This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

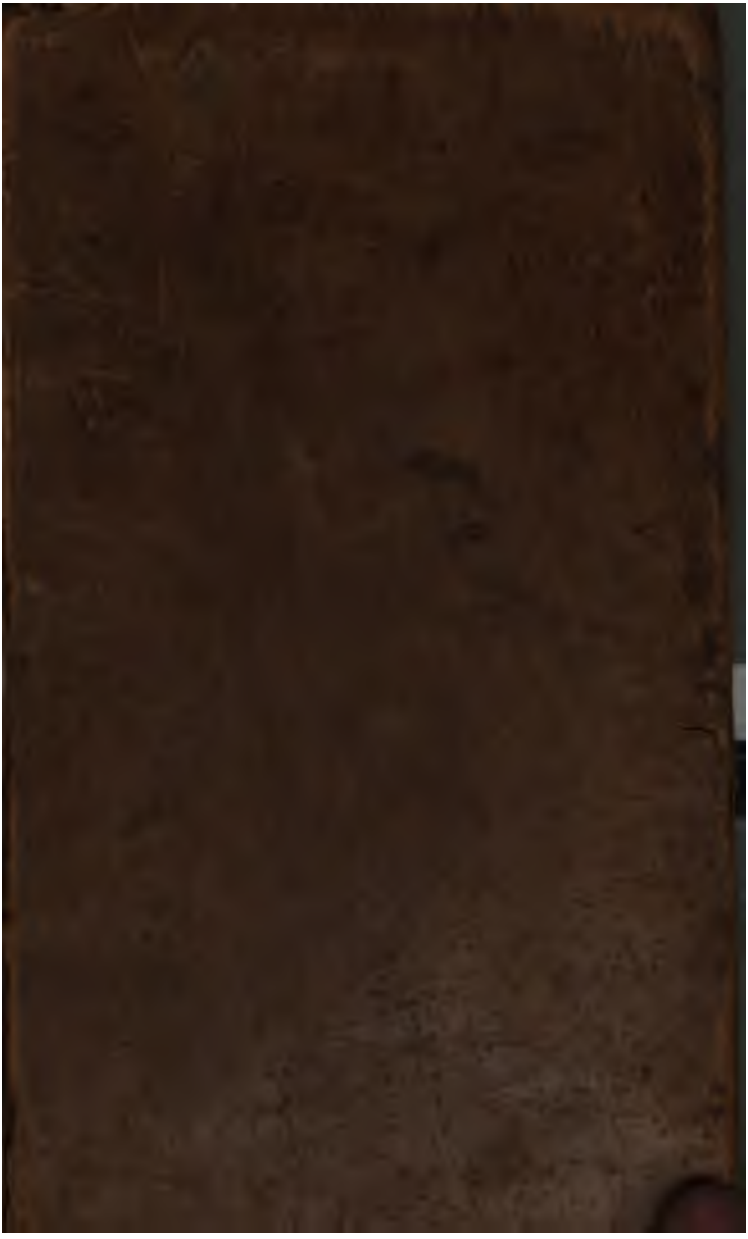

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT.

TOME QUATRIEME.

LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT,

PAR M. ANQUETIL, Chanoine régulier de la Congrégation de France, Prieur-Curé de Château-Regnard, Correſpondant de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, & Membre de l'Aſſemblée Provinciale de l'Orléanois.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comteſſe d'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

Lib. Blanchetiere
DC 130 A162
10-15-49 v.4

SOMMAIRES

DU QUATRIEME VOLUME.

DISGRACE de la Princeſſe des Urſins. 1713-14.

Déſordres de la Ducheſſe de Berri.— Retour du Duc de Villeroy.— Droits accordés aux Princes légitimés, & Teſtament de Louis XIV.— Fleury fait Précepteur.— Cauſes des troubles de l'Egliſe. 1714-15.

Le Cardinal de Noailles & Mademoiſelle de la Chauſſeraye.— Dernieres occupations de Louis XIV.— Quels regrets il y eut à ſa mort.— Ceux de Madame de Maintenon. 1715.

Teſtament de Louis XIV.— Séance du Parlement.— Conſeils.— Pontchartrain. 1715.

Liaiſon du Régent avec les Anglois.— L'Abbé Dubois. 1715-16.

Changement dans la politique de France.— Vie du Régent. 1716.

1716-17. *Les Princes légitimés privés du rang de Prince du ſang. — Chambre de Juſtice. — Le beau Diamant acheté. — Marly ſauvé. — D'Agueſſeau. — La Banque.*

1717. *Le Czar & Maintenon. — La Ducheſſe de Berri.*

1718. *Les Sceaux donnés à d'Argenſon. — Alberoni. — Philippe V & Eliſabeth Farneſe. — Efforts de l'Eſpagne. — Diſpoſitions à l'égard du Régent. — Mariage de Dubois. — Lit de Juſtice. — Affront fait au Duc du Maine. — Mécontentemens. — L'Agio. — Richeſſes de Law. — Conſpiration contre le Régent. — Intrigues du Prince de Cellamare. — Elles ſont découvertes. — Beaucoup de perſonnes arrêtées. — Craintes de la Ducheſſe du Maine. — Elle eſt arrêtée.*

1719. *Contenu des Papiers ſaiſis. — Procédure contre les priſonniers. — Le Duc du Maine innocent. — Les priſonniers relâchés. — Guerre d'Eſpagne. — Mort*

de la Ducheſſe de Berri. — Mort de Madame de Maintenon. — Profeſſion de Madame de Chelles.

Paix avec l'Eſpagne. — Diſgrace d'Alberoni. — Le Cardinal Sala. — Law & Dubois. — La Banque. — Moment brillant de la Banque. 1719-21

Chute de la Banque. — Exil du Parlement. — Retraite de d'Argenſon. — Ce qu'on doit penſer du ſyſtême. 1720.

Effets du ſyſtême. — L'Agio dans les autres pays. — Fin de Law. — Retour du Parlement, & Conſtitution. — Dubois tend au Cardinalat. — Pelletier de la Houſſaye Contrôleur général. 1720-2

Viſa. — Coëtlogon. — Maladie du Roi. — Dubois Cardinal. 1721.

Mariages. — Saint-Simon. 1721-2

Moyens du Cardinal Dubois pour arriver au Miniſtere. - Exils. - Villeroy. - Evaſion de M. de Fréjus. — Dubois, Premier Miniſtre. - Comment ſes lettres ſont ſcellées. — Sa conduite. 1722.

Majorité du Roi. — Mort du Cardinal 1723

Dubois. — Le Duc d'Orléans Premier Miniſtre. — Défauts de Dubois, Miniſtre. - Qualités aimables du Duc d'Orléans. — Ses qualités eſtimables. — Sa mort.

Etiquette de Louis XIV. — Lever. — Habillemens. — L'ordre & entrées. — Meſſe. — Conſeils. — Confeſſeur & Maintenon. — Dîner & ſervice. — Après-dîner. — Chaſſe. — Promenade. — Jeu. — Autres amuſemens. — Travail. — Souper. — Coucher. — Carême. — Jours de dévotion. — Cérémonial de l'Ordre du Saint-Eſprit. — Etiquette à l'armée.

Etabliſſemens de Louis XIV. — Impôts. - Créations d'offices. - Augmentation de finances & emprunts.

Guerres & caractere politique de Louis XIV.

LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT.

LA jeune Reine d'Eſpagne ſe laiſſoit conduire par la Princeſſe des Urſins, dont l'exemple peut ſervir de leçon aux perſonnes qui croient aſſurer leur faveur en la portant au dernier période. Contrainte, quelques années auparavant, de quitter Madrid ſans fortune, imitant Mazarin quand il revint en France, lorſqu'elle rentra en Eſpagne, elle ſe promit bien de n'en pas ſortir ſi dénuée, s'il lui arrivoit une nouvelle diſgrace. » Après » avoir régné en Eſpagne par autrui,

1713 - 14

Diſgrace de la Princeſſe des Urſins.

La Beaumelle, t. 5 p. 229. *Saint-Simon*, t. 3 p. 22.

» cette Dame ſongea à régner par
713-14. » elle-même, & ſaiſit l'occaſion du
» don que le Roi d'Eſpagne fit à
» l'Electeur de Baviere, de ce qui
» étoit demeuré dans ſon obéiſſance
» aux Pays-Bas, pour ſtipuler que
» l'Electeur lui donneroit des terres
» pour cent mille livres de rente,
» dont elle jouiroit pendant ſa vie en
» toute ſouveraineté. Bientôt après,
» il fut convenu que le chef-lieu de
» ces terres, qui devoient être conti-
» guës & n'en former qu'une ſeule,
» ſeroit la Roche en Ardenne, &
» que la Souveraineté pourroit être
» échangée, morcelée, prendre enfin
» toutes les formes que la Souveraine
» exigeroit.

» Madame des Urſins ſe tint ſi aſſu-
» rée de ce don, qu'elle forma le
» projet d'échanger cette Souverai-
» neté future, ſur la frontiere de
» France, pour une en France même,
» qui contiendroit la Touraine & le

» pays d'Amboiſe, réverſible à la
» Couronne après ſa mort. Dans ce 1713-14
» deſſein, qu'elle crut immanqua-
» ble, elle envoya en France d'Au-
» bigny, ſon Ecuyer favori, qu'elle
» chargea de lui préparer une belle
» demeure dans ce canton. Il acheta
» en conſéquence de ſes ordres, un
» champ dans un lieu nommé *Chan-*
» *teloup*, entre Tours & Amboiſe,
» ſans terre ni ſeigneurie, parce
» que devant être Souveraine dans la
» Province, elle n'en avoit pas be-
» ſoin; & il ſe mit auſſi-tôt à bâtir
» un vaſte château, d'immenſes baſſe-
» cours, des communs prodigieux, à
» meubler tout cela richement, & à
» planter de beaux jardins. La Pro-
» vince, les pays voiſins, Paris, la
» Cour en furent dans l'étonnement.
» Perſonne ne pouvoit comprendre
» une dépenſe ſi prodigieuſe pour
» une ſimple Guinguette : car c'eſt
» ainſi qu'on dût nommer une mai-

» ſon au milieu d'un champ, ſans
1713-14. » terre, ſans revenu, ſans ſeigneurie,
» enfin un nid ſi magnifique & ſi peu
» proportionné à l'oiſeau qui le conſ-
» truiſoit. Ce fut long-temps une
» énigme, dont on ne devina le mot
» qu'après un événement fort ſingu-
» lier, dont les détails ont quelque
» choſe d'aſſez piquant «.

Mémoires de Torcy, t. 2, p. 233. Saint-Simon, t. 2, 115.

Marie-Louiſe de Savoie, ſœur de la feue Dauphine, mourut au commencement de 1714, âgée de vingt-ſix ans. La Princeſſe des Urſins fut, dans cette circonſtance, la ſeule conſolation de Philippe V. Il s'enferma avec elle, ne voyoit qu'elle, ne parloit qu'à elle. On crut même qu'accoutumé à ſa compagnie, & n'en voulant point d'autre, ce Roi ſauvage & mélancolique ſe détermineroit à l'épouſer, quoiqu'elle fût beaucoup plus âgée que lui; peut-être elle-même s'en flatta-t-elle. Il eſt du moins à préſumer que déchue de cette eſ-

pérance, ſi elle l'eut, elle chercha à lui donner une épouſe qu'elle gouverneroit comme la premiere. Ce fut alors un bruit public, que l'Abbé Alberoni, attaché à l'Eſpagne par le feu Duc de Vendôme, & qui s'y étoit fait un bel état par la protection de la *Camerera major*, la trompa. Il lui propoſa de diſpoſer de la main du Roi d'Eſpagne en faveur d'Eliſabeth Farneſe, fille du Duc de Parme, ſon Souverain. Sachant les vûes de Madame des Urſins, il repréſenta cette jeune Princeſſe comme douce, timide, complaiſante, toute propre à ſe laiſſer ſubjuguer. Sur ce portrait, il eſt envoyé pour négocier ce mariage. Mais lorſqu'il étoit à peu près conclu, la Princeſſe des Urſins apprend que la future eſt tout autre qu'on ne la lui a dépeinte, hardie, fiere, abſolue, & plus diſpoſée à commander qu'à obéir. Auſſi-tôt elle dépêche un Courrier pour ſuſpendre la cérémonie. Il ſe préſente la 1713.

veille à Alberoni. *Veux-tu vivre ?* lui
1713-14. dit l'Abbé, *arrive demain.* Il le cache, fait célébrer le mariage, & part pour l'Eſpagne avec la nouvelle Reine. Saint-Simon aſſure que ce mariage fut projeté & conclu à l'inſçu de Louis XIV, qui en fut très-irrité contre la Princeſſe des Urſins. Cependant il donna des ordres pour que l'épouſe de ſon petit-fils fût bien reçue ſur les frontieres de ſon Royaume, par où elle paſſa pour ſe rendre de Florence à Madrid. Il envoya le Duc de Saint-Aignan, Seigneur aimable & prudent, pour l'accompagner, & on remarqua qu'il parut pendant le voyage en grande intelligence avec Alberoni.

» Le Roi & la Reine d'Eſpagne
1714-15. » s'avançoient chacun de leur côté » vers Guadalaxara, où devoit ſe faire » la premiere entrevue, à peu près à » quatorze lieues de Madrid. La ri» gueur de la ſaiſon, à la fin de Dé-

» cembre 1714, les mauvais che- 1714-1
» mins, & la briéveté des jours, obli-
» gerent Philippe à en mettre trois à
» ce petit voyage. La Princeſſe des
» Urſins avoit repris le titre de *Ca-*
» *merera major.* Elle ſeule avoit com-
» poſé la Maiſon de la Reine, &
» avoit eu grand ſoin de la remplir
» uniquement de ſes créatures, hom-
» mes & femmes. Le Roi ne mar-
» choit qu'accompagné de perſonnes
» de ſon choix, à qui elle avoit bien
» recommandé de n'en pas laiſſer ap-
» procher d'autres. Elle ſuivoit de
» près ſon carroſſe, & en arrivant, le
» Monarque s'enfermoit ſeul avec
» elle, & ne voyoit qui que ce ſoit
» autre juſqu'à ſon coucher. Elle le
» gardoit ainſi à vue; mais il fallut
» bien le quitter le dernier jour, pour
» aller au devant de la Reine, qui
» n'étoit plus qu'à ſept lieues.

» Madame des Urſins ſe met en
» route le 22 Décembre, croyant

» aller jouir de toute la reconnoiſ-
714-15. » ſance de celle qu'elle avoit fait
» Reine, paſſer gaîment la journée
» avec elle, & la préſenter le lende-
» main au Roi. Elle arrive dans cette
» agréable diſpoſition d'eſprit, abor-
» de la Reine, commence la conver-
» ſation. A peine a-t-elle dit quel-
» ques mots, que la Reine l'inter-
» rompt, lui dit qu'elle n'eſt pas vê-
» tue décemment, & qu'elle lui man-
» que de reſpect. Madame des Urſins,
» dont l'habit étoit fort régulier & les
» manieres très-reſpectueuſes, veut
» s'excuſer. Sans l'écouter, la Reine
» s'écrie qu'on l'inſulte, commande
» avec violence à Madame des Urſins
» de ſortir de ſa préſence. Sur ce
» qu'elle héſite, la Reine crie encore
» plus haut: *Faites ſortir cette folle*,
» la pouſſe elle-même hors de la
» chambre, appelle Enſenaga, qui
» commandoit le détachement des
» Gardes, lui ordonne de l'arrêter,

» & de ne la point quitter qu'il ne
» l'ait miſe dans un carroſſe avec 1714.
» une ſeule femme, deux Officiers
» Suiſſes & une garde ſuffiſante, &
» de la faire partir pour la frontiere,
» avec défenſe de s'arrêter dans les
» villes. Enſenaga veut repréſenter
» qu'il n'y a que le Roi qui ait le
» pouvoir qu'elle veut prendre. *N'a-*
» *vez-vous pas*, lui dit fiérement Eli-
» ſabeth, *n'avez-vous pas ordre du*
» *Roi de m'obéir en tout, ſans réſerve*
» *ni repréſentations ?* Il en convient.
» *Allez donc*, reprend-elle, *& obéiſ-*
» *ſez*. Le premier Ecuyer, mandé par
» elle, fait trouver en un moment
» un carroſſe à ſix chevaux ; on y en-
» ferme la diſgraciée avec la femme
» & les deux Officiers, toute parée,
» en grand habit, comme elle s'étoit
» préſentée chez la Reine, & elle
» part à ſept heures du ſoir, la ſur-
» veille de Noël, par un froid très-
» vif & une nuit ſi obſcure, qu'on

» ne voyoit qu'à la faveur de la
1714-15. » neige.

» L'excès de l'étonnement & de » l'étourdiſſement parut d'abord ſuſ- » pendre en elle tout autre ſentiment. » Bientôt la douleur, le dépit & le » déſeſpoir ſe firent place. A ces ſen- » timens ſuccéderent les terribles & » profondes réflexions ſur une dé- » marche auſſi violente, auſſi extraor- » dinaire, ſans raiſons, ſans pré- » textes même les plus légers. Qu'en » penſeroit le Roi ? Combien ne ſe- » roit-il pas indigné d'un pareil abus » de ſon autorité, & combien ce » groupe de perſonnes dévouées à » elle, dont elle l'avoit environné, » alloit ſe remuer pour lui faire obte- » nir vengeance d'un ſi cruel affront !

» Cette longue nuit ſe paſſa ainſi » avec un froid terrible, & rien pour » s'en garantir. Le matin, néceſſité » fut de s'arrêter pour faire repaître » les chevaux. Quant aux hommes,

» ils firent comme ils purent. On ne
» trouve rien dans les hôtelleries d'Eſ- 1714.
» pagne, on vous indique ſeulement
» où ſe vend chaque choſe. La viande
» eſt ordinairement vivante, le vin
» épais & plat, le pain ſe colle à la
» muraille, l'eau ſouvent eſt déteſ-
» table, il n'y a des lits que pour les
» Muletiers. Il faut tout porter avec
» ſoi, & Madame des Urſins & ceux
» qui l'accompagnoient n'avoient pas
» eu le temps de faire aucune provi-
» ſion. Elle fut donc réduite à *cou-* *Lettr*
» *cher ſur la paille & à ſe nourrir de* *Madam*
» *deux vieux œufs par jour, jeûne,* *Mainten*
» dit-elle, *bien oppoſé aux repas que* *t. 7. p.*
» *j'avois coutume de faire.*

» Juſqu'au jour, malgré les réfle-
» xions tumultueuſes, le ſilence avoit
» été profond. Elle eut le loiſir, pen-
» dant ce temps, de compoſer ſon vi-
» ſage, & parla aſſez tranquillement
» de ſon extrême ſurpriſe, du peu qui
» s'étoit paſſé entre la Reine & elle.

» Les deux Officiers, accoutumés;
714-15. » comme toute l'Eſpagne, à la crain-
» dre & à la reſpecter, lui répondi-
» rent ce qu'ils purent, du fond de
» cet abîme d'étonnement dont ils
» n'étoient pas encore revenus. On
» marchoit, on s'éloignoit: elle avoit
» écrit au Roi & à la Reine, &
» point de nouvelles. A meſure que
» le temps s'écouloit, ſes eſpérances
» s'affoibliſſoient, & elles s'évanouirent
» enfin tout-à-fait à la vue de Chalais
» & Lanti, ſes deux neveux, qui l'in-
» formerent de ce qui s'étoit paſſé
» après ſon départ.

» La Reine avoit dépêché au Roi
» un Officier, qui le trouva prêt à ſe
» mettre au lit. En liſant la lettre
» de ſon épouſe, Philippe parut un
» peu ému, fit une courte réponſe,
» ne donna aucun ordre, & ſe coucha.
» Ce qui s'étoit paſſé ne tranſpira
» à la Cour de Guadalaxara que le
» lendemain, ſur les dix heures du

» matin. On peut imaginer quel
» fut l'étonnement général. Perſonne 1714-1
» n'oſoit parler. Tout le monde, pour
» juger des ſentimens du Roi, atten-
» doit la nouvelle de ce que ſa ré-
» ponſe à la Reine auroit produit.
» Elle arriva fort tranquille la veille
» de Noël. Philippe la reçut comme
» s'il ne s'étoit rien paſſé, la con-
» duiſit à la chapelle, où le mariage
» fut célébré de nouveau, de là dans
» la chambre, où ils ſe mirent au
» lit à ſix heures du ſoir, & ſe rele-
» verent pour la Meſſe de minuit.
» Le jour de Noël, le Roi déclara
» qu'il n'y auroit aucun changement
» dans la Maiſon de la Reine, ce
» qui tranquilliſa tout le monde; &
» de ce moment il ne fut non plus
» queſtion à la Cour de la Prin-
» ceſſe des Urſins, que ſi elle n'y
» eût jamais été connue. En donnant
» à ſes neveux la permiſſion d'aller la
» joindre, Philippe les chargea d'une

1714-15.

» lettre, par laquelle, ſans lui marquer » aucun regret ſur la maniere déſagréable dont la volonté de la Reine s'étoit » exécutée, il diſoit ſeulement qu'il » n'avoit pu ſe refuſer au déſir de ſon » épouſe, & que ſes penſions ſeroient » exactement payées «.

Ce fut-là toute la conſolation qu'elle apporta à Saint-Jean-de-Luz, le 14 Janvier 1715. » *J'y ſuis*, écrit-elle » à Madame de Maintenon, *dans* » *une petite maiſon ſur le bord de la* » *mer. Je la vois ſouvent agitée &* » *quelquefois calme : voilà les Cours,* » *voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui* » *eſt arrivé, voilà ce qui excitera votre* » *généreuſe compaſſion* «. Mais ſi Madame de Maintenon, comme ancienne amie, en eut quelque pitié, elle ne put faire adopter ſes ſentimens par Louis XIV. Il eſt même vraiſemblable que la diſgrace de Madame des Urſins vint de la Cour de France, peut-être imaginée & conduite par

Lettre à Madame de Maintenon, t. 7, p. 189.

Alberoni, qui avoit tout à craindre de la *Camerera major*, s'il étoit vrai qu'il eût bruſqué le mariage malgré ſa défenſe. Il aura excité le reſſentiment de Louis XIV, qu'il aura trouvé diſpoſé à punir Madame des Urſins de l'empire excluſif qu'elle prenoit ſur ſon petit-fils, de la hardieſſe qu'elle avoit eue de ne lui communiquer, ſur l'alliance de Parme, que les choſes dont l'étroite bienſéance ne lui permettoit pas de faire myſtere, & de ce que l'ambition de devenir Souveraine lui avoit fait former des demandes inconſidérées, & ſuſciter, de la part de l'Eſpagne, des obſtacles à la paix de Raſtadt, qui penſa manquer par ſon opiniâtreté à vouloir obtenir une Principauté. Pour ces raiſons, auxquelles le grand-pere a pu ajouter la néceſſité d'éloigner cette intrigante de Philippe, s'il déſiroit la paix dans ſon nouveau mariage, il aura exigé le ſacrifice de 1714-15

la Favorite, & la Princeſſe de Parme
1714-15. ſe ſera volontiers prêtée à être l'inſtrument de la diſgrace d'une femme qui, après avoir voulu lui mettre la Couronne d'Eſpagne ſur la tête, s'étoit efforcé de la lui ôter.

Mémoires de Noailles, t. 4, p. 285. Il faut néanmoins convenir qu'il y eut bien de la dureté dans la maniere, & que le Roi d'Eſpagne, ſi les Rois ſont obligés à la reconnoiſſance, auroit dû commander plus d'égard pour une perſonne à laquelle il avoit des obligations eſſentielles. » Madame des Urſins avoit le talent » des affaires avec celui de l'intrigue, » de l'élévation dans les ſentimens » avec des petiteſſes de vanité, beau» coup de zele pour ſes Maîtres » avec la jalouſie de la faveur; moins » de vertus & d'agrémens que Ma» dame de Maintenon, mais plus de » force d'eſprit & de caractere. Si » elle fit des fautes, elle rendit auſſi » de grands ſervices, car elle fut le

» conſeil & le ſoutien d'une jeune » Reine ſans expérience, qui ſe fit » adorer de ſes peuples, qui anima » le Roi dans les circonſtances les » plus orageuſes, & le rendit ſupé- » rieur à toutes les tempêtes. Elle fut » intrigante, altiere, ambitieuſe. » Combien de Miniſtres célebres » l'ont été de même ? Mais ſon cou- » rage & ſa réſolution au milieu des » périls extrêmes du Monarque, con- » tribuerent beaucoup à le maintenir » ſur le Trône «. 1714-15.

Louis XIV ne voulut pas qu'elle ſe fixât en France. Ce fut alors que l'on ſut à qui étoit deſtiné le ſuperbe Chanteloup. Elle l'abandonna à d'Aubigny qui l'avoit fait bâtir (1), & ſe retira à Rome, où le Pape avoit d'a-

Lettres de Maintenon, t. 7, p. 192. Mémoires de Noailles, t. 4. p. 285. Saint-Simon, t. 3, p. 225.

(1) D'Aubigny y vécut en grand Seigneur, & le laiſſa, après ſa mort, à une fille unique qui épouſa le Marquis d'Armentieres.

bord fait difficulté de la recevoir. Elle
1714-12. y prolongea sa carriere jusqu'à un âge très-avancé, menant une vie obscure, exactement payée de ses pensions, les seuls débris de sa grandeur passée. Ainsi finit le songe un peu long de sa faveur.

Désordres de la Duchesse de Berri.

Saint-Simon, t. 2, p. 59, 156.

Celui de la vie qui venoit d'être si court pour tant de Princes, s'abrégea aussi pour Charles, Duc de Berri, qui mourut comme la feue Reine d'Espagne, sa belle-sœur, au mois de Mai de l'année 1714, à l'âge de vingt-huit ans. Il laissa une veuve de vingt-deux, dont il avoit beaucoup souffert; & quand la mort l'enleva, il étoit prêt à prier son grand-pere de l'en délivrer: cependant il ne connoissoit pas tous ses désordres. » D'épaisse & trop chargée » d'embonpoint, cette Princesse de» vint belle par le mariage; sa taille » se dégagea, mais sans grace, & » il lui resta dans les yeux quelque

» choſe d'égaré, qui ne donnoit pas
» bonne idée de l'intérieur. Elle n'a- 1714-15
» voit pas moins que pere & mere
» le don de la parole, une grande
» facilité pour dire ce qu'elle vou-
» loit, comme elle vouloit, avec une
» préciſion, un choix de termes qui
» ſurprenoit & charmoit. Timide pour
» les bagatelles, elle étoit, pour les
» choſes importantes, hardie juſqu'à
» effrayer; haute dans des occaſions
» juſqu'à la folie, baſſe dans d'autres
» juſqu'à l'indécence. C'étoit enfin, il
» faut l'avouer, un compoſé de tous
» les vices, & d'autant plus dange-
» reuſe, qu'on ne pouvoit avoir plus
» d'art ni plus d'eſprit. En preuve
» de cette terrible aſſertion, j'ap-
» porterai, dit Saint-Simon, les ef-
» forts qu'elle fit pour brouiller ſon
» mari avec le Dauphin ſon frere;
» ſon ingratitude pour la Dauphine,
» à qui elle étoit redevable de ſon
» mariage; ſon orgueil effréné à l'é-

» gard de ſa mere, qu'elle ne croyoit
714-15. » pas, comme Princeſſe illégitime,
» digne de figurer avec elle; des
» bruſqueries qu'il fallut que ſa mere,
» tout altiere qu'elle étoit, ſouffrît
» pour le bien de la paix; ſon dédain
» à l'égard de ſon mari, l'affecta-
» tion de le contrarier en tout, &
» la manie de ſe piquer d'une fauſ-
» ſeté parfaite, & de ſavoir mer-
» veilleuſement tromper, en quoi à
» la vérité elle excelloit, même ſans
» raiſon.

» Les galanteries, difficiles à con-
» duire dans ſa place, ne l'embar-
» raſſoient pas. Elle ſuppléoit à l'a-
» dreſſe par l'effronterie. On peut
» juger combien elle ſe mettoit au
» deſſus de toute décence, par ſon
» aventure preſque incroyable avec
» un nommé La Haie. C'étoit un grand
» homme ſec, à taille contrainte, à
» viſage écorché; nul eſprit, mais
» bon homme de cheval: par ce ta-

» lent, la Princeſſe le fit paſſer rapi-
» dement à la place de premier 1714-15.
» Ecuyer de ſon mari. On ne pou-
» voit pas moins ſe gêner, pour ca-
» cher ſon inclination, qu'elle le fai-
» ſoit. Ses cajoleries & *lorgneries*
» étoient perpétuelles, juſque dans le
» ſallon de Marly. Tout le monde
» s'en appercevoit; mais, ſoit qu'elle
» ne ſe trouvât pas aſſez libre, ou ſeu-
» lement par excès de libertinage, au
» milieu de Verſailles, M. le Duc
» de Berri, & le Roi étant pleins de
» vie, ſous leurs yeux elle voulut ſe
» faire enlever par La Haie, & ga-
» gner avec lui la Hollande. La Haie
» penſa mourir de frayeur de la pro-
» poſition, & elle de déſeſpoir de
» ce qu'il ne s'y prêtoit pas. Tantôt
» tendre, tantôt furieuſe, elle paſſoit
» des larmes aux injures, & elle en
» vint au point que le galant crai-
» gnit des éclats qu'on pourroit lui
» imputer. Il s'ouvrit ſur ſa ſituation

» embarraſſante, & en fit paſſer la
1714-15. » connoiſſance au Duc d'Orléans.
» Les meſures à prendre étoient dif-
» ficiles. Faire diſparoître La Haie.
» Qu'en auroit penſé le Duc de
» Berri ? Qu'en auroit dit le Public ?
» On prit donc le parti de patien-
» ter. La Ducheſſe ſe laſſa de l'inu-
» tilité de ſa perſécution, elle ceſſa
» de tourmenter l'objet de ſa folle
» paſſion, ſans que ſes feux ſe ralen-
» tiſſent, & ils durerent même après
» ſon veuvage «.

Telle étoit la perſonne qui reſtoit à Louis XIV pour tenir ſa Cour. A la vérité il venoit d'y ajouter un peu de jeuneſſe, par le double mariage de M. le Duc avec Mademoiſelle de Conti, & du Prince de Conti avec Mademoiſelle de Bourbon ; mais ces deux couples, à peine ſortis de l'enfance, étoient une bien foible reſſource pour la Société, à l'âge de ſoixante & ſeize ans auxquels Louis XIV

touchoit, & à celui de ſoixante-dix-neuf qu'atteignoit Madame de Maintenon. Auſſi, prévoyant l'eſpece de vide où ils alloient ſe trouver, elle imagina de faire revenir à la Cour le Duc de Villeroy. 1714 15.

Retour du Duc de Villeroy. *Saint-Simon, t. 2, p. 3.*

» Depuis ſon dernier retour de » Flandre, ce Maréchal languiſſoit » tantôt à Paris, tantôt à Villeroy, » ne paroiſſoit que rarement à Ver- » ſailles & jamais à Marly, intimidé » par le ſilence & la ſéchereſſe du » Roi, & l'air peiné qu'il avoit tou- » jours en le voyant. Mais il tenoit » ſecrétement à Madame de Main- » tenon, lui rendoit viſite dans tous » ſes voyages à la Cour, avoit alors » des conférences avec elle, & lui » écrivoit. Sans doute elle ne déſeſ- » péra jamais de le faire revenir; » dans cette vûe, elle ſe haſardoit » quelquefois de le nommer au Roi, » & même à lui montrer ſes lettres » quand la matiere pouvoit intéreſſer.

» L'occaſion ne pouvoit être plus belle
1714-15. » pour le rétablir en faveur, & même
» c'étoit l'homme qu'il falloit dans la
» circonſtance. Il avoit été élevé au-
» près du Roi, preſque toujours avec
» lui à la Cour & à l'armée, con-
» fident de tous ſes plaiſirs; ils avoient
» mille contes à ſe faire de leur jeune
» temps, des aventures, des intri-
» gues à ſe raconter, de ces ſouve-
» nirs qui amuſent du moins l'ima-
» gination des vieillards. A ſon âge,
» Villeroy aimoit encore les fêtes &
» les divertiſſemens, parloit modes,
» ſpectacles, chaſſe, ſe paſſionnoit pour
» la muſique, c'étoit en un mot une
» *quincaillerie* propre à fournir abon-
» damment au commerce.

» De plus, Madame de Maintenon
» ſavoit qu'elle ne riſquoit rien de
» procurer un grand crédit au Ma-
» réchal; c'étoit ſon ancien ami, ami
» de tous les temps, & elle pouvoit
» ſe tenir bien aſſurée de le faire

» entrer

» entrer dans toutes ſes vûes. Ceux » de la Cour qui connoiſſoient ces » diſpoſitions ſecretes, ne furent donc » pas étonnés de voir, dès le jour de » la mort du Dauphin, le Duc de » Villeroy paroître à Marly, reçu » du Roi avec tout l'air d'amitié & » de joie que la circonſtance pouvoit » permettre. Dès ce moment il fut » traité de Louis XIV mieux que ja- » mais, admis chez Madame de Main- » tenon, preſque toujours en tiers » entre elle & le Roi; d'où on a » conjecturé qu'il eut la plus grande » part aux arrangemens que Louis XIV » fit alors pour ſa Famille & ſon » Royaume «. 1714-15.

On a vu qu'en 1710, le Roi avoit étendu aux enfans du Duc du Maine & du Comte de Toulouſe, le privilége accordé à leurs peres d'avoir rang immédiatement après les Princes du Sang, au deſſus de tous les Ducs & Pairs. Cette prérogative, comme

Droits accordés aux Princes légitimés, & Teſtament de Louis XIV.

Reboulet, *t.* 9, *p.* 272. *Avrigny*, *t.* 5, *p.* 313. *Saint-Simon*, *t.* 2,

1714-15. nous l'avons remarqué, ne plut pas au Dauphin; les Ducs & Pairs en marquerent leur mécontentement; le Public en murmura, & peu s'en fallut que Louis XIV, inſtruit de cette improbation générale, ne ſe rétractât. Cependant cette eſpece de repentir ne l'empêcha pas de donner, dans le mois d'Août de l'année 1714, deux Edits, l'un tout entier en faveur des Princes légitimés, l'autre qui accompagnoit ſon Teſtament, dans lequel le Duc du Maine perſonnellement étoit extrêmement avantagé. La maniere dont ces graces furent obtenues eſt une leçon pour les particuliers affoiblis par l'âge, comme pour les Rois.

p. 67; t. 6, p. 339, 342, 357.

Louis XIV ne pouvoit penſer aux événemens ſiniſtres de ſon regne, ſurtout dans les derniers temps, ſans ſe ſentir aſſailli de ſoupçons qui devoient le jeter dans de grandes perplexités. Il ne pouvoit guere douter qu'Hen-

riette d'Angleterre, ſa belle-ſœur, n'eût été empoiſonnée, ni que la Reine d'Eſpagne ſa niece, fille d'Henriette, n'eût eu le même ſort. 1714-15
Tout ce qui s'étoit paſſé dans l'affaire de la Voiſin, la complication de tant de perſonnes de la Cour, avoit dû lui laiſſer des anxiétés & des alarmes, quoique le Public n'y eût point vu de coupables; mais les Rois ſavent tant de crimes! En dernier lieu, la mort ſi prompte du Dauphin, de la Dauphine, d'un de leurs enfans, la maladie très-grave de l'autre, l'opinion des Médecins, le cri public, les *bouffées* de préventions qui s'éleyoient à chaque occaſion, comme à la mort du Duc de Berri & de la Reine d'Eſpagne, rendoient néceſſairement les premieres impreſſions plus profondes: de ſorte que ſi ce Monarque n'étoit pas entiérement convaincu d'un noir complot formé contre

sa Famille, il penchoit à le soupçon-
1714-15. ner.

A l'égard des auteurs & des complices, ses jugemens étoient encore plus incertains. Il regardoit bien le Duc d'Orléans, son neveu, comme un homme entreprenant, extrême, se mettant volontiers au dessus des regles, en un mot, ainsi que nous l'avons dit, un *fanfaron de vices*; mais il ne le croyoit pas méchant. Cependant il n'y avoit que ce Prince qui pût profiter de toutes ces catastrophes qui ne mettoient qu'un enfant entre le Trône & lui : il étoit donc prudent de ne lui pas laisser la disposition entiere & absolue de cet enfant; mais en adoptant les précautions qu'on lui suggéroit, le Monarque sentoit leur inutilité, & s'il se laissa entraîner à les prendre, on ne peut douter qu'il ne pénétrât les vûes intéressées de ceux qui les conseilloient.

Les principaux étoient le Duc & la Ducheſſe du Maine. Elle ſur-tout ne pouvoit s'accoutumer à être au deſſous de la Ducheſſe d'Orléans, ſa ſœur, & ſon dépit alloit juſqu'à n'oſer montrer ſes enfans tachés de la bâtardiſe. Il fut donc réſolu que pour les réhabiliter, on les feroit Princes du Sang, avec toutes les prérogatives, principalement celle de ſuccéder à la couronne, néanmoins après le dernier d'entre les légitimes & toute leur poſtérité. Madame de Maintenon ſeconda puiſſamment ce projet ſi favorable à ſon ancien pupille; & il faut avouer que les ſtratagêmes qu'on employa pour vaincre les irréſolutions du vieux Monarque, en auroient ſubjugué bien d'autres. 1714-15.

On l'attaqua par ſa tendreſſe, & par le foible qu'on lui connoiſſoit de s'imaginer pouvoir tout ce qu'il vouloit. Quant à ſa tendreſſe, elle s'étoit toujours montrée extrême pour ceux

de ſes enfans dont les Loix rendoient
1714-15. l'état ſi diſproportionné à celui des légitimes. Il ne fut donc pas fâché qu'on lui préſentât les moyens de rapprocher les diſtances.

Saint-Simon, t. 2, p. 46. » Vers ce temps, le Pere Daniel » publia ſon Hiſtoire de France. Elle » parut trop à propos, & étoit trop » appropriée aux circonſtances, pour » qu'on ne crût pas que c'étoit un » ouvrage de commande, d'autant » plus que l'Auteur fut bien récom- » penſé. Il avoit ſur-tout le talent » d'embrouiller ce qu'il vouloit rendre » obſcur. Traitoit-il des matieres dé- » licates, telles que les affaires de » la Ligue, les prétentions de la » Cour de Rome & autres ſembla- » bles ? *C'eſt un plaiſir*, dit Saint-Si- » mon, *de le voir courir ſur ces* » *glaces avec ſes patins de Jéſuite :* » mais ce qu'on remarquoit principale- » ment dans cet Ouvrage, c'eſt que, » ſous l'air naïf d'un homme qui écarte

» les préjugés avec discernement & » qui ne cherche que la vérité, le » Pere Daniel insinue que la plupart » des Rois de la premiere race, plu- » sieurs de la seconde, quelques-uns » même de la troisieme ont été bâ- » tards souvent adultérins, & même » doublement adultérins; que ce dé- » faut non seulement ne les a pas » exclus du Trône, mais n'a jamais » été considéré comme une raison qui » pût ou dût les en éloigner «. La conclusion n'étoit pas difficile à tirer, & on la répétoit si souvent aux oreilles du Roi, qu'il accorda une grace dont ceux qui l'environnoient lui citoient à l'envi des exemples, & dont on lui montroit la succession comme un des apanages de la Royauté. 1714-1

Sans doute ce droit attribué à la puissance royale fut assez généralement adopté à la Cour, comme fondé sur l'Histoire. A cette occasion, la Princesse d'Harcourt écrivoit à Madame *Lettres Maintenon t. 8, p. 2*

de Maintenon : » *Malgré mon ignorance, je ne laiſſe pas de ſavoir que* » *Sa Majeſté a ſuivi l'exemple du premier Roi Chrétien. Le Fondateur de cette Monarchie, Clovis, ne le valoit pas ; & pourtant en pareil cas il a encore plus fait* «. La Ducheſſe du Maine en étoit, pour ainſi dire, ivre de joie : » *Ah ! Madame*, écrivoit-elle à ſa Protectrice, *que le Roi peut faire de grands miracles ! Je connois toute l'étendue de la grace prodigieuſe que ce grand Prince daigne répandre ſur ma famille. Mes enfans partageront ma reconnoiſſance. Je pourrai déſormais les produire hardiment, ſans être embarraſſée* «.

1714-15.

Lettres de Maintenon, t. 7, p. 334.

Mais le thaumaturge ne croyoit pas trop lui-même à l'efficacité de ſon prodige. » *Vous l'avez voulu*, diſoit-il un jour au Duc du Maine d'un air courroucé, » *vous l'avez voulu. Ainſi, ſi après vous avoir fait grand pendant ma vie, vous n'êtes rien*

Saint-Simon, t. 2, p. 81 ; t. 6, p. 340.

» *après ma mort, prenez-vous-en à*
» *vous-même, & faites valoir ce que* 1714.
» *j'ai fait, ſi vous pouvez* «. Lorſque Louis XIV fit venir le Premier Préſident & les Gens du Roi, pour leur remettre ſon Edit, & qu'en leur expliquant ſes intentions, il voulut en faire une eſpece d'apologie, ils lui répondirent : *Sire, une diſpoſition* » *de cette nature touche une matiere* » *ſi élevée, & eſt d'une ſi grande* » *conſéquence, que nous ne pouvons* » *douter que Votre Majeſté n'y ait* » *fait toutes les réflexions que ſa pro-* » *fonde ſageſſe peut lui inſpirer* «. Le ſtyle de compliment, en pareille circonſtance, n'eſt rien moins qu'une approbation. Cependant il n'y eut point d'oppoſition. Le Duc d'Orléans, par les ſoupçons jetés ſur lui, ſe trouvoit dans un état de détreſſe à n'oſer réclamer. Tous les autres Princes étoient trop jeunes, & les grands Seigneurs,

ſe trouvant ſans Chef, s'abſtinrent
1714-15. de marquer leur mécontentement.

* *Saint-Simon*, t. 2, p. 79.

Mais ce n'étoit pas aſſez d'avoir conquis ces prérogatives, malgré la répugnance du Roi; il falloit encore ſe procurer les moyens de les ſoutenir & de les défendre, ſi elles étoient attaquées. On n'en trouva pas de meilleur, qu'un teſtament qui donneroit au Duc du Maine une autorité & des forces capables de balancer celles du Régent, les ſeules à craindre. Alors revinrent les perſécutions déjà employées pour ſubjuguer le vieillard, & plus fortes encore, ſans doute parce que ſa réſiſtance fut plus opiniâtre.

Le Chancelier de Pontchartrain, inſtruit de toutes ces intrigues, & ne voulant pas, à la mort du Roi, s'y trouver mêlé, s'étoit retiré. Sa place fut donnée à Voiſin, tout dévoué à Madame de Maintenon & au Duc

du Maine. Ce fut lui qu'on chargea de rompre la glace auprès de Louis XIV, & de lui remontrer la néceſſité d'un teſtament pour la tranquillité de ſon Royaume, & d'un teſtament qui reſtreignît le pouvoir du Régent, pour la ſûreté de ſon petit-fils. » Il travailla avec autant d'efforts » que de ſecret à entamer la place ; » mais la ſape, quoiqu'habilement » conduite, ne rencontroit qu'un roc » vif qui émouſſoit tous les outils. » L'inſinuation ſe trouvant inutile, » on ſuſpendit les moyens de dou- » ceur & de perſuaſion. 1714.

» Juſqu'alors Madame de Main- » tenon & ſon pupille n'avoient été » occupés qu'à plaire au Roi, à » l'amuſer chacun à ſa maniere, à » deviner ce qui pouvoit lui faire » plaiſir, à le flatter, l'encenſer, » en un mot, à l'adorer. Depuis la » mort de la Dauphine, ils avoient » redoublé leurs empreſſemens, &

» étoient devenus pour la société son
1714-15. » unique ressource. Ne pouvant l'a-
» mener à leur volonté, déterminés
» cependant à arracher son consente-
» ment, & bien sûrs que la foiblesse
» & l'habitude qui les rendoient né-
» cessaires, les garantiroient toujours
» d'une disgrace, ils prirent avec
» lui une autre forme. Tous deux
» devinrent sérieux, souvent mornes,
» silencieux jusqu'à ne rien répondre,
» à moins qu'ils n'y eût une interro-
» gation directe, & la réponse alors
» se terminoit à un monosyllabe.
» L'âge du Roi, son caractere ne lui
» permettoient pas d'aller chercher au
» dehors des diversions à l'ennui; son
» assiduité dans l'intérieur étoit toujours
» la même, mêmes amusemens, musi-
» que, jeux, conversations éternelles.
» Et par-tout tristesse d'autant plus cruel-
» le, qu'il y étoit moins accoutumé.
» Mesdames d'O, de Caylus, de
» Dangeau, de Levy, de Saint-Simon,

» compagnie ordinaire de Madame
» de Maintenon, & qui n'étoient 1714-1
» point du myſtere, tenterent d'a-
» bord de la dérider. Elles crurent
» pendant quelque temps que c'étoit
» ſa mauvaiſe ſanté qui occaſionnoit
» cette ſombre mélancolie ; mais
» voyant que le viſage n'annonçoit
» aucun mal, que le train de vie
» n'étoit en rien dérangé, chacune
» d'elles appréhenda qu'il n'y eût
» contre elle-même quelque préven-
» tion ſecrete, & cette crainte les
» rendit encore plus mauvaiſe com-
» pagnie que la retenue & l'exemple
» de Madame de Maintenon. Dans
» les cabinets où le Duc du Maine
» paſſoit le temps qu'il n'étoit pas
» avec le Roi, on n'avoit pour toute
» reſſource que le récit des chaſſes
» de Rambouillet, par le Comte de
» Toulouſe, qui n'étoit pas amuſant,
» & les contes de quelques valets in-
» térieurs, qui ſe ralentirent à me-

» ſure qu'ils virent que M. du Maine
1714-15. » ne ramaſſoit plus rien, & ne les
» faiſoit pas valoir comme de cou-
» tume. Ainſi le Roi ſe trouvoit en-
» veloppé d'un nuage de triſteſſe qui
» s'épaiſſit de plus en plus juſqu'au
» moment où la ſérénité reparut tout
» à coup, & en combinant les cir-
» conſtances, on jugea que ce retour
» fut dû à la concluſion du teſta-
» ment.

Avrigny, t. 5. p. 320. » Louis XIV y établiſſoit un Con-
» ſeil de Régence compoſé de M. le
» Duc d'Orléans qui en étoit Chef, de
» M. le Duc de Bourbon qui y devoit
» aſſiſter quand il auroit vingt-quatre
» ans accomplis, du Duc du Maine,
» du Comte de Toulouſe, du Chan-
» celier, des Maréchaux de Villeroy,
» de Villars, de Tallard, d'Harcourt,
» des quatre Secrétaires d'Etat, & du
» Contrôleur-Général. Dans ce Con-
» ſeil, tout devoit ſe régler à la plura-
» lité des voix. L'avis du Chef ne

» devoit prévaloir que quand le nom-
» bre des ſuffrages ſeroit égal. La 1714.
» perſonne du jeune Roi étoit miſe
» ſous la tutelle & garde du Conſeil
» de Régence, & le Duc du Maine
» chargé de veiller à ſon éducation
» & à ſa conſervation, avec une au-
» torité entiere ſur les Officiers de
» la Garde de Sa Majeſté. Le Duc
» du Maine venant à manquer, le
» Comte de Toulouſe devoit prendre
» ſa place. Le Maréchal de Villeroy
» étoit nommé Gouverneur, ſous l'au-
» torité du Duc du Maine «. On voit que Louis XIV n'avoit donné au Duc d'Orléans que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, & qu'il avoit pris des précautions peu honorables pour ſon neveu.

On creuſa dans une tour du Palais, derriere la Grand'Chambre, un trou, dans lequel ce teſtament fut dépoſé, enfermé par une porte de fer, aſſujettie à trois clefs prohibitives, *Saint-Simon, t. 2 p. 83.*

dont l'une fut donnée au Premier
1714-15. Préſident, l'autre au Procureur-Général, & la troiſieme au Greffier. Il étoit ordonné par l'Edit qui l'accompagna, qu'il ſeroit ouvert après la mort du Roi, devant tout le Parlement, les Princes & Pairs aſſemblés. En le remettant au Premier Préſident, Louis XIV lui dit ces mots, qui marquent bien la contrainte & les déſagrémens qu'il avoit eſſuyés: » *Voici mon teſtament. L'exemple des* » *Rois mes prédéceſſeurs, & celui du* » *Roi mon pere, ne me laiſſent point* » *ignorer ce que celui-ci pourra de-* » *venir; mais on l'a voulu, on m'a* » *tourmenté, on ne m'a donné ni paix* » *ni patience qu'il ne fût fait. J'ai* » *donc acheté mon repos. Prenez-le.* » *Emportez-le. Il deviendra ce qu'il* » *pourra; mais au moins je ſerai tran-* » *quille, & je n'en entendrai plus par-* » *ler.* Il répéta les mêmes choſes & preſque dans les mêmes termes, à

» la Reine d'Angleterre, devant Ma- 1714. 15.
» dame de Maintenon, en la regar-
» dant d'un air sévere & chagrin «.
Saint-Simon a su ces particularités du Premier Président lui-même, & du Duc & de la Duchesse de Lauzun, à qui la Reine d'Angleterre les dit.

Le Roi envoya encore au Parlement deux codicilles qui contenoient des dispositions particulieres, entre autres la nomination d'un Précepteur. Il fallut aussi ruser pour avancer à cette place André-Hercule de Fleury, Evêque de Fréjus, pour lequel on a vu que Louis XIV avoit tant d'éloignement. Mais les piéges ne se tendirent pas au Monarque, qui se laissoit alors facilement conduire. Dans les affaires de conscience & de religion, le Pere Tellier lui commandoit plutôt qu'il ne le dirigeoit, & ce fut à lui qu'il fallut donner le change. On présume bien que le Confesseur

Fleury fait Précepteur.

Saint-Simon, t. 2 p. 113 & 6 p. 319.

auroit voulu mettre à cette place un
1714-15. homme vif & impétueux comme lui, qui donnât à son disciple des principes d'intolérance, & qui l'élevât dans les sentimens d'une haine irréconciliable contre les Jansénistes. Or Fleury étoit plus courtisan que zélé. Il laissoit les Jansénistes en paix dans son Diocese. Il ne s'étoit quelquefois pas contraint, dans les conversations, de blâmer la conduite un peu dure qu'on tenoit à leur égard, & il ne passoit point pour ami chaud des Jésuites. Ce fut cette indifférence qui fit sa fortune.

» Madame de Maintenon & le Ma-
» réchal de Villeroy ne les aimoient
» pas non plus, & le Duc du Maine
» en savoit trop, pour vouloir de leur
» main un Précepteur qui seroit ins-
» truit, conduit, &, dans l'occasion,
» soutenu par eux contre lui. Comme
» pour ce choix ils disposoient de la
» volonté du Roi par le Confesseur,
» il falloit leur offrir un homme qu'ils

» croiroient, ſinon entiérement dé-
» voué à la Société, du moins bien 1714-1.
» attaché à leurs opinions, très-con-
» traire au Janſéniſme, & qu'ils puſ-
» ſent préſenter comme tel à Louis
» XIV. Meſdames de Dangeau & de
» Levy, que Fleury avoit ſubjuguées
» par les agrémens de ſa conver-
» ſation, ſes manieres douces & flat-
» teuſes, & ſon liant dans la ſo-
» ciété, le produiſirent à la Ducheſſe
» du Maine. Il fut agréé, & on lui
» traça le chemin qu'il devoit ſuivre.
» Pour écarter le prétexte du refus
» tiré de la réſidence, Fleury demanda
» à quitter ſon Evêché, dont l'air étoit
» contraire à ſa ſanté. Tellier, tout
» habile qu'il étoit, n'apperçut point
» le but de cette démarche. Il n'y vit
» qu'un Evêché à remplir pour une
» de ſes créatures, & ne ſongea qu'à
» en être quitte à bon marché, en
» ne donnant en échange qu'une lé-
» gere Abbaye. Celle de Tournus

» vint à vaquer, le Confeſſeur l'offrit.
1714-15. » L'Evêque ne marchanda pas. Les
» derniers ſix mois de ſon Epiſcopat,
» le Prélat ſi pacifique juſqu'alors,
» s'étoit mis à rechercher les Janſé-
» niſtes dans ſon Dioceſe, à interdire
» les Confeſſeurs, à inquiéter le peu
» qu'il y avoit de Religieuſes. Ce-
» pendant, comme il ne vouloit que
» du bruit, il en fit plus que de mal,
» & il finit par un Mandement d'a-
» dieu fulminant contre les Janſé-
» niſtes, dont le tonnerre retentit par-
» tout. Ses amis ne manquerent pas
» de le faire valoir à la Cour, & les
» Jéſuites n'eurent rien à répondre,
» quand on leur propoſa un homme
» ſi orthodoxe. Tellier fit bien quel-
» ques difficultés; mais enfin il crai-
» gnit, s'il ne le faiſoit pas agréer
» à Louis XIV, de ſe mettre à dos
» tout le parti du Duc du Maine,
» & Fleury fut nommé «.

Il arriva que ce Mandement, fait

uniquement pour les circonſtances, eut pour la ſuite des effets qu'on n'avoit pas prévus. » Le fameux Pere » Queſnel en ayant eu connoiſſance, » piqué du ton de perſécuteur que » prenoit le nouvel Antagoniſte, en- » châſſa cette eſpece de tocſin dans » un de ſes Ouvrages, avec l'ironie » la plus amere & la plus mépriſante. » Fleury, avec ſon air doux, riant & » modeſte, étoit, dit Saint-Simon, » l'homme le plus ſuperbe & le plus » vindicatif que j'aye jamais connu. » Il ne le pardonna ni au Pere Queſ- » nel, ni à ſes adhérens «; & ainſi Louis XIV donna, ſans le ſavoir, aux Janſéniſtes un ennemi capable de ſoutenir tout ce qu'il fit contre eux dans ſes derniers jours. 1714-15.

En recherchant ainſi la cauſe de certains faits, peut-être trouveroit-on que ce ſont ſouvent des haines perſonnelles, des intérêts particuliers, qui ont occaſionné les événemens géné- Cauſes des troubles de l'Egliſe. *Saint-Simon, t. 6 p. 305 & ſuiv.*

raux. Par exemple, à en croire Saint-
1714-15. Simon, c'eſt pour faire diverſion aux murmures & aux éclats contre la morale relâchée, que les Jéſuites ont animé les querelles ſur le Janſéniſme, & les ont fortifiées par la condamnation du Pere Queſnel. C'eſt auſſi, ſelon le même Auteur, l'animoſité du Pere Tellier contre le Cardinal de Noailles, le déſir porté juſqu'à la fureur de l'humilier, de l'abattre, de le précipiter, s'il pouvoit, de ſon ſiége, qui lui a fait machiner de noirs complots, armer la plupart des Evêques contre le Prélat, & jeter le trouble dans l'Egliſe de France. Peu s'en fallut qu'abuſant de l'aſcendant que lui donnoit ſon miniſtere, ce Confeſſeur impérieux n'arrachât de ſon Pénitent un ordre, qui auroit conſommé la vengeance du Jéſuite, & perdu l'Archevêque ſans reſſource.

1715. » L'affaire de la Conſtitution étoit

» alors la grande, l'importante, l'af-
» faire par excellence. Les femmes
» s'en mêloient. C'étoit l'occupation
» des cercles & la matiere de toutes
» les converſations. Les grands arc-
» boutans du parti anti-conſtitution-
» naire à la Cour, étoient, après
» le Pere Tellier, les Cardinaux de
» Rohan & de Biſſy : celui-là cher à
» Louis XIV, auquel on croit qu'il
» tenoit par des liens qui avoient en-
» core de la force ſur ce Prince. Thiard
» de Biſſy s'étoit avancé par la pro-
» tection de Madame de Maintenon,
» près de laquelle Godet des Marais
» l'introduiſit, comme Elie donna
» autrefois à Eliſée ſon manteau. On
» a penſé qu'il avoit des vûes ſur l'Ar-
» chevêché de Paris, & Rohan ſur
» la feuille des Bénéfices, dont il s'i-
» maginoit que les Jéſuites pourroient
» encore diſpoſer.

» Le réſultat des Conſeils ſe rap-
» portoit ordinairement chez la Du-

1715.

Le Cardinal de Noailles & Mademoiſelle de la Cauſſeraye.

Saint-Simon, t. 7, p. 42.

» chesse de Ventadour, Gouvernante
1715. » du Dauphin, d'où le Duc de Rohan
» ne bougeoit, & où le Cardinal son
» frere étoit aussi très-assidu. Là on
» ne se contraignoit en rien, on par-
» loit, comme en pays de liberté, des
» projets & des entrepriſes. Il y en
» avoit une importante sur le tapis,
» c'étoit d'obtenir un ordre du Roi
» pour arrêter le Cardinal de Noail-
» les, quand il iroit à Conflans, &
» l'envoyer tout de suite à Rome. Le
» Pape n'attendoit que cela pour
» le dépoſer & le priver de la pour-
» pre. Sans ce préalable, quelque
» effort que fiſſent Tellier, Rohan &
» Biſſy pour déterminer le Pontife,
» il n'oſoit entreprendre ni l'un ni
» l'autre. La mine étoit chargée, il
» n'y avoit plus que le feu à y met-
» tre, chacun ſavoit ce qu'il avoit à
» faire dans l'action, & Tellier, prin-
» cipal perſonnage, avoit déjà com-
» mencé à en parler au Roi.

» Tout

» Tout cela ſe rapportoit chez Ma-
» dame de Ventadour, ſans voile ni 1715.
» myſtere, devant Mademoiſelle de la
» Chauſſeraye, fille d'une naiſſance
» peu relevée en comparaiſon des per-
» ſonnes qu'elle fréquentoit; eſpece
» de ſubalterne, qu'on croyoit fort
» honorée d'être reçue en pareille
» compagnie, qu'on regardoit comme
» ſans conſéquence, & devant laquelle
» on ne ſe cachoit de rien. Mais cette
» Demoiſelle, ſans qu'on ait jamais
» ſu comment elle y parvint, étoit
» dans une intime familiarité avec
» le Roi. Il lui écrivoit ſouvent, &
» la faiſoit venir à Verſailles. C'étoit
» par Blouin, Valet de Chambre de
» confiance, que paſſoient les lettres
» & les meſſages, & c'étoit lui qui
» l'introduiſoit par les derrieres avec
» le plus grand ſecret. Louis XIV ſe
» plaiſoit beaucoup avec cette De-
» moiſelle, parce qu'elle étoit amu-
» ſante. Elle ſavoit cacher ſon eſprit,

» faire l'ingénue, paroître ne s'inté-
1715. » reſſer ni aux affaires ni aux per-
» ſonnes. Par cet artifice, elle avoit
» accoutumé le Roi à ſe mettre à
» ſon aiſe avec elle, à lui parler de
» tout avec confiance, & même à
» goûter ſes conſeils. Cependant elle
» n'étoit rien moins qu'indifférente
» pour le Cardinal de Noailles. Les
» complots qu'on faiſoit pour l'op-
» primer la révoltoient. Sur le ſimple
» projet formé devant elle chez Ma-
» dame de Ventadour, mais non en-
» core tout arrangé, elle avoit déjà
» averti l'Archevêque de ne pas ſor-
» tir de Paris, dont le peuple l'ado-
» roit, & où on n'auroit oſé l'en-
» lever.

» De providence, le jour même
» que le Pere Tellier avoit entamé
» cette affaire avec le Roi, Made-
» moiſelle de la Chauſſeraye fut ap-
» pelée auprès du Monarque. Il lui
» parut triſte & rêveur. Elle affecta

» de lui trouver mauvais visage, & 1715.
» d'être inquiette de sa santé. Le
» Roi, sans lui parler de l'enléve-
» ment proposé, lui dit : *Il est vrai*
» *que je me trouve extrêmement tra-*
» *cassé de cette affaire de la Constitu-*
» *tion. On me propose des choses sur*
» *lesquelles j'ai peine à me résoudre.*
» *J'ai disputé tout le matin là-dessus.*
» *Ils se relayoient pour m'étourdir sur*
» *les mêmes matieres, & je n'ai point*
» *de repos. Vous êtes bien bon*, lui
» dit l'adroite Chausseraye, *de vous*
» *laisser tourmenter de la sorte. Il pa-*
» *roît que ces Messieurs ne se soucient*
» *que de faire réussir leur affaire, &*
» *nullement de votre santé. A votre*
» *place, Sire, je m'en tiendrois à ce*
» *que j'ai fait. Je ne songerois plus qu'à*
» *vivre en repos, & je les laisserois*
» *disputer tant que bon leur sembleroit,*
» *sans m'en mêler davantage, ni en*
» *prendre du souci, y perdre ma tran-*
» *quillité, & altérer ma santé comme*

1715. » *il n'y paroît que trop à votre visage.*
» *Moi, je n'entends ni ne veux entendre rien à toutes ces questions*
» *d'école. Je ne me soucie pas plus d'un*
» *parti que de l'autre ; je ne me soucie*
» *que de votre vie que vous abrégez, &*
» *que vous ne conserverez jamais qu'en*
» *les laissant s'entre-battre tant qu'ils*
» *voudront, sans vous en embarrasser.*
» *ni vous en mêler davantage.*

» Elle dit tout cela d'un air si naïf
» & si indifférent sur tous les partis,
» si pénétré du seul intérêt du Roi,
» qu'il lui répondit : *Vous avez raison, je suivrai votre conseil ; à la fin*
» *ces gens-là me feroient mourir, &,*
» *pour commencer, dès demain je leur*
» *défendrai de me parler d'une chose*
» *qu'ils m'ont proposée & qui me peine*
» *au dernier point. Ils y reviennent*
» *sans cesse. J'ai été sur le point de*
» *me laisser entraîner ; mais demain*
» *je leur ferme la bouche là-dessus pour*
» *toujours*, La Chaussetaye, sans pa-

» roître vouloir pénétrer le ſecret que
» le Roi ne lui diſoit qu'à demi, mais 1715.
» qu'elle ſavoit auſſi bien que lui, le
» confirme dans ſa réſolution, le pi-
» que d'honneur ſur ce qu'il eſt dupe
» & victime de gens qui ne travail-
» lent que pour eux-mêmes, enfin
» elle fait tant, que le Roi lui re-
» nouvelle la parole poſitive & encore
» plus affirmative d'exécuter le lende-
» main ce qu'il vient de promettre,
» &, ſans s'expliquer davantage, il
» la renvoye en lui diſant : *Regar-*
» *dez la choſe comme rompue, je par-*
» *lerai ſi net, qu'ils n'oſeront plus m'en*
» *importuner.*

» En ſortant de chez le Roi, la
» Demoiſelle va paſſer la ſoirée chez
» Madame de Ventadour. Elle trouve
» la joie peinte ſur tous les viſages.
» Elle ſoupe, joue, & ſe retire le plus
» tôt qu'elle peut. Le lendemain elle
» monte en chaiſe de poſte, ſe fait
» conduire à Paris, deſcend près de

» la Cathédrale, entre par l'Egliſe
1715. » dans un coin de l'Archevêché, d'où
» elle fait avertir le Cardinal, qui
» vient la trouver par un eſcalier dé-
» robé; en un quart d'heure elle
» lui conte ſon aventure de la veille,
» regagne ſa chaiſe, reparoît à Ver-
» ſailles comme ſi elle n'en étoit pas
» ſortie, va dîner chez Madame de
» Ventadour, & y paſſe l'après-midi,
» pour tâcher de découvrir par la
» contenance des gens, ou par leurs
» diſcours, ſi le Roi lui a tenu parole.
» Le ſoir, aſſez tard, arrive le Prince
» de Rohan, d'un air conſterné; il
» tire à part la Ducheſſe; deux mots
» qu'il lui dit lui communiquent toute
» ſa triſteſſe. Il refuſe de jouer, & ſe
» retire dans un coin de la chambre,
» où il ſe met à rêver.

» La Chauſſeraye, qui remarquoit
» tout du coin de l'œil, & qui jouiſ-
» ſoit intérieurement, quitte le jeu,
» s'approche de lui d'un air flatteur:

» *Je viens*, lui dit-elle, *vous tenir*
» *compagnie. Qu'avez-vous donc? êtes-* 1715.
» *vous malade? Peut-être ſont-ce des*
» *vapeurs? On a quelquefois de ces*
» *mélancolies involontaires, dont on*
» *ignore la cauſe. Sans doute*, reprend
» Rohan, *je ſuis triſte & je n'en ai*
» *que trop de raiſon. Vous ſavez que*
» *le Roi nous avoit laiſſé eſpérer qu'il*
» *pourroit conſentir à l'enlévement du*
» *Cardinal. Hier matin encore, tout en*
» *réſiſtant là-deſſus au Pere Tel-*
» *lier, il a été dix fois prêt à lâcher*
» *la parole. Et voilà que tout à coup*
» *il s'eſt raviſé. Il a pris ce matin à*
» *part le Pere Tellier & mon frere*
» *l'un après l'autre, leur a dit qu'il*
» *avoit penſé & repenſé à l'enlévement*
» *dont ils le preſſoient, & a ajouté d'un*
» *ton de maître: Je veux bien vous*
» *dire que jamais je n'y conſentirai.*
» *Je vous défends de m'en parler da-*
» *vantage, & leur a tourné le dos.*
» La Demoiſelle contrefait l'étonnée,

» entre dans les reſſentimens du Duc ;
1715. » qui déclamoit & diſoit rage contre
» l'inconſtance du Roi ; & pour voir
» s'ils avoient totalement renoncé à
» leur deſſein, elle lui demande amí-
» calement s'il n'y a pas encore quel-
» ques reſſources, ſi ſon imagination
» ne lui fournit pas quelque expé-
» dient pour redreſſer l'affaire. *Oh !*
» *non*, dit-il, *il n'y faut plus penſer.*
» *Après le ton abſolu du Roi, ce ſeroit*
» *ſe perdre inutilement que de rien ten-*
» *ter davantage.* Ainſi échoua cet
» odieux projet, par l'adreſſe & le
» bon cœur de Mademoiſelle de la
» Chauſſeraye. Elle a ſouvent rendu
» de ces ſervices, ſans qu'on s'en ſoit
» douté, & ſans jamais rien recevoir
» que du Roi. Il lui donnoit de temps
» en temps, ſur le Tréſor Royal, des
» Ordonnances qui étonnoient les Con-
» trôleurs-Généraux, & qui l'ont ren-
» due fort riche «.

Dernieres « Par cette anecdote & les perſécu-

tions pour le teſtament, on peut juger des chagrins ſecrets qu'éprouva Louis XIV dans les derniers temps. Malgré ces peines intérieures, il tint, juſqu'à la fin de ſa vie, d'une main ferme, le timon du Gouvernement. Se ſentant dépérir, il faiſoit effort ſur lui-même pour que les affaires ne ſouffriſſent pas de ſon affaiſſement. Il parut encore avec éclat dans une audience qu'il donna le 4 Août, à un Ambaſſadeur de Perſe; jamais on ne remarqua en lui plus de grandeur & de majeſté. Il s'appliqua à faire des traités & à renouveler des alliances. Il mit tous ſes papiers en ordre, brûla ceux dont il ne vouloit pas laiſſer la connoiſſance, preſcrivit différentes choſes de cérémonial pour le Dauphin. Enfin il ſe flattoit de pouvoir encore convoquer un Concile National pour rétablir la paix dans l'Egliſe de France, ce qu'il regardoit comme ſa grande & importante affaire,

171 occupat de Louis *Rebo t. 9. p.*

lorſque, le 22 Août, la gangrene ſe
1715. manifeſta à une de ſes jambes, avec des ſignes effrayans, qui firent juger qu'il n'avoit plus que quelques jours à vivre.

S'il a été ſuite. *Saint-Simon*, t. 6, 37.

Il les conſacra aux devoirs de la Religion, à de pieuſes méditations & à la priere. » Louis XIV mourant, » montra une grande tranquillité » d'ame. Après ſoixante-douze ans » de regne, ſoixante-dix-ſept de vie, » après les ſcandales de ſes premieres » années, tant de guerres légérement » entrepriſes, tant d'hommes ſacri- » fiés, tant d'impôts exigés, une pa- » reille ſécurité a ſurpris & fait croire » qu'elle ne pouvoit lui être inſpirée » que par ſa confiance entiere dans » les promeſſes très-haſardées de ſon » Confeſſeur. On prétend que long- » temps avant ſa maladie, le Pere » Tellier l'avoit engagé à s'agréger à » la Société, qu'il lui en avoit vanté » les priviléges & les indulgences plé-

» nieres, & l'avoit perſuadé que, 171
» quelque crime qu'on eût commis,
» & dans quelque difficulté qu'on ſe
» trouvât de le réparer, la profeſ-
» ſion religieuſe faite dans la *Com-*
» *pagnie de Jéſus* lavoit tout cela, &
» aſſuroit infailliblement le ſalut. Le
» Roi, dit-on, fit ſes vœux dans le
» ſecret, entre les mains du Pere
» Tellier. Il reçut, non pas l'habit,
» mais un ſigne preſque imperceptible,
» comme une eſpece de ſcapulaire
» qu'on trouva ſur lui après ſa mort.
» Les derniers jours de ſa vie, on
» les entendit ſe fortifier le Confeſſeur
» & lui, & s'encourager par ces pro-
» meſſes. Le Confeſſeur lui donna
» la derniere bénédiction de la part
» du Général, comme à un de ſes
» Religieux, & lui fit prononcer des
» formules de prieres qu'on entendit
» en partie, & qui confirmerent dans
» l'opinion que le Monarque étoit
» Jéſuite «.

1715. *Saint-Simon, t. 6, 383.*

Mais Saint-Simon, qui raconte ce fait, ajoute en même temps : » Je » m'en suis curieusement informé à » Maréchal, Chirurgien du Roi, & » qui jouissoit auprès de lui de la » plus grande privauté. Maréchal, qui » étoit très-véridique, & qui n'aimoit » pas le Pere Tellier, m'a assuré » qu'il ne s'étoit jamais apperçu de » rien qui eût trait à cela, ni de » formules de prieres, ni de béné- » diction particuliere, & qu'il étoit » faux qu'on eût trouvé sur le Roi » aucun scapulaire ou autre marque, » sinon des reliques qu'il portoit ha- » bituellement «. Nous n'avons pas cru devoir omettre cette imputation, toute minutieuse qu'elle est, parce qu'elle a été quelquefois reprochée à Louis XIV comme une foiblesse.

Mort de Louis XIV. *Reboulet, t. 3, p. 300. La Beaumelle, t. 5, 42.*

On ne peut taxer ce Prince d'insensibilité pour ses fautes, au lit de la mort. Il gémit sur les désordres de sa jeunesse, en fit un

aveu public, demanda pardon des ſcandales qu'il avoit cauſés, repaſſa dans l'amertume de ſon cœur les erreurs de ſa vie, dit qu'il avoit trop aimé la guerre, exhorta ſon ſucceſſeur à ne pas ſuivre ſes mauvais exemples, à diminuer les impôts, à aimer ſes ſujets; & le plus grand regret qu'il marqua, fut de n'avoir pas eu aſſez de temps, depuis la paix, pour laiſſer à ſon petit-fils un Royaume floriſſant & ſes Peuples heureux. Il mourut le premier Septembre, muni des Sacremens de l'Egliſe. Les ſentimens qu'il montra dans ce dernier moment doivent lui faire pardonner ſes fautes, & rendre ſa mémoire reſpectable aux François. 1715

Le meilleur de ſes Hiſtoriens convient qu'il fut peu regretté d'une partie de ſes ſujets. Les impôts exceſſifs, la variation des monnoies, les troubles de l'Egliſe, le mécontentement des Parlemens, peu mé-

Quels regrets il y a ſa mort *Reboulet*, p. 3 *Saint-Simon*, t. p. 432.

nagés pendant un ſi long regne, en
1715. faiſoient déſirer un nouveau. » Quant
» à la Cour, il ſemble que l'ennui
» dont on y étoit accablé, ſur-tout
» depuis la mort du Dauphin & de
» la Daûphine, diminua beaucoup la
» triſteſſe. Les Seigneurs qui avoient
» vieilli avec Louis XIV, les Dames
» de ſa Société qui perdoient leur
» crédit & des diſtinctions flatteuſes,
» le pleurerent. Les autres conçurent
» des eſpérances conſolantes, qu'ils ne
» cacherent pas. Le ſucceſſeur étoit
» trop jeune, & ne ſavoit pas ce qu'il
» perdoit. Le Duc d'Orléans n'étoit
» pas payé pour regretter ſon on-
» cle. De ſes trois filles, la Douai-
» riere de Conti fut touchée, & le
» parut; Madame la Ducheſſe ſe li-
» vra à ſa diſſipation ordinaire avec
» quelques marques d'affliction; la
» Ducheſſe d'Orléans laiſſa tomber de
» ces larmes qui lui échappoient fa-
» cilement. On remarqua dans le

» Comte de Toulouſe une tranquil-
» lité glacée, & le Duc du Maine 1715.
» fut ſoupçonné, ſur ſon air médio-
» crement triſte, d'avoir plus ſongé
» à ce qu'il croyoit gagner d'auto-
» rité, qu'à ce qu'il perdoit de cré-
» dit «.

Regrets de Madame de Maintenon.

Madame de Maintenon, à quatre-vingts ans, à cet âge où l'affaibliſſement du corps permet à peine l'exercice des facultés de l'ame, parut ranimer ſa vigueur pour ſentir les déchiremens de ſa douleur : » Entraînée
» par le déſir & repouſſée par la
» crainte, elle ſe demandoit ſi elle
» devoit attendre le dernier coup, ou
» épargner ce ſpectacle à ſa ſenſibi-
» lité. Il lui paroiſſoit honteux de ne
» pas fermer les yeux du Roi. Ses
» ſoins lui étoient déſormais inutiles.
» Il avoit perdu l'uſage de ſes ſens.
» Il luttoit contre la mort. A chaque
» inſtant elle queſtionnoit les Méde-

La Beaumelle, t. 5 p. 152.

1715. » cins, vouloit ſe repaître elle-même » de terreur ou d'eſpérance. Ses triſtes » regards ſe portoient en tremblant » ſur ce viſage déjà couvert des om- » bres du trépas. Le Maréchal de » Villeroy, témoin de ſes agitations, » la conjure de ſe retirer. *C'eſt à* » *moi*, répond-elle, *à recevoir ſes* » *derniers ſoupirs. Il me reſte encore* » *aſſez de force & de courage.* Il in- » ſiſte. Elle eſt prête à céder à ſes re- » préſentations : *Mais*, reprend-elle, » *il vit encore, il voudra peut-être* » *me voir ; ſi ſes derniers regards me* » *cherchoient & ne me trouvoient pas !* » On lui promet de l'avertir ; elle ſe » laiſſe entraîner, & part pour Saint- » Cyr. *Ma douleur eſt grande*, diſoit- » elle en chemin, *mais elle eſt douce* » *& tranquille. Je pleurerai ſouvent ;* » *mais ce ſeront des larmes de tendreſſe :* » *car, dans le fond du cœur, ſa mort* » *chrétienne me donne de la joie.* En

» entrant à Saint-Cyr, elle s'écria : » *Je ne veux que Dieu & mes en-* 1715.
» *fans* «. On les fit toutes paſſer devant elle, & en les voyant, elle s'attendrit comme une mere à laquelle on préſente les gages chéris d'une douce union. Elle ſentit alors le bonheur de s'être préparé un pareil aſile, & elle l'exprimoit ainſi à une ancienne amie. » *J'ai vu mourir* » *le Roi comme un Saint & comme* » *un Héros. J'ai quitté le monde que* » *je n'aimois pas, & je ſuis dans la* » *plus aimable retraite. Je voudrois de* » *tout mon cœur que votre état fût* » *auſſi heureux que le mien* «.

Lettre à Madame des Urſins, du 11 Septembre, t. 1, p. 194.

Pluſieurs Panégyriſtes ſe ſont empreſſés de célébrer les grandes qualités de Louis XIV ; mais aucun peut-être n'a mieux réuſſi à raſſembler les traits épars de ſa gloire, & ne l'a loué plus noblement ſous un air de ſimplicité, que celui dont nous allons citer les

Diſcours de M. l'Abbé Maury, pour ſa réception à l'Académie Françoiſe, 27 Janvier 1785.

paroles. » *Ce Monarque*, dit-il, *eut à*
1715. » *la tête de ſes armées, Turenne,*
» *Condé, Luxembourg, Catinat, Cré-*
» *qui, Boufflers, Monteſquiou, Ven-*
» *dôme, & Villars. Duqueſne, Tour-*
» *ville, du Guay-Trouin, comman-*
» *doient ſes eſcadres. Colbert, Lou-*
» *vois, Torcy, étoient appelés à ſes*
» *Conſeils. Boſſuet, Bourdaloue, Maſ-*
» *ſillon, lui annonçoient ſes devoirs. Son*
» *premier Sénat avoit Molé & La-*
» *moignon pour Chefs, Talon & d'A-*
» *gueſſeau pour organes. Vauban for-*
» *tifioit ſes citadelles, Riquet creuſoit*
» *ſes canaux; Perrault & Manſard conſ-*
» *truiſoient ſes Palais; Pujet, Girar-*
» *don, Le Pouſſin, Le Sueur & Le*
» *Brun les embelliſſoient; Le Nôtre*
» *deſſinoit ſes jardins; Corneille,*
» *Racine, Moliere, Quinault, La*
» *Fontaine, La Bruyere, Boileau,*
» *éclairoient ſa raiſon & amuſoient ſes*
» *loiſirs; Montauſier, Boſſuet, Beau-*

» villiers, Fénelon, Huet, Flechier, » l'Abbé de Fleury, élevoient ſes en- 1715. » fans. C'eſt avec cet auguſte cortége » de Génies immortels, que Louis XIV, » appuyé ſur tous ces grands Hom- » mes qu'il ſut mettre & conſerver » à leur place, ſe préſente aux re- » gards de la Poſtérité «.

LE RÉGENT.

1715. Testament de Louis XIV. *Staal*, t. 1, p. 270.

Aux approches de la mort de Louis XIV, un objet d'inquiétude occupoit les esprits. C'étoit son testament. Entre les personnes les plus intéressées à savoir ce qu'il contenoit, on remarquoit sur-tout le Duc d'Orléans & le Duc du Maine ; & à juger par le crédit dont celui-ci avoit joui pendant les derniers jours du Monarque, on auroit cru qu'il en connoissoit les dispositions ; cependant une confidente de la Duchesse du Maine assure que ni elle ni son époux n'en furent instruits.

Il est vrai que cette Princesse, sentant, lorsque la fin du Roi approchoit, combien il étoit important aux

Princes légitimés de ne pas ignorer ce que leur pere avoit réglé par ſon teſtament, exhorta ſon mari à prier Madame de Maintenon d'engager Sa Majeſté à leur en donner connoiſſance, afin qu'ils puſſent prendre de juſtes meſures. Cette Dame héſita long-temps à demander cette grace au Roi, dans la crainte de lui déplaire. Cependant, vaincue par les ſollicitations de ſon éleve, elle haſarda la démarche; mais le Monarque, malgré ſa tendreſſe pour ces enfans chéris, ne put être amené à leur donner la ſatisfaction qu'ils demandoient, qu'à une condition; c'eſt qu'ils ne révéleroient à perſonne les articles qu'il leur confieroit, & par conſéquent qu'ils n'en feroient aucun uſage. Ils penſerent que cette obligation à un ſecret inviolable, & à l'inaction qui en étoit une ſuite, le leur rendroit inutile, & ils refuſerent de l'apprendre. 1715.

1715. Ce fut une faute capitale, dont les Princes ſentirent un peu trop tard toute l'étendue. Ils aviſerent alors aux moyens de la réparer ; & dans un conſeil de leurs amis, où la choſe fut agitée, ils convinrent que puiſqu'ils ne pouvoient revenir à ce qu'ils avoient imprudemment rejeté, il falloit demander communication, ſinon du tout, du moins d'un article important ; & cet article, ſuggéré par le Comte de Toulouſe, étoit de ſavoir ſeulement ſi Louis XIV rappeloit le Roi d'Eſpagne à ſa ſucceſſion. Le Roi voulut bien les aſſurer qu'il ne le rappeloit pas. Dès là ils conclurent que toute l'autorité alloit paſſer entre les mains du Duc d'Orléans. Ils auroient donc dû en même temps, pour tirer un avantage réel de leur découverte, former une étroite liaiſon avec lui.

On y auroit trouvé ce Prince très-diſpoſé, puiſque, dans l'incertitude de

ce qui pouvoit avoir été réglé contre lui, il fit quelques pas vers les Princes légitimés, & qu'il alla juſqu'à faire entendre qu'il ne ſeroit pas éloigné de donner Mademoiſelle de Valois, ſa fille, en mariage au Prince de Dombes. Mais plus frappés de quelques petits inconvéniens, que des grands avantages qui ſe trouvoient dans cette alliance, ils la négligerent, ou du moins ils ne s'efforcerent pas aſſez de la faire agréer au Roi, qui ne la goûtoit pas. A cette faute ils en ajouterent une autre; ce fut d'informer le Duc d'Orléans de l'article du teſtament qu'ils venoient d'apprendre, apparemment pour s'en faire un mérite auprès de lui, ne ſongeant pas que c'étoit, par cette indiſcrétion, tourner la découverte à l'avantage de celui qui devoit en profiter à leurs dépens. 1715.

A meſure que la langueur du Roi rendoit ſa perte plus prochaine, les

alarmes de la Ducheſſe du Maine
1715. augmentoient. Elle vit ſouvent Madame de Maintenon, la preſſa & de lui donner une entiere connoiſſance du teſtament, & de prier le Roi de prendre, pendant qu'il en étoit encore temps, certains moyens qu'elle ſuggéroit, pour affermir ce qu'il avoit ordonné en faveur des Princes légitimés. La crainte d'inquiéter & de troubler le Roi, empêcha Madame de Maintenon de ſe prêter aux déſirs de la Ducheſſe, & de parler. Ce fut de lui-même & ſans ſollicitations, que le Monarque, preſque expirant, apprit au Duc du Maine toutes ſes diſpoſitions. En vain celui-ci repréſenta les inconvéniens de ce que le Roi faiſoit pour lui, qu'il lui donnoit trop d'autorité pour que le Duc d'Orléans ne s'en trouvât pas offenſé, & trop peu pour ſe ſoutenir contre le reſſentiment du Prince. Ses remontrances furent inutiles, & le Roi perſiſta à laiſſer

laiſſer les choſes comme il les avoit réglées. 1715.

En effet, dans l'intention où étoit Louis XIV d'obliger le Duc du Maine, ſon fils, on conviendra qu'il prit des meſures bien contraires à ſon but. Il auroit dû prévoir que les entraves qu'il mettoit à la puiſſance de ſon neveu, en le ſoumettant à un Conſeil de Régence, ne ſerviroient qu'à l'indigner; qu'il ne manqueroit pas de chercher tous les moyens pour s'en débarraſſer; que de la force militaire donnée au Duc du Maine, naîtroit une haine entre parens, une rivalité pernicieuſe; & que, pour donner de la ſolidité à ſes diſpoſitions, il auroit fallu établir le Conſeil de Régence de ſon vivant, & le faire agir ſous ſes yeux; en un mot, monter la machine du Gouvernement telle qu'elle devoit être après ſa mort, & en tendre les reſſorts de maniere que ſon décès arrivant, elle n'eût plus *Saint-S mon, t. p. 90.*

qu'à continuer de ſe mouvoir ſelon
1715. l'impulſion qu'il lui auroit donnée. Faute de ces précautions, qui peut-être n'auroient pas encore ſuffi pour conſerver les diſpoſitions de Louis XIV dans leur intégrité, l'édifice de ſon teſtament fut renverſé par le premier choc, comme il l'avoit prévu.

Séance du Parlement. *Mém. Reg. t. 1, p. 10. Berwick, t. 2, p. 235. Saint-Pierre, p. 560. Staal, t. 1, p. 275 & 281.*

Le lendemain de ſa mort, 2 Septembre, à dix heures du matin, le Duc d'Orléans ſe rendit au Parlement, accompagné des Princes & des Pairs, & d'un cortége armé, capable d'emporter les ſuffrages par la crainte, s'ils n'avoient pas été gagnés par l'inſinuation. Madame de Staal remarque que ce Prince, » *prodigue de ſa parole*, » *dont il ne faiſoit*, dit-elle, *aucun* » *cas*, s'étoit acquis les Grands du » Royaume, en s'engageant à tout ce » qu'ils pourroient ſouhaiter, quand il » ſeroit le Maître; & qu'il s'aſſura le » Parlement par les mêmes moyens «. Si-tôt que l'Aſſemblée fut formée, il

remontra en peu de mots ſon droit à la Régence, faiſant entendre que ce droit ne devoit même pas être mis en queſtion, c'eſt-à-dire qu'il ſe déclara Régent, & il le fut avant même qu'on eût ouvert le teſtament. Dans le tranſport de ſa joie d'un ſuccès ſi prompt & ſi entier, il laiſſa échapper des promeſſes qui alloient certainement au delà de ce qu'il vouloit tenir. Un homme habile, dévoué à ſes intérêts, qui obſervoit froidement dans la foule ce qui ſe paſſoit, lui fit parvenir un billet, où étoient ces mots : *Vous êtes perdu, ſi vous ne rompez la ſéance.* Il le crut, & continua l'Aſſemblée à l'après-midi. 1715

Alors on ouvrit le teſtament, & le Parlement fut très-étonné de voir que celui qu'il avoit déclaré Régent, n'y étoit nommé que Chef du Conſeil de Régence. » A chaque article, le » Premier Préſident de Meſmes, très- » attaché au Duc du Maine, s'écrioit : *Berwick*, 2, *p.* 23 *Mém.*, *p.* 13.

1715. » *Ecoutez, Messieurs, observez; c'est-là notre loi.* Mais on n'en jugea pas » ainsi «. Cette prétendue loi fut abrogée dans presque toutes ses parties. Il n'y étoit pas question de Régent, & on en reconnut un. Le Duc d'Orléans devoit être Chef du Conseil de Régence, & on mit à sa place M. le Duc, qui n'avoit que vingt-trois ans. Ce Conseil devoit se régénérer de lui-même, en cas de mort ou de retraite de quelques Membres, & il fut permis au Régent de l'augmenter ou diminuer comme il voudroit. Enfin la Surintendance de l'éducation du Roi, la garde de sa personne, & le commandement des troupes de sa Maison, étoient confiés au Duc du Maine, & ce commandement fut attribué à M. le Duc, en qualité de Grand-Maître; on laissa seulement au Duc du Maine le commandement du Guet ordinaire, sous l'autorité du Régent. Il n'en voulut pas, & se ref-

treignit à la Surintendance de l'éducation.

1715

Parvenu ſi heureuſement à ſurmonter cette premiere difficulté, le Régent forma ſept Conſeils, dont les noms marquent la deſtination; ſavoir, celui de Régence, de la Guerre, des Finances, de la Marine, des Affaires Etrangeres, de l'intérieur du Royaume, & un de conſcience pour toutes les affaires de Religion, & ſur-tout pour la nomination aux Bénéfices. Le 12 Septembre, il amena le jeune Roi tenir au Parlement ſon Lit de Juſtice, où tout ce qui avoit été réglé juſqu'alors fut enregiſtré & publié.

Conſeil. *Villars* 2, *p.* 35

Ce n'eſt pas que tout le monde approuvât des changemens ſi prompts & ſi multipliés. Le Maréchal de Villars, quoique nommé Préſident du Conſeil de la Guerre, remontra » que » dans les premiers momens d'une » nouvelle Adminiſtration, il y avoit

» peut-être du danger à renverſer l'or-
1715. » dre anciennement établi ; que s'il
» y avoit des changemens à faire, il
» convenoit de ne les faire qu'à me-
» ſure, ſe borner à ôter ce qui étoit
» reconnu certainement mauvais, &
» y ſubſtituer petit à petit ce qui ſe-
» roit eſtimé meilleur, ſans tout boule-
» verſer à la fois «.

Mém. Reg. 1, *p.* 12, 7. Mais il importoit au Régent de donner d'abord de ſon Gouvernement une idée qui flattât les peuples, & il y réuſſit, tant par la création de ces Conſeils où il fit entrer des perſonnes de pluſieurs ordres de l'Etat, & la plupart honorés de l'eſtime publique, que par d'autres changemens, établiſſemens ou projets qui obtinrent le ſuffrage de la Nation.

Il rendit au Parlément le droit de remontrances, qui lui avoit été enlevé par Louis XIV, pourvut au payement des troupes, qu'il rendit exact & régulier, aſſura celui des rentes ſur

l'Hôtel de Ville, & fixa le prix juſqu'alors vacillant des eſpeces d'or & d'argent. Il ſe montra diſpoſé à attaquer les Traitans, choſe qui réjouit toujours les peuples, & promit de faire ſervir leurs dépouilles à acquitter & enrichir l'Etat. Dans le pouvoir attribué aux Intendans, autre objet de jalouſie, il fit des changemens déſirés, & ordonna des viſites dans les priſons Royales, pour écouter les plaintes de ceux qui y étoient détenus. Beaucoup d'entre eux furent élargis. Des Evêques, des Prêtres & juſqu'à des Laïcs exilés pour les affaires de l'Egliſe, revinrent en triomphe dans leurs maiſons, & eurent le plaiſir de voir éloignés & bannis à leur tour le Pere Tellier, & les plus hautains de ſes confreres que leur audace rendoit dignes d'un traitement moins doux (1). Enfin le Ré- 17

(1) Le Pere la Motte, prêchant dans *Mém. t. 1, p.*

la Marine le Comte de Maurepas, ſon
1715. petit-fils, âgé de dix-ſept ans (1).

Sans doute cet échange fut concerté avec le grand-pere, qui n'avoit pas lieu non plus que la Chanceliere d'aimer leur fils, s'il étoit tel que Saint-Simon le repréſente. » Il ſe te-
» noit, dit-il, en garde contre leur re-
» commandation, & ſe piquoit même
» de ne leur rien accorder, pour ne
» pas paroître ſous leur férule; de
» ſorte que ſon pere & ſa mere s'é-
» toient fait une loi de ne lui rien
» demander, & ne s'en cachoient
» pas, parce que la négative étoit
» certaine. En général, cet homme
» triomphoit de refuſer, & d'être hé-
» riſſé de difficultés dans les matieres
» les moins importantes. Les choſes
» les plus déſagréables, il les diſoit
» avec une eſpece de volupté. Sous

(1) Cette anecdote m'a été racontée par une perſonne de la Cour qui vivoit avec *de Maurepas* & la ſavoit de lui.

de l'avantage que trouvent les familles à avoir toujours des membres dans les partis oppoſés. Cette politique n'a pas été inutile à quelques-unes. Le Chancelier Pontchartrain, quand il fut queſtion du teſtament que vouloit faire Louis XIV, ſentant bien que les diſpoſitions n'en pouvoient être agréables au Duc d'Orléans, prit prétexte de ſes infirmités & de ſon grand âge, pour demander à ſe retirer. Mais il n'eut réellement d'autre motif de retraite, que celui de ne prendre aucune part à cet acte, & il s'en fit un mérite auprès du Prince. Au contraire, Pontchartrain le Miniſtre, ſon fils, montra dans cette circonſtance aux Princes légitimés un dévouement qui alloit juſqu'à l'affectation. Auſſi devenu le Maître, le Régent ſe vengea en le déplaçant; mais en même temps il récompenſa le Chancelier, en faiſant Miniſtre de 1715

la Marine le Comte de Maurepas, ſon
1715. petit-fils, âgé de dix-ſept ans (1).

Sans doute cet échange fut concerté avec le grand-pere, qui n'avoit pas lieu non plus que la Chanceliere d'aimer leur fils, s'il étoit tel que Saint-Simon le repréſente. » Il ſe te-
» noit, dit-il, en garde contre leur re-
» commandation, & ſe piquoit même
» de ne leur rien accorder, pour ne
» pas paroître ſous leur férule; de
» ſorte que ſon pere & ſa mere s'é-
» toient fait une loi de ne lui rien
» demander, & ne s'en cachoient
» pas, parce que la négative étoit
» certaine. En général, cet homme
» triomphoit de refuſer, & d'être hé-
» riſſé de difficultés dans les matieres
» les moins importantes. Les choſes
» les plus déſagréables, il les diſoit
» avec une eſpece de volupté. Sous

(1) Cette anecdote m'a été racontée par une perſonne de la Cour qui vivoit avec M. de Maurepas & la ſavoit de lui.

» prétexte d'amitié, & en forme d'avis, » il réprimandoit durement, comme » un Pédant. Les Officiers Généraux » même n'étoient pas à l'abri des ſor- » ties qu'il faiſoit contre eux, pour » des riens, en pleine audience.

» Ces défauts n'étoient rachetés par » aucun agrément dans le particulier. » Sa converſation peſante & métho- » dique ſe diviſoit toujours en trois » points. Il interrompoit, queſtion- » noit, prenoit la parole en maître, » avec des ris forcés qui donnoient » envie de pleurer. Son refrain étoit » toujours : *Me comprenez-vous bien, » me fais-je bien entendre ?* Son viſage » étoit long, mouflé, lippu, gâté » par la petite vérole qui lui avoit » crevé un œil. Celui de verre qui » le remplaçoit lui donnoit une phy- » ſionomie fauſſe & rude qui faiſoit » peur ; mais il étoit appliqué, ſa- » voit ſon état, & ne négligeoit au- » cune occaſion de s'inſtruire «.

Auſſi, malgré les déſaſtres du dernier regne, la Marine ſe ſoutint encore pendant l'adminiſtration de M. de Pontchartrain ; mais livrée à un enfant, elle tomba bientôt en ruine. Le Maréchal de Villars, Gouverneur de Provence, étant allé l'année ſuivante viſiter Toulon, dit : » J'y vis » avec douleur la deſtruction de cette » redoutable Marine qui avoit, ſous » le feu Roi, triomphé des puiſſances » maritimes unies. J'y trouvai près » de trente vaiſſeaux entiérement » abandonnés, citadelles flottantes, » dont quelques-unes avoient cent vingt » pièces de canon, & qui auparavant alloient porter la gloire du » Roi, celle de la Nation, & la » terreur de nos armes juſqu'aux extrémités de la terre «.

1715-16. *Villars, t. 2, p. 367.*

Cette décadence au reſte peut auſſi avoir été l'ouvrage de la négligence du Régent, inſpirée elle-même par la confiance que les Anglois ſurent lui inſpirer. Depuis long-temps il étoit

Liaiſon du Régent avec les Anglois. *Mém. Reg. t. 1, p. 40. Saint-Simon, t. 7, p. 100.*

lié par les plaiſirs avec les Lords Stairs & Stanhope. Ces deux hommes, dont l'un étoit déjà Ambaſſadeur en France, mirent à profit, pour l'intérêt de leur Nation, le crédit que la conformité de goûts & de penchans leur donnoit auprès du Prince. Ils commencerent par lui offrir les forces de l'Angleterre, ſi l'Eſpagne, comme il y avoit lieu de le craindre, ſongeoit à l'inquiéter dans ſa Régence. En reconnoiſſance, il leur ſacrifia le Prétendant, que Louis XIV, généreux même dans ſes revers, ne voulut jamais abandonner. Sous la protection ſecrete de ce Monarque, Stuart avoit préparé une invaſion qui auroit pu réuſſir ſi elle avoit été ſecondée. Mais le Régent ne ſe crut pas obligé de tenir les engagemens de ſon oncle, & le projet, d'ailleurs aſſez mal concerté, échoua faute de ſecours. Les Anglois, non contens de voir l'entrepriſe manquée, pourſuivirent le Prince avec acharnement.

1715. *Villa* 2, *p.* 3 *Dan* 15 *Nov* 1715.

Ils mirent sa tête à prix ; & on ar-
715-16. rêta en France un misérable plus que soupçonné d'avoir tenté de gagner la récompense promise. L'Ambassadeur d'Angleterre n'eut pas honte de le réclamer, & le Régent eut la foiblesse de le rendre (1). C'est ainsi que ce Prince, trop prévenu d'estime pour une Nation rivale qui ne perd jamais de vue ses intérêts, se pénétra, pour ainsi dire, de ses maximes, & adopta ses opinions & ses systêmes. Cette espece d'admiration qu'on a depuis nommée *Anglomanie*, & dont les Grands, faits pour donner l'exemple, devroient sur-tout se préserver, influa bientôt dans les affaires, par l'ascendant que prit

(1) Ce fait, qui seroit peu honorable pour la mémoire du Régent, se trouve entiérement détruit par le récit que fait M. Duclos dans son Mémorial, ou Recueil d'Anecdotes, inséré au tome premier des Pieces intéressantes pour servir à l'Histoire ; par M. de la Place, page 129 de l'Edition de Neuchâtel, 1781.

ſur le Régent l'Abbé Dubois, vendu aux Anglois, qui le ſoudoyoient (1). 1715.

L'Abbé Dubois.

Il ne faut pas le regarder comme un libertin uniquement occupé à arranger des parties de débauche. S'il en inſpira le goût à ſon Eleve, ou s'il favoriſa un penchant qu'il trouva tout formé, il s'appliqua auſſi à lui donner des connoiſſances convenables à ſon rang. On s'eſt ſouvenu longtemps d'un exercice qu'il fit ſoutenir au Duc de Chartres à Saint-Cloud,

(1) Entre les revenus dont jouiſſoit à ſa mort le Cardinal Dubois, premier Miniſtre de France, on trouve dans les Mémoires de Saint-Simon, t. 5, p. 292, une penſion de quarante mille livres ſterling, évaluée à neuf cent ſoixante mille livres, que lui faiſoient les Anglois.

La plupart des anecdotes de la vie privée de cet Abbé ont été conſervées par un homme qui l'avoit connu dès l'enfance, & dont M. l'Abbé Barthélemi, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, m'a communiqué les papiers.

en préſence d'une nombreuſe Aſſem-
1715-16. blée, ſur les intérêts des Princes. L'érudition politique que montra le jeune Prince, avoit été puiſée par ſon Précepteur dans les extraits des Mémoires des Affaires Étrangeres, que M. de Saint-Preſt & Baluze, celui-ci Bibliothécaire de Colbert, étoient chargés de faire. Dubois les avoit priés de lui prêter leur travail comme pour s'en amuſer. Il le faiſoit copier la nuit, & en le mettant dans la bouche du Prince, il s'en para aux yeux de toute la Cour comme de ſon propre ouvrage.

Le goût de la Phyſique commençoit à ſe répandre alors avec la Philoſophie de Deſcartes, dont il n'étoit cependant pas encore bien permis d'adopter le ſyſtême publiquement. Dubois, connoiſſant à ſon Eleve un grand penchant pour les nouveautés, ne manqua pas de lui préſenter celle-ci d'une maniere qui flatta le jeune

Prince. Cette ſcience également inſtructive & amuſante, à laquelle le Duc s'appliqua avec ardeur, lui rendit comme néceſſaire la préſence de celui de qui il la tenoit, & c'eſt ce que l'Abbé déſiroit. 1715.

Il accompagna le Duc de Chartres dans ſes premieres campagnes, & il lui ſuggéra une belle action après la bataille de Steinkerque en 1692. Le champ de bataille étoit couvert de bleſſés dont les gémiſſemens émurent le Prince : Dubois remarquant cette ſenſibilité, lui dit : *Envoyez vos équipages enlever ces malheureux.* Les ordres furent auſſi-tôt donnés, & non ſeulement on enleva ceux qui couvroient la plaine, mais le Duc fit fouiller les bois pour ſecourir ceux des ennemis qui s'y étoient réfugiés. L'Abbé écrivit une relation de cette bataille, qui parvint à Louis XIV & en fut goûtée. Le Monarque loua publiquement ce que l'Ecrivain avoit

dit du Maréchal de Luxembourg. Celui-ci en fut gré à son Panégyriste, & lui rendit son éloge dans une autre occasion. On vint un jour dire à Louis XIV que l'Abbé Pelisson étoit mort sans confession. Luxembourg étoit présent. » *Je connois*, dit-il, *un autre Abbé qui a l'honneur d'être connu de Votre Majesté, & qui pourroit bien mourir de même. Quel est-il ?* dit le Roi, *c'est*, reprit Luxembourg, *l'Abbé Dubois, qui n'hésite pas à s'exposer, car le jour de l'affaire de Steinkerque je le trouvois par-tout* «.

715-16.

Il rendoit les actions militaires, soit qu'il les eût vues, soit qu'il en eût seulement entendu le récit, avec un feu & une vérité qui étonnoit le Roi lui-même. » *Y étiez-vous*, lui dit-il une fois ? *Non, Sire, j'aurois appréhendé d'en revenir avec un ridicule de plus & un bras de moins* «. Apparemment cette réponse ne déplut pas ; car Louis XIV, quittant

l'armée, & voyant l'Abbé Dubois à la ſuite du Duc de Chartres qui venoit lui faire la révérence, lui dit : 1715.

» *Adieu, M. l'Abbé. Conduiſez-vous toujours bien auprès de mon neveu. Je ſuis convaincu que vous y remplirez bien tous vos devoirs ; non pas en brave, mais en ſage, & c'eſt tout ce que j'attends de vous* «.

Sa faveur, comme il arrive dans les Cours des Princes, ne fut pas toujours conſtante. Elle éprouva des viciſſitudes ; mais il ſavoit ſe ménager des reſſources. Il étoit Précepteur du Duc de Chartres, & montroit l'Italien aux Princeſſes ; & quand la jalouſie du Gouverneur ou ſes juſtes ſcrupules le faiſoient chanceler auprès du frere, il ſe ſoutenoit par les ſœurs. On l'avoit deſſervi auprès du Prince, & il étoit en diſgrace quand Philippe eut le commandement de l'armée d'Italie. L'Abbé accourut d'une de ſes Abbayes pour ſe faire

nommer Secrétaire. Il ne peut réuſſir.
715-16. Cependant il ne ſe rebute pas, ſuit le Prince, & un mois après il fait le Secrétaire Aide de Camp du Général, & prend la plume à ſa place.

Il n'eut pas tant de bonheur du côté de l'Eſpagne. Madame des Urſins, qui craignoit ſon eſprit intrigant, l'exclut nommément du cortége du Prince, quand il y alla commander. » *Du* » *moins*, dit le diſgracié au Duc d'Orléans, *accordez-moi quelque marque* » *de conſidération, afin qu'on ne croie* » *pas que j'aie perdu votre confiance.* » *Trouvez-vous au moment du départ* «, lui dit le Prince; & étant déjà dans ſa chaiſe, il le cherche des yeux, l'appelle, le fait monter, & l'embraſſe trois ou quatre fois devant tout le monde. L'Abbé Dubois n'étoit ni embarraſſé, ni alarmé de ces alternatives de faveur & de diſgrace. Il parloit des grandes fortunes en homme qui ſe croyoit fait pour elles. Rien

ne lui paroiſſoit au deſſus de ſes eſpérances, & lorſqu'il entra chez le Duc de Chartres, chargé des dernieres fonctions de l'éducation, on lui auroit dit » *qu'il deviendroit Archevêque* » *de Cambrai, Cardinal & premier Mi-* » *niſtre, qu'il n'en auroit pas été ſur-* » *pris* «. 1715.

De toutes ſes entrepriſes, celle qui lui donna plus de peine, fut peut-être de ſe faire admettre dans les affaires de l'Etat. Il avoit une ſi mauvaiſe réputation du côté de la probité, que le Duc d'Orléans, malgré ſa bonne volonté, n'oſoit s'expoſer au murmure que ſon choix exciteroit (1). Après bien des tentatives indirectes, il prit enfin le parti d'aller droit au Régent, & il lui dit hardiment:

(1) Madame de Hautefort, chez laquelle il avoit demeuré, diſoit: » *Quand* » *il ſortira une vérité de la bouche de ce* » *petit Abbé, je la ferai enchâſſer* «.

1715-16. » *Dans un temps où votre fortune a* » *tellement changé de face, laiſſerez-* » *vous dans l'inaction un homme qui* » *a été votre Précepteur* « ? L'Eleve héſita ; cependant, entraîné par ſa foibleſſe pour un homme de longue main en poſſeſſion de lui arracher des complaiſances, il le fit Conſeiller d'Etat. En lui annonçant cette grace, qui parut long-temps mécroyable à bien des gens, il l'embraſſa affectueuſement, & lui dit : » *L'Abbé*, » *un peu de droiture, je t'en prie* «.

Dangeau, premier Janvier 1716.

1716. Entré dans la carriere des affaires, le nouveau Conſeiller d'Etat chercha une partie dans laquelle il pût ſe rendre néceſſaire, & vu ſes liaiſons déjà formées, & le caractere du Prince qu'il ſe propoſoit de gouverner, il n'en trouva pas de plus convenable à ſes intérêts, que la Politique.

Changemens dans la Politique de la France.

Il y avoit deux partis à la Cour, l'un attaché au ſyſtême de Louis XIV.,

& qui auroit voulu que ſi on ne le ſuivoit pas entiérement, du moins on n'en prît pas un directement contraire. L'autre parti, ſoit haine, ſoit malin plaiſir de rendre ſans effet les volontés d'un Monarque ſi abſolu, s'oppoſoit avec ardeur à tout ce qu'il avoit paru déſirer. Jamais, comme nous l'avons dit, il n'avoit perdu de vue le projet de remettre les Stuart ſur le Trône d'Angleterre, & il entretenoit à cet effet dans ce Royaume, des intelligences qui, même après ſa mort, ne laiſſerent pas d'alarmer le Roi George. Quoique le Prétendant n'en eût point profité, c'étoit toujours un objet d'inquiétude tant que la France pourroit-être diſpoſée à ranimer ce feu mal éteint. Pour ſe tranquilliſer de ce côté, Stairs & Stanhope ne trouverent d'autre moyen que de travailler à donner la ſupériorité entiere au parti oppoſé à l'an- 1716.

cienne Cour, & ils y réuſſirent en
1716. gagnant l'Ex-Précepteur.

Lui-même avoit grand intérêt à bouleverſer tout le ſyſtême politique de la France, parce que s'il reſtoit tel qu'auparavant, on n'auroit beſoin ni de ſes conſeils ni de ſes négociations, au lieu que ſi on changeoit, il faudroit prendre d'autres meſures, pour leſquelles il pourroit ſe faire employer. On avoit déjà donné au Duc d'Orléans des craintes du côté de l'Eſpagne pour ſa Régence, on lui en inſpira de nouvelles pour la ſucceſſion au Trône, en lui inſinuant que ſi Louis XV, dont la ſanté paroiſſoit très-foible, venoit à manquer, Philippe V pourroit bien ne ſe pas croire lié par ſa renonciation; & comme alors l'Eſpagne, ſous le gouvernement d'Alberoni, Miniſtre actif & entreprenant, paroiſſoit vouloir ſortir de ſon inertie, & ſe mettoit

en

en force, on perſuada au Régent que ces préparatifs avoient pour but certain d'appuyer les droits du petit-fils de Louis XIV, en cas d'événement. 1716.

On n'auroit certainement pu blâmer le Duc d'Orléans, de prendre d'avance ſes précautions pour cet objet; & c'eſt ce que reconnoiſſoit le Maréchal de Villars, parlant à lui-même dans le Conſeil. » Nous ſommes très-perſuadés, lui diſoit-il, » que vous déſirez la vie du Roi, » comme nous la déſirons tous tant » que nous ſommes; mais il n'y a » perſonne qui puiſſe s'étonner que » vous portiez vos vûes plus loin. » Comment les meſures qu'il eſt libre » à tout particulier de prendre dans » ſa famille pour ne pas laiſſer échapper une ſucceſſion qui le regarde, » pourroient-elles être blâmées dans un » Prince auquel la Couronne de France » doit naturellement tomber « ? Villars concluoit qu'il falloit ſe conten- *Villars, 2, p. 391.*

ter de savoir bien certainement quelles
1716. étoient les vûes de l'Espagne dans ses armemens, & quand on auroit été sûr qu'ils ne menaçoient pas la France, lui souhaiter un bon succès & ne s'en pas mêler «.

En prenant ces informations, on auroit su en effet que le but d'Alberoni étoit de réunir à l'Espagne les Etats d'Italie qui en avoient été démembrés dans la guerre de la succession, pour en faire des Souverainetés aux enfans de la Princesse qu'il avoit mise sur le Trône; & que, pour empêcher les Anglois d'aider l'Empereur qui retenoit ces Etats, le Ministre Espagnol comptoit les retenir chez eux en y faisant passer le Prétendant avec de puissans secours. » Eh » bien ! ajoutoit Villars, si l'Espagne » veut s'agrandir, aidez la au lieu » de la contrarier. Plus vous contri» buerez à son agrandissement, moins » elle sera tentée de vous troubler

» dans vos prétentions à la Couronne ; » & ſi Philippe V avoit cette ten- » tation, il verroit toute l'Europe » s'élever contre un Prince que vous » auriez rendu trop formidable en éten- » dant ſa puiſſance «. Villars finit par une eſpece de prédiction qui frappa le Régent : » L'Angleterre, » dit-il, au moins en partie, eſt diſ- » poſée à recevoir ſon Roi légitime ; » ſuivons ces vûes que la gloire de » la Nation & la proximité du ſang » vous inſpirent, plutôt que celles » qui à la fin vous meneront à faire » la guerre au Roi d'Eſpagne «. Le Prince ému le regarda fixement & lui dit : » Vous viſez au grand «. Mais il étoit ſubjugué. 1716.

Et comment ne l'auroit-il pas été, en ſe livrant comme il faiſoit aux Anglois avec un abandon juſtement ſuſpect aux perſonnes moins perſua- dées que lui de leurs bonnes inten- tions ? » Venant un jour au Palais

Villars, t. 2, p. 395. Saint-Simon, t. 5, p. 300. Berwick, t. 2, p. 46. Dangeau, 27 Novembre.

1716. » Royal, raconte encore Villars, je » trouvai que le Prince avoit été en- » fermé trois heures avec Milord » Stairs & Stanhope. Quand ils sor- » tirent de la longue audience qu'il » leur avoit donnée, je lui dis : Mon- » seigneur, j'ai été employé en di- » verses Cours, j'ai vu la conduite des » Souverains ; je prendrai la liberté de » vous dire que vous êtes l'unique qui » veuille s'exposer à traiter seul avec » deux Ministres du même Maître. Il » me répondit : Ce sont mes amis par- » ticuliers. Selon les apparences, repli- » quai-je, ils sont encore plus amis de » leur Maître, & deux hommes bien » préparés à vous parler d'affaires, peu- » vent vous mener plus loin que vous » ne voudriez «. Malgré cette re- montrance très-bien fondée, il con- tinua son intime liaison avec eux, & ses négociations, dont l'Abbé Du- bois étoit l'ame & avoit seul le se- cret. Sur la fin de l'année, le Con-

feiller d'Etat fut envoyé à la Haye, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, pour aider les Anglois à faire entrer les Hollandois dans un Traité d'alliance dirigé contre l'Eſpagne. 1721

Le Régent avoit alors, ſelon ſa promeſſe, fait venir le Roi dans la Capitale, & fixé ſa demeure au Louvre; moins cependant, il faut l'avouer, pour la ſatisfaction des Pariſiens, que pour n'être pas gêné dans ſes plaiſirs. » Au » commencement de ſa Régence, il ſe » levoit d'aſſez bonne heure; mais » enſuite les veilles de la nuit pro- » longerent le ſommeil. Les matinées » étoient employées aux affaires, & » chacune avoit ſon jour & ſon heure. » Il en expédioit quelques-unes avant » que de s'habiller, recevoit du monde » à ſon lever, qui étoit court, tou- » jours précédé & ſuivi des audien- » ces les moins importantes, comme » celles de plaiſir, & elles n'étoient » pas les plus abrégées. Enſuite étoient

Vie d gent. Scint re, p. Soin mon, p. 16.

1716. » admis ſucceſſivement les Chargés
» d'affaires, les Chefs des différens
» Conſeils, les Miniſtres Etrangers,
» juſqu'à la Meſſe. Les Dimanches
» & Fêtes ordinaires, il l'entendoit
» dans ſa Chapelle; les grandes Fêtes,
» il alloit en pompe à ſa Paroiſſe.
» Sur les deux heures, tout le monde
» le voyoit prendre ſon chocolat. Il
» cauſoit avec la compagnie, parloit
» qui vouloit, perſonne n'étoit re-
» buté, & cette popularité contri-
» bua beaucoup à lui gagner les
» cœurs des Pariſiens. Après ce dé-
» jeûner, il donnoit encore quelques
» audiences, ſur-tout aux Dames.
» Il entroit quelques momens chez
» ſa mere, à laquelle il marqua tou-
» jours beaucoup de conſidération,
» & il ne paſſoit pas un jour ſans
» aller ſaluer le Roi. Lorſqu'il abor-
» doit ce Monarque enfant, qu'il lui
» parloit ou qu'il le quittoit, c'étoit
» avec des révérences & un air de

» reſpect qui charmoit & qui ap-
» prenoit à vivre à tout le monde. 171
» Sur les cinq heures du ſoir, il
» n'étoit plus queſtion d'affaires. C'é-
» toit, l'hiver, l'Opéra, ou d'autres
» Spectacles; l'été, des promenades
» hors de Paris, des repas tantôt
» chez lui, tantôt au Luxembourg,
» chez la Ducheſſe de Berri, ſa fille:
» & ces ſoupers toujours en compa-
» gnie fort étrange, une douzaine
» d'hommes de la Cour, que, ſans
» façon, il ne nommoit jamais que
» ſes *roués*; des femmes mal famées,
» de condition & autres, qu'il mêloit
» avec ſes maîtreſſes & ſa fille; des
» gens obſcurs, pourvu qu'ils euſ-
» ſent de l'eſprit & qu'ils ſuſſent raf-
» finer la débauche. La chere tou-
» jours exquiſe s'apprêtoit dans des
» endroits voiſins, à portée des con-
» vives, qui y mettoient quelquefois la
» main. Dans ces orgies, amis, in-
» différens, hommes & femmes, reſ-

1716. » pectables par leur conduite ou leur » rang, étoient critiqués avec une li- » berté qu'on peut appeler *licence* » *effrénée*. Les galanteries passées, les » présentes se rapportoient sans mé- » nagement. Les plus scandaleuses » étoient les mieux reçues. Vieux » contes, propos libres, plai- » santeries sur les matieres les plus » graves, tout étoit bien accueilli, » pourvu qu'on en pût rire. Le Duc » n'étoit pas des derniers à dire son » mot, ni plus scrupuleux qu'un au- » tre à se mettre dans ces états dont » les Grands ne peuvent pas plus » cacher la honte que la vile popu- » lace, à laquelle ils s'assimilent » alors (1). Pendant ces soupers, tout

(1) C'est apparemment à l'occasion d'une de ces orgies où tout étoit confondu, & dont les excès déplaisoient sans doute à Madame de Sabran, qu'elle dit au Duc d'Orléans, » *que Dieu, en créant le monde,* » *avoit formé une masse à part, d'où il tiroit*

» étoit tellement barricadé au dehors, » que pour quelque affaire qui sur- 171
» vînt, il étoit inutile de tâcher de
» percer jusqu'au Régent, l'affaire
» fût-elle pressée, fût-elle de nature
» à intéresser sa personne même ou
» l'Etat; & cette clôture impénétra-
» ble duroit jusqu'au lendemain «.

» Une chose bien extraordinaire, *Saint-Simon, t. 7, p. 22; p. 299.*
» c'est que, dans ces momens où la
» confiance s'épanche quelquefois à la
» fin d'un repas voluptueux, ni les
» Maîtresses du Régent, ni ses *roués*,
» ni la Duchesse de Berri elle-même,
» n'ont jamais pu tirer de ce Prince
» rien d'important sur le gouverne-
» ment de l'Etat. Du reste on ne peut
» se dissimuler qu'il traitoit toutes les
» affaires avec la légéreté & l'impa-
» tience d'un homme qui ne les aime

» *les Princes & les Laquais* «. Mot piquant, qui auroit bien dû le faire rentrer en lui-même. *Saint-Simon, t. 7, p. 122.*

1716. » pas & qui ne s'y applique qu'à re-
» gret ; *& c'eſt une vérité*, ajoute
» Saint-Simon, *vérité que je ne puis*
» *trop répéter, parce que je l'ai conti-*
» *nuellement & parfaitement reconnue,*
» *que ſi la couronne lui fût échue ſans*
» *aucune peine pour la recueillir, il en*
» *auroit été plus chargé, empêtré &*
» *embarraſſé, que ſatisfait* «.

» Sa familiarité à la vérité le fai-
» ſoit aimer ; mais il en réſultoit quel-
» quefois un manque de reſpect qui
» entraînoit des inconvéniens. Un des
» plus dangereux, c'eſt qu'il ne put
» quand il voulut réprimer des per-
« ſonnages auxquels il avoit laiſſé
» prendre trop d'empire, & avec leſ-
» quels il fallut ſe brouiller pour les
» faire rentrer dans le devoir. Je ne
» ceſſois, ajoute Saint-Simon, de lui
» repréſenter les bienſéances & les
» convenances de ſon rang, pour l'ar-
» racher aux gens mépriſables dont il
» ſe laiſſoit environner ; mais quand

» je croyois le tenir, il me gliſſoit de
» la main, & après être convenu de 171
» la vérité de ce que je lui diſois, ſon
» penchant plus fort que la raiſon
» l'entraînoit dans les mêmes déſor-
» dres «.

On a cru que c'eſt ce goût ſi vif pour le plaiſir, ſon éloignement pour le travail, ſa facilité à ſuivre les conſeils des autres & à adopter leurs préventions, ſa pareſſe à examiner, ſa confiance aux conjectures, qui ont cauſé des brouilleries de famille devenues affaires d'Etat, une guerre étrangere, ou plutôt domeſtique, entre parens ſi proches, le bouleverſement des Finances, des criſes dans l'Egliſe & la Magiſtrature; tous événemens qui ont rendu pluſieurs années de ſa Régence orageuſes.

Le Duc d'Orléans n'étoit point vindicatif. Son caractere indulgent étoit ſi 1716.
connu, que les Pariſiens, dans leurs Les P
chanſons, ne l'appeloient que Philippe légitim
vés du
de Pri
Sang.

1716-17.

Mém. Reg t. 1, p. 141, 272, 289, 314, 343, 346.
Staal, t. 1, p. 304.
Lettres de Maintenon, t. 6, p. 99, 188, 205, 301.
Dangeau en Novembre 1715.

le Débonnaire. Cependant on ne voudroit pas prononcer qu'il n'entra point quelque levain d'ancien reſſentiment dans ſa conduite à l'égard des Princes légitimés. Dès le premier jour de ſa Régence, il avoit repris toute la puiſſance que Louis XIV vouloit partager: ainſi la politique étoit ſatisfaite; mais comme il eſt rare qu'on ménage ceux qu'on a une fois offenſés, il permit, quoiqu'il pût s'y oppoſer, que le Duc de Bourbon préſentât Requête au Parlement, tendante à priver le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe du rang & des prérogatives de Princes du Sang.

Dans les pieces de ce fameux procès commencé au milieu de l'année 1716, on chercheroit inutilement les véritables motifs qui portoient le Duc de Bourbon » à vouloir dégrader *le* » *frere de ſa mere, l'époux de ſa tante,* » *le frere de l'épouſe du Prince Ré-* » *gent* «. L'agreſſeur ne parle ja-

mais que de l'intérêt de la Nation, qui ne doit pas ſouffrir qu'on diſpoſe arbitrairement de la Couronne, & de l'intérêt des Pairs, qui, par le titre des Princes du Sang, accordé à des Princes illégitimes, ſe trouveront éloignés du Trône d'un dogré de plus; mais il étoit excité à intenter action par deux raiſons plus fortes. La premiere, dont Madame de Maintenon nous a révélé le ſecret, étoit une violente antipathie contre le Duc du Maine. » *Il a*, diſoit-elle, *pour ce* » *pauvre Prince, une averſion comme* » *on en a pour certaines bêtes* «. La ſeconde, des diſcuſſions litigieuſes à l'occaſion d'un grand procès entre mere, freres, ſœurs, tantes, neveux & nieces des Maiſons de Conti & de Condé. Le Duc du Maine, qui étoit entré dans celle-ci par ſa femme, ſe prêta le plus qu'il lui fut poſſible aux arrangemens déſirés par le Duc de Bourbon; la Ducheſſe du Maine 1716

fit des ſacrifices, à la priere de ſon
1716-17. mari, mais ils furent inutiles ; la haine prévalut, & le procès ſe ſuivit avec toute l'aigreur ordinaire entre parens ; & quoiqu'il s'accommodât enſuite, il en étoit reſté au Duc de Bourbon un reſſentiment qui le porta à l'entrepriſe contre les Princes légitimés.

Comme les Condé & Conti revendiquoient l'intervention des Ducs & Pairs, du Maine & Toulouſe appelerent à leur ſecours la haute Nobleſſe, qui trouva mauvais que les Pairs s'engageaſſent à faire cauſe commune avec les Princes du Sang, comme s'ils formoient un ordre ſupérieur ſéparé d'elle. Les légitimés demanderent que la cauſe fût remiſe après la majorité du Roi ; ſur ce fondement qu'un Edit auſſi ſolennel que celui qui leur aſſuroit le rang de Princes du Sang, ne pouvoit être caſſé que par un Roi majeur. Ils prétendirent auſſi que, puiſqu'il étoit queſtion de

la ſucceſſion au Trône, les Etats-Généraux, qui ſeuls avoient droit d'en décider, devoient être aſſemblés. 1716.

Alors les plaiſirs s'éloignerent de Sceaux. Aux jolis vers, aux Pieces de théatre, aux converſations enjouées, qui faiſoient l'agrément de cette Société, ſuccéderent des diſſertations ſur des points de Droit, des conſultations d'Avocats, & le langage de la chicane. *Staal, t. p. 311.*

» La Ducheſſe du Maine contribua » beaucoup à la perfection des Ou» vrages qui parurent, non ſeulement » par ce qu'elle tiroit de ſon propre » fonds, mais encore par ſes labo» rieuſes recherches. La plus grande » partie des nuits y étoit employée. » Les immenſes volumes entaſſés ſur » ſon lit, comme des montagnes dont » elle étoit accablée, la faiſoient, di» ſoit-elle, reſſembler à Encelade ſous » le mont Ethna. J'aſſiſtois à ce tra» vail, dit ſa confidente, je feuilletois

1716-17. » auſſi les vieilles chroniques, les Ju-
» riſconſultes anciens & modernes,
» juſqu'à ce que l'excès de la fatigue
» fermât les yeux à la Princeſſe, &
» que ſon ſommeil me permît d'aller
» prendre du repos.

» Mille gens obſcurs s'offroient à
» ces recherches, & venoient apporter
» leurs minces découvertes. Boivin
» l'aîné, Académicien eſtimé, plus
» Hébreu que François, ajoute plaiſam-
» ment Madame de Staal, plus au fait
» des uſages des Chaldéens que de ceux
» de ſon pays, qui enfin ne connoiſ-
» ſoit d'autre Cour que celle de Sé-
» miramis, demanda à être introduit
» à la nôtre avec ſes antiques tréſors.
» Ils furent jugés peu utiles à l'affaire
» dont il s'agiſſoit. Des exemples tirés
» de la famille de Nemrod n'euſſent
» guere été concluans pour celle de
» Louis XIV «. Elle parle auſſi d'un
Abbé prétendu érudit, d'un Gen-

tilhomme ci-devant Moine, d'une Comteſſe affamée (1), tous gens qui n'oſfroient leurs ſervices que pour ſe donner du relief & être quelque choſe dans une affaire importante. La Ducheſſe du Maine les accueilloit tous, » *ſemblable à ces malades qui, non contens de conſulter d'habiles Médecins, écoutent auſſi les Charlatans* «. 1716-17.

Mais malgré ſes efforts, il y eut, le 2 Juillet 1717, une Déclaration du Roi enregiſtrée le 8, qui privoit les Princes légitimés des noms, droits

Mémoires de Pollnitz, t. 3 p. 82.

Lettres de Maintenon, t. 6, p. 213 & 258.

(1) Cette Comteſſe s'étoit mis ſur le pied de préſenter à Madame de Staal toute ſorte de gens. » Elle perſuadoit, dit celle-» ci, à ſes protégés, que pour me faire » connoître leur érudition, ils devoient » commencer par me donner à ſouper. » Je ne pus me diſpenſer d'aller chez » quelques-uns, par ordre de Madame la » Ducheſſe du Maine, avec notre affa-» mée Comteſſe, qui treſſailloit de joie de » ſe voir ſur le point de ſouper «. *Staal, t. 1, p. 315.*

1716-17. & priviléges de Princes du Sang, leur réſervant cependant au Parlement le rang de ſéance dont ils étoient en poſſeſſion. Quand la Ducheſſe du Maine vit ſon mari après la déciſion, fiere du ſang de Condé dont elle perdoit les prérogatives, elle lui dit en le regardant avec indignation : » *Il ne me* » *reſte donc plus que la honte de vous* » *avoir épouſé* «. Le Duc conſerva dans cette affaire un ſang froid & une tranquillité qui déconcerta ſes ennemis. Sur des propoſitions de s'accommoder en faiſant quelque ſacrifice, il avoit conſtamment répondu : » *Qu'il* » *ne faut pas ſe dégrader de ſon con-* » *ſentement ; mais ſouffrir ce que la* » *loi du plus fort veut faire, & y re-* » *venir en temps & lieu* «. Il recommanda beaucoup de ſageſſe & de circonſpection dans les actions & les paroles, à ceux qui lui appartenoient ou s'intéreſſoient à lui. » *Mais*, diſoit Madame de Maintenon, *je ne*

» *crois pas qu'on puiſſe retenir ſa* 1716-1
» *femme, & de plus ne ſait-on pas*
» *faire parler ceux qui ſavent le mieux*
» *ſe taire* « ? eſpece de prédiction de ce qui devoit arriver.

Pendant que cette affaire tenoit la Cour en mouvement, Paris & la Province n'étoient pas moins agités par la recherche des Financiers. En Mars 1716, le Régent établit une Chambre de Juſtice, compoſée de Préſidens & Conſeillers au Parlement, d'Officiers de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, & de Maîtres des Requêtes. Elle devoit tenir ſes ſéances aux Grands-Auguſtins. Ses fonctions, dans les termes même de l'Edit, étoient » *de procéder à l'inſtruction & juge-* » *ment des procès civils & criminels* » *mus & à mouvoir par le Procureur-* » *Général de la Chambre, pour raiſon* » *de péculat, concuſſions, exactions &* » *malverſations en fait de Finances,*

Chamb de Juſtice *Dange Mars 171 Mém. R t. 1, p. 9 103.*

1716-17.

» *crimes & délits commis à l'occaſion*
» *d'icelles* «. Le Roi rendoit juſticiables de cette Chambre » *les Officiers*
» *de nos Finances*, diſoit-il, *les Comp-*
» *tables, Traitans, Sous-Traitans &*
» *Gens d'affaires, leurs Clercs, Com-*
» *mis & Prépoſés, & autres qui ont vâ-*
» *qué & travaillé, tant en la levée,*
» *perception & régie de nos droits &*
» *deniers de nos recettes, qu'autres le-*
» *vées & recouvremens ordinaires & ex-*
» *traordinaires, traités, ſous-traités,*
» *entrepriſes & marchés pour étapes,*
» *fournitures de vivres aux troupes,*
» *hôpitaux, munitions de guerre & de*
» *bouche aux villes, garniſons & armées*
» *de terre & de mer, circonſtances &*
» *dépendances, ou en l'emploi & diſ-*
» *tribution deſdits deniers, ſoit pour*
» *les dépenſes de la guerre, de nos*
» *Maiſons Royales & autres charges de*
» *notre Etat. Enſemble contre tous*
» *ceux qui ont exercé l'uſure à l'oc-*

» *caſion & au détriment de nos Fi-*
» *nances, tant ſur les papiers que* 1716
» *ſur les eſpeces. Et voulant donner à*
» *ceux qui ont malverſé dans nos Fi-*
» *nances le moyen de réparer en quel-*
» *que maniere leur crime par leur bonne*
» *foi, nous accordons grace & abolition*
» *à ceux des coupables & complices des*
» *cas & faits ſuſdits, leſquels, avant*
» *que d'être accuſés & prévenus, don-*
» *neront à notre Procureur-Général*
» *leur déclaration deſdits crimes.* Et en-
» fin pour inviter *les bons & fideles*
» *Sujets* à l'éclairciſſement deſdits
» faits, on donne à ceux qui vou-
» dront ſe rendre & déclarer dénon-
» ciateurs de ces perſonnes, le cin-
» quieme des amendes & confiſca-
» tions, & à ceux qui découvriront
» les effets celés, le dixieme ou plus
» grande récompenſe, ſelon la dili-
» gence, qualité & circonſtances de
» leur avis «.

1716-17. On peut juger par cette énumération, du nombre de perſonnes qui ſe trouvoient expoſées aux recherches, & de l'alarme que la publication d'un Edit pareil dut jeter parmi tous ceux qui avoient pris la moindre part aux affaires du Roi. Les procédures furent d'abord vives & rigoureuſes. La Baſtille & les autres priſons ſe remplirent de gens accuſés ou ſimplement ſoupçonnés : pluſieurs furent gardés dans leurs maiſons. Il y eut défenſe de donner des chevaux de poſte à ceux qui voudroient ſe ſauver, & de favoriſer en aucune maniere leur évaſion. Le peuple, toujours ennemi de ce qu'on appelle en France *Maltôtiers*, voyoit avec plaiſir traîner devant ce Tribunal, dépouiller, flétrir, ceux dont la richeſſe & quelquefois l'inſolence avoit excité l'envie & l'indignation publique. Il y en eut de condamnés au Pilori, aux galeres, à de groſſes amendes,

& un ſeul à la mort dans une Province éloignée, & ſans doute ce n'étoit pas le plus grand voleur (1). 1716-17.

Après les premiers exemples, on en vint à des taxes qui, impoſées ſur environ quatre cents perſonnes, produiſirent plus de cent quatre-vingts millions, dont quatre-vingts à peu près furent employés à retirer des billets d'Etat, & à rembourſer le capital des rentes. Madame de Maintenon nous apprend ce que devint le reſte, lorſqu'elle dit : » *On nous* » *annonce tous les jours quelque nou-* » *veau don de M. le Régent ſur les* » *taxes, & l'on murmure beaucoup de* » *cet emploi de l'argent des Gens d'af-* » *faires* «. Quand on ſait d'ailleurs qu'il y avoit alors des Courtiſans de la premiere Nobleſſe, aſſez bas pour ſolliciter, à titre de gratification,

Lettres de Maintenon, t. 6, p. 251. Dangeau, 4 & 16 Janvier 1716.

(1) Samuel Bernard offrit ſix millions pour n'être pas taxé. *Dangeau, p.* 558.

des taxes ſur les carroſſes de remiſe
1716-17. & ſur les Juifs, on ne doit pas trop craindre de ſe tromper en préſumant que pluſieurs d'entre eux tendirent la main au Régent, dont la facilité y laiſſa tomber les millions qui n'auroient dû être employés qu'au payement des dettes de l'Etat & au ſoulagement du peuple.

Mém. Reg. p. 106. Mais il ne tira aucun profit de l'abaiſſement des Financiers, & c'eſt ce qui donna lieu à des plaintes aſſez générales. » A quoi nous ſert le châ-
» timent de ces miſérables, diſoient
» bien des gens? nous les avons en-
» richis, ils étoient contens. Main-
» tenant on va leur donner des ſuc-
» ceſſeurs affamés de notre ſubſ-
» tance, il faudra les enrichir de
» même; & pour toute conſolation,
» peut-être les verrons-nous traiter
» un jour comme on traite ceux-ci.
» De plus, comme on ne ceſſoit pas
» de faire des recherches, qu'on fai-
» ſiſſoit

» fiſſoit chaque jour de nouveaux
» accuſés, & qu'on citoit au Tribu- 1716-17
» nal des Marchands & Négocians
» de bonne réputation, qui, pour fait
» de fourniture, étoient obligés d'en-
» trer en juſtification & de montrer
» le fonds de leurs affaires ; ceux
» même qui avoient applaudi d'abord
» à l'érection de la Chambre de Juſ-
» tice, appréhenderent d'y être appe-
» lés à leur tour, & leur innocence
» ne les raſſuroit pas «. Ces craintes firent reſſerrer l'argent & languir le commerce.

C'eſt ce qu'exprima très-bien le Chancelier, quand il vint fermer cette Chambre un an après qu'elle eut été ouverte. » *Vous ſavez*, dit-il, *Meſſieurs, que les remedes même* » *peuvent quelquefois devenir des maux* » *quand ils durent trop long-temps.* » *A la vue d'une multitude de crimi-* » *nels qui, par le mélange du ſang* » *& des fortunes, ont ſu intéreſſer juſ-*

Mém. Re *t.* 1, *p.* 3 *&* 316. *Dangeau* 22 *Mars* 1717.

1716-17. » *qu'aux parties saines de l'Etat, le* » *public effrayé tombe dans une es-* » *pece de consternation & d'abatte-* » *ment qui retarde ses opérations & qui* » *fait languir tous les mouvemens du* » *corps politique. Tel est même le ca-* » *ractere du peuple, qui, toujours sujet* » *à l'inconstance, passe aisément de* » *l'excès de la haine à l'excès de la com-* » *passion. Il aime le spectacle d'un châti-* » *ment prompt & rigoureux, mais il* » *n'en peut soutenir la durée; & laissant* » *bientôt affoiblir sa premiere indigna-* » *tion contre les coupables, il s'accou-* » *tume presque à les croire innocens, lorf-* » *qu'il les voit long-temps malheureux* «. La Chambre de Justice fut donc supprimée, & la poursuite des affaires qui restoient à finir, fut attribuée à la Cour des Aides. Il y eut amnistie pour tous ceux qui n'avoient pas encore été inculpés; & pour corriger un excès par un autre, il fut statué par une Déclaration particuliere, » *qu'à l'a-*

» *venir les Fermiers-Généraux demeu-*
» *reroient exempts de toutes taxes &* 1716-17.
» *recherches* «. Privilége directement contraire à l'Edit de 1625, cité dans le préambule de l'érection de la Chambre de Juſtice, qui portoit : » *Que de* *Mém. Reg. t. 1, p. 89.*
» *dix ans en dix ans il en ſeroit éta-*
» *bli une, afin que les malverſations*
» *des Officiers comptables & des Gens*
» *d'affaires, dans la perception, le*
» *maniement & la diſtribution des de-*
» *niers publics, ne demeuraſſent jamais*
» *impunies* «.

Le beau Diamant acheté. *Dangeau, 6 Juin 1717. Saint-Simon, t. 7, p. 99.*

Il reſtoit au Régent ſi peu d'argent de la dépouille des Financiers, qu'il ne put payer comptant le beau Diamant qui, de ſon nom, fut appelé *le Régent*. Il répugnoit à faire une dépenſe ſi conſidérable, que l'état des Finances ſembloit lui interdire. Mais Saint-Simon lui repréſenta » qu'il ne convenoit pas à la gran-
» deur du Roi de France de ſe
» laiſſer rebuter par le prix d'une piece

» unique, ineſtimable, & qu'il étoit
1716-17. » de l'honneur de la Couronne de ne
» pas la laiſſer échapper (1) «. Le Régent céda à ces raiſons, & il s'en pénétra ſi bien, que lui-même ſacrifia par la ſuite de groſſes ſommes pour former dans ſon Palais une collection de tableaux, médailles & pierres gravées, qu'il laiſſa à ſa famille, comme un monument de ſon goût & de ſa magnificence, & un dépôt honorable à la France (2).

(1) Ce Diamant peſe plus de cinq cents grains, eſt de la groſſeur d'une belle prune de Reine Claude, parfaitement blanc, exempt de toute tache, & d'une eau admirable. On en donna deux millions, & le vendeur retint les rognures qui ſortiroient de la taille. Cette ſomme ne pouvant être payée comptant, on en fit la rente juſqu'au remboursement, & en attendant on mit en gage dans les mains du vendeur pour deux millions de pierreries.

(2) Son fils laiſſa par teſtament ſes pierres gravées & ſes médailles à l'Abbaye de

On avoit auſſi perſuadé à ce Prince facile, de détruire Marly. » Ce ſeroit, » lui diſoit-on, une épargne conſidé- » rable d'effacer de la terre ce cloa- » que, d'un entretien très-diſpen- » dieux, & dont les matériaux pour- » roient produire une groſſe ſomme «. Ce fut encore Saint-Simon qui, réveillant dans le Régent ſes ſen- timens de grandeur, ſauva le plus agréable monument du regne de Louis XIV. » Cette économie, lui dit- » il, cette économie qu'on veut vous » inſpirer, conviendroit tout au plus

1716-17 Marly ſaiſi Saint-Simon, t. p. 93.

Sainte-Genevieve. Les Chanoines Réguliers, penſant qu'il ſeroit peut-être déſagréable au Prince ſon fils, de voir paſſer en d'autres mains un dépôt ſi précieux, lui offrirent de renoncer au legs ſans condition. Il accepta la renonciation quant aux pierres gravées qui lui furent rendues, & il leur donna une ſomme qui les a aidés à faire bâtir & orner le beau Cabinet d'Antiques joint à leur Bibliotheque.

1716-17.

» au tuteur d'un particulier, mais eſt
» bien au deſſous de ce que ſe doit
» à lui-même & à ſon pupille le
» Tuteur d'un Roi de France. A la
» vérité, l'entretien de Marly eſt con-
» ſidérable ; mais qu'eſt-ce que cela
» parmi les autres dépenſes du Roi ?
» un point dans une carte générale.
» Otez-vous de la tête le profit des
» matériaux. Je vous prédis qu'ils ſe
» diſſiperont en dons & en pillage. A
» force de millions, ce qu'on appelle
» un *cloaque*, eſt devenu un palais
» des Fées, un des objets les plus re-
» marqués de la curioſité des Etran-
» gers que les beautés de la France
» y attirent. Comptez que le bruit de
» cette deſtruction retentira dans toute
» l'Europe avec le blâme que toutes
» les petites raiſons qu'on vous ſug-
» gere ne pourront détruire «.

Prenant enſuite le Prince par un autre intérêt, Saint-Simon ajouta : » Certainement je ne ſuis pas plus en-

» gagé que vous à respecter le goût
» & l'ouvrage favori du feu Roi ; je 1716.
» pense cependant qu'il faut éviter
» de choquer si ouvertement sa mé-
» moire. Un si long regne, tant de bril-
» lantes années, de si grands revers si
» héroïquement soutenus, & l'insigne
» fortune d'en être si heureusement
» sorti, ont laissé le monde entier
» dans la vénération de sa personne.
» Je vois déjà tous les mécontens &
» même les neutres faire groupe avec
» l'ancienne Cour, pour crier au
» meurtre ; & vos ennemis ne s'épar-
» gneront pas pour vous faire de
» cette destruction un crime auprès
» du jeune Roi, & lui inspirer des
» préventions dont vous pourriez vous
» ressentir à la Majorité «. Le Régent goûta ces raisons, & Marly fut sauvé ; mais il permit de vendre le linge & les meubles, sur la représentation qu'on lui fit que le Roi n'étant pas en état, par son âge, d'habiter ce

1716-17. Château de long-temps, beaucoup de choſes ſe gâteroient, perdroient de leur valeur, ou ſe diſſiperoient. Il arriva de cette partie, ce que Saint-Simon avoit prédit pour le tout. On donna, on pilla; acheta qui voulut à très-bas prix. La vente rendit très-peu, & il en couta enſuite des millions pour remeubler.

D'Agueſſeau. *Eſſais d'Argenſon, p. 206. Saint-Simon, t. 7, p. 75.*

Le Chancelier qui ferma la Chambre de Juſtice, étoit M. d'Agueſſeau, nom célebre & révéré au Barreau, où ce Magiſtrat exerça pendant vingt-quatre ans les fonctions pénibles d'Avocat & Procureur-Général. Il fut élevé à la dignité de Chancelier après la mort de M. Voiſin, & ce choix fit honneur au Régent. Il ne faut qu'avoir lu ſes Ecrits, pour reconnoître ce que dit Saint-Simon, » qu'il » avoit beaucoup d'eſprit, de ſavoir » & de pénétration. Sa gravité n'em» pêchoit pas qu'il ne fût d'un accès » agréable & enjoué dans l'occaſion.

» Equitable, religieux, ſévere pour
» lui-même, il étoit, par ſes mœurs 1716
» pures & innocentes, un modele de
» vertu. Enfin, avec une belle mémoire,
» une vaſte lecture, une éloquence
» auſſi véhémente que pleine de grace,
» qui ne ſe ſeroit attendu à trouver
» en lui le plus grand Chancelier
» qu'on eût vu depuis pluſieurs ſie-
» cles «? Cependant Saint-Simon ne ſe contente pas de dire qu'il fut médiocre; mais il ajoute avec une exagération que l'amitié, dit-il, dont il fait profeſſion ne lui permet pas d'adoucir, » *que, devenu Chancelier,*
» *d'Agueſſeau fit regretter ceux qui s'é-*
» *toient le moins diſtingués dans ce*
» *poſte éminent* «.

Il lui reproche de la lenteur & de l'indéciſion, défauts qu'il tenoit de l'habitude priſe pendant qu'il étoit Avocat & Procureur-Général, de ſe préſenter toutes les difficultés, de les peſer & balancer l'une par l'autre,

de ſorte que, ſcrupuleux d'ailleurs
1716-17. & trop inſtruit des déciſions pour & contre, c'étoit pour lui *un accouchement douloureux* que de ſe déterminer.

» Il joignoit à ſa lenteur naturelle, trop d'attachement à bien faire. » Une lettre d'affaires, un Réglement, une Déclaration, il n'en » finiſſoit pas. Eſclave du puriſme le » plus parfait, il la limoit & retournoit ſans ceſſe, & y perdoit » un temps infini. Trop d'application » aux Sciences étoit encore un défaut » dans ſon état. Il les aimoit toutes » avec paſſion, ſe plaiſoit à s'en » occuper chez lui avec ſes enfans » & des gens profonds qu'il y raſſembloit. Ces conférences trop » multipliées déſoloient ceux qui » avoient affaire à lui, & qui ſe préſentoient dix fois ſans pouvoir le » joindre à travers les occupations » de ſes charges & les amuſemens » de ſon goût «.

A ces habitudes, qui ne seroient répréhensibles dans un Magistrat que par l'excès, notre Critique ajoute ce qu'il croyoit un défaut très-essentiel dans un Chancelier; savoir, un respect de dévouement pour tous les principes, maximes & usages du Parlement, » comme un Anglois en a » pour le sien, qui ne ressemble pour- » tant au nôtre que de nom, comme » un Fidele bien instruit de sa Religion » en a pour les décisions des Conciles » œcuméniques. De ce culte naissoient » trois superstitions très-préjudiciables » au public & aux particuliers. 1716.

» La premiere, un attachement » aux formes les plus minutieuses, at- » tachement si précis, si littéral, si ser- » vile, que toute autre considération, » même de la justice la plus évidente, » disparoissoit pour lui devant ces » formalités. On ne doit pas soup- » çonner qu'il les protégeoit, parce » qu'elles sont l'ame des procès & la

» cause de leur perpétuité, source
1716-17. » de l'autorité & des biens de la robe ;
» mais il y tenoit par conviction &
» par conscience, & il tâcha même
» de les introduire au Conseil, où
» elles sont inutiles, parce que le
» Roi, qui ne les connoît pas, y est le
» seul Juge ; & qu'on n'y porte ordi-
» nairement que des causes déjà inf-
» truites. De plus, cette sujétion ré-
» trécissoit son génie, & le rendoit
» épineux dans les affaires d'Etat, qu'on
» peut dire qu'il n'entendoit pas, &
» peu propre au manége de la Cour,
» pour laquelle, la politesse exceptée,
» il n'avoit aucune qualité «.

» Le second défaut de M. d'A-
» guesseau, comme Chancelier, étoit
» une partialité outrée pour le Par-
» lement. Son équité & ses lumieres
» lui montroient bien les égaremens
» de la Compagnie, quand elle s'y
» jetoit ; mais il ne pouvoit prendre
» sur lui de la resserrer dans ses bor-

» nes. Il étoit peiné, affligé des fautes
» du Parlement; mais qu'on montrât 1716.
» qu'il y fût tombé, & qu'on ſon-
» geât ſeulement à l'en punir, c'é-
» toit un crime dont il n'auroit ja-
» mais oſé ſe ſouiller lui-même, ni
» laiſſé ſouiller les autres. Il em-
» ployoit donc alors toute ſon adreſſe
» à couvrir, à excuſer, à donner des
» interprétations captieuſes. Il aimoit
» à mettre les affaires en négociation,
» parce qu'il y profitoit de la facilité
» & de la légéreté du Régent pour
» émouſſer & énerver ſes réſolutions;
» de ſorte qu'au lieu d'avoir en ce
» Magiſtrat un ferme ſoutien de l'au-
» torité Royale, un vrai Juge des Juſ-
» tices, le Duc d'Orléans en tiroit à
» peine dans les occaſions importantes
» quelques bégayemens forcés, ce qui
» donnoit hardieſſe & hauteur au
» Parlement.

» Si quelquefois, dans des ſéances
» publiques, il eſt arrivé à M. d'A-

1716-17. » gueſſeau de s'exprimer en des termes
» approchant de la réprimande ou
» du reproche, il ne l'a jamais fait
» qu'après un long combat, & tou-
» jours plus foiblement qu'il n'étoit
» convenu de le faire. Il ne pouvoit
» non plus comprendre qu'on ima-
» ginât de faire caſſer un Arrêt du
» Parlement; & lorſque, comme
» Chancelier, il a été forcé de prêter
» ſa main pour imprimer cette flé-
» triſſure, il ne l'a jamais fait qu'a-
» près la plus belle défenſe. Le mot
» de *caſſer* un Arrêt lui étoit telle-
» ment odieux, que, pour ne pas pro-
» férer ce blaſphême, il n'employoit
» que la formule de déclarer l'Arrêt
» *non avenu*.

» Troiſiémement, enfin cette vénéra-
» tion preſque religieuſe s'étendoit
» à tous les Officiers de Juſtice. Tout
» ce qui portoit la robe devoit, ſe-
» lon lui, impoſer le dernier reſ-
» pect, &, quel que fût le délit d'un

» Juge, il n'étoit permis de s'en
» plaindre qu'avec la plus grande cir- 1716
» conſpection. En ce cas, ſi les infor-
» mations juridiquement ordonnées
» ne produiſoient pas une évidence
» ſans mélange du moindre doute, la
» plainte, quelque probabilité qu'elle
» préſentât, étoit rejetée; mais ſi la
» prévarication étoit trop manifeſte,
» c'étoit alors une vraie douleur pour
» M. d'Agueſſeau; il ſe tournoit de
» toutes manieres pour ſauver l'hon-
» neur de la robe, comme s'il avoit
» été perdu parce qu'un fripon en
» étoit revêtu pour ſon argent. Il pro-
» poſoit des compoſitions, des accom-
» modemens, des compromis entre ſes
» mains, & juſqu'à des déſiſtemens,
» quand l'accuſateur n'étoit pas d'une
» qualité à ſe faire redouter. Quand
» ces moyens ne ſuffiſoient pas pour
» ſuſpendre la plainte, le Chancelier
» avoit recours à des longueurs rui-
» neuſes, qui équivaloient à des dénis

1716-17. » de Juſtice, & toujours l'homme de » robe en ſortoit le plus légérement » tancé, & au meilleur marché poſ- » ſible «.

La tendreſſe preſque incroyable de M. d'Agueſſeau pour la robe, ſi on en pouvoit douter, ſe manifeſteroit par une réponſe qu'il fit un jour au Duc de Grammont : » *Depuis que* » *vous êtes en place*, lui diſoit le Duc, » *avec la grande connoiſſance que vous* » *avez des manœuvres de la chicane*, » *n'avez-vous jamais penſé à faire un* » *Réglement pour arrêter les friponne-* » *ries, & abréger les procès ? Sans* » *doute*, répondit le Chancelier, *j'y* » *ai penſé, & ſi bien que je me ſuis* » *même mis à l'écrire ; mais en fai-* » *ſant réflexion au grand nombre de* » *Greffiers, Avocats, Huiſſiers, Pro-* » *cureurs que ce Réglement ruineroit*, » *la compaſſion m'a fait tomber la* » *plume de la main* «. Suivant le même raiſonnement, ajoute Saint-

Simon, il faudroit laiſſer ſubſiſter les voleurs, de crainte de faire tort aux Archers. Ce foible d'un grand Homme, qu'on a cru ne pas devoir paſſer ſous ſilence, parce qu'il peut être un avertiſſement de ſe tenir en garde contre l'eſprit de corps, ce foible rendoit M. d'Agueſſeau peu propre à ſeconder le Régent dans les grandes affaires que l'établiſſement de la Banque & ſes ſuites occaſionnerent. 1716-17

La Banque. *Saint-Pierre, p. 565 Mém. Rec. t. 1, p. 13 Dangeau, Mai 1716.*

Ce fut le 5 Mai 1716, époque fameuſe dans la Finance, que parut l'Édit portant création d'une *Banque générale*. Imaginée pour ſéduire, elle ſe produiſit ſous les dehors les plus flatteurs. Rien ne pouvoit être plus utile que le but qu'elle préſentoit. Jean Law, Ecoſſois, qui en étoit l'Inventeur, ſe propoſoit, ſelon les termes de l'Edit, » *d'augmenter la circulation de l'argent, de faire ceſſer l'uſure, de ſuppléer aux voitures des eſpeces entre Paris & les Provinces;*

1716-17. » *de donner aux Etrangers le moyen*
» *de faire des fonds avec sûreté dans*
» *le Royaume, enfin de faciliter au*
» *peuple le débit des denrées & le*
» *payement des impositions. Il demandoit*
» *pour toute grace que ce privilége lui*
» *fût donné pour vingt ans, & qu'il*
» *lui fût permis de stipuler en écus de*
» *Banque, qui étant toujours du même*
» *poids & du même titre, ne pourroient*
» *être sujets à aucune variation; con-*
» *dition essentielle*, disoit-il, *& abso-*
» *lument nécessaire pour procurer à la*
» *Banque & lui conserver la confiance*
» *des Sujets & celle des Etrangers. Le*
» *Roi, voulant faire jouir ses peuples des*
» *avantages que les Etats voisins ti-*
» *roient de ces Banques publiques qui*
» *avoient soutenu leur crédit, rétabli*
» *leur commerce & entretenu leurs ma-*
» *nufactures, accordoit au sieur Law,*
» *dont l'expérience, la capacité & les*
» *lumieres lui étoient connues, le pri-*
» *vilége qu'il demandoit pour lui & sa*

» *Compagnie* «. Alors, comme une eau qui couloit tranquillement, bouillonne & ſe précipite quand on lui ouvre une iſſue hors de ſon canal, de même l'argent ſe détourna de ſon cours ordinaire pour arriver à la caiſſe de la Banque, & le François comme l'Etranger ſe laiſſerent, avec une joie & une confiance égale, tomber dans ce gouffre. 1716-17.

Le Czar Pierre le Grand vint à Paris au milieu de l'année 1717, amené par le déſir de connoître les Arts & les établiſſemens de la France, afin de faire fleurir les premiers dans ſon Empire, & d'imiter les ſeconds. Saint-Cyr en étoit un d'une utilité trop reconnue, pour échapper à l'attention du Monarque obſervateur. Il y alla, examina tout dans le plus grand détail, & demanda copie des Réglemens. Pierre le Grand, fait pour apprécier les perſonnes auſſi bien que les choſes, crut devoir un hommage 1717.

Le Czar & Maintenon.

Saint-Pierre, p. 650. Mém. Reg. t. 1, p. 318. Dangeau, 11 Juin 1717. Mémoires de Maintenon, t. 5, p. 327. Lettres de Maintenon, t. 3, p. 216, 221; t. 6, p. 102, 179, 199, 273, 274, 279.

à la Fondatrice. Elle lui demanda per-
1717. miſſion de le recevoir ſur ſon lit. Elle raconte ainſi ſa viſite : » *Le Czar eſt* » *arrivé à ſept heures du ſoir. Il s'eſt* » *aſſis au chevet de mon lit, il m'a* » *demandé ſi j'étois malade ; j'ai ré-* » *pondu que oui. Il m'a fait demande-* » *te que c'étoit que mon mal ; j'ai* » *répondu, une grande vieilleſſe : il* » *ne ſavoit que me dire, & ſon Tru-* » *chement ne paroiſſoit pas m'enten-* » *dre. Sa viſite a été courte. Il a fait* » *ouvrir le pied de mon lit pour me* » *voir ; vous croyez bien qu'il aura* » *été ſatisfait* «. La Beaumelle dit » *qu'elle rougit, & que les Dames* » *de Saint-Louis qui la virent en ce* » *moment, aſſurerent qu'elle dût lui pa-* » *roître encore belle* «.

A la mort de Louis XIV, Madame de Maintenon s'étoit impoſé la loi de ne point ſortir de cette maiſon, & y fut fidelle. » *Tout autre parti que* » *la retraite*, diſoit-elle, *me ſeroit ri-*

» *dicule. Il ne me convient de m'expo-*
» *ſer ni aux faux empreſſemens des* 1717.
» *heureux, ni aux ennuis des diſ-*
» *graciés, ni aux murmures des mécon-*
» *tens, ni à la curioſité des indiſcrets* «.
Dans le fond même de cette retraite, elle craignoit encore d'être un objet de curioſité; ce n'étoit que de loin en loin, & après de fréquentes inſtances, que les perſonnes qui lui étoient les plus cheres, comme Meſdames de Caylus & de Dangeau, obtenoient de la voir.

Son temps, après de longues prieres, ſe partageoit entre la lecture qu'elle avoit toujours aimée, l'inſtruction de quelques Demoiſelles, de tout temps ſon exercice favori, le travail à l'aiguille, qui ſauve tant d'ennuis, & des ſoins empreſſés pour ſecourir les malheureux. On voit dans ſes Lettres, que cette attention étoit celle de tous ſes momens.

Elle s'y plaint quelquefois de ſa

caducité, & des maux qu'elle entraîne,
1717. mais c'eſt ſans murmure & ſans mauvaiſe humeur (1). Ses réflexions ſur ſon état ſont plus ſérieuſes que triſtes. » *Parce que je ſuis encore un peu* » *droite*, dit-elle, *me voilà un pro-* » *dige, une perſonne à montrer. Il* » *faut avouer qu'il eſt bien glorieux*

(1) Témoin ces vers, qui reſpirent encore un air de gaîté. Apparemment on lui preſcrivoit un régime un peu ſévere: » *J'ai* » *beaucoup d'appétit*, dit-elle, *& point de* » *mal.*

» Fagon, en des maux plus preſſans,
» M'abandonnoit à ma ſageſſe;
» Et pour un rien, Saint-Cyr, de concert avec
» Beſſo (*),
» Me refuſe des alimens.
» Et voilà ce que c'eſt d'avoir quatre-vingts ans.
» *Voulez-vous donc que la Poſtérité diſe*:
» Cette femme qui, dans ſon temps,
» Fit un ſi brillant perſonnage,
» Eut à Saint-Cyr beaucoup d'enfans,
» Et mourut faute d'un potage «?

(*) Sa Femme de Chambre ou ſon Chirurgien. C'étoit un Chirurgien de ce temps.

» *de vivre long-temps ! On croit faire* » *maintenant mon éloge, quand on dit :* » *Elle raisonne encore juste ; elle écrit* » *encore d'une main ferme : me voilà* » *bien louée, & voilà de grands sujets* » *d'amour propre* « ! De pareilles louanges en effet ne sont pas sans amertume, parce qu'en exagérant ce qu'on est, elles rappellent trop ce qu'on n'est plus. 1717.

Ce fut la Ducheſſe de Berri qui fit au Czar les honneurs de la Cour de France. Elle y tenoit le premier rang, malgré ſa mere qui voulut le lui diſputer ; mais le Régent décida en faveur de ſa fille. Fiere de ſon droit ou de la complaiſance de ſon pere, il paroît qu'elle s'en prévalut trop en beaucoup de circonſtances. Elle affectoit de ſe montrer dans les ſpectacles ſous un dais, environnée de ſes Gardes & d'une Cour brillante. Par-tout elle prenoit le pas ſur ſa mere, ſans aucun de ces égards

La Ducheſſe de Berri.

Dangeau, 1716 & 1717. *Saint-Simon*, *t.* 7, *p.* 8 & 40. *La Beaumelle*, *t.* 5, *p.* 317.

qui font pardonner la préſéance ; mais
1717. elle la mortifioit encore plus par l'irrégularité de ſa conduite.

Dans ſon mariage, la Ducheſſe de Berri avoit été peu circonſpecte, elle le fut encore moins dans ſon veuvage. Sa vie étoit un mélange de déſordre & de dévotion, qui étonne toujours, quoiqu'il ne ſoit pas rare dans les femmes ; mais le déſordre l'emportoit. Cependant, ſi elle trouva des charmes dans ſa paſſion, ſouvent auſſi elle y trouva ſa punition.

» Après quelques inclinations paſ-
» ſageres, cette Princeſſe s'éprit du
» Comte de Riom, cadet de la Mai-
» ſon d'Aidie, d'un eſprit ordinaire
» & d'une figure aſſez commune (1).
» Sa famille l'avoit fait venir à la

(1) » *Il avoit de belles dents*, ajoute Saint-Simon ; » *c'étoit un gros garçon court*, » *jouflu, pâle, qui, avec force bourgeons, ne* » *reſſembloit pas mal à un Abbé* «. T. 7, p. 9.

» Cour

» Cour pour tâcher de l'avancer, & » il n'y parut pas plus tôt, que le goût 1717. » de la Princeſſe ſe déclara & devint » un attachement effréné. Elle le fit » ſon Capitaine des Gardes, & il fut » bientôt auſſi deſpote au Luxem- » bourg, que l'avoit été Lauzun, dont » il étoit parent, & dont il prit des le- » çons. Comme le favori de la niece » de Louis XIII, celui de la petite » niece de Louis XIV prit ſur ſa » Princeſſe un tel empire, qu'elle ne » ſe conduiſoit en tout que par ſes » volontés. Il l'amena au point de n'o- » ſer rien faire ſans ſa permiſſion, pas » même les choſes les plus indifférentes. » Prête à ſortir, il la faiſoit demeurer, » & l'obligeoit enſuite de ſortir malgré » elle. Il en exigeoit des égards pour » des Dames qu'elle n'aimoit pas, & » la forçoit d'écarter des gens qui plai- » ſoient à la Ducheſſe, & dont il fai- » ſoit ſemblant d'être jaloux, pendant » que lui-même ne ſe contraignoit en

» rien, & rioit de la jalouſie qu'il lui
1717. » cauſoit & des larmes qu'il lui fai-
» ſoit répandre «. Leçon pour les Princeſſes qui ſe dégradent.

Elle tâchoit de le fixer par ſes généroſités; riches habits, dentelles du plus haut prix, bijoux, joyaux, pierreries, rien ne lui manquoit: mais Lauzun, accoutumé aux profuſions, trouvoit ſes équipages un peu meſquins. *Mon couſin*, lui diſoit-il un
La Beaumelle, t. 5, p. 113. » jour, *quand je couchois au Luxem-*
» *bourg, mes houſſes étoient brodées à*
» *deux endroits* «.

Enfin, pour donner le dernier coup de pinceau au portrait d'une Princeſſe ſi ſuperbe, devenue par ſa paſſion le jouet d'un amant capricieux, que ſa foibleſſe enhardiſſoit juſqu'à l'inſolence, nous ajouterons, » que dans
» ſa parure même, elle n'avoit pas la
» moindre liberté. Riom ſe divertiſ-
» ſoit à la faire décoiffer, à exiger
» qu'elle mît d'autres habits au mo-

» ment qu'elle ſe croyoit prête à pa-
» roître. Il l'avoit accoutumée à pren- 1717.
» dre le ſoir ſes ordres, pour l'ajuſte-
» ment & les occupations du lende-
» main ; & le lendemain il lui prenoit
» fantaiſie de tout changer, & elle s'y
» ſoumettoit. Pendant ſa toilette, c'é-
» toient des meſſages continuels pour
» demander quelle couleur, quels ru-
» bans elle porteroit, & ſouvent il la
» contraignoit de préférer ce qu'elle
» n'auroit pas voulu. Encore ſi, en
» récompenſe de ſa docilité, il avoit
» eu pour elle en public les égards
» que ſa foibleſſe ſembloit implorer !
» mais pour peu qu'elle ſe licenciât à
» quelque choſe ſans ſa permiſſion,
» elle étoit ſûre de reproches & mê-
» me de réprimandes, de réponſes
» bruſques, & au moins d'un air
» froid & ſec qui faiſoit baiſſer les yeux
» aux ſpectateurs ; & elle, victime
» dévouée à ſa malheureuſe paſſion,
» n'en étoit, pour ainſi dire, que

» plus empreſſée à le regagner par
1717. » des manieres ſoumiſes & flateuſes,
» ſur leſquelles elle n'avoit pas la
» force de ſe contraindre même en
» compagnie. S'il arrivoit des brouil-
» leries ſérieuſes, Madame de Mou-
» chi, ſa Dame d'honneur, parente
» de Riom, confidente de leurs ſe-
» crets, & qu'on a ſoupçonnée d'être
» rivale heureuſe de la Princeſſe, ſans
» que celle-ci s'en doutât, les rac-
» commodoit, très-intéreſſée elle-
» même à entretenir une intrigue qui
» la faiſoit vivre au ſein de l'opulence
» & des plaiſirs.

» Ceux de la Ducheſſe de Berri
» n'étoient pas ſans remords. Elle al-
» loit les calmer, & former de bonnes
» réſolutions chez les Carmélites, où
» elle s'étoit fait conſtruire un ap-
» partement. Elle ne manquoit pas
» de s'y rendre pour les grandes Fêtes,
» & d'y paſſer pluſieurs jours, exacte
» aux Offices du jour, très-ſouvent à

» ceux de la nuit, ne mangeant que » ce que le Couvent lui apprêtoit, » & fidele juſqu'au ſcrupule au jeû- » ne & à l'abſtinence. Deux Reli- » gieuſes de beaucoup d'eſprit & » qui ſavoient le monde, étoient » chargées de la recevoir & de lui » tenir compagnie. Frappées des con- » traſtes de la Princeſſe, elles lui di- » ſoient, que menant une vie ſi étran- » ge & ſi publique, qu'elles-mêmes, » au fond de leur cloître, ne pou- » voient l'ignorer, elles ne compre- » noient pas ce qu'elle venoit faire » dans leur Couvent. La Princeſſe » ſourioit à leur franchiſe, écoutoit » leurs remontrances, quelquefois un » peu fortes, ſans montrer ni chagrin » ni humeur, mais auſſi ſans changer » de vie, ni aux Carmélites, ni au » Luxembourg «. 1717.

On croit qu'elle a été mariée; & on en ſoupçonna des ſuites, parce qu'elle fit fermer au Public le Jardin *La Beaumelle, t. 1. p. 317.*

1717. du Luxembourg, pour s'y promener ſans être vue, qu'elle ſe retiroit des ſemaines entieres à la Muette, comme pour s'y cacher, & qu'enfin elle ceſſa tout-à-coup de monter à cheval, exercice qui lui avoit beaucoup plu juſqu'alors. De ces précautions naquirent des ſoupçons, qui n'auroient peut-être pas exiſté ſans ces précautions mêmes, mais dont le Régent ſon pere, comme il arrive ordinairement aux plus intéreſſés, n'eut pas la moindre défiance.

1718. Les Sceaux donnés à d'Argenſon. *Dangeau*, 28 *Janvier*. *Saint-Pierre*, *p.* 653. *Mém. Reg.* *t.* 2, *p.* 4, 6, 9, 83, 111. *Eſſais*, *p.* 207. *Saint-Simon*, *t.* 7, *p.* 217.

Ce Prince commençoit à être occupé d'affaires très-embarraſſantes. Le Parlement montroit de l'inquiétude ſur une refonte d'eſpeces, dont on prétendoit n'être obligé de lui faire connoître ni le titre ni les motifs; & ſur les progrès de la Banque, à laquelle on joignoit les fonds de quelques Compagnies de commerce, & qui menaçoit de tout engloutir. Le Régent ſentit, dans ces circonſtances,

que d'Agueſſeau n'étoit pas capable de lui aider à ſoutenir la guerre qui ſe préparoit ; il lui retira les Sceaux, & les donna à M. d'Argenſon. 1718.

» Le détail de la Police de Paris, » dont ce Magiſtrat avoit été chargé » pendant vingt ans, l'avoit accoutumé à cet eſprit de détail, à cette » ſagacité qui lui faiſoit trouver tout » d'un coup le point de la difficulté & » les moyens de la réſoudre. Il avoit » des lumieres, une ancienne & parfaite connoiſſance des formes, & » ſavoit les faire prêter aux circonſtances, à la néceſſité, & à la plus » grande utilité. Il connoiſſoit le Parlement, comme les grands Généraux connoiſſent ceux contre qui ils » ont toujours fait la guerre, comme » le Duc de Vendôme pouvoit connoître le Prince Eugene, & Villars » Marlborough. Il connoiſſoit auſſi la » Cour, & ſavoit ménager les gens » de qualité, ſans les offenſer ni les

» craindre «. Ce portrait d'un pere,
1718. fait par ſon fils, pourroit paroître flatté, ſi on ne retrouvoit preſque les mêmes traits dans le tableau de Saint-Simon, reconnu peu adulateur. Il ajoute ſeulement, » que d'Argenſon » étoit *Royal & Fiſcal*; ce qui eſt » beaucoup dire. Il ſe vante auſſi de » l'avoir produit au Régent pour les » Finances & pour les Sceaux, *igno-* » *rant*, dit-il, *qu'il avoit, du temps* » *du feu Roi, cultivé ſecrétement les* » *Princes légitimés, & qu'il avoit en-* » *core avec eux des liaiſons beaucoup* » *plus étroites que nous ne penſions* «.

C'étoit en effet un caractere de réprobation qu'un pareil commerce, dans un temps où on ne ſongeoit qu'à dépouiller le Duc du Maine du peu de prérogatives qui lui reſtoient. Les intrigues qui précéderent & ſuivirent l'exécution de ce deſſein, doivent être regardées en même temps comme une affaire politique, une querelle de fa-

mille, l'ouvrage de l'antipathie & de la vengeance. 1718.

Un homme étranger à l'Eſpagne, entreprenoit alors de la revivifier, de rétablir ſes forces abattues, de rendre à la Nation ſon ancienne énergie, & au Royaume ſon antique ſplendeur. Alberoni, l'homme dont il s'agit, eut à combattre la lenteur & la pareſſe du Roi, & quelquefois la Reine elle-même pour laquelle il travailloit. Alberoni. *Eſſais*, p. 144. *Berwick*, t. 2, p. 291.

Il n'y a pas d'exemple d'une vie ſemblable à celle de Philippe V; plus iſolé dans ſa Cour qu'un Anachorete dans ſon déſert, marié à Louiſe de Savoie, il ne voyoit qu'elle & la Princeſſe des Urſins; remarié à Eliſabeth Farneſe, il ne vit non plus que ſon épouſe & le Cardinal Alberoni. Toutes celles de ſes actions qu'on peut appeler *Royales*, portoient l'empreinte de l'indifférence & de la contrainte. Il étoit froid & preſque immobile dans les audiences publiques. On l'ap- Philippe V & Eliſabeth Farneſe. *Saint-Simon*, t. 5, p. 31.

1718. prochoit, il écoutoit ; on lui préſentoit un placet, il prenoit ; on ſe retiroit, à peine vous honoroit-il d'un geſte, & preſque jamais d'une parole. Avec ſes Miniſtres, il étoit rare que Philippe déterminât quelque choſe dans le premier travail. Il falloit attendre la déciſion dont il convenoit avec la Reine dans le particulier. Quelquefois il la laiſſoit s'expliquer avec le Miniſtre, pendant que, retiré à l'autre extrémité de la chambre, & couché ſur un ſofa, il rêvoit mélancoliquement. Comme faiſoient autrefois les Prêtres des faux Dieux, elle alloit conſulter l'Idole, qui rendoit tout bas ſes oracles ; & ſans doute, à leur exemple, elle les interprétoit ou changeoit ſelon qu'il convenoit à ſes vûes.

Malgré cette indolence, Alberoni trouva, pour l'exécution de ſes projets, des reſſources dans le caractere même de Philippe V, » qui avoit du bon ſens, » comprenoit bien les choſes, quand

» il vouloit ſe donner la peine de les
» entendre, & étoit opiniâtre dans ſes 1718.
» réſolutions. Il aimoit les entrepriſes
» glorieuſes, & ſa paſſion étoit de fi-
» gurer grandement en Europe. Avec
» ces moyens du côté du Roi, Albe-
» roni, devenu premier Miniſtre, ré-
» tablit l'autorité du Monarque dans
» le Gouvernement. Il s'en ſervit pour
» corriger beaucoup d'abus & com-
» mencer des établiſſemens utiles à la
» population. Il réforma le Militaire,
» s'occupa heureuſement de l'admi-
» niſtration des Finances, & prit des
» meſures qui ne tendoient à rien
» moins qu'à rendre l'Eſpagne l'arbi-
» tre de l'Europe entiere «.

Quoique la Reine eût beaucoup d'eſprit, comme elle n'avoit qu'une teinture très-ſuperficielle des affaires, le Miniſtre ſe trouvoit quelquefois arrêté par la crainte qu'elle reſſentoit que la vaſte entrepriſe formée pour procurer des Etats à ſes enfans, ne

lui fût préjudiciable à elle-même. 1718. Quelquefois aussi il se voyoit traversé par des désirs peu réfléchis de la Princesse. Un jour, dans le temps des dépenses les plus urgentes de la guerre, elle lui demanda avec instance de l'argent pour continuer ses bâtimens de Saint-Ildefonse. Il lui répondit brusquement comme par prophétie : » *Vous avez donc grande envie* » *de n'être que Comtesse de Saint-Il-* » *defonse* (1) « ?

Villars, t. 3, p. 437.

Alberoni rencontroit aussi des obstacles dans la mauvaise volonté des Espagnols, qui n'aimoient pas la Reine. Son mariage leur avoit déplu, parce qu'ils désiroient que leur Roi prît une femme de leur Nation. De son côté, Elisabeth ne leur pardonnoit pas qu'ils en eussent souhaité une autre. » *Aussi*

(1) Le Roi d'Espagne céda la couronne au Prince des Asturies son fils, qui mourut dans l'année, & Philippe la reprit.

» diſoit-elle fort librement, *elle me* » *l'a avoué elle-même*, dit Saint- » Simon, on pourroit ajouter & fort » imprudemment : *Les Eſpagnols ne* » *m'aiment pas ; mais je les hais bien* » *auſſi* «. Cette réciproque averſion s'augmenta par les préférences pour les places & les emplois, que la Reine, ſe défiant des Eſpagnols, faiſoit accorder tant qu'elle pouvoit aux Italiens & aux Flamands. Les Grands, mécontens, inſpirerent leurs ſentimens au peuple, & il eſt ſouvent arrivé à cette Reine, paſſant par les rues, d'entendre crier autour d'elle : *Vive la Savoyarde !* Elle faiſoit ſemblant de mépriſer cette eſpece d'inſulte ; mais on s'appercevoit, malgré ſa diſſimulation, qu'elle en étoit vivement piquée. 1718.

Le Miniſtre, entiérement du choix d'Eliſabeth, & formant des entrepriſes pour elle & la grandeur de ſes enfans, Efforts l'Eſpagn

rencontroit toutes les difficultés que
1718. des Chefs mal intentionnés, ou des ſubalternes gagnés, ſavent ſi bien multiplier ſans s'expoſer ni ſe compromettre. Mais le génie d'Alberoni triompha de tous ces obſtacles. De ce Royaume épuiſé, il fit ſortir un armement qui étonna l'Europe. La Sardaigne fut envahie : trente mille Eſpagnols deſcendirent en Sicile, pour en faire la conquête : des vaiſſeaux s'armerent dans tous les ports : une eſcadre plus formidable que les autres ſe préparoit à Cadix : en même temps le Miniſtre redonnoit à l'Eſpagne, dans toutes les Cours, la conſidération qu'elle avoit perdue depuis ſi long-temps. Il ſe fit des Alliés dans le Nord, s'aſſura le ſecours du Turc ; & trop certain, par le traité de la quadruple alliance, conclu entre la France, l'Angleterre & la Hollande, pour garantir à l'Empereur ſes Etats

d'Italie (1), trop certain qu'il ne pourroit pas même espérer la neutralité de ces Puissances. Alberoni résolut d'occuper les Anglois en faisant passer dans leur isle le Prétendant avec des troupes, & il ne se proposa rien moins que d'opérer dans le gouvernement de la France une révolution par la destitution du Régent. 1718.

Le moment étoit assez bien choisi; il y avoit alors non pas une insurrection décidée, ni des plaintes éclatantes; mais des mécontentemens sourds, &, si on peut s'exprimer ainsi, une espece de mal-aise du Corps politique, une inquiétude vague causée parce qu'on sent en général qu'il se passe des choses qui déplaisent. Par

Dispositions à l'égard du Régent.

Mém. Reg. t. 2, p. 9, 22, 109, 135.

(1) Quoiqu'il n'y eût alors que trois Puissances contractantes, on l'appela le *Traité de la quadruple alliance*, parce qu'on y laissa pour l'Espagne une place qu'on la força de remplir.

exemple, on voyoit avec peine les
1718. Anglois, quatre ans auparavant ennemis de la France au point de riſquer de ſe ruiner eux-mêmes pour l'écraſer, maintenant admis à la familiarité du Régent, dominer dans le Conſeil & y preſcrire des Loix. Nation, diſoit-on, incapable de ſe modérer dans ſes ſuccès, abuſant de la fortune comme d'un droit : Républicains ſuperbes, implacables comme les Romains dans leurs vengeances, & qui n'avoient pas eu honte d'arracher au Duc d'Orléans, contre le Prétendant, ce qu'un Roi n'exigeroit pas d'un autre Roi, le ſacrifice d'un malheureux. Ce renverſement du ſyſtême de Louis XIV choquoit ceux même qui n'y tenoient que par habitude, & pour cette partie de ſon gouvernement, le Régent trouvoit peu d'approbateurs.

On étoit auſſi revenu des eſpérances d'une adminiſtration ſage,

économique, approchant de l'adminiſtration paternelle : eſpérances fondées ſur l'établiſſement des Conſeils au commencement de la Régence, & ſur le droit de remontrances rendu au Parlement. Les Conſeils où le Régent trouvoit quelquefois des opinions contraires aux ſiennes, déplurent, & les gens qui cherchent à deviner les événemens par leurs cauſes, prévirent qu'ils n'avoient pas long-temps à ſubſiſter. Les remontrances ne furent pas interdites, mais on prétendit qu'elles ne devoient pas toucher à certains objets. On voulut en circonſcrire étroitement & la matiere & la forme ; & ces limites, poſées, à ce que l'on crut alors, pour éloigner la lumiere & envelopper les opérations du Miniſtere d'une obſcurité dangereuſe, donnerent lieu à des conjectures d'où naquirent des ſoupçons & des craintes. 1718.

Enfin le reſpect dû aux mœurs

1718. entra auſſi pour ſa part dans le mécontentement général. Sans être rigoriſte, on n'aime point à voir fouler aux pieds les bienſéances. Pluſieurs de ceux qui avoient déſapprouvé les ſcrupules de Louis XIV, blâmerent encore plus le libertinage effréné qui ſuccéda, & qui gangrena preſque toute la jeuneſſe de la Cour. Si les perſonnes qui s'amuſent de tout, rioient quelquefois des plaiſanteries peu meſurées du Duc d'Orléans, les gens ſages, qui voient les conſéquences, ne pouvoient approuver la légéreté inſultante avec laquelle le premier homme de l'Etat traitoit la Religion & ſes Miniſtres (1). On fut auſſi indigné du rôle important que commençoit alors à

(1) Ayant fait une nombreuſe promotion d'Evêques, il dit devant toute ſa Cour : » *Les Janſéniſtes ne ſe plaindront* » *pas ; car je viens de donner tout à la* » *grace, & rien au mérite* «.

jouer le vil, le mépriſable Dubois, préſumant aſſez de la facilité de ſon ancien diſciple, pour aſpirer ouvertement aux premieres dignités de l'Égliſe; lui qui auroit dû en être à jamais exclu, non ſeulement pour ſa vie ſcandaleuſe, mais encore pour une autre cauſe » *qui a été aſſez publique, & qui* » *cependant*, dit Saint-Simon, *n'a été* » *déſavouée ni contredite par perſonne* «. » Il raconte ainſi cette anecdote. 1718.

» L'Abbé Dubois, à qui ſa baſ- Mariage de Dubois.
» ſeſſe ne laiſſoit que les élévations *Saint-Simon, t. 5, p. 278.*
» Eccléſiaſtiques, dans les élans qu'il
» faiſoit pour y atteindre, ſe vit arrêté
» par les liens d'un mariage légitime,
» contracté avec toutes les formalités
» requiſes dans un village du Limou-
» ſin. L'Intendant de cette Province
» étoit un petit-maître de Robe, qui
» s'occupoit plus de ſes plaiſirs que de
» ſes devoirs, plus propre à s'élever par
» des ſervices obſcurs que par ſon mé-
» rite, tel en un mot qu'il le falloit à

» l'Abbé pour la commiſſion dont il
1718. » vouloit le charger, & pour laquelle
» il l'appela à Paris. Revenu dans ſa
» Province bien endoctriné, l'Inten-
» dant, ſous prétexte d'une tournée
» d'affaires, part de Limoges ſuivi
» ſeulement de deux valets, ajuſte ſon
» voyage de façon qu'il tombe au
» commencement de la nuit dans le
» village où le mariage avoit été cé-
» lébré, va deſcendre chez le Curé,
» faute d'hôtellerie, diſoit-il, lui
» demande l'hoſpitalité comme un
» homme que la nuit a ſurpris, &
» qui, mourant de faim & de ſoif,
» ne peut aller plus loin.

» Le bon Curé, tranſporté d'aiſe
» de recevoir Monſeigneur l'Inten-
» dant, prépare à la hâte tout ce
» qu'il peut trouver. Pendant qu'ils
» ſoupoient, la Servante régaloit les
» deux Valets, dont le Maître s'étoit
» adroitement défait pour demeurer
» ſeul avec le Curé. L'Intendant, ex-

» pert à boire, faiſoit ſemblant de
» trouver le ſouper bon & le vin en- 1718.
» core meilleur. On s'en verſoit tour
» à tour avec une familiarité qui char-
» moit le Curé. Tout en buvant, l'In-
» tendant fait tomber la converſation
» ſur ſes regiſtres ; comment il les
» tenoit, s'ils étoient en regle? où il
» les ſerroit de crainte des voleurs ?
» & quand il ſe trouve aſſez inſtruit,
» en trois ou quatre verres de vin
» coup ſur coup, il acheve le bon
» homme au point de ne pouvoir plus
» faire uſage de ſes ſens, lui prend
» ſes clefs, ouvre l'armoire des re-
» giſtres, détache la feuille dont il
» avoit beſoin, remet tout en place,
» & part au point du jour en laiſ-
» ſant quelques piſtoles à la Ser-
» vante.

» De là il ſe rend à Brive-la-Gail-
» larde, où avoit été paſſé le contrat.
» Moitié force, moitié gré, & par
» l'appât d'une bonne récompenſe,

» il tire la minute du Notaire ; va
1718. » enſuite trouver la femme, lui pro-
» met monts & merveilles ſi elle veut
» ſe taire ſur ſon mariage, & la me-
» nace de la priſon & d'un cachot
» pour toute ſa vie, ſi elle en dit le
» moindre mot : que d'ailleurs ſes
» réclamations ſeroient en pure perte,
» parce qu'on a mis ordre à ce qu'elle
» ne puiſſe rien prouver. Prudem-
» ment elle ſe ſoumit à ce qu'on
» exigeoit d'elle, & ſans doute on
» lui fit dans ſa Province un ſort ca-
» pable d'effacer ſes regrets, ſi la
» perte d'un pareil époux avoit pu en
» cauſer (1) «.

(1) » Elle vint à Paris après la mort
» de ſon mari. On lui donna beaucoup ſur
» ce qu'il laiſſoit d'immenſe. Elle a vécu
» fort à ſon aiſe, & eſt morte plus de
» vingt ans après le Cardinal, dont elle
» n'avoit point eu d'enfans. Le frere de
» Dubois, qui étoit un bon & honnête

Dubois contribua au moins de ſes conſeils à la perſécution qui ſe renouvela alors contre le Duc du Maine. Il lui en vouloit perſonnellement, pour s'être fortement oppoſé, dans le Conſeil, au traité de la quadruple alliance, & il joignit ſon reſſentiment à la haine de M. le Duc, qui, perſévérant dans ſon antipathie, ne pouvoit être ſatisfait qu'il ne l'eût totalement dépouillé. La Ducheſſe du Maine, prévoyant l'orage, tâcha, quelques jours auparavant, de le détourner en s'expliquant avec le Régent. La conférence fut vive, mais inutile. On avoit perſuadé le Prince de maniere à ne pouvoir être détrompé, » *que* » *le Duc du Maine étoit dans le deſ-* » *ſein de mener le Roi au Parlement,* » *de le faire déclarer majeur, & par-* » *là d'anéantir la Régence. Je ne crois*

1718.

Lit de Juſtice.

Affront fait au Duc du Maine.

Dangeau, 20 *Août. Mém. Reg.* t. 2, p. 113. *Villars*, t. 2, p. 407, 412.

» homme, a toujours bien vécu avec elle «. *Saint-Simon*, t. 5, p. 179.

1718. » *pas* «, répondit le Maréchal de Villars, à qui le Duc d'Orléans racontoit ce projet, » *je ne crois pas* » *le Duc du Maine aſſez déterminé* » *pour prendre une pareille réſolution* «. En effet, la conduite foible de ce Prince dans une occaſion ſi importante, confirme ce jugement. Comme le Maréchal fut témoin oculaire de ce qui ſe paſſa, nous le rapporterons dans ſes termes.

» Le 26 Août, à ſix heures du matin, » les Conſeillers de Régence furent » avertis qu'il y avoit un Conſeil de » Régence extraordinaire, qui ſeroit » ſuivi d'un Lit de Juſtice aux Tui- » leries. En entrant dans le cabinet, » je trouvai le Régent qui ſe promenoit avec un air aſſez agité. Le Duc » du Maine vint à moi, & me dit; *Il* » *va ſe paſſer quelque choſe de violent* » *contre mon frere & moi. J'ai peine* » *à le croire*, lui répondis-je; il répli- » qua ſeulement : *Je le ſais.* Le Comte

» de

» de Toulouſe arriva. Le Régent le
» mena à une fenêtre & lui dit peu 1718.
» de paroles, après leſquelles le Comte
» de Toulouſe alla trouver le Duc
» du Maine, & ils ſortirent tous deux.
» Là-deſſus je dis au Marquis d'Ef-
» fiat : *Ils s'en vont ; qui quitte la*
» *partie la perd* «.

On lut enſuite les Edits qui devoient être portés au Lit de Juſtice. L'un défendoit au Parlement de prendre connoiſſance des affaires d'Etat ; l'autre déclaroit que, dès qu'un Edit auroit été préſenté à la Cour pour être enregiſtré, l'enregiſtrement ſeroit cenſé fait huit jours après. Celui qui regardoit le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe, portoit qu'on leur ôtoit, à la ſollicitation des Pairs, le rang qui leur avoit été donné au Parlement & ailleurs par le feu Roi, & par conſéquent qu'ils n'auroient ſéance qu'après tous les Pairs de France, excepté ceux d'une création

poſtérieure à l'Edit de 1694. Néan-
1718. moins, par une conſidération particu-
liere pour le Comte de Toulouſe, le
Roi lui conſervoit ſes honneurs, rang
& prérogatives, mais pour ſa perſonne
ſeulement.

M. le Duc fit enſuite lecture d'un Mémoire où il diſoit au Roi : » *Sire*, » *le feu Roi ayant paru déſirer que* » *M. le Duc du Maine fût chargé de* » *l'éducation de Votre Majeſté, quoi-* » *que cette place dût m'appartenir par* » *le droit de ma naiſſance & ſuivant* » *les exemples anciens, je ne m'y* » *oppoſai pas, par la conſidération* » *de ma minorité. Mais toutes les rai-* » *ſons d'alors étant préſentement ceſ-* » *ſées, je demande que cet honneur* » *me ſoit déféré ſuivant la juſtice de* » *mon droit* «.

Tout ce qui venoit d'être lu le fut de nouveau au Parlement aſſemblé dans une piece voiſine pour le Lit de Juſtice, » *Sur ce qui la regar-*

» *doit, cette Compagnie pouſſa quel-*
» *ques ſoupirs* «, & le Premier Préſi- 1718.
dent demanda à délibérer. Le Garde des Sceaux, après s'être approché de la perſonne du Roi comme pour recevoir ſes ordres, répliqua ſeulement : » *Le Roi veut être obéi & ſur le* » *champ* «. Quant à la demande de M. le Duc, le Régent conſeilla tout haut au jeune Monarque de l'accorder.

» Quelques Pairs furent ſurpris de » ce qu'ils étoient nommés dans » l'Edit qui remettoit le Duc du » Maine à ſon rang de Pair, & dans » celui qui diſtinguoit le Comte de » Toulouſe de ce traitement. Il pa- » roiſſoit que l'un & l'autre Edit étoit » à la réquiſition des Pairs, ce que » la plupart ignoroient ; mais comme » pluſieurs étoient peinés de voir un » des fils du feu Roi dégradé, tous » conſentirent volontiers au traitement » différent que recevoit ſon frere.

» Ils s'étoient retirés tous deux dans

1718. » l'appartement du Duc du Maine ;
» mais s'ils avoient eu la fermeté de
» demeurer pendant le Lit de Juſ-
» tice, & de repréſenter avec force
» le tort qui leur étoit fait, ſur-tout
» au Duc du Maine, en lui ôtant la
» Surintendance de l'éducation du
» Roi, & le ſoin de veiller à ſa
» conſervation, lequel lui étoit plus
» juſtement confié qu'aux héritiers
» préſomptifs de la Couronne, il n'é-
» toit pas poſſible qu'ils n'euſſent
» mis des obſtacles aux projets formés
» contre eux. La crainte d'être ar-
» rêtés fit impreſſion ſur des cœurs
» remplis de bonnes qualités, mais
» dans leſquels on n'étoit pas per-
» ſuadé que la fermeté fût la vertu
» dominante.

Voyage de Dollnitz, t. 3, p. 82. » Mais le Duc du Maine, bien
» éloigné de faire des efforts pour
» conſerver une place qui lui étoit
» au moins indifférente, diſoit avant
» cette diſgrace au Maréchal de Vil-

» lars, qu'il étoit ſi ennuyé des tribu-
» lations qu'il avoit à eſſuyer, que 1718.
» malgré l'honneur de la Surinten-
» dance de l'éducation du Roi, il
» donneroit de bon cœur dix mille
» écus à celui qui lui apporteroit une
» lettre de cachet pour aller paſſer
» cinq ans dans ſes terres «. » Vrai-
» ſemblablement la Ducheſſe du
» Maine tenoit davantage à cet hon-
» neur; & lorſqu'on lui apporta
» l'ordre de céder à M. le Duc l'ap-
» partement que ſon mari occupoit
» aux Tuileries comme Surintendant
» de l'éducation, elle répondit avec
» fureur : *Oui je le céderai.* En même
» temps elle ordonna qu'on le démeu-
» blât; & pour qu'on eût plus tôt fait,
» elle briſa elle-même les glaces,
» les porcelaines, & tout ce qui lui
» tomba ſous la main «.

Si cette Princeſſe forma des liaiſons ſuſpectes, ſi elle ſe prêta à des projets capables de troubler la tran- *Mécontentement. Mém. R. t. 2, p. 21*

1718. quillité du Royaume & de devenir des crimes d'Etat, on peut croire qu'elle ne commença qu'à cette époque. Comme on la jugeoit fort irritée, qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fût très-disposée à se venger, si elle en trouvoit l'occasion, tous les mécontens se rassemblerent autour d'elle, & ils n'étoient pas en petit nombre.

Outre la maniere dure avec laquelle le Parlement avoit été traité au Lit de Justice, le Régent fit enlever & conduire en prison trois Conseillers, apparemment des plus réfractaires; ce qui excita une grande fermentation tant dans la Compagnie, que dans Paris, étonné d'un acte de rigueur qui n'avoit pas été tenté depuis les barricades. Pareille sévérité exercée sur d'autres Parlemens, principalement sur celui de Bretagne, jeta aussi l'alarme dans les Provinces. Le Duc d'Orléans ayant en même temps supprimé les Conseils établis au com-

mencement de ſa Régence, pour y ſubſtituer des Départemens, à la tête deſquels il mit des Secrétaires d'Etat plus dépendans de lui, preſque toutes les grandes familles & les Compagnies ſouveraines, qui, par leurs Membres appelés à ces Conſeils, ſe regardoient comme admiſes au Gouvernement du Royaume, ne ſe virent pas ſans chagrin & ſans murmure privées d'une prérogative ſi précieuſe à leurs yeux. 1718.

Enfin il ſe faiſoit des pertes immenſes dans les familles, par le diſcrédit des billets d'Etat repréſentatifs & cautions des dettes contractées par Louis XIV dans ſes années de détreſſe, & dont le Public étoit inondé. Ils perdirent juſqu'à ſoixante-dix-huit & demi, pendant que les Actions de la Banque gagnoient quinze pour cent. On recevoit les premiers au Tréſor Royal, ſur le pied de leur perte, & on les payoit en Actions L'Agio. *Mém. Re* t. 2, p. 11 143.

sur le pied du gain de celles-ci. Ainſi
1718. l'Etat les retiroit à peu de frais, & s'enrichiſſoit en ſe libérant ; & les particuliers ſe ruinoient en ſe dépouillant de plus des deux tiers de leur bien.

L'empreſſement ſurprenant à ſe défaire de ces billets diſgraciés, venoit de l'opinion adroitement ſemée dans le public, que ces billets d'Etat ne feroient que dépérir juſqu'à ce qu'ils vinſſent à s'anéantir tout-à-fait ; pendant que la Banque, étayée du commerce floriſſant du Miſſiſſipi, dont on répandoit des relations admirables, & fortifiée par la jonction actuelle de la Ferme du tabac, & l'addition prochaine des Fermes générales, ne pouvoit que proſpérer, & par conſéquent porter la fortune des Actionnaires à un point d'élévation qu'il n'étoit pas poſſible à l'imagination même de meſurer.

Comme les billets d'Etat ne tomberent pas tout d'un coup au dernier

degré de non-valeur, & qu'il y eut des caſcades dans leur chute, comme les actions de la Banque n'acquirent pas non plus ſubitement une valeur très-ſupérieure à la premiere miſe, il ſe trouva des obſervateurs qui ſpéculerent & établirent une eſpece de jeu ou de commerce. Quand les billets d'Etat deſcendoient à un bas prix, ſur l'eſpérance qu'ils ſe releveroient, ils en acquéroient; & le moment d'une légere augmentation étant arrivé, ils en achetoient des billets de Banque, dont le ſur-taux donnoit encore une valeur conſidérable, proportion gardée avec le prix qu'ils avoient mis à l'acquiſition des billets d'Etat. Quand au contraire les effets de la Banque languiſſoient, les Joueurs recherchoient avec une ardeur affectée les billets d'Etat, & par-là leur procuroient une faveur momentanée, qui ſervoit à acheter les effets languiſſans de la Banque, qu'ils pré- 171

1718. voyoient devoir bientôt recouvrer une nouvelle vigueur. Et il eſt à remarquer que ces alternatives varioient de la veille au lendemain, du ſoir au matin, & ſe répétoient ſouvent pluſieurs fois dans le même jour. C'eſt cette eſpece de commerce ou de jeu qui a été appelé l'*Agio*, nom dont on ignore l'origine, à moins qu'on ne veuille le tirer du mot latin *agere*, agir; parce qu'en effet, il n'y a pas de perſonnes plus actives, plus éveillées ſur tout ce qui ſe paſſe, que celles qui travaillent en Finance.

richeſſe de w. *Mém. Reg.* III.

Law, qui tenoit la balance de ce trafic, ne s'y oublia pas; » en moins » d'un mois il acheta du Comte d'E- » vreux pour huit cent mille livres » la Comté de Tancarville en Nor- » mandie. Il offrit au Prince de Ca- » rignan quatorze cent mille livres » pour ſon hôtel de Soiſſons. Il pré- » ſenta, peu de jours après, à la Mar- » quiſe de Beuvron la ſomme de cinq

» cent mille livres pour une Terre. 1718.
» Preſque en même temps il étoit
» en marché avec le Duc de Sully
» pour le Marquiſat de Roſny «.

Des ſommes auſſi conſidérables amaſſées en auſſi peu de temps & dépenſées avec tant de facilité, firent penſer qu'il en avoit bien d'autres qu'on ne connoiſſoit pas. Beaucoup de perſonnes commencerent à ouvrir les yeux. On ſe dit les uns aux autres que le Directeur de la Banque ne pouvoit avoir acquis tant de biens ſans qu'un grand nombre eût fait des pertes, ou ne dût craindre d'en faire dans la ſuite. Le Parlement prit feu, & donna contre Law un décret d'ajournement perſonnel, qui, faute par lui de comparoître, fut converti en décret de priſe de corps. Mais le Régent le prit ſous ſa ſauve-garde, & Law, à l'aide de cette protection, continua de faire, par ſon ſyſtême,

1718. des heureux & des malheureux, & de ceux-ci beaucoup plus que des autres.

Conſpiration contre le Régent.

Mém. Reg. t. 2, p. 153, 238, 301, 393. *Saint-Pierre, p. 656.* *Dangeau, ſous 1718, p. 546, 575. 584, 605.* *Staal, t. 2.* *Fragmens, t. 1, p. 208, 228.*

Alberoni examinoit avec attention ce qui ſe paſſoit en France. Le Régent & les Anglois le preſſoient de compléter la quadruple alliance par l'acceſſion de l'Eſpagne; mais il mettoit toute ſon application à ſe procurer des délais, pendant leſquels l'adroite Eminence tâchoit d'établir ſolidement en Sicile les Eſpagnols qu'elle y avoit fait paſſer; & en même temps que, par cet artifice, le Cardinal retenoit les Anglois prêts à attaquer la flotte qu'il faiſoit ſortir de Cadix, il ſe flattoit de ſuſpendre les efforts du Duc d'Orléans par les embarras qu'il ſe préparoit à lui ſuſciter.

Que le projet qui éclata alors ſoit venu du Miniſtre d'Eſpagne ou des mécontens de France, c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de décider. Mais du

moins ils ſe devinerent aiſément, ou ils s'entendirent du premier mot. On préſume bien que la Ducheſſe du Maine ne fut pas des dernieres à ſaiſir les moyens de nuire au Régent, & même de les faire naître. » Par ſes premieres démarches à la Cour de » Madrid, elle ne voulut, dit Madame » de Staal, qu'engager le Roi d'Eſpagne » à ſoutenir le Duc du Maine & ſa » famille opprimée. Son Envoyé de- » voit voir le Cardinal Alberoni, & » preſſentir juſqu'à quel point il vou- » droit prendre les intérêts dont il s'a- » giſſoit, & y affectionner le Roi » ſon maître par les motifs de la » proximité du ſang & du reſpect » pour les volontés du feu Roi ſon » aïeul, enfreintes ſans aucun ména- » gement. Elle recommanda bien à » celui qu'elle chargeoit de cette » commiſſion, de ne point aller au » delà «. 1718 *Staal*, t. P. 4.

Cependant, ſoit que ces inſtruc-

tions ainſi reſtreintes ne fuſſent don-
1718. nées que pour ſonder le terrain avant que d'y prendre confiance, ſoit que la ſolidité qu'elle crut appercevoir l'engageât à avancer plus qu'elle ne projetoit d'abord, elle ſe mit en commerce réglé, mais très-ſecret & très-myſtérieux avec l'Ambaſſadeur
P. 10. d'Eſpagne. » Je me diſpenſe, ajoute » la même confidente, d'expliquer » leur plan, car je n'y ai jamais rien » compris, & peut-être n'en avoient-» ils point. Tout ce que j'en ai pu » démêler, c'eſt qu'on vouloit détour-» ner le Roi d'Eſpagne d'accéder au » Traité de la quadruple alliance, trop » favorable au Duc d'Orléans, & » l'engager à demander la tenue des » Etats-Généraux pour borner l'auto-» rité du Régent & réprimer les abus » de ſon Gouvernement «.

.... Ce but eſt aſſez clair, & c'eſt apparemment l'obſcurité des moyens qui empêchoit Madame de Staal d'en

comprendre le plan. Elle dit que la Ducheſſe du Maine n'inſiſta d'abord que ſur le premier article, c'eſt-à-dire, ſur la néceſſité *de détourner le Roi d'Eſpagne d'accéder au Traité de la quadruple alliance ;* mais quand la Ducheſſe vit enſuite que le Prince de Cellamare étoit diſpoſé à faire demander par ſon Maître la tenue des Etats-Généraux, » elle obligea M. de » Malezieu de travailler avec le Car- » dinal de Polignac au modèle des » lettres que ce Monarque écriroit » pour ce ſujet, tant au jeune » Roi ſon neveu, qu'au Parlement » & aux Etats-Généraux eux-mê- » mes «. Or ces lettres devoient demander non ſeulement que la quadruple alliance fût rejetée par la France ; mais en termes exprès, que la Régence fût ôtée au Duc d'Orléans, à cauſe des abus qu'il y commettoit, & transférée au Roi d'Eſpagne, qui y avoit le droit principal. 1718.

1718. Intrigues du Prince de Cellamare.

L'Ambaſſadeur ſentit bien qu'il ne pouvoit réuſſir dans une pareille entrepriſe ſans un parti conſidérable. Il ſe mit donc à intriguer, tant par lui-même que par ſes émiſſaires, avec des gens de toute ſorte d'états, grands Seigneurs, Militaires, Prêtres, Moines, Gentilshommes, Magiſtrats. Peu lui importoit quels fuſſent leurs intérêts, qu'ils euſſent les mêmes vûes, qu'ils concouruſſent ou non au même deſſein, bien perſuadé que quand il s'agiroit d'éclater, la haine contre le Régent, l'amour de la nouveauté, ou la crainte de ſe trouver ſeuls les réuniroit à la faction qu'on leur indiqueroit. Il s'en formoit beaucoup qui avoient chacune leurs myſteres, & qui s'efforçoient de groſſir le nombre de leurs aſſociés. Selon la coutume des gens ardens, qui ſe flattent toujours de réuſſir, ces Conſpirateurs, ſur-tout les ſubalternes, s'imaginoient avoir pour zélés coopérateurs tous ceux qu'ils

ne rencontroient pas ouvertement contraires à leurs ſentimens, & les inſcrivoient ſur leurs liſtes. Cellamare, qui ne doutoit plus, rendoit compte de ſes ſuccès à Alberoni, & celui-ci, ſur la parole de l'Ambaſſadeur, croyoit déjà le Régent deſtitué. 1718.

Il avoit un beſoin de faire une révolution en France, beſoin d'autant plus grand, que les Anglois, impatientés de ſes délais, ſe déterminerent à attaquer l'Eſpagne. Ils chercherent, trouverent & battirent la flotte qui portoit des ſecours à l'armée de Sicile. Le Cardinal, outré de cet échec, ſe voyant en même temps menacé par la France, écrivit à l'Ambaſſadeur *de mettre le feu aux mines.* Elles ſo découverte

Pendant que cet ordre venoit à Paris, le Prince de Cellamare envoyoit à Madrid le modele des lettres, & les autres pieces ſur leſquelles il vouloit conſulter le Miniſtre avant que de les employer. Il crut avoir

trouvé une voie très-ſûre de les faire
1718. parvenir, en les confiant à l'Abbé Porto-Carrero, neveu d'un Cardinal de ce nom, qui s'en alloit en Eſpagne avec Monteleon, fils de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre. Ils avoient une chaiſe à double fond, où les papiers furent mis.

Les meſſages, les rendez-vous, les conférences entre les perſonnes du complot ne pouvoient avoir lieu ſans des mouvemens qui donnerent des ſoupçons. La Ducheſſe du Maine étoit obſervée. On épioit toutes ſes démarches. Perſonne ne fréquentoit chez elle, de jour ou de nuit, traveſtie ou ſans déguiſement, qui ne fût connue. Cependant, malgré ces ſoins & cette ſurveillance, peut-être le Duc d'Orléans n'auroit-il rien découvert, ſans un haſard qu'on raconte de deux manieres.

Staal, t. 2, p. 49. La premiere, qui fut généralement crue, parce que les mœurs du Régent

& de ſes Confidens lui donnoient de la vraiſemblance, » c'eſt que le Se- 1718.
» crétaire de l'Ambaſſadeur d'Eſ-
» pagne, pour s'excuſer d'un rendez-
» vous manqué chez une femme cé-
» lebre dans les annales du liberti-
» nage, lui dit qu'il avoit eu tant
» de dépêches à faire à cauſe du dé-
» part de l'Abbé Porto-Carrero, qu'il
» s'étoit trouvé dans l'impoſſibilité de
» tenir ſa parole. Cette femme, qui
» étoit en relation intime avec le Ré-
» gent, lui rapporta ce propos, qu'elle
» crut ne devoir pas lui être indif-
» férent. En effet, il expédia un Cour-
» rier avec des ordres pour fouiller
» les voyageurs «.

La ſeconde maniere moins ſingu- *Dangeau, p. 545, ſur le 9 Décembre.*
liere & peut-être plus vraie, ſe trouve dans les Mémoires de Dangeau. Il dit que les deux Abbés, munis de paſſe-ports pour eux & leur ſuite, s'étoient laiſſé accompagner par un Banquier Eſpagnol, fugitif de Lon-

dres, où il avoit fait une groſſe ban-
1718. queroute. Les Anglois intéreſſés le ſuivoient, porteurs d'une permiſſion de le faire arrêter par-tout où ils le trouveroient. Ils l'atteignirent à Poitiers, & en cherchant ſes papiers dans la chaiſe de ſes Protecteurs, on trouva ceux de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, dont on s'empara, & on laiſſa Porto-Carrero continuer ſa route.

Il dépêcha au Prince de Cellamare un Courrier, qui lui apprit cette nouvelle avant d'arrivée de celui qui portoit les papiers au Régent. » Ce Prince
Staal, t. 2. p. 51. » les reçut la nuit, & ne fut pas tenté » d'employer ſon temps à l'examen » d'une affaire peu réjouiſſante; on » prétend même qu'il fut conſeillé » de différer l'ouverture du paquet, » par une perſonne qui étoit avec lui, » peu ſoucieuſe des affaires d'Etat «. L'Ambaſſadeur eut donc le temps de faire diſparoître les papiers les plus dangereux, & il oſa le lendemain

aller réclamer ceux qui avoient été saisis. On ne lui répondit qu'en le consignant sous bonne garde dans son hôtel ; d'où il fut ensuite transféré à Blois, où il resta jusqu'à ce que le Duc de Saint-Aignan, Ambassadeur en Espagne, fut revenu en France. 1718.

Un des complices pour lequel le Prince de Cellamare craignoit davantage, étoit un Abbé Brigaut, qui étoit comme le colporteur du parti ; intrigant, connu pour tel, qui s'étoit déjà mêlé d'autres affaires, notamment de celle du Prétendant, & pouvoit par-là attirer plus particuliérement l'attention du Gouvernement. L'Ambassadeur lui envoya cent louis, & son meilleur cheval pour se sauver. L'Abbé change d'habit, part, enfile la grande route, & parvient en trois jours à vingt lieues de Paris, entre Nemours & Montargis, où il est pris. Plusieurs autres, auxquels on n'avoit pas laissé comme à lui le temps d'exercer leur diligence, furent

Beaucoup de personnes arrêtées.

Villars, t. 2, p. 416, 420, 424. *Staal*, t. 2, p. 52.

1718. arrêtés; la Bastille se rempliſſoit. Chaque jour on parloit de quelque nouveau complice enlevé; & comme les Emiſſaires d'Eſpagne s'étoient adreſſés à beaucoup de monde, ceux mêmes auxquels ils n'avoient fait que parler, ignorant s'ils ne les avoient pas inſcrits au nombre de leurs aſſociés, commencerent à craindre, & l'alarme devint générale.

Craintes de la Ducheſſe du Maine.

Staal, t. 2, p. 56.

Celle de la Ducheſſe du Maine étoit d'autant plus pénible, que, forcée de ſe contraindre, il lui falloit faire bonne contenance. Madame de Staal donne une idée de ſa ſituation, par le récit d'une aventure qui ſeroit peu remarquable dans toute autre circonſtance. » Elle jouoit, dit-elle, au » biribi, comme à ſon ordinaire; car » elle n'avoit garde de rien changer » à ſa façon de vivre. Un M. de Châ» tillon, qui tenoit la banque, homme » froid qui ne s'aviſoit jamais de par» ler, dit tout d'un coup: *Vraiment*

» *il y a une nouvelle fort plai-*
» *ſante. On a arrêté & mis à la Baſ-* 1718.
» *tille, pour cette affaire de l'Am-*
» *baſſadeur d'Eſpagne, un certain Abbé*
» *Bri.... Bri....*, il ne pouvoit retrou-
» ver ſon nom. Ceux qui le ſavoient
» n'avoient pas envie de l'aider. En-
» fin il acheva, *Brigaut*, & ajouta :
» *ce qui eſt fort plaiſant, c'eſt qu'il*
» *a tout dit, & voilà bien des gens*
» *fort embarraſſés.* Alors il éclata de
» rire pour la premiere fois de ſa
» vie. Madame la Ducheſſe du Maine,
» qui n'en avoit pas la moindre en-
» vie, dit ; *Oui cela eſt fort plaiſant.*
» *Oh ! cela eſt à faire mourir de rire,*
» reprit-il ; *figurez-vous ces gens qui*
» *croyoient leur affaire bien ſecrete,*
» *en voilà un qui dit plus qu'on ne lui*
» *demande, & nomme chacun par ſon*
» *nom.* Ce dernier trait jeta la Prin-
» ceſſe dans la plus cruelle inquiétude
» & la moins attendue ; car on lui avoit
» fait dire que l'Abbé étoit évadé,

» & les meſures ſi bien priſes à cet
1718. » égard, qu'il n'y avoit rien à crain-
» dre. Elle ſoutint juſqu'au bout la
» pénible converſation de M. de Châ-
» tillon, ſans donner aucun ſigne des
» mouvemens dont elle étoit agitée.
» Elle m'en fit le récit la nuit, quand
» je me retrouvai avec elle, & elle
» me montra des frayeurs que je ne
» pus diſſiper, trop perſuadée moi-
» même du triſte ſort qu'elle alloit
» ſubir «.

Elle eſt arrêtée. Après pluſieurs jours paſſés, ainſi que les nuits, dans les tranſes d'une captivité prochaine, la Ducheſſe du Maine fut arrêtée à Paris le 29 Décembre, & le Duc à Sceaux, & auſſitôt envoyés, elle dans la Citadelle de Dijon, & lui dans le Château de Dourlens. On mit à la Baſtille pluſieurs de leurs domeſtiques ou affidés, entre autres Mademoiſelle de Launay, depuis Madame de Staal. Le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, leurs

leurs fils furent relégués à la ville d'Eu, Mademoiſelle du Maine leur ſœur au Couvent de la Viſitation de Chaillot, & le Cardinal de Polignac à ſon Abbaye d'Anchin en Flandre. Sans doute on ne comptoit pour la connoiſſance du complot, que ſur les aveux des Subalternes, puiſqu'on envoyoit ſi loin les Chefs. 1718.

Pour juſtifier aux yeux de la Nation ces coups d'autorité, le Régent fit imprimer les trois lettres qui s'étoient trouvées dans les papiers enlevés à Porto-Carrero, deſtinées à être adreſſées par le Roi d'Eſpagne, l'une au Roi de France, l'autre au Parlement, la troiſieme aux Etats-Généraux, quand ils ſeroient aſſemblés, & une quatrieme, intitulée, *Requête des Etats à Sa Majeſté Catholique*, pour l'engager à venir prendre la Régence du Royaume, ou à y pourvoir, s'il ne venoit pas lui-même. Cependant il y avoit dans ces pieces des choſes 1719.

Contenu des Papiers ſaiſis.

Mém. Reg. t. 2, p. 178, 184.

sur lesquelles il auroit été important
1719. au Régent de ne pas donner trop à réfléchir. En parlant du Parlement, les
Idem, t. 2, p. 186. Ecrivains disoient : » Cette Com-
» pagnie, dans laquelle on a reconnu
» le pouvoir de décerner la Régence,
» à qui on s'est adressé pour la rece-
» voir, avec laquelle on a stipulé en
» la recevant de ses mains, à laquelle
» on a promis publiquement, & avec
» serment, que l'on ne vouloit être
» maître que des seules graces, &
» que la résolution des affaires seroit
» prise à la pluralité des voix dans
» le Conseil de Régence, non seu-
» lement on ne l'écoute pas dans ses
» plus sages remontrances, mais on
» exclut des Conseils les sujets plus
» dignes ; d'abord qu'ils représentent
» la vérité, non seulement on ne
» l'écoute pas, mais la pudeur em-
» pêche de répéter à Votre Majesté
» les termes également honteux &
» injurieux dans lesquels on a ré-

» pondu, lorſqu'on a parlé aux Gens » du Roi en particulier ; les regiſtres » du Parlement en feront foi juſqu'à » la poſtérité la plus reculée (1) «. 1719.

Ces Ecrivains diſoient encore : » Le » Public n'a reſſenti aucun fruit, ni de » l'augmentation des monnoies, ni » de la taxe des gens d'affaires. On » exige cependant les mêmes tributs » que le feu Roi a exigés pendant le » fort des plus longues guerres : mais » dans le temps que le Roi tiroit » d'une main, il répandoit de l'au- » tre, & cette circulation faiſoit ſub- » ſiſter les Grands & les peuples. *P.* 185.

(1) Ceci eſt peut-être relatif à ce qu'on rapporta alors du Régent, que preſſé un jour par les Gens du Roi ſur une matiere importante, il leur répondit : » *Allez* » *vous*... l'un d'eux lui dit : *Votre Alteſſe* » *Royale veut-elle qu'on faſſe regiſtre de ſa* » *réponſe* «? Remontrance indirecte dont il ne fit que rire.

1719. » Aujourd'hui les Etrangers qui savent flatter la passion dominante, » consument tout le patrimoine des » enfans «. Enfin on ajoutoit en termes assez amers : » Il semble que » le premier soin du Duc d'Orléans » ait été de se faire honneur de l'irréligion. Cette irréligion l'a plongé » dans des excès de licence, dont les » siecles les plus corrompus n'ont point » eu d'exemple, ce qui, en lui attirant le mépris & l'indignation des » peuples, nous fait craindre à tout » moment, pour le Royaume, les châtimens les plus terribles de la vengeance divine «.

Staal, p. 69. La même imprudence qui avoit fait publier ces écrits dans la premiere chaleur, les fit précéder d'un avis qui portoit : » Que quand le service du Roi, & les précautions nécessaires pour la sûreté & le repos » de l'Etat, permettroient de rendre » publics les autres projets, mani-

» feſtes & mémoires, on y verroit » toutes les circonſtances de cette *dé-* » *teſtable conjuration* «.

1719.

Procédure contre les priſonniers.

Mais quand on eut interrogé les priſonniers, au lieu de crimes d'Etat énormes, comme ſeroient de noirs complots, des projets de dévaſtation & d'aſſaſſinats, que ces expreſſions ſembloient indiquer, on n'entrevit que le deſſein de faire aſſembler les Etats-Généraux; encore ce deſſein, répréhenſible par la raiſon que ceux qui le tentoient, n'avoient aucun droit pour cela, puniſſable même à cauſe des liaiſons avec un Prince étranger, quoique parent, ce deſſein ſe trouva dénué de preuves concluantes contre les ſoupçonnés. A la vérité, les papiers enlevés à Porto-Carrero inculpoient fortement l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, comme ayant abuſé de ſon miniſtere pour exciter des troubles en France, mais l'inculpoient ſeul; car ces papiers n'étant que des copies,

les personnes nommées ou désignées
1719. pouvoient nier, & nierent en effet qu'elles y eussent aucune part.

Les Commissaires chargés de l'instruction étoient, M. d'Argenson, Garde des Sceaux, M. le Blanc, Secrétaire d'Etat de la Guerre, auxquels se joignit l'Abbé Dubois. Madame de Staal les comparoit, quand ils entroient à la Bastille, aux trois Juges des Enfers, *Eaque*, *Minos*, & *Rhadamante*. Ils étoient fort embarrassés à faire éclore des dépositions qu'ils obtenoient, la *détestable conjuration* si solennellement annoncée. Les seuls Présidents de Malezieu & Cardinal de Polignac pouvoient être traduits en Justice réglée comme coupables, parce qu'il ne leur étoit guere possible de se défendre d'avoir composé la lettre qui devoit être envoyée par le Roi d'Espagne, pour demander la tenue des Etats.

Staal, t. 1, p. 12 & 1.

» L'original de cette piece, écrit &

» corrigé de la main de l'un & de
» l'autre, devoit être brûlé ; & le 1719.
» Cardinal, preſſé de ſe rendre à la
» Meſſe du Roi, au moment que la
» copie venoit d'être achevée, recom-
» manda à la Ducheſſe du Maine de
» ne pas manquer de le jeter au feu.
» Malezieu le prit dans cette inten-
» tion ; mais comme il ne l'exécuta
» pas ſur le champ, quand il voulut
» le brûler enſuite, il l'avoit ſi bien
» caché, que tous ſes efforts pour
» ſe rappeler où il étoit, furent inu-
» tiles. Après avoir été long-temps
» inquiet, il ſe tranquilliſa, & prit le
» parti de ſe perſuader que ce papier
» n'exiſtoit plus ; mais quand il fut
» arrêté, ce fatal brouillon ſe re-
» trouva dans ſon écritoire, ſous le
» repli du contrat de mariage de ſon
» fils. Auſſi-tôt qu'il l'apperçut, il ſe
» jeta deſſus & le déchira ; mais on
» en ramaſſa précieuſement les mor-

» ceaux, pour servir de pieces de con-
1719. » viction au procès «.

Staal, t. 2, p. 52 & 59.

On en auroit eu à produire bien davantage, sans l'action généreuse d'un Chevalier de Menil, Gentilhomme Angevin, qui mérita les éloges du Duc d'Orléans lui-même. » Il étoit lié, mais sans intimité, avec » l'Abbé Brigaut, qui, au moment » de son tranquille départ, lui en- » voya des papiers, qu'il lui donna » comme papiers de famille, le priant » de les garder pendant un petit » voyage qu'il alloit faire. Le Cheva- » lier les reçoit sans se douter de » rien ; mais apprenant la catastro- » phe du Prince de Cellamare, com- » me il savoit que l'Abbé étoit en » relation avec lui, il se doute, par » son départ précipité, qu'il pourroit » bien être entré dans la même af- » faire. Fort embarrassé de son dépôt, » quoiqu'il n'ignorât pas la rigueur

» des Ordonnances, il aima mieux
» s'y expoſer que de manquer à quel- 1719.
» qu'un qui, ſans être ſon ami, s'é-
» toit fié à lui; mais curieux de dé-
» couvrir ce qu'il contenoit, il leve
» les cachets, & trouve tous les projets
» & mémoires ſur cette affaire d'Eſpa-
» gne, dont il n'avoit eu aucune connoiſ-
» ſance juſqu'à ce moment. Il n'eut
» pas le loiſir de lire tant de pieces;
» mais il en vit aſſez, en les parcou-
» rant, pour juger qu'il n'y avoit rien,
» ni contre le Roi, ni, à ce qu'il crut,
» contre l'Etat; & trouvant les noms
» de beaucoup de perſonnes de diſ-
» tinction qui alloient être impli-
» quées dans cette affaire, ſi ce té-
» moignage contre eux n'étoit ſouſ-
» trait, il prit le parti de jeter tous
» ces papiers au feu «.

De lui-même, dans ſon premier interrogatoire, il avoua ſon action & le motif qui l'avoit produit. Cette franchiſe ne le ſauva pas de la priſon, *Steal, 2, p. 67.*

où il fut même retenu assez long-
1719. temps. » Sur la nouvelle de sa déten-
» tion, un Marquis de Menil, d'une
» autre famille, va trouver le Duc
» d'Orléans, pour l'assurer qu'il n'est
» ni parent ni ami du Chevalier.
» *Tant pis pour vous, Monsieur*, ré-
» pond le Prince, *le Chevalier de Me-*
» *nil est un très-galant homme* ».

Staal, t. 1, p. 264. Il faut avouer, à l'honneur du Ré-
gent, que toutes les personnes arrê-
tées pour cette affaire furent traitées
avec beaucoup de douceur (1), ex-

(1) Madame de Staal, dans ses Mémoires, t. 2, p. 240, rapporte un trait minutieux, qui peint mieux peut-être que d'autres plus importans, la bonté de ce Prince. » Le Comte de L...., dit-elle, » pour entretenir des relations au dehors, » s'aidoit du Chirurgien, qui faisoit aussi » la fonction d'Apothicaire. Il établit, » afin d'avoir occasion de le voir plus » souvent, qu'il lui falloit deux lavemens » par jour. Le Régent, qui entroit dans

cepté néanmoins le Duc & la Duchesse du Maine. Celle-ci, conduite à la Citadelle de Dijon, dans un carrosse de louage, eut le désagrément, en arrivant, d'attendre que l'on construisît sa prison sous ses yeux, parce qu'il n'y avoit pas d'appartement logeable. Le Duc du Maine, dans le Château de Dourlens, éprouva de la part de celui qui le gardoit, tout ce qu'on peut essuyer de disgracieux d'un Geolier dur & impoli. Il y tomba malade & assez sérieusement, pour faire désirer au Régent de finir cette affaire, qui tourmentoit depuis six mois tant de personnes, dont plusieurs 1719.

» les derniers détails de ce qui nous con» cernoit, examinant les mémoires de » notre Pharmacie avec ses Ministres, » l'Abbé Dubois se récria sur cette quan» tité de lavemens. Le Duc d'Orléans lui » dit: *L'Abbé, puisqu'ils n'ont que ce diver» tissement, ne le leur ôtons pas* «.

tenoient aux premieres Maiſons du
1719. Royaume, & dont la détention commençoit à faire murmurer.

Le Duc du Maine innocent.

Staal, t. 3, p. 138; t. 3, p. 48.

Après avoir promis au Public des preuves d'une *abominable conſpiration*, après avoir fait fulminer tous les Parlemens du Royaume contre les écrits de Cellamare, comme ſéditieux, inſolens, calomnieux, on étoit encore à chercher ce qu'il y avoit de ſi horrible dans cet affreux complot. Il paroît que les Conſeillers du Duc d'Orléans, ceux qui l'avoient excité à ces éclats, auroient fort ſouhaité de trouver le Duc du Maine coupable. On pouſſa le déſir juſqu'à l'injuſtice; » car » un des priſonniers ayant écrit dans » ſa dépoſition, que, lorſqu'il trai» toit d'affaires avec la Ducheſſe du » Maine, elle rompoit la converſa» tion dès que le Duc du Maine pa» roiſſoit, le Commiſſaire, bleſſé de » ce qui tendoit à juſtifier ce Prince, » lui dit: *Ce n'eſt pas l'apologie du*

» *Duc du Maine qu'on vous demande ;* 1719
» *rayez cet article.* Il le raya, & ne
» fit pas ſentir au Magiſtrat que c'é-
» toit prévariquer dans ſon miniſ-
» tere, de ne pas recevoir égale-
» ment ce qui étoit à charge & à
» décharge «.

Mais malgré cette affectation de partialité, l'innocence du Prince perçoit de tous côtés. Il n'y avoit point d'accuſé, non ſeulement qui ne la reconnût, mais même qui ne la préconiſât ſans en être requis. Dans l'écrit qu'on exigea de Madame de Staal comme condition néceſſaire de ſa liberté, après la relation des liaiſons aſſez indifférentes formées & entretenues avec quelques intrigans, par ordre de la Princeſſe, & après avoir dit : » Voilà les ſeules choſes où j'aie
» eu quelque part & dont j'aie été
» informée «, elle ajouta, quoiqu'elle ſût que par-là elle ne faiſoit pas ſa cour :
» Au ſurplus, j'ai entrevu que Ma-

1719. » dame la Ducheſſe du Maine ſe dou-
» noit des mouvemens, & qu'elle
» étoit embarraſſée dans quelques af-
» faires dont je n'ai point ſu le dé-
» tail; *j'ai ſeulement remarqué l'ex-*
» *trême frayeur où elle étoit que M. le*
» *Duc du Maine en eût la moindre*
» *connoiſſance*. «

Les priſonniers relâchés.

Staal, t. 3. p. 176.

Ces confeſſions par écrit étoient un moyen qu'on avoit imaginé pour terminer cette affaire, & donner un air de grace à la liberté que la Juſtice accordoit. » Le Régent étoit déc idé à
» ne relâcher ni les chefs ni leurs
» adhérens, ſans un aveu de leur part qui
» ſervît d'apologie à ſa conduite «. Ainſi la Ducheſſe du Maine en fit un, & tous les priſonniers à ſon exemple; mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il n'y eut aucune de ces déclarations qui ne fût auparavant concertée. Malgré les verroux, les Geoliers & les Gardes, les priſonniers ſe communiquoient leurs idées, convenoient de ce qu'ils

diroient ou tairoient, ſe répondoient, ſe répliquoient; juſqu'aux expreſſions, tout étoit minuté auparavant, & ils ne livroient leurs prétendues dépoſitions qu'après les avoir fait cadrer bien exactement les unes avec les autres. Le Régent les liſoit dans le Conſeil, non ſans doute qu'il les regardât comme des pieces probantes contre les prévenus du crime, mais comme une eſpece de juſtification de l'éclat qu'il avoit donné à cette affaire. 1715

La Ducheſſe du Maine eut permiſſion de revenir à Sceaux. Elle comptoit y trouver le Duc ſon époux; mais il refuſa de s'y rendre, irrité de la captivité qu'elle lui avoit attirée par ſon imprudence. Cependant il ſe laiſſa enſuite fléchir, & revint auprès d'elle. Il y eut auſſi un raccommodement avec le Duc d'Orléans. La Ducheſſe vouloit entrer en explication. *Tout eſt oublié*, lui dit-il; & en effet il ne s'en ſouvint plus.

1719. On a reproché au Miniſtre d'Eſpagne, que ſon projet étoit vague & mal combiné; mais peut-être n'a-t-il manqué que parce qu'il fut conçu trop tard. Qu'il l'eût fait éclater lorſque le Duc du Maine étoit encore Surintendant de l'éducation du Roi; que ce Prince eût eu la hardieſſe de mener au Parlement le jeune Monarque dont les démarches dépendoient encore de lui; qu'il l'eût fait eſcorter des principaux Seigneurs, partiſans de l'ancien gouvernement, ou mécontens du nouveau; qu'en même temps une flotte Eſpagnole eût paru ſur nos côtes, une armée ſur nos frontieres, & que la fermentation de la Capitale eût été habilement propagée dans les Provinces: on ne peut douter que le Régent ne ſe fût trouvé au moins dans de grands embarras & que peut-être le ſuccès n'eût légitimé le plan haſardé d'Alberoni.

Guerre d'Eſpagne. Quand il eut échoué, ce fut entre

le Duc d'Orléans & le Cardinal ce qu'on peut appeler un combat à outrance, c'eſt-à-dire, un défi tacite, une lutte pour ſe renverſer, ce qui, entre politiques & ambitieux, eſt une eſpece de mort. Ils armerent les deux Royaumes moins pour les intérêts des deux Nations, que pour leur querelle & leur vengeance particuliere. Alberoni continua à inquiéter la France par des préparatifs d'invaſion en Angleterre, & il forma des liaiſons avec des Seigneurs de notre Bretagne, qui devoient lui livrer des places au moyen deſquelles & des fortes garniſons qu'il y mettroit, il comptoit tenir toutes les côtes le long de l'Océan en reſpect, & empêcher le Régent de porter des ſecours à ſes alliés. Celui-ci envoya une armée dans le Rouſſillon, avec ordre de pénétrer en Eſpagne, & déclara en même temps dans un manifeſte, » *que c'étoit au ſeul*

1719.

Mém. Re t. 2, p. 22 248, 301 316, 335 342.

1719. » *Ministre, ennemi du repos de l'Eu-*
» *rope, qu'il en vouloit* «.

Mém. Berwick, t. 2, p. 294.

Le commandement fut proposé au Maréchal de Villars, qui n'en voulut pas, & accepté par le Maréchal de Berwick. Dans les Mémoires écrits par lui-même, Berwick a cru devoir exposer les motifs de sa conduite. » Il étoit un des plus affligés » de cette guerre, quelque juste & » forcée qu'elle fût de la part de la » France. Outre les raisons communes » à tout François, il s'en trouvoit » pour lui de particulieres : il avoit » sauvé deux fois l'Espagne ; les bien- » faits qu'il avoit reçus de Phi- » lippe V, l'attachoient particuliére- » ment à ce Prince. Il devoit, d'un » autre côté, de la reconnoissance au » Régent, qui étoit attaqué person- » nellement dans cette guerre : mais » toutes ces considérations dans le Ma- » réchal de Berwick cédoient toujours

» au devoir le plus fort ; c'en étoit
» un pour lui indiſpenſable, comme 1719.
» Commandant alors en Guienne &
» ſur les frontieres d'Eſpagne, d'exé-
» cuter les ordres qu'il recevoit d'at-
» taquer ce Royaume ſans avoir été
» au devant de ces ordres. Un refus
» de ſervir eût été contre un devoir
» actuel, dont il n'étoit pas à temps
» de ſe ſouſtraire, & d'un exemple
» dangereux, qui eût même pu
» être regardé, en quelque ſorte,
» comme criminel, s'il eût entraîné
» après lui un grand nombre d'imi-
» tateurs : il obéit donc, parce qu'il
» devoit obéir «.

La guerre eut des ſuccès rapides; mais pendant que tout proſpéroit au dehors au Duc d'Orléans, il eſſuya un chagrin domeſtique très-cuiſant. On ſait combien il aimoit, on peut dire combien il idolâtroit la Ducheſſe de Berri, ſa fille. Les déſordres trop publics de cette Princeſſe n'étoient pas une

Mort de la Ducheſſe de Berri.

Dangeau 20 *Juillet.* *La Beaumelle*, *t.* 5 *p.* 318.

raiſon pour détacher d'elle un pere
1719. qui, malheureuſement, ſe mettoit hors d'état, par ſon exemple, de faire des remontrances à ce ſujet. Peut-être même la reſſemblance de conduite contribuoit-elle à reſſerrer leurs liens. Après quelques indiſpoſitions équivoques qui ne donnerent pas de grandes alarmes, elle fut frappée d'apoplexie le 15 Juillet, & le mal ſe montra d'abord ſi dangereux, qu'il laiſſa peu d'eſpérance. » Le jour » qu'elle reçut les Sacremens, elle » appela ſon pere, le fit approcher » de ſon lit de ſorte que ſa Dame » d'honneur, qui étoit préſente, ne pût » rien entendre. Elle ouït ſeulement » que le Régent s'écria : *Que me* » *dites-vous là, ma fille?* Il parut » fort ému, & ſe promena dans l'ap» partement avec un ſilence & une » précipitation qui montroit ſon éton» nement & ſon inquiétude «.

Cette Princeſſe fut enlevée à vingt-

quatre ans. Sans doute la mort ne la ſurprit pas ; car quand on lui repréſentoit que la bonne chere, les veilles & les plaiſirs immodérés pourroient abréger ſa vie, elle répondoit : *Eh bien ! courte & bonne.* La Beaumelle fait entendre que ſa derniere confidence à ſon pere roula ſur une maternité clandeſtine qu'elle lui avoua, ſans pouvoir lui apprendre ce que l'enfant étoit devenu. C'étoit une fille qui, remiſe d'abord à des inconnus, ſe perdit, ſe retrouva, & fut élevée dans un Couvent de Flandre, où elle ſe fit Religieuſe. 1719.

Il eſt certain que le myſtere révélé au Duc d'Orléans lui cauſa un extrême déplaiſir. Il en donna des marques en exilant la Dame d'honneur, & beaucoup de perſonnes auxquelles le Public ne vit d'autres torts que d'avoir apparemment favoriſé les déſordres de ſa fille. Le Comte de Riom, dépouillé du gouvernement de Meu-

1719. don, & des charges qui l'approchoient de la Princeſſe, eut ordre de partir pour la guerre d'Eſpagne.

Mort de Madame de Maintenon. *Dangeau*, 15 *Avril.* *La Beaumelle*, *t.* 5, *p.* 230. *Lettres de Maintenon*, *t.* 6, *p.* 189.

A la maxime meurtriere de la Ducheſſe de Berri, *courte & bonne*, on pourroit oppoſer cette eſpece d'aphoriſme de Madame de Maintenon : » *Vivez de bonne heure en vieille*, » *comme j'ai fait*, *& vous vivrez auſſi* » *long-temps que moi* «. La pratique de ce précepte la conduiſit à l'âge de quatre-vingt-trois ans, ſujette à la vérité à quelques infirmités, mais exempte des grandes maladies. Les malheurs du Duc du Maine affligerent ſes derniers jours. » *Dans toute* » *ma vie*, diſoit-elle, *je ne trouve au-* » *cun plaiſir auſſi vif que les peines d'au-* » *jourd'hui ſont ameres. Ah ! que j'ai* » *bien fait de ne me pas élever !* Les » ſoins de cet éleve chéri manquerent » à ſes derniers momens, & ſes » derniers regards déſirerent quelque » choſe «. Elle vit approcher la mort

Lettres, *t.* 6, *p.* 180 ; *t.* 7, *p.* 149.

La Beaumelle, *t.* 5, *p.* 234.

avec intrépidité. Huit jours auparavant, elle écrivoit de ſon lit : » *On donne* 1719.
» *ſur ma tête l'Extrême-Onction à la*
» *Mere Sous-Prieure, & je vois mon*
» *Confeſſeur qui marque ici ſon poſte* «.

Madame de Maintenon s'éteignit le 15 Avril, ſans terreurs ni douleurs. La Beaumelle peint d'une maniere énergique le trouble & la déſolation de la maiſon de Saint-Cyr. » Sa mort naturelle & tardive conſ-
» terna toutes ſes filles, comme ſi elle
» avoit été ſubite & prématurée. Le
» Duc de Noailles, qui préſidoit à
» ſes obſeques, ſupprima l'éloge fu-
» nebre, non que l'Orateur n'eût une
» matiere bien propre aux ornemens
» de l'éloquence, mais parce qu'il
» penſa qu'il valoit mieux ſe taire
» que de ne parler qu'à demi «. Le Duc de Noailles eut raiſon. Madame de Maintenon eſt du petit nombre des perſonnes dont il faut abandon-

ner la mémoire à la ſévérité de l'Hiſtoire, elle leur vaut un Panégyrique.

1719.

Profeſſion de Madame de Chelles.

Il y eut, vers le même temps, une cérémonie que le Public regarde comme une eſpece de mort. Ce fut la profeſſion religieuſe de Mademoiſelle Louiſe-Bénédicte d'Orléans, dans le Couvent de Chelles, dont elle fut depuis Abbeſſe. L'engagement ſolennel, pris par cette jeune Princeſſe, de mener ſous le ſceau de la Religion une vie édifiante & exemplaire, faiſoit avec la conduite de ſa ſœur un contraſte dont le pere devoit être ſatisfait, s'il fut ſuſceptible de ce genre de conſolation, & ſi la réſolution de ſa fille n'a pas été pour lui un nouveau chagrin.

1719-20.

Paix avec l'Eſpagne.

Villars, t. 3. p. 104.

Il en avoit aſſez de ceux que lui cauſoit Alberoni. Ce Cardinal donnoit plus d'inquiétudes qu'on n'en montroit. Tous les jours, pour nous ſervir de ſes termes, on découvroit

des

des *mines* qui auroient produit de grands bouleverſemens, ſi elles n'avoient été éventées. Le Régent établit à Nantes une Chambre de Juſtice, chargée de faire le procès à pluſieurs Seigneurs excités par Alberoni à ſoulever la Bretagne. Quatre d'entre eux eurent la tête tranchée; les autres ſe ſauverent, & la Bretagne reſta tranquille. Le Miniſtere de France, à force de négociations dans le Nord, réuſſit à détacher de l'Eſpagne les Rois de Suede & de Danemarck & la Ruſſie qu'Alberoni avoit gagnés. Il s'étoit même étayé du Turc, qui devoit envoyer une flotte dans la Méditerranée. Le Régent ne trouva pas de meilleur expédient pour détruire ces trames, que d'en couper les fils, en remontant à la main qui les dirigeoit, & pour cela de pouſſer vivement la guerre en Eſpagne, de pénétrer juſqu'au centre s'il le falloit, & 1719-20

de forcer ainſi la Reine à abandonner
1719-20. ſon Miniſtre.

Ce moyen réuſſit. Leurs Majeſtés Catholiques ne virent pas plus tôt que la guerre ſe faiſoit ſérieuſement, que déjà Fontarabie & Saint-Sébaſtien étoient pris, & la Catalogne menacée, qu'elles prêterent l'oreille à des propoſitions de paix. Elles ne furent autres que les conditions du traité de la quadruple alliance, dont les principales étoient, » que l'Empereur renonceroit à ſes préten-» tions à la Couronne d'Eſpagne, & » reconnoîtroit Philippe V pour légi-» time Roi des Eſpagnes & des Indes; » que de ſon côté le Roi Catholique re-» nonceroit, en faveur de l'Empereur, » aux Etats démembrés de la Monar-» chie Eſpagnole, tant dans l'Italie que » dans les Pays-Bas; que la Sicile & la » Sardaigne ſeroient cédées à l'Empe-» reur, qui gratifieroit de celle-ci le Duc » de Savoie; que ſi les Ducs de Toſcane

» & de Parme venoient à mourir ſans
» poſtérité maſculine, le fils aîné du
» Roi d'Eſpagne & de la Reine ſa
» ſeconde femme, & à ſon défaut,
» les autres enfans mâles de cette
» Princeſſe & leurs ſucceſſeurs mâles,
» hériteroient de ces Duchés, & que
» dès à préſent le Roi d'Eſpagne pour-
» roit entretenir à ſes ordres dans
» ces Duchés ſix mille hommes *non*
» *Eſpagnols*, pour la ſûreté de l'héri-
» tage. Enfin il y avoit un article
» ſecret, par lequel Philippe V de-
» voit confirmer ſa renonciation à la
» Couronne de France «; & à ce qu'on peut juſtement préſumer, un autre article encore plus ſecret, par lequel le Roi d'Angleterre promettoit de reſtituer Gibraltar à l'Eſpagne (1).

1719-20.

(1) Voici deux faits qui donnent beaucoup de probabilité à cette préſomption. 1°. Le 10 Mars 1727, le Nonce du Pape à Madrid écrivoit au Nonce du Pape

En liſant ces conditions, on eſt
1719-20. ſurpris que l'Eſpagne ait préféré, ſous Alberoni[1], de ſe procurer par les armes preſque tout ce qu'elle pouvoit obtenir par un traité; mais outre que Philippe V ne devoit pas voir volontiers la Sicile, la Sardaigne & les Pays-Bas, ces beaux fleurons arrachés

---

en France, que le Roi d'Eſpagne acceptoit une ſuſpenſion pour deux ans du commerce d'Oſtende, propoſée par l'Empereur; » *mais en même temps il demandoit* » *Gibraltar, ſoutenant que la reſtitution lui* » *en avoit été promiſe par le Roi d'Angle-* » *terre* «. Villars, t. 3, p. 281.

2°. Le 2 Novembre 1727, le Comte de Rotembourg, Ambaſſadeur de France à Madrid, rapporte que la Reine d'Eſpagne ſe plaignoit fort de la dureté des Anglois, » *& parlant ſur Gibraltar, elle* » *a demandé au Roi la clef d'une caſſette* » *d'où elle a tiré une lettre en original du* » *Roi d'Angleterre, qui promettoit la reſti-* » *tution de Gibraltar* «. Villars, t. 3, p. 351.

à la Couronne & attachés à celle de l'Empereur, en récompenſe d'une ſimple renonciation au Royaume d'Eſpagne, où Charles VI ne poſſédoit plus rien, ſans doute Alberoni lui fit encore ſentir que les promeſſes faites pour la Toſcane & Parme, & pour la reſtitution de Gibraltar, étoient illuſoires. Car ſi on avoit eu véritablement deſſein d'aſſurer ces Etats aux enfans de la Reine, pourquoi exiger que les garniſons qu'on lui accordoit d'y mettre ne fuſſent pas *des troupes Eſpagnoles?* Et ſi on vouloit ſincérement rendre Gibraltar, pourquoi ne pas le faire ſur le champ? ou du moins, pourquoi ne pas joindre à la lettre du Roi d'Angleterre un engagement national? 1719-20.

De plus, la renonciation à la Couronne de France, demandée de nouveau, ne devoit pas être agréable à Philippe V, ſi on en croit Saint-Simon, qui, ayant été Ambaſſadeur *Saint-Simon, t. 5, p. 71.*

en Eſpagne, connoiſſoit à fond ſes
1719-20. diſpoſitions. » Ce Prince, dit-il, ne
» pouvoit s'ôter de la tête la force
» des renonciations de la Reine ſa
» grand'mere, épouſe de Louis XIV.
» Quant au teſtament de Charles II,
» il ne pouvoit comprendre que ce
» Roi eût été en droit de diſpoſer
» d'une Monarchie dont il n'étoit
» qu'uſufruitier. Il ſe regardoit donc
» comme un uſurpateur, & pour
» s'étourdir ſur ſes ſcrupules, il con-
» ſervoit toujours un eſprit de retour
» vers la France, & ne vouloit pas ſe
» fermer entiérement le chemin au
» Trône de ſes peres, s'il arrivoit
» malheur à ſon neveu. On ne peut
» nier que tout cela ne fût mal ar-
» rangé dans ſa tête; mais enfin cela
» y étoit «.

Par toutes ces conſidérations, Alberoni n'aura pas eu de peine à perſuader au Roi & à la Reine, que dans la circonſtance où ils ſe trouvoient,

avec de fortes armées & beaucoup d'alliances, une bonne & franche guerre valoit mieux qu'un traité captieux. En effet, il ne fut d'aucune utilité à l'Eſpagne. Les Anglois ſeuls en tirerent de l'avantage (1). 1719-20.

Une des principales conditions de la paix, fut la diſgrace d'Alberoni. Ce Prélat, doué des vrais talens de Miniſtre, qui ſembloient devoir être ſi étrangers à ſon éducation & à ſa naiſſance, montra, pendant le court eſpace de ſon adminiſtration, ce qu'on pouvoit attendre de l'Eſpagne bien

Diſgrace d'Alberoni. *Eſſais d'Argenſon*, p. 144.

(1) A force d'interprétations du Traité de la quadruple alliance, les Anglois vinrent à bout d'obtenir de grands avantages pour leur commerce en Eſpagne, ſans rendre Gibraltar. Au contraire, la France moins adroite vit dépérir le ſien. Le Régent ne ſe défia pas aſſez de ce que les Romains appeloient, relativement aux Carthaginois, la bonne foi mercantille: *Fides punica*.

1719-20. gouvernée. Quoique tout-puissant, il essuya quelquefois des déboires de la part des Seigneurs Espagnols, dont la fierté ne plie pas aisément, & peut-être se les attira-t-il en manquant aux égards qu'il leur devoit (1). Il

(1) Saint-Simon raconte, t. 7, p. 103, qu'Alberoni ayant voulu empêcher le Duc d'Escalone, Majordome, d'entrer dans la chambre du Roi lorsqu'il étoit malade, ce Seigneur franchit un jour la porte malgré ses ordres, & outré de ce que le Cardinal le prit par le bras pour le faire sortir, il lui donna des coups de canne, en présence du Roi & de la Reine, & en fut quitte pour quelques mois d'exil.

Il faut sans doute regarder comme une plaisanterie la réponse du Pape à Alberoni, qui s'étant fait pourvoir de l'Evêché de Malaga, un des meilleurs d'Espagne, demandoit au Souverain Pontife dispense de résider : » *Tout ce que je puis faire*, dit le Pape à celui que le Cardinal avoit chargé de sa Requête, » *c'est de lui accorder la permission de s'absenter six mois.* » *Les Conciles lui permettent encore six au-*

ſemble que la Reine ne lui fit pas rendre, dans ſon malheur, ce qu'elle devoit à un ſerviteur fidele, plutôt ſacrifié que puni. Il ſortit d'Eſpagne en fugitif & en banni ; » mais il ſou- » tint ſa diſgrace & les perſécutions » qui en furent les premieres ſuites, » en grand homme, & en effet c'en » étoit un. Il prouva qu'il étoit vic- » time des circonſtances, & non d'au- » cune faute de conduite. Alberoni » avoit voulu ſervir ſon Maître com- » me Richelieu avoit ſervi le ſien ; » mais le temps, les lieux & le Maître » même étoient bien différens «. 1719-20.

En ſortant d'Eſpagne, il traverſa les frontieres de France, accompagné d'un Officier, chargé par le Régent, non de lui faire honneur, mais de le

» *tres mois d'abſence : par cet expédient,* » *il veut s'en ſervir, il aura moyen de* » *n'y pas aller du tout* «. Saint-Simon, t. 7, p. 115.

tenir ſous ſa garde comme un priſonnier. Gênes refuſa de lui donner un aſile, Rome le rejeta auſſi. Il fut contraint de ſe cacher quelques années dans les Etats de l'Empereur, d'où enfin le Pape le tira, & lui donna la Légation de la Romagne. » Ce Cardi- » nal trouva encore moyen de faire » parler de lui dans le monde, en » entreprenant pour le Saint-Siége la » conquête de la petite République » de Saint-Marin, village ſitué à la » vue de Rimini, ſur une hauteur. » Cette entrepriſe d'Alberoni, re- » marque d'Argenſon, eut tout l'air de » la parodie des Comédies héroïques » qu'il avoit jouées en Eſpagne vingt » ans auparavant «. Tant il eſt vrai que le déſir de dominer ne fait que s'aſſoupir dans un repos forcé, & qu'à la moindre occaſion il ſe réveille !

1719-20.

Le Cardinal Sala.

Un autre Cardinal Eſpagnol eſt un exemple de ce que peut l'enthou-

fiaſme, fecondé par un génie ardent, & montre juſqu'où, avec ces deux moyens, il eſt poſſible de parvenir. » Il ſe nommoit *Sala*. Né en Catalogne, dans la derniere claſſe du » peuple, il ſe fit Bénédictin. Quand » l'Archiduc Charles vint à Barcelone ſoutenir en perſonne les droits » qu'il croyoit avoir ſur l'Eſpagne, » le haſard voulut que ſon Ecuyer » prît le pere de Sala pour Cocher du » Prince. Le fils chercha à mettre à » profit ce bonheur fortuit. Il ſe fit » remarquer par l'Archiduc & ſes » Miniſtres, comme un eſprit entiérement tourné à l'intrigue. Il ſema » la révolte dans tous les Monaſteres » de la ville & de la Province, & » parut par-tout comme le chef des » plus acharnés contre Philippe V. » Sala rendit de grands ſervices à » l'Archiduc par ſon audace & ſon » adreſſe, tellement qu'il parut convenable à ce Prince de l'élever »

1719-20. *Saint-Simon, t. 2, p. 127.*

1719-20. » pour le mettre plus en état de ſervir en grand. Cette conſidération le » fit nommer à l'Evêché de Girone. Ses » projets ſéditieux furent tels à l'aide » de cette dignité, que l'Archiduc » le fit paſſer ſur le Siége de Barcelone, où il ſe rendit ſi important » à l'Archiduc lui-même, qu'il en » obtint la nomination au Cardinalat, malgré le Pape, qui répugnoit » à introduire dans le Sacré Collége » un pareil ſujet, mais qui n'oſa refuſer l'Empereur, dont les armes » proſpéroient alors en Eſpagne.

» Philippe V fut très-choqué de » cette promotion, & proſcrivit Sala, » comme également indigne de la » mitre & du chapeau. Quand après » la paix de Bade, la Catalogne abandonnée à elle-même, ſe trouva » hors d'état de ſoutenir ſa rebellion, » Barcelone étant menacée d'un ſiége, » Sala & les autres Chefs de la rebellion ſe ſauverent. L'Evêque s'em-

» barqua & gagna Avignon. Il y fut
» attaqué par des maladies qui affoi- 1719-2
» blirent ſon corps ; mais ſans amor-
» tir l'eſprit d'intrigue, qui étoit chez
» lui une ſeconde nature. Il n'oublia
» rien pour tâcher de retourner à
» Barcelone, quoiqu'il fût l'oppoſi-
» tion du Roi d'Eſpagne. L'Empe-
» reur preſſa de tout ſon pouvoir le
» Pape de demander à Madrid le ré-
» tabliſſement du Prélat ; & le Sou-
» verain Pontife, qui n'ignoroit pas
» l'affection que ce Prince, devenu
» Empereur, conſervoit pour Sala,
» chercha à ébranler le Roi d'Eſpa-
» gne, ſur-tout en lui faiſant ſcru-
» pule de retenir un Evêque banni de
» ſon Dioceſe, & loin de ſon trou-
» peau. Le Roi d'Eſpagne tint ferme
» dans ſon refus, & le Pape trouva
» un expédient qui le ſoulagea de la
» crainte d'offenſer l'un ou l'autre
» Monarque ; ce fut de gagner du
» temps, en ordonnant à Sala de ve-

1719-20. » nir, avant toute choſe, recevoir le » chapeau de ſes mains. Le Cardinal » ſe mit en chemin; mais il mourut » près d'arriver à Rome, & finit ainſi » l'embarras du Pape «.

Law & Dubois. *Fragmens*, 1, *p.* 260, 71.

Il ſemble que c'étoit le temps ou plutôt le regne des aventuriers. En Eſpagne, des fils de Cocher & de Jardiniers, Cardinaux; en France, des hommes nés dans des boutiques d'Apothicaire & d'Orfévre, le premier Cardinal, le ſecond Contrôleur-Général des Finances. Outre ces rapports de naiſſance & de fortune, ces derniers en eurent encore un non moins remarquable dans deux actes religieux, faits pour être mis en parallele; ſavoir, le ſacre de Dubois, nommé à l'Archevêché de Cambrai, & l'abjuration de Law. On jugea que ces deux cérémonies ne rendoient pas l'un plus digne Evêque, que l'autre bon Catholique. Perſonne n'ignore que Law en prit l'extérieur, afin que

le Régent pût, ſans un trop grand murmure de la Nation, lui donner la premiere place de la Finance. 1718-2(

La criſe de cette partie de l'adminiſtration approchoit de ſon terme; mais elle n'y arriva pas ſans des convulſions violentes. Nous avons laiſſé la Banque ſe rempliſſant paiſiblement de l'argent des François, & payant avec cet argent les billets d'Etat, & autres engagemens Royaux qu'elle retiroit. Lorſqu'à force d'en acquitter ils commencerent à diſparoître, & que par-là ce moyen de répandre avantageuſement les billets & actions de la Banque manqua, Law en imagina un autre non moins induſtrieux; ce fut de baiſſer l'argent en tenant toujours l'écu de Banque à ſon premier taux, de ſorte qu'on s'empreſsât de porter à la Banque l'argent qui tomboit, & de recevoir en échange des billets qui ſe ſoutenoient. Quand le Miniſtere, ſoit honte de ſon abon- La Banqu

1719-20.

dance, ſoit beſoin d'une autre manœuvre, vouloit empêcher une chute de l'argent trop rapide, il en hauſſoit la valeur; alors on le reſſerroit dans les bourſes, comme un effet qui alloit devenir précieux, & il y reſtoit immobile juſqu'à ce qu'un nouveau décri le fît encore couler vers la Banque.

Moment brillant de la Banque.

Mém. Reg. t. 2, p. 130.

Il ſeroit difficile de dépeindre l'eſpece de frénéſie qui s'empara des eſprits, à la vue des fortunes auſſi énormes que rapides qui ſe firent alors. Tel qui avoit commencé avec un billet d'Etat, à force de trocs contre de l'argent, des actions & d'autres billets, ſe trouvoit des millions au bout de quelques ſemaines. La rue Quinquempoix, rue longue & étroite, étoit, on ne ſait pourquoi, le rendez-vous des Actionnaires & le théatre de leur manie. On y vit des Domeſtiques arrivés le Lundi derriere le carroſſe de leur Maître, s'en retour-

ner dedans le Samedi (1). La foule s'y preſſoit, au point que pluſieurs perſonnes y furent étouffées. 1719-2

Il n'y avoit plus dans Paris ni commerce ni ſociété. L'Artiſan dans ſa boutique, le Marchand dans ſon comptoir, le Magiſtrat & l'homme de Lettres dans leur cabinet, ne s'occupoient que du prix des actions. La nouvelle du jour étoit leur gain ou leur perte. On s'interrogeoit là-deſſus avant que de ſe ſaluer. Il n'y avoit point d'autre converſation dans les cercles, & le jeu des actions remplaçoit tous les autres (2).

---

(1) » Il ſuffiſoit d'approcher de cette » heureuſe rue, pour faire fortune. Un » boſſu, dont la boſſe alloit en pente » douce comme un pupitre, en la louant » à ceux qui avoient quelques ſignatures » à faire, gagna en peu de temps plus » de cinquante mille livres «. *Mém. Reg. t.* 2, *p.* 131.

(2) Voyez Fragmens, t. 2, p. 272.

1719-20. A l'exemple des Joueurs, on étoit cruel & impitoyable. Celui qui venoit d'être ruiné par la *baisse* subite des papiers dont il étoit porteur, ne craignoit pas d'égorger son ami, en l'engageant à les prendre avant qu'il en connût la défaveur. Aussi y eut-il des suicides, des assassinats, & tout ce que la cupidité & le désespoir peuvent enfanter de crimes.

1720. Chute de la Banque. *Mém. Reg.* t. 2, p. 402; t. 3, p. 5. *Villars*, t. 2, p. 430.

Lorsque tout prospéroit aux Actionnaires, que, satisfaits de contempler des richesses immenses dans leurs porte-feuilles à côté de leurs coffres vides, ils se repaissoient encore d'espérances de plus grandes fortunes, le 21 Mai 1720, parut, lorsqu'on s'y attendoit le moins, un Edit qui réduisoit les actions à moitié. Cette opération étoit devenue nécessaire, parce que, profitant de l'enthousiasme, & se jouant de la crédulité publique, Law n'avoit pas craint de mettre sur la place infiniment plus de papier que l'argent

réuni dans la Banque n'en pouvoit payer (1). Ce coup imprévu tira la Nation de ſon aſſoupiſſement, & fit diſparoître les illuſions de ſes rêves agréables. A la confiance & aux eſpérances ſuccéderent les craintes & les réflexions douloureuſes. Le Parlement fit des remontrances. Le Régent parut les accueillir, & accepta la démiſſion des charges de Law, qui étoit devenu en un moment l'objet de l'exécration publique; mais, dès le lendemain, il fut rétabli à la tête des Finances & de la Banque. 1720.

Cette démarche du Parlement, les raiſons qui fondoient ſes remontrances, deſſillerent les yeux & firent une plaie mortelle au ſyſtême. En vain, pour le ſoutenir, Law employa-t-il les reſſources de ſon génie, & le Ré-

(1) Villars dit, t. 2, p. 523, que *l'exécrable Law avoit répandu plus de huit milliards de papier dans le public.*

gent toute ſon autorité ; leurs efforts
1720. furent inutiles. On fit frapper de nouvelles eſpeces plus légeres, auxquelles ſeules on donna cours. Il y eut ordre de porter les anciennes à la Monnoie, & le Public s'obſtina à garder les vieilles. On défendit à tout particulier d'avoir chez ſoi plus de cinq cents livres en argent comptant, & chacun n'en fut que plus attentif à le garder ſoigneuſement. Comme le volume d'une groſſe ſomme pouvoit la déceler, il y en eut qui convertirent leur argent en perles & en diamans, & cette adreſſe fut encore défendue, mais inutilement. En vain auſſi préſenta-t-on un nouvel appât en redonnant aux billets leur premiere valeur, perſonne ne s'y laiſſa plus prendre.

Exil du Parlement. *Mém. Reg.* t. 3, p. 3.

Les particuliers trouvoient dans le dépériſſement de leur fortune des motifs puiſſans de ne plus ſe laiſſer éblouir par des chimeres, & ils étoient encore excités à ſe tenir en garde par

la réſiſtance du Parlement, qui refuſoit d'enregiſtrer les Edits que le Miniſtere préſentoit à l'appui du ſyſtême. 1720.
Fatigué de ces obſtacles qui *détraquoient* ſa machine, Law obtint que le Parlement ſeroit exilé, & il fut envoyé à Pontoiſe le 2 Juillet. Alors parut une multitude d'Edits, Déclarations, Arrêts du Conſeil de Finance, pour fixer le taux de l'or, celui de l'argent, borner l'argenterie & la bijouterie, augmenter le numéraire, donner les moyens de partager les actions, preſcrire la maniere de les couper, de les tranſmettre, de tenir les regiſtres, d'ouvrir & de fermer les comptes en Banque. Enfin, en huit mois, on compte trente-trois Edits de cette eſpece, ſouvent deſtructifs les uns des autres; vrais tours de force, leſquels montroient dans ceux qui donnoient ce ſpectacle, beaucoup d'embarras & peu de reſſources.

Retrait d'Argent.

Comme on voit les oiſeaux, aux

approches de l'orage, voltiger & chercher les abris, de même les Action-
1720. naires ou Miſſiſſipiens, comme on les
Eſſais, p. 211. nommoit à cauſe de la Compagnie de Miſſiſſipi jointe à la Banque, gagnerent la Hollande & l'Angleterre, les uns pour mettre leur fortune en ſûreté, les autres par crainte d'être recherchés. M. d'Argenſon, Garde des Sceaux, fut juſqu'à ce moment très-utile au Régent. » Tant qu'il crut » que pour le bien & l'avantage de » l'Etat, il falloit ſoutenir le ſyſtême » de Law, il établit & maintint le » crédit de la Banque. Il acquitta ainſi » les dettes immenſes de l'Etat, & » le rendit riche en lui fourniſſant » des tréſors réels, ſoit en eſpece, » ſoit en idée : ce qui eſt égal, dit » M. d'Argenſon le fils, pourvu que » les dernieres ſoient généralement » adoptées. Il ajoute : Mon pere em-» ploya en bon citoyen toutes les » reſſources que ſes lumieres & ſon

» caractere lui fourniſſoient, pour pro- 1720.
» curer cette gloire à M. le Régent
» & cet avantage à l'Etat. Mais quand
» il reconnut évidemment que l'abus
» que Law avoit fait des billets de
» Banque étoit porté à ſon comble,
» que c'étoit trahir la Nation que de
» vouloir leur procurer une confiance
» injuſte & forcée, il renonça aux
» places qui le mettoient à la tête
» de ces opérations «. Il remit au commencement de Juin les Sceaux à M. le Duc d'Orléans, qui les rendit à M. d'Agueſſeau.

La retraite de M. d'Argenſon auroit été celle d'un ſage, & généralement applaudie, s'il en avoit mieux choiſi le lieu, & plus reſpecté l'opinion publique. » Il alla s'enfermer dans une mai- » ſon attenant le couvent de la Mag- » delaine de Traiſnel. La Prieure étoit » une Dame de Veyni, pour laquelle il » avoit une amitié des plus fortes. Quoi- » qu'il fût un peu contre la bienſéance

Saint-Simon, t. 2 p. 120. Villars, 2, p. 446.

1710. » qu'un Garde des Sceaux entrât deux » fois la semaine dans un couvent de » filles, sa passion l'avoit emporté sur » toutes les considérations. Peut-être, » ajoute Villars, n'y avoit-il aucun » commerce de galanterie; mais enfin » la Prieure avoit été très-belle, elle » l'étoit encore, & avoit beaucoup d'es- » prit. Quoi qu'il en soit, ils s'étoient » mis tous deux au dessus des raison- » nemens du Public, assurés l'un & » l'autre que quelque chose qu'on en » pût penser, ils n'en seroient pas *Essais, p.* » plus mal avec le Régent: en effet, *222.* » ce Prince ne lui retira ni sa con- » fiance ni ses bontés. D'Argenson » survécut près d'un an à sa démission, » & ne mourut point de chagrin, » comme on l'a voulu faire croire, il » avoit l'ame trop élevée pour cela «.

Ce qu'on doit penser du système.

Ce qui est dit par son fils, que le Duc d'Orléans *acquitta les dettes de l'Etat & le rendit riche*, paroît avoir été cru par le Régent, qui s'en glorifia.

rifia. Dans le mois d'Octobre, il répandit un compte ſommaire, dans lequel il annonçoit au Public qu'il avoit payé, depuis la mort de Louis XIV, pour un milliard ſept cent vingt-deux millions deux cent quarante-neuf mille deux cent vingt-neuf livres de dettes (1). Or, pendant cet intervalle de cinq ans, la terre n'avoit pas vomi de ſon ſein des monceaux de métaux précieux. Elle n'avoit pas donné des récoltes doubles & triples; il n'étoit pas tombé, comme du temps des Fées, des pluies de perles & de diamans; on n'avoit pas vu des économies importantes; de nouvelles découvertes en induſtrie & en commerce ne firent pas couler en France, à grands flots,

1720.

(1) La dette à la mort de Louis XIV, en Septembre 1715, montoit à 2,062,138,001 l.
Au mois d'Octobre 1720, elle ne montoit plus qu'à.. 339,888,772
Il y avoit donc d'acquitté 1,722,249,229

Mém. Re t. 3. p. 51.

1720. les tréſors des autres Royaumes; c'eſt donc d'elle-même & de ſa propre ſubſtance, que la Nation a tiré une ſomme ſi prodigieuſe. C'eſt un tort fait à chaque citoyen, auquel on a enlevé par fraude, par artifice, par ſéduction, les gages & cautionemens des avances qu'il avoit faites au Gouvernement dans ſa détreſſe; & appauvrir & ruiner chaque particulier, ce n'eſt ni *payer les dettes de l'Etat*, *ni l'enrichir*.

1720-21. Effets du ſyſtême. *Mém. Reg*, t. 3, *p.* 107.

Cette vérité n'eſt que trop prouvée par la peinture de l'état où la France ſe trouva réduite quand le renverſement de la Banque eut fait ceſſer l'illuſion qui ne s'étoit pas bornée à Paris, mais qui s'étoit étendue dans toutes les Provinces. La peſte venoit de ravager Marſeille & une partie de la Provence. Un incendie affreux venoit de dévorer la moitié de la ville de Rennes. Le Régent, qu'on accuſa méchamment d'avoir at-

tiré ces fléaux pour occuper les esprits, crime dont il n'étoit pas capable, exhorta les Evêques, par une lettre circulaire, de contribuer au soulagement des malheureux par des quêtes dans leurs Dioceſes. Voici ce que répondit celui de Caſtres : » Tous » les ſoins en faveur des Dioceſes » affligés de la contagion n'ont pu » produire dans le mien que cent piſ- » toles en eſpeces & cinq mille livres » en billets. L'inondation de ces pa- » piers a fait preſque autant de mal » dans nos cantons, que les flammes » en ont pu faire en Bretagne. Si le » ſpectacle n'eſt pas ſi affreux, les » effets n'en ſont guere moins funeſtes. » Nos maux ſont plus cachés, mais » ils n'en ſont pas moins réels, & » n'en ſont que plus incurables. Qu'im- » porte que nos maiſons n'aient pas » été réduites en cendres, ſi de tout » ce que nous avions de plus néceſ- » ſaire il ne nous reſte qu'une ma- 1720-2

» tiere qui n'eſt que propre à être
1720-21. » jetée au feu ?

» Quel changement en ſix mois
» de temps ces billets n'ont-ils pas
» apporté aux fortunes qui paroiſ-
» ſoient les mieux établies ! On
» ne ſçauroit le comprendre ſans
» le voir, & on ne ſçauroit le voir
» ſans être accablé de douleur. Plus
» de commerce, plus de travail, plus
» de confiance, ni dans l'induſtrie,
» ni dans la prudence, ni dans l'a-
» mitié, ni dans la charité même. Le
» commerce entiérement interrompu
» rend l'induſtrie ou oiſive ou inutile.
» La confiance détruite détruit l'ami-
» tié, ou en ſuſpend les effets, en
» perſuadant aux particuliers qu'il eſt
» déſormais de la prudence de ne ſe
» fier à perſonne, & de ne prêter ni
» à leurs amis, ni à leurs proches.
» La charité, toujours ingénieuſe, ne
» ſauroit l'être à préſent que pour
» découvrir des beſoins extrêmes par-

» tout où elle étoit en poſſeſſion de
» trouver des reſſources ; réduite à 1720-1
» pleurer avec ceux qui pleurent, ſans
» trouver aucune occaſion de ſe ré-
» jouir avec quelqu'un, ni les moyens
» d'eſſuyer les larmes des pauvres &
» des affligés «. Il ajoute : » Ce ne
» ſont point ici des exagérations, c'eſt
» l'expreſſion la plus ſimple d'une
» vérité connue de tous «. Ce tableau d'une miſere réelle & que toute la France éprouva, eſt une preuve que l'extinction d'une ſi groſſe dette, ſi elle a eu lieu, n'a point *enrichi l'Etat*, à moins qu'on ne diſtingue *l'Etat* de ceux qui le compoſent, & que par une erreur familiere aux Miniſtres Courtiſans, on ne croie que peu importe la miſere du peuple, pourvu que le tréſor du Prince ſoit rempli.

Mais des maux produits par le ſyſtême, maux plus grands que la miſere qui paſſe, furent un luxe effréné qui gagna toutes les conditions, la

déſertion des campagnes, le ſurhauſſement exceſſif du prix des ouvrages & des denrées, & le pire de tous, la paſſion des richeſſes ſubſtituée à l'amour de l'honneur & de la vertu.

1720-21.

Villars, t. p. 433.

Les fêtes ſomptueuſes de Louis XIV avoient à la vérité inſpiré un goût de magnificence, mais qui ne s'étendoit guere au delà de la Cour, au lieu que l'exemple des nouveaux enrichis, leur facilité à prodiguer l'or comme ils l'avoient gagné, leur profuſion pour la table, les équipages, les ameublemens, leur prodigalité à payer les commodités & les plaiſirs qu'on leur préſentoit, communiquerent une eſpece de frénéſie de parure, de bonne chere, de jeu, & de bâtimens. » Tandis qu'on voyoit la miſere au » plus haut degré, & la France ruinée, il y avoit des gens qui faiſoient abattre comme inſuffiſans, » des Palais où le plus magnifique » des Rois s'étoit trouvé parfaitement

» bien logé avec toute ſa Cour, pour
» en faire de plus beaux «. Les den- 1720-2
rées hauſſoient, baiſſoient, ſelon les variations de l'argent & des billets, & reſterent à la fin à un taux qui rendit la main d'œuvre plus chere, & empêcha ſouvent nos manufactures de ſoutenir la concurrence avec celles de nos rivaux. Les villes engloutirent les campagnes, c'eſt-à-dire que l'appât d'une fortune romaneſque attira dans leurs murs les gens aiſés, qu'une modeſtie & une frugalité héréditaires rendoient auparavant la reſſource des pauvres cultivateurs. Enfin il n'y eut plus de proportion ni de délicateſſe dans les alliances, l'opulence égaliſa tout. L'Homme de robe, le Gentilhomme, le grand Seigneur même, ne rougirent pas de ſavoir que celui ou celle qu'ils alloient faire entrer dans leurs familles en approcheroit ſes vils parens, & y introduiroit des mœurs vicieuſes ou au moins triviales.

1720-21.

L'*Agio* dans les autres pays.

Mém. Reg. t. 2, p. 331.

Il ne ſera pas inutile de faire obſerver que dans le même temps, l'épidémie de l'agiotage infecta auſſi d'autres contrées. » La Compagnie » de la mer du Sud & l'allée du » change à Londres valoient bien la » Compagnie du Miſſiſſipi & la rue » Quinquempoix de Paris. Il en étoit » de même en Hollande. Les projets » en idées s'y multiplioient par-tout. » Qu'il paſſât par la tête d'un homme » d'en propoſer un au haſard, & » même en badinant, les meilleures » bourſes s'y livroient. On a vu, ſur » un ſimple expoſé de cette nature, » ſouſcrire pour plus de douze mil- » lions en deux heures de temps, & » la foule de ceux qui couroient à l'en- » droit indiqué, avec autant d'ardeur » que ſi on y eût diſtribué des tré- » ſors, étoit telle qu'on auroit trouvé » cent millions dans la journée avec » autant de facilité. On ſait qu'un » projet a gagné cent pour cent

» en deux jours, avant qu'on fût
» s'il auroit lieu; de ſorte que dans 1720.
» ce court eſpace de temps, ceux
» qui avoient ſeulement prêté leurs
» ſignatures, ont gagné réellement le
» fonds de ce qui n'étoit qu'imagi-
» naire «; d'où on peut conclure que
Law n'étoit pas l'inventeur du ſyſtême,
mais ſimplement l'exécuteur.

Il eſt encore à remarquer que Law, Fin de L.
cette eſpece de Magicien qui avoit,
comme d'un coup de baguette, fait
paſſer tout l'argent de la France dans
les coffres de la Banque, ne profita
pas des richeſſes qu'il avoit d'abord
accumulées. Le Régent, obligé de l'ar-
racher pluſieurs fois à la fureur du
peuple, finit par le faire ſauver en
Flandre, d'où il paſſa à Veniſe avec
ſa famille, qui ne s'étoit préparé comme
lui qu'une foible planche pour le nau-
frage. On rapporte qu'il y paſſa ſa
vie dans les réduits où ſe tiennent les
Banques, occupé de Paris, de chan-

ces, de loteries, & des seuls jeux auxquels le hasard préside.

720-21.

Retour du Parlement, Constitution. *Villars*, t. 8. 455.

Après la fin de cet orage, il semble que le calme auroit dû se rétablir tout d'un coup par le rappel du Parlement; mais le nuage ne s'éloignoit que lentement, & cette Compagnie étoit encore menacée de la foudre.

Louis XIV avoit eu intention de faire enregistrer par le Parlement la Constitution *Unigenitus* comme Loi d'Etat. Il mourut au moment de faire exécuter son projet, qui, sous la Régence, fut tantôt suivi avec vivacité, tantôt négligé; enfin le Duc d'Orléans se détermina à finir cette affaire. Depuis quelque temps, il pressoit le Cardinal de Noailles de donner un Mandement d'acceptation. Le Prélat le promettoit quand le Parlement auroit enregistré, & le Parlement ne vouloit enregistrer que quand l'Archevêque de Paris auroit

donné ſon Mandement. Le Régent crut voir dans cette réciprocité de conditions une colluſion qui lui déplut. Il prit la réſolution d'éloigner encore plus le Parlement de la Capitale, & de le transférer de Pontoiſe à Blois. La tranſlation auroit eu lieu, ſans le Maréchal de Villars qui ſe jeta à la traverſe, & obtint de l'Archevêque ſon Mandement, après lequel le Parlement ne fit plus de difficulté, & il revint à Paris le 20 Décembre 1721 (1). 1720-21.

Quand on réfléchit au caractere du Régent, plus qu'indifférent ſur la Religion, on ſe perſuade aiſément qu'il ne mit tant de chaleur dans cette af- Dubois tend au Cardinalat. *Villars, t. 2, p. 455. Fragmens, t. 2, p. 262.*

(1) On a fait au Cardinal de Noailles, à cauſe de ſes variations, cette épitaphe :

Cy gît Louis cahin-caha,
Qui dévotement appela,
De oui, de non s'entortilla,
Puis dit ceci, puis dit cela,
Perdit la tête & s'en alla.

1720-21.

faire que par des motifs étrangers à la chose même. En effet, Villars nous apprend » qu'il cédoit dans cette occa-» sion aux vives sollicitations de l'Abbé » Dubois, qui, fait Archevêque de » Cambrai, désiroit encore passionné-» ment de devenir Cardinal, & n'ou-» blioit rien pour contenter le Pape «. Et peut-être le Duc d'Orléans n'appuya-t-il si fortement les intérêts de son ancien Précepteur, que parce qu'il lui tardoit de le voir revêtu d'une dignité qui l'autoriseroit à se décharger sur la future Eminence du fardeau du gouvernement, dont il paroissoit très-fatigué.

Pelletier de la Houssaie, Contrôleur-Général.

Villars, t. 2, p. 487, 473. Mém. Reg. t. 3, p. 74.

Le Régent se reposa du soin de débrouiller le chaos des Finances sur M. Pelletier de la Houssaie, qu'il nomma Contrôleur-Général. » Il avoit, dit » Villars, de l'honneur & de la fer-» meté, qualités nécessaires sur-tout » dans un temps où les fripons ve-» noient de faire les plus grands mal-

» heurs de l'Etat «. Il étoit ſi bien reconnu que ces ſortes de gens avoient jusqu'alors, dominé, que dans une aſſemblée à laquelle le Duc d'Orléans préſidoit & dans laquelle il étoit queſtion d'élire de nouveaux Directeurs de la Compagnie des Indes, quelqu'un s'écria : » *Songeons ſeulement à prendre des gens de bien* «, cenſure plus qu'indirecte des choix que faiſoit ordinairement le Régent, reproche en face dont il ne marqua aucun reſſentiment. 1720

Pour commencer à mettre quelque ordre dans les Finances, on imagina le *viſa*, c'eſt-à-dire qu'il étoit enjoint à tous les Actionnaires de venir à des bureaux établis à cet effet, prouver qu'ils avoient eu telle terre, telle rente, telle maiſon, ou telle autre bien fonds, dont les billets ou actions qu'ils préſentoient étoit le fruit. Alors on timbroit ces papiers, ce qui s'appeloit *viſer*, & tous ceux qui ne pu- 17

Vi
Mém
t. 3,
78.
Vill
2, p.
549.
Sain
re, p

1721. rent ſouffrir cette épreuve tomberent; de maniere que des billets de mille livres n'en produiſoient que ſoixante & trois ou ſoixante & quatre ; & qu'à force de chute leur valeur s'anéantit abſolument.

On ſent combien cet expédient entraînoit d'inconvéniens. D'abord il étoit très-déſagréable de ſe trouver forcé de déclarer qu'on avoit vendu l'héritage de ſes peres. Enſuite ceux qui s'étoient vu contraints de recevoir des billets, les uns pour des marchandiſes, d'autres pour des meubles, ne pouvant prouver qu'ils venoient de propriétés foncieres, reſtoient avec des papiers ſans valeur. A l'égard même des Agioteurs de profeſſion, c'étoit une injuſtice de les priver, par une formalité, du prix de leur induſtrie. Le Miniſtere y mit même auſſi de la violence : car pluſieurs d'entre eux étant revenus ſe préſenter au *viſa*, on ne ſe contenta pas

de ne point timbrer leurs effets, auxquels les prépoſés ne trouverent pas les conditions requiſes ; mais ils retenoient les billets, & en renvoyoient les porteurs les mains vides. D'autres eurent ordre, ſous peine d'exécutions, d'apporter à la Banque une certaine quantité d'actions pour être brûlées. On envoya garniſon chez ceux qui n'obéiſſoient pas, on ſaiſit leur or & leurs bijoux, & pluſieurs furent mis en priſon, » *quoiqu'ils proteſtaſſent que ce n'étoit point un crime d'être devenus riches par les moyens inventés par la Cour* «. 1721.

D'où il eſt clair que cette opération du *viſa*, dont on ſe promit d'abord de grands avantages, n'en eut que pour le Fiſc, qu'elle débarraſſa d'une multitude prodigieuſe de billets qu'il auroit fallu payer, & qu'elle ne fut utile qu'à un petit nombre de ceux qui avoient été contraints par les circonſtances d'échanger leurs fonds con-

tre le papier. Encore ſe fit-il des malverſations dans la maniere même d'opérer le *viſa*. Des Commis infideles reçûrent de l'argent pour reconnoître acquis pour des fonds, des billets qui n'avoient pas cette origine, & pour leur procurer ainſi la faveur du *viſa*. Les plus riches Actionnaires, ſans s'amuſer à dorrompre des Commis, allèrent droit aux Favoris & Favorites du Régent, & « *leur offrirent des millions, moyennant que le reſte de leur bien demeurât à couvert, ce qui leur fut promis & tenu* »; c'eſt-à-dire que moyennant un ſacrifice qui n'entroit pas dans les coffres du Roi, on *viſa* & valida les effets d'une acquiſition ſuſpecte. Ainſi le *viſa* péchoit & dans le fond & dans la forme.

1721.

Le Duc d'Orléans, qui, tenant en main la balance du ſyſtême, auroit pu en incliner le baſſin de ſon côté, & verſer dans ſa Maiſon des tréſors immenſes, n'y gagna rien, à

» une inquiétude raiſonnable, une » grande réſerve dans ſes diſcours, » une attention ſoutenue à ne point » laiſſer appercevoir dans ſes paroles » & ſa contenance, qu'il ſentoit qu'il » étoit le ſucceſſeur immédiat du ma- » lade; & comme dans la vérité il » ne ſouhaita jamais la Couronne; » quelque peu vraiſemblable que cela » paroiſſe, il n'eut beſoin que de s'ob- » ſerver, & point du tout de ſe con- » traindre «. Les craintes du Duc de Villeroi, Gouverneur du jeune Monarque, ne furent pas ſi meſurées. Il les laiſſa éclater, obſerve Saint-Simon, de maniere à faire croire, non ſeulement qu'il avoit des ſoupçons, mais qu'il n'auroit pas été fâché que les autres en euſſent. Imputation qui marque l'opinion qu'on avoit du Maréchal dans la Cour du Régent. 1721.

Peu de temps après ſa convaleſcence, Louis XV donna la calotte rouge à l'Archevêque de Cambrai, Dubois Cardinal. *Mém. Rel. t. 3, p. 121*

que le Pape venoit de nommer Cardinal. Dans la lettre que le Souverain Pontife écrivit au Roi, il mandoit » qu'il avoit honoré ce Prélat » de la pourpre, à cause des grands » services qu'il avoit rendus à l'Eglise, à la paix de laquelle il étoit » un de ceux qui avoit le plus contribué «. C'étoit sous ce point de vue qu'on le voyoit à Rome; mais en France, où ses défauts & ses vices étoient généralement connus, parce qu'il ne se donnoit même pas la peine de les cacher, on jugeoit que le Sacré Collége n'avoit pu, sans se couvrir de honte, admettre un pareil membre.

1721.

Saint-Simon, t. 5, p. 312, 316.

Il parut des estampes, des pasquinades, des chansons, dans lesquelles on reprochoit à la nouvelle Eminence ses excès en tout genre. Dubois n'en fut pas ému, & loin de se corriger, il ne songea seulement pas à se contraindre; car depuis son Cardinalat, il continua à jurer, à blasphémer

même dans ses audiences publiques, & à se permettre tous les emportemens de la fougue la plus insensée. 1715.

» *Je l'ai vu*, a dit le Duc d'Orléans » à Saint-Simon, *je l'ai vu, non pas* » *une fois, mais plusieurs, lorsque les* » *choses ne tournoient pas à son gré,* » *faire le tour entier & redoublé d'une* » *chambre, courant sur les tables &* » *sur les chaises sans toucher du pied* » *à terre* «. Ce que ce Prince ne savoit pas par lui-même, il l'apprenoit par d'autres. Le Cardinal de Gêvres vint un jour se plaindre à lui, que le Cardinal Dubois venoit de l'envoyer promener dans les termes les plus sales.

Mais rien dans ce genre n'approche de ce qui arriva à une femme de qualité, qui auroit dû être pour lui plus respectable qu'une autre, parce qu'elle tenoit à la Maison d'Orléans. La gravité de l'Histoire ne permettroit pas de raconter cette anecdote, s'il n'étoit

nécessaire de montrer combien les
1721. Princes se déshonorent quelquefois par les vices de ceux qu'ils élevent. Nous la rapporterons dans les propres termes de Saint-Simon, en supprimant néanmoins les paroles trop énergiques qu'il a conservées.

» La Duchesse d'Orléans ayant » choisi Madame de Conflans pour » être Gouvernante des Princesses » ses filles, lui dit qu'il convenoit » qu'elle allât saluer à ce sujet le » Cardinal, qui étoit alors dans le » plus grand crédit. Après s'en être » défendue, avoir dit que c'étoit un » fou qui insultoit tout le monde, & » qu'elle ne vouloit pas s'exposer; » sur ce que la Princesse lui remontra, » que n'ayant rien à demander, elle » n'avoit rien à craindre; que ce n'é- » toit qu'une politesse qui ne pou- » voit qu'en attirer une autre, & » qu'enfin elle le désiroit, Madame » de Conflans se détermina;

» La voilà donc partie. Elle arrive
» dans un grand cabinet, où il y avoit 1721.
» huit ou dix perſonnes, leſquelles
» attendoient à parler au Cardinal,
» qui étoit auprès de la cheminée
» avec une femme qu'il ..... (1). La
» peur en prit à Madame de Con-
» flans, qui étoit petite & qui rape-
» tiſſa encore. Toutefois elle s'ap-
» procha comme cette femme ſe re-
» tiroit. La voyant s'avancer, le Car-
» dinal lui demande vivement : *Que*
» *voulez-vous ? Monſeigneur*, dit-elle :
» *Oh Monſeigneur ! Monſeigneur !* in-
» terrompit-il, *cela ne ſe peut pas.*
» *Mais, Monſeigneur*, reprit elle :
» *Quand je vous le dis encore*, ajoute
» le Cardinal en jurant, *quand je*
» *vous le dis que cela ne ſe peut pas.*
» *Monſeigneur*, veut encore dire la
» Dame, pour lui expliquer qu'elle

(1) Le texte porte *qu'il galvaudoit.* Ce mot ſignifie maltraiter quelqu'un de paroles. *Dictionnaire de l'Académie Françoiſe.*

» ne demandoit rien ; mais ſans la
1721. » laiſſer continuer, il lui ſaiſit les
» deux pointes des épaules, la revire,
» la pouſſe du poing par le dos : *Et*
» *allez à tous....*, lui dit-il, *& me*
» *laiſſez en repos.* Elle s'enfuit en fu-
» rie & toute en larmes chez la Prin-
» ceſſe, à qui elle raconta ſon aven-
» ture. On étoit accoutumé aux incar-
» tades du Cardinal ; mais celle-ci
» fut trouvée ſi plaiſante, que le
» récit en cauſa des éclats de rire
» qui acheverent d'outrer Madame
» de Conflans. Elle jura bien que de
» ſa vie elle ne remettroit les pieds
» chez cet extravagant «. Et voilà le premier Miniſtre que le Régent deſtinoit à la France (1).

(1) Il avoit pour homme d'affaires un Frere convers Bénédictin défroqué, nommé Venier, qui étoit en poſſeſſion de lui dire tout ce qu'il vouloit. Le Cardinal, demandant un jour devant lui une choſe

Mais

Mais avant que d'abandonner entiérement le gouvernement, il conclut le double mariage entre le Roi & l'Infante d'Eſpagne, & celui du Prince des Aſturies, héritier de cette Couronne, & de Mademoiſelle de Montpenſier ſa fille. Le ſecond étoit proportionné pour l'âge, le Prince ayant quatorze ans faits, & la Princeſſe bientôt douze ; mais l'Infante n'avoit que quatre ans, & Louis XV bientôt treize. Cet hymen ne promettoit de long-temps des fruits :

1721-22. Mariages. *Mém. Reg.* t. 3, p. 125. *Villars*, t. t. 2, p. 534, 544.

qui ne ſe trouvoit pas ſur le champ, ſe mit à crier à pleine tête contre ſes Commis. » *Ils n'ont ni ſoin ni attention ; s'ils* » *ſont ſurchargés qu'ils le diſent : j'en pren-* » *drai vingt, j'en prendrai trente, j'en pren-* » *drai cent. Monſeigneur*, répond froidement Venier, » *n'en prenez qu'un de plus,* » *chargez-le de jurer & tempêter à votre pla-* » *ce, vous aurez du temps de reſte, & vous* » *vous trouverez bien ſervi* «. Saint-Simon, t. 5, p. 317.

1721-22. aussi trouva-t-on de l'adresse de la part du Régent, d'assurer la Couronne d'Espagne à sa fille, pendant qu'il prolongeoit ses propres espérances sur celle de France. Peut-être auroit-il été aussi adroit & non moins convenable de marier Mademoiselle de Montpensier au Roi : on auroit évité les inconvéniens qui suivirent ces deux mariages, dont l'un, celui de l'Infante, ne s'acheva pas, & l'autre ne fut pas heureux. On convint que la Princesse d'Espagne seroit amenée en France pour y être élevée, & le Duc de Saint-Simon fut nommé pour aller sur la frontiere être témoin de l'échange des deux Princesses, & de là en Espagne représenter le Régent à la cérémonie du mariage de sa fille (1).

(1) L'Infante fut renvoyée en Espagne après la mort du Régent, parce qu'elle étoit trop jeune.

Il eſt étonnant, & on l'a déjà remarqué, qu'avec des mœurs pures & en s'honorant des pratiques extérieures de la Religion, ce Seigneur ait cependant toujours conſervé l'affection & la confiance du Duc d'Orléans. Elevé par un pere vertueux, il apporta à la Cour une piété qui y étoit encore rare dans les jours brillans de Louis XIV; & pour ſe confirmer dans ſes principes, il alloit tous les ans faire une retraite à la Trappe. Mais ſa piété n'étoit point rebutante, & le Régent lui-même convenoit qu'il rendoit la vertu aimable. A ces qualités morales, il joignoit un génie vif, un eſprit cultivé, & des connoiſſances très-étendues, qui rendoient ſa converſation auſſi inſtructive qu'amuſante. Louis XIV l'eſtimoit comme un des plus honnêtes hommes de ſon Royaume; & quelques jours avant ſa mort, ayant demandé ce que faiſoit ſon neveu,

1721-22 Saint Simon. *Saint-Simon, t. p. 22; t. p. 174.*

comme on lui répondit qu'il étoit
721-22. enfermé avec le Duc de Saint-Simon, ce Monarque dit : » *Il seroit heureux* » *qu'il ne vît que de tels hommes, &* » *qu'il n'eût que de tels amis* «. Je lui » ai souvent entendu dire, remarque » la personne dont on tient ces dé- » tails (1), qu'il n'avoit pas laissé pas- » ser une seule occasion de faire à » ce Prince les plus vives représen- » tations sur ses débauches & ses ex- » cès en tout genre ; que le Prince » ne lui en fut jamais mauvais gré, & » qu'au contraire il l'en aimoit da- » vantage ; que même il lui faisoit des » reproches, quand il apprenoit par » d'autres les discours peu avantageux » qu'on tenoit de lui «. Et Saint-Si- mon lui-même se vante souvent de cette franchise dans ses Mémoires (2).

(1) M. l'Evêque d'Agde, son parent.

(2) Saint-Simon étoit né en 1675, & mourut en 1756.

même dans ſes audiences publiques, & à ſe permettre tous les emportemens de la fougue la plus inſenſée. 1721.

» *Je l'ai vu*, a dit le Duc d'Orléans » à Saint-Simon, *je l'ai vu, non pas* » *une fois, mais pluſieurs, lorſque les* » *choſes ne tournoient pas à ſon gré,* » *faire le tour entier & redoublé d'une* » *chambre, courant ſur les tables &* » *ſur les chaiſes ſans toucher du pied* » *à terre*. Ce que ce Prince ne ſavoit pas par lui-même, il l'apprenoit par d'autres. Le Cardinal de Gêvres vint un jour ſe plaindre à lui, que le Cardinal Dubois venoit de l'envoyer promener dans les termes les plus ſales.

Mais rien dans ce genre n'approche de ce qui arriva à une femme de qualité, qui auroit dû être pour lui plus reſpectable qu'une autre, parce qu'elle tenoit à la Maiſon d'Orléans. La gravité de l'Hiſtoire ne permettroit pas de raconter cette anecdote, s'il n'étoit

1712. » pour les faire craindre, en un mot,
» pour les intéreſſer.

» Ils ne faiſoient pas réflexion qu'il
» ne dormoit preſque point, qu'il ne
» liſoit point, qu'il n'aimoit pas la
» table ni la converſation, & par con-
» ſéquent qu'il avoit quatre fois plus
» de temps que les autres pour penſer
» perpétuellement à augmenter ſa
» fortune, & aux obſtacles qu'il avoit
» à vaincre, & aux moyens différens
» de les ſurmonter.

» Ils ne faiſoient pas réflexion
» qu'un eſprit ardent, qui a plus de
» loiſir qu'un autre, qui n'a qu'un
» but en vue, trouve vingt fois plus
» d'expédiens pour y arriver; ils ne
» ſongeoient pas que qui n'a ni ami-
» tié, ni gratitude, ni probité, n'eſt
» point arrêté dans ſes projets, là
» où un homme juſte s'arrête tout
» court.

» Ils ne faiſoient pas réflexion qu'un

» homme qui, pour ſa fortune, n'en
» a qu'un ſeul à gouverner, qu'il 1722.
» entoure & qu'il fait entourer par
» ſes eſpions, qui ne ſe rebute ja-
» mais de rien, qui ſouffre tout avec
» patience, qui veut fortement &
» avec conſtance arriver à ſon but,
» qui a la commodité de détruire
» dans l'eſprit de ſon Maître, ou par
» des ridicules, ou par des calomnies,
» tous ceux qui peuvent l'aborder,
» devient à peu près le ſeul Maître
» lui-même, parce qu'il peut faire
» chaſſer les autres en menaçant de
» tout quitter.

» Si ceux qui ont été ſurpris de
» ſa fortune avoient fait ces réflexions,
» ils auroient vu au contraire que par
» les loix ordinaires de la Providence,
» il étoit impoſſible qu'avec ces for-
» tes de qualités, il ne diſpoſât de
» toute l'autorité de ſon ancien Eleve.
» Le Cardinal [illegible] roni fut ſon rival
» en fortune, [illegible] naiſſance, pa-

» reils talens ; mais Alberoni connut
1722. » mieux les affaires que les hommes,
» & Dubois connoiſſoit mieux les
» hommes que les affaires. Auſſi Al-
» beroni, faute d'eſpions ſuffiſans,
» fut chaſſé ; au lieu que Dubois ſe
» rendit *inchaſſable*, pour être devenu
» néceſſaire «.

Saint-Simon, t. 5, 230. C'eſt en effet principalement par ce moyen efficace auprès d'un Prince qui craignoit le travail, que le Cardinal parvint à une dignité dont il poſſédoit déjà la puiſſance. » Il jouit
» ſi bien de toute l'autorité, diſoit
» Saint-Simon au Régent, qu'il n'y
» a qui que ce ſoit, François ou
» Miniſtre Etranger, qui oſe ſe jouer
» à aller directement à Votre Alteſſe
» Royale, bien convaincu qu'affaires,
» juſtice ou grace, tout dépend telle-
» ment de lui, qu'on ſe regarde comme
» abſolument battu, ſi on le trouve
» contraire, & on n'oſe aller plus
» haut ; mais ſi on le trouve favora-

» ble, le plus ſouvent on s'en tient
» à ſon conſentement, ſans que Votre 1722.
» Alteſſe Royale en entende parler, ſi
» ce n'eſt pour la forme & ſeulement
» quand le Cardinal l'ordonne, ce
» qu'il fait quelquefois dans des cas
» de refus, & dans l'eſpérance de
» faire prendre le change, & de ſe
» décharger de l'odieux ſur vous. Vo-
» tre Alteſſe Royale eſt-elle donc à
» s'appercevoir d'une choſe ſi évidente
» & ſi certaine, que moi-même, de-
» puis mon retour d'Eſpagne, ſi j'a-
» vois à demander pour moi ou pour
» mes amis la choſe la plus facile &
» la plus favorable, je me garderois
» bien de vous en parler ſans être aſ-
» ſuré auparavant du Cardinal, & je
» me tiendrois ſûr d'un refus, ſi j'al-
» lois droit à vous ſans ſon attache?
» Puiſqu'il vous plaît de donner
» au Cardinal une autorité ſi affichée
» & ſi deſpotique, continuoit Saint-
» Simon, laiſſez-lui-en l'exercice;

1722. » mais que Votre Alteſſe ſe garde
» bien de lui accorder un titre qui
» puiſſe le rendre indépendant, comme
» ſeroit la place de premier Miniſtre.
» Car, quelle que ſoit la plénitude de
» ſon pouvoir actuel, il ne laiſſe pas
» de ſe trouver comme l'oiſeau ſur
» la branche, expoſé à être congédié
» au moment que la volonté en pren-
» dra à Votre Alteſſe Royale, ſans
» autre forme ni embarras, que de
» faire dire aux Miniſtres Etrangers
» de ne plus s'adreſſer à lui, & aux
» Miniſtres & Secrétaires d'Etat de
» ceſſer de recevoir & ne plus lui de-
» mander d'ordres, & de ne lui ren-
» dre compte de rien, & même, ſans
» tant de meſures, lui porter l'ordre
» de s'en aller dans ſon Dioceſe,
» prendre ou ſceller ſes papiers, &
» le faire partir ſur le champ. Or,
» quoique la patente enregiſtrée ne
» puiſſe le parer de la chute, autre
» choſe eſt de pouvoir être renvoyé

» en un inſtant, comme je viens de
» vous montrer que cela ſe peut faire, 1722
» autre choſe de ne pouvoir l'être
» que par des formes qui donnent le
» temps de faire jouer des reſſorts «.
Et c'étoit préciſément cette différence qui faiſoit déſirer avec tant d'ardeur au Cardinal, un titre qui lui fournît des armes contre la ſurpriſe ou la violence.

Le Régent ſentoit la force des raiſons de Saint-Simon ; & dans une des converſations animées qu'ils eurent à ce ſujet, » Il me demanda, *P.* 22
» rapporte ce Seigneur, ſi je ne me
» ſouvenois pas d'avoir vu Dubois
» Valet de Saint-Laurent, & ſe te-
» nant trop heureux de l'être ; de là
» il reprit les divers états & degrés
» de ſa fortune juſqu'au temps où
» nous étions, puis s'écria : *Et il n'eſt*
» *pas content ! il me perſécute pour*
» *être déclaré premier Miniſtre, & je*
» *ſais que quand il le ſera, il ne ſera*

1722. » *pas encore content ; & que pourroit-*
» *il être au delà ?* Et tout de ſuite
» ſe répondant à lui-même : *Se faire*
» *Dieu le pere s'il pouvoit. Ah ! très-*
» *aſſurément*, répondis-je, *c'eſt ſur*
» *quoi on peut bien compter. C'eſt à*
» *vous, Monſeigneur, qui le connoiſſez*
» *bien, à voir ſi vous êtes d'avis de*
» *vous faire ſon marche-pied, pour*
» *qu'il vous monte ſur la tête. Oh !*
» *je l'en empêcherai bien*, reprit-il «;
& avec cette réſolution, il cédoit à toutes les inſtances du Cardinal, & ſe prêtoit à tout ce qu'il exigeoit pour parvenir à ſon but.

Exils. *Mém. Reg.* 3, 140. *Villars*, t. p. 29.

Lorſque Dubois entra au Conſeil, où le Cardinal de Rohan avoit été appelé avant lui, comme pour lui ſervir de planche, il y eut des débats ſur le rang. Les Maréchaux de France & les Ducs & Pairs ne voulurent pas ſiéger après les Cardinaux. Le Chancelier ſe joignit aux premiers ; tous s'abſenterent du Conſeil, & le ſoir

le Duc de Noailles rencontrant le Cardinal Dubois, lui dit : » *Cette journée ſera fameuſe dans l'Hiſtoire, Monſieur, on n'oubliera pas d'y marquer que votre entrée au Conſeil en a fait déſerter tous les Grands du Royaume* «. Les Maréchaux d'Huxelles, de Tallard & de Bezons ſe retirerent dans leurs terres, & il y eut défenſe de payer leurs penſions. M. d'Agueſſeau partit pour Frênes, & les Sceaux furent donnés à M. d'Armenonville. Le plus maltraité fut le Duc de Noailles, plus redouté de Dubois, parce qu'il avoit eu juſqu'alors la plus grande part à la confiance du Régent. On l'exila à cent cinquante lieues de Paris, dans un Château en ruine, où il n'y avoit même pas un appartement logeable. D'autres perſonnes, de tout temps attachées au Régent, plus confidentes de ſes plaiſirs que des affaires, furent auſſi éloignées : ainſi les Favoris ſe trouverent 1722

traités comme les gens utiles ; ce qui surprit.

1722. Villeroi. *Mém. Reg.* 1, *p.* 160. *Villars*, *t.* 1, *p.* 36. *Saint-Simon*, *t.* 5, 123.

Il ne restoit plus qu'un homme qui faisoit ombrage, & qu'il falloit ou gagner ou perdre : c'étoit le Maréchal de Villeroi, Gouverneur de Louis XV. En cette qualité, il avoit conservé auprès du jeune Monarque des habitudes qui déplaisoient fort au Régent, mais qu'il souffroit avec patience, pour le bien de la paix. Jamais ce Prince n'approchoit du jeune Monarque, que le Gouverneur ne se mît entre deux. Il ne vouloit pas souffrir que le Régent entretînt seul le Roi, & si quelquefois il vouloit dire un mot à l'oreille du jeune Prince, Villeroi avançoit la tête entre eux pour entendre. Il paroissoit persuadé, & dès-là il persuadoit aux autres, que ces précautions injurieuses au Régent étoient nécessaires à la sûreté de son Eleve. Cette espece d'autorité exercée en présence de toute

la Cour, avec une certaine hauteur, & , à ce qu'il ſembloit, de l'aveu du Pupille, donnoit au Gouverneur une conſidération que l'approche de la Majorité augmentoit encore. » Il étoit » donc important au Cardinal de ne » point riſquer le dernier pas, ſans » s'être mis à couvert des vacarmes » qu'en feroit le Maréchal de Vil- » leroi, qui donneroit le ſignal & » l'encouragement à beaucoup d'au- » tres, leſquels, ſans cet appui, n'oſe- » roient parler haut. Les aſſauts que » le Gouverneur, ſecondé de ce groupe, » ſe piqueroit de donner au Régent, » pouvoient faire courir au Cardinal » le riſque d'être précipité auſſi-tôt » qu'élevé, & de retomber dans une » ſituation à regretter celle qu'il avoit » auparavant «. 1722

Ainſi, ſoit pour ſe concilier le ſuffrage de Villeroi, ſoit pour lui tendre un piége, Dubois imagina de paroître rechercher ſes bonnes graces,

& lui fit parler par le Cardinal de
1722. Biſſy, leur ami commun. Saint-Simon
P. 24. rapporte fort au long toutes les figures de Rhétorique qu'employa le *mielleux* Négociateur. Reproches obligeans du peu d'attention que le Maréchal daignoit faire aux avances du Cardinal ; eſtime que celui-ci faiſoit de ſes lumieres & de ſa capacité ; déſir de lui déférer en tout, de ſe conduire dans le Gouvernement par ſes avis & ſes conſeils ; offre de ſe tranſporter chez lui pour l'en aſſurer en perſonne. Enfin tant & ſi bien fut cajolé le bon Gouverneur, qu'il propoſa de lui-même d'aller le premier chez le Cardinal, accompagné de Biſſy.

» Ils s'y rendent un Mardi. C'étoit » le jour d'audience des Miniſtres » Etrangers. On voulut avertir le Car» dinal de quelque choſe d'auſſi nou» veau que le Maréchal de Villeroi » chez lui ; mais il ne le permit pas,

» & s'assit en attendant son tour. Sor-
» tant de son cabinet pour reconduire 1722.
» un Ambassadeur, Dubois apperçoit
» le Maréchal, se jette à lui pres-
» que prosterné, l'entraîne avec Bissy,
» en faisant excuse aux Ambassadeurs
» de ce que l'assiduité & les fonctions
» du Gouverneur auprès du Roi, ne
» permettoient pas de le laisser at-
» tendre. On fait d'abord assaut de
» complimens & de protestations. «
Le Maréchal a dit depuis, que le Car-
dinal lui proposa de faire goûter au
Roi sa promotion à la place de pre-
mier Ministre, & même de le pré-
senter au jeune Monarque. Qu'il l'en
pressa jusqu'à l'importunité, ce qui
causa sa colere, & la scene qui en
fut une suite. Plus vraisemblablement
Saint-Simon écrit, » que le Gouver-
» neur s'empêtra dans ses phrases,
» qu'il s'embrouilla dans ses compli-
» mens, se piqua de franchise, &
» de dire des vérités, qui devinrent

» dures & aigres, & même inſul-
1722. » tantes.

» Dubois, bien étonné, fait ſem-
» blant de ne pas ſentir la force de
» ces propos ; Biſſy veut mettre le
» holà, interrompre, expliquer en
» bien les choſes, perſuader au Ma-
» réchal qu'il n'a pas intention de cho-
» quer ; mais le feu monte de plus
» en plus à la tête de Villeroi, il ſe
» met aux injures & aux plus ſan-
» glans reproches. En vain Biſſy tâche
» de le faire taire, lui repréſente l'in-
» décence de maltraiter un homme
» chez lui, où il n'étoit venu que
» pour conſommer une réconciliation
» conclue. Tout ce qu'il peut dire
» ne fait qu'animer le furibond ;
» & lui faire vomir tout ce que le
» mépris peut ſuggérer de plus pi-
» quant. Dubois, confondu, rentroit en
» terre ſans proférer une ſeule parole.
» Des injures le Maréchal paſſe aux
» menaces & aux défilions. *Mainte-*

» *nant*, dit-il à Dubois, *maintenant* 1718.
» *que je me ſuis montré à découvert*,
» *nous ne ſommes plus en terme de*
» *nous pardonner l'un à l'autre. Je*
» *veux donc bien vous avertir que tôt*
» *ou tard je vous ferai du pire que je*
» *pourrai ; mais en même temps, &*
» *avec la même candeur, je veux vous*
» *donner un bon conſeil. Vous êtes tout-*
» *puiſſant, tout plie devant vous, rien*
» *ne vous réſiſte. Croyez-moi, uſez de*
» *ce pouvoir. Mettez-vous en repos ;*
» *faites-moi arrêter ſi vous l'oſez. Oui,*
» *faites-moi arrêter, vous n'avez que*
» *ce parti à prendre* ; & tout cela ac-
» compagné d'un nouveau déborde-
» ment d'injures que Biſſy ne peut
» arrêter. A la fin, il prend le furieux
» par le bras, ouvre la porte, le
» pouſſe dehors, & Dubois, plus mort
» que vif, les ſuivit comme il put.
» Mais ils eurent beau tâcher de ſe
» compoſer, il n'y eut pas un des
» Ambaſſadeurs qui ne s'apperçût

» qu'il falloit qu'il ſe fût paſſé quel-
1722. » que ſcene violente, & le bruit s'en
» répandit bientôt par-tout.

» J'étois ce jour-là chez le Régent,
» & je travaillois avec lui dans ſon
» cabinet. Tout à coup j'y vois entrer
» Dubois comme un tourbillon. Bouffi
» de rage, les yeux hors de la tête,
» *Je ſuis perdu*, s'écrie-t-il, *je ſuis*
» *perdu*; & en même temps il ſe met
» à nous raconter ſon aventure avec
» toute la volubilité que pouvoit lui
» permettre ſon bégaiement ordi-
» naire, qui s'augmentoit par ſa vi-
» vacité. Nous tâchons de le calmer,
» de l'adoucir; mais ſans nous écouter,
» il adreſſe ces mots au Duc d'Or-
» léans : *Après une inſulte de cette na-*
» *ture, il faut que vous voyez tout à*
» *l'heure ce que vous pouvez & ce que*
» *vous voulez faire. Choiſiſſez entre le*
» *Maréchal & moi. Car je vous déclare*
» *que je ne veux plus me mêler d'au-*
» *cune affaire, ni reſter à la Cour s'il*

» *y demeure. Ces paroles dites, il* » *part* «. 1722.

Cette ſcene, que Villeroi ne cacha pas, dont au contraire il ſe fit honneur, occaſionna pluſieurs Conſeils chez le Duc d'Orléans. On la regarda aſſez généralement comme un affront fait au Prince en la perſonne de celui que Villeroi ſavoit être dépoſitaire de ſon autorité, un défi, une bravade adreſſée à lui-même. C'étoit, diſoit-on, tirer l'épée contre le Régent, & il fut réſolu de ne point laiſſer auprès du Roi un homme qui, après avoir toujours été ennemi ſecret de Son Alteſſe Royale, quittoit maintenant le maſque, & ne ſe propoſoit pas moins que d'élever autel contre autel. Mais Saint-Simon repréſentoit qu'il falloit bien prendre garde de donner lieu de croire que la diſgrace de Villeroi fût le ſalaire de l'inſulte qu'il venoit de faire au Cardinal. » *Le Public l'envie*, diſoit-

P. 148.

1722. » il, *& ne l'aime pas ; on ſe ſouvient* » *trop d'où il eſt parti. On trouvera la* » *victime trop illuſtre, & le châtiment* » *fera oublier l'injure. Dans les partis* » *violens quoique néceſſaires, il faut* » *toujours mettre de ſon côté & la rai-* » *ſon & les apparences même* «.

D'après ces judicieuſes réflexions, on convint de laiſſer écouler quelques jours, & que le Régent ſe procureroit à lui-même un prétexte que devoit lui fournir le caractere opiniâtre & hautain de Villeroi, & qu'il lui fournit en effet. Tout fut prévu, arrangé, un autre Gouverneur choiſi (1), les ordres donnés, & le jour pris pour l'exécution ; » le Régent ſe » rend auprès du Roi, au retour de la » promenade d'après-midi, pour ſon » travail ordinaire. Ce travail conſiſ-

(1) Saint-Simon refuſa de l'être, parce que ſon attachement au Régent pouvoit le rendre ſuſpect.

» toit à montrer au jeune Monarque
» la distribution des emplois vacans, 1722.
» des bénéfices, de certaines Magis-
» tratures, des Intendances, & des
» récompenses de toute espece ; à
» lui expliquer en peu de mots les
» raisons des choix & des préférences,
» & à lui apprendre les nouvelles
» étrangeres à sa portée, avant qu'elles
» devinssent publiques.

» A la fin de ce travail, auquel le
» Maréchal de Villeroi assistoit tou-
» jours, & où le Précepteur, M. de
» Fréjus, se hasardoit quelquefois de
» rester, le Duc d'Orléans supplie
» le Roi de vouloir bien passer dans
» un arriere petit cabinet, où il avoit
» quelque chose à lui dire tête à tête.
» Le Gouverneur s'y oppose à l'inf-
» tant. Le Régent, qui lui tendoit ce
» piége, lui représente avec politesse
» que le Roi est dans un âge si voi-
» sin de celui où il gouvernera par lui-
» même, qu'il est temps que celui

» qui eſt, en attendant, le dépoſitaire
1722. » de toute ſon autorité, lui rende
» compte des choſes qu'il eſt main-
» tenant en état d'entendre, & qui
» ne peuvent être expliquées qu'à lui
» ſeul. Je vous prie donc, ajoute le
» Prince, de ceſſer de mettre obſtacle
» à une choſe ſi néceſſaire, & j'ai
» peut-être à me reprocher de n'avoir
» pas commencé plus tôt, & cela
» uniquement par complaiſance pour
» vous. Le Maréchal répond vivement
» qu'il ſait le reſpect qu'il doit à Son
» Alteſſe Royale; mais qu'il connoît
» auſſi les devoirs & les obligations
» de ſa charge; qu'elle ne lui per-
» met pas de laiſſer parler au Roi en
» particulier, ſans ſavoir ce qu'on
» lui dit, encore moins de le laiſſer
» emmener dans un cabinet hors de
» ſa vue, parce que dans tous les
» momens il eſt reſponſable de ſa per-
» ſonne.

» Sur ce propos, le Régent le re-

» garde

» garde fixement, & lui dit : *Vous* 1722.
» *vous oubliez, Monſieur ; vous de-*
» *viez ſonger à qui vous parlez, & me-*
» *ſurer vos termes. Je veux bien croire*
» *que vous n'y entendez pas malice.*
» *Le reſpect que j'ai pour Sa Majeſté*
» *m'empêche de vous répondre, & de*
» *pouſſer plus loin cette converſation.*
» En même temps il fait une pro-
» fonde révérence au Roi, & ſe re-
» tire. Le Maréchal le ſuit en bé-
» gayant quelques paroles que le Ré-
» gent fait ſemblant de ne pas en-
» tendre, & le Roi reſte fort
» étonné «.

Le ton du Duc d'Orléans avoit fait impreſſion ſur le Gouverneur, comme on l'avoit eſpéré ; » & moins
» de deux heures après on ſut que
» tout en ſe vantant de ce qu'il venoit
» de faire, il avoit ajouté : Qu'il s'eſ-
» timeroit bien malheureux que le
» Prince pût croire qu'il eût voulu

» lui manquer, qu'il n'avoit réellement
1722. » songé qu'à remplir le plus précieux
» devoir de sa charge, & que dès le
» lendemain matin, il iroit chez Son
» Altesse dire ses raisons, dont il es-
» péroit qu'elle seroit satisfaite. C'é-
» toit où on l'attendoit

» Le lendemain, en effet, 13 Août,
» vers midi, il arrive chez le Régent
» pour lui parler; on répond qu'il
» est enfermé & qu'il travaille. Il
» s'approche de la porte du cabinet,
» & veut entrer. La Fare, Capitaine
» des Gardes du Duc d'Orléans, pa-
» roît, & lui demande son épée. Il
» se trouve aussi-tôt investi, mis dans
» une chaise qu'on ferme sur lui,
» emporté avec rapidité à travers les
» jardins de Versailles, placé dans
» un carrosse environné de Mous-
» quetaires, qui part à l'instant, &
» le rend en peu d'heures dans son
» Château de Villeroi ».

Ce ne fut pas un petit embarras pour le Régent, d'annoncer au Roi cette expédition. Ce jeune Prince rougit, ſe cacha le viſage, ne proféra pas une parole, ne voulut ni ſortir ni jouer, mangea à peine quelques bouchées à ſouper, pleura beaucoup, & ne dormit preſque point de toute la nuit. Le lendemain, ce fut bien une autre déſolation, lorſqu'il ne trouva plus auprès de lui M. de Fleury, ſon Précepteur. On apperçut alors plus que jamais, par l'amertume de ſa douleur, combien étoit forte la prévention qu'avoit priſe ce jeune Monarque, que la conſervation de ſa vie étoit attachée à la ſurveillance de ces deux gardiens. Le Prélat avoit diſparu tout d'un coup; on le chercha, on envoya des Courriers de tout côté, & enfin on découvrit par haſard qu'il s'étoit retiré à quelques lieues dans un Château de M. de Lamoignon. Le Roi & le Régent lui écrivirent. Sans trop

1722. Évaſion M. de Fréj Saint- mon, t. p. 173.

ſe faire preſſer, il revint reprendre
1722. avec le Duc de Charoſt, nouveau Gouverneur, ſes fonctions auprès de ſon Eleve, & le calme fut rétabli.

On ſut par la ſuite la raiſon de cette ſubite évaſion; c'eſt que dans le temps de la diſgrace du Duc du Maine, le Maréchal & l'Evêque s'étoient promis que, ſi l'un des deux étoit congédié, l'autre le ſuivroit: auſſi Villeroi fut-il aſſez mal édifié du prompt retour de Fleury, qui crut ſans doute, par cette courte éclipſe, avoir rempli ſes engagemens. L'exilé marqua ſon mécontentement par une lettre apparemment plus vive que réfléchie. L'Evêque de Fréjus termina dès le commencement la correſpondance par celle-ci: » *Je vous renvoye* » *la lettre que vous m'avez écrite. Je* » *n'ai pu la lire. Au nom de Dieu,* » *que ce ſecret reſte entre nous, de* » *peur que le Public ſache que le Roi* » *a eu un Gouverneur qui ne ſavoit*

» *pas écrire*, & *un Précepteur qui ne* » *fait pas lire* (1) «. Le Maréchal, qui avoit cru qu'on ne pouvoit le toucher ſans que toute la France, pour ainſi dire, s'en émût, ſe trouva abſolument abandonné. Preſque perſonne n'alla le viſiter à Villeroi; & comme dans ſon dépit il ne ménageoit ni ſes paroles ni ſes actions, on le trouva encore trop près de la Cour, & on l'envoya à Lyon dans ſon Gouvernement, avec l'extérieur de l'autorité qu'on eut ſoin de reſtreindre en ſecret; ainſi le champ reſta libre au Cardinal. 1722.

Il ſeroit inutile de rapporter les nouveaux efforts de l'Eminence auprès du Régent. On ſait de quoi eſt capable un ambitieux au moment critique qui va décider de ſon ſort; mais ce qu'on ne doit pas paſſer ſous ſilence, ce ſont les perplexités, les Dubois, Premier Miniſtre. *Saint-Simon*, t. 5, p. 215, 217, 268.

(1) Communiquée par M. L'. D. S.

1722. angoiſſes du Duc d'Orléans devenu impuiſſant pour le vice, & cependant entraîné par attachement à ce même vice dans des réſolutions dont il rougiſſoit & qu'il ne pouvoit s'empêcher de ſuivre. Exemple de la triſteſſe que la ſatiété des plaiſirs répand ſur la vie !

» *A votre âge*, lui diſoit Saint-Si-
» mon, *avec la capacité que vous avez*
» *montrée pour le Gouvernement, qui*
» *vous preſſe d'abdiquer, pour ainſi*
» *dire, la Régence, & de tranſmettre*
» *toute l'autorité à un autre ? Que*
» *penſera la France, que diront les*
» *Etrangers ? quelles raiſons donnerez-*
» *vous ? Nulle autre*, répondit-il, *ſi-*
» *non que je ſuis las des affaires, &*
» *de la contrainte où je vis à Ver-*
» *ſailles, ne ſachant que devenir tous*
» *les ſoirs* (1). *Du moins à Paris je*

(1) » Dubois avoit fait revenir le Roi à
» Verſailles, pour être plus en ſûreté con-

» *me délaſſois par des ſoupers libres ,* 1722.
» *dont je tenois la compagnie ſous ma*
» *main au ſortir du travail ou de l'O-*
» *péra. Mais avoir la tête rompue toute*
» *la journée d'affaires , & ne trouver*
» *les ſoirs qu'à m'ennuyer , cela paſſe*
» *mes forces , & me détermine à me*
» *décharger ſur un premier Miniſtre ,*
» *qui me donnera du repos le jour ,*
» *& la facilité d'aller le ſoir me divertir*
» *à Paris. Excellente raiſon ,* s'écria
» Saint-Simon en riant , *& à laquelle*
» *il n'y a rien à répliquer. Riez tant*
» *qu'il vous plaira ,* repartit le Prince ;
» *vous ne ſentez ni la fatigue de mes*
» *journées , ni l'ennui preſque accablant*
» *de mes ſoirées. Et qui vous empê-*
» *che ,* lui répliquai-je , continue Saint-
» Simon , *de vous faire des amuſe-*

» tre les autres petits favoris du Régent,
» qui ſoupoient à Paris avec lui ; & en
» effet les Miniſtres y ſont plus en ſû-
» reté ». *Saint-Pierre , p.* 677.

1711. » *mens qui vous délaſſent, vous Ré-*
» *gent du Royaume, avec tant d'eſ-*
» *prit, tant de connoiſſances, de ſi*
» *bonne compagnie quand il vous plaît?*
» *Vous n'avez qu'à vouloir. Préférez*
» *des convives honnêtes à des libertins,*
» *& vous aurez tous les jours un ſouper*
» *gai, auquel tout ce qu'il y a de gens*
» *diſtingués à la Cour par l'eſprit & les*
» *qualités aimables, s'empreſſeront d'ê-*
» *tre admis, quand ils ſeront ſûrs de ne*
» *ſe pas voir confondus avec des gens*
» *vils & obſcurs, dont la familiarité*
» *les déshonoreroit.*

» *Des ſoupers comme les vôtres,*
» ajoutai-je, voyant qu'il m'écoutoit
» ſans ſe fâcher, *des ſoupers comme*
» *les vôtres, où regnent le grand bruit*
» *& les propos ſans meſure, d'où ſont*
» *bannies l'honnêteté & la pudeur, où*
» *un Prince conſerve à peine un reſte*
» *d'honneur extérieur dans l'égalité*
» *qu'introduit la crapule & la débauche,*
» *ſe pardonnent tout au plus dans l'eſ-*

» *ferveſcence de la jeuneſſe. Je n'en*
» *diſconviens pas*, dit-il ; *je vous* 1722.
» *avouerai même plus, c'eſt que la*
» *bonne chere m'eſt indifférente, le*
» *vin me dégoûte, & les autres plai-*
» *ſirs ne me ſont plus de rien. Eh quoi !*
» m'écriai-je, *vous vous perdez pour*
» *des choſes que vous convenez vous-*
» *même n'être plus de votre goût ni*
» *de votre reſſort ? A quoi vous ſert*
» *tant d'eſprit & d'expérience ? A quoi*
» *vous ſervent juſqu'à vos ſens, qui,*
» *las de vous égarer, vous font ſentir*
» *malgré eux la raiſon ? Il ne vous reſte*
» *donc plus que le déplorable partage*
» *de ces vieux débauchés, qui n'ont plus*
» *d'autres reſſources que de ſoutenir*
» *leur anéantiſſement par les miſérables*
» *ſouvenirs que réveillent les propos*
» *licencieux qu'ils écoutent ?*

» Je tâchois ainſi de donner quel-
» que reſſort à cette ame flétrie. Mais
» efforts inutiles ! Pendant qu'à la
» ſuite de cette converſation je lui

1712. » faiſois la peinture qu'il m'avoit de-
» mandée lui-même des dangers aux-
» quels la création d'un premier Mi-
» niſtre pouvoit l'expoſer, lorſque
» je croyois qu'il m'écoutoit le plus
» attentivement, il ſe lève, me re-
» garde d'un air languiſſant, morne,
» & même honteux, ſe promene
» quelques momens ſans rien dire,
» s'arrête, ſe retourne à demi vers
» moi, & d'un ton bas & triſte,
» ſans me regarder, il dit : *Il faut*
» *finir ces incertitudes & le déclarer.*
» Je me leve à mon tour, & lui dis :
» *Votre Alteſſe n'a-t-elle rien à m'or-*
» *donner?* En même temps je ſors.
» Il me crie : *Ne vous reverrai-je pas*
» *bientôt?* Sans lui répondre, je tire
» la porte ſur moi, & je m'enfuis à
» Meudon, où je demeurois, pour
» y déplorer librement le ſort d'un
» Prince humain, généreux, orné
» de toutes les qualités du cœur & de
» l'eſprit, qui ſe condamnoit à l'inu-

» tilité pour continuer de ſe livrer » à des vices que ſes goûts uſés lui » rendoient inſipides «. Le 22 Août, Dubois fut déclaré premier Miniſtre, & préſenté au Roi en cette qualité par le Duc d'Orléans. 1722.

Commen ſes Lettres ſont ſcelé

Juſqu'alors le Cardinal avoit tremblé que ſon ſecret trop répandu n'expoſât le Régent à des repréſentations qui auroient pu lui faire changer de réſolution. C'eſt pour cela qu'il en fit myſtere même au Garde des Sceaux d'Armenonville, dont les fonctions lui étoient cependant néceſſaires. Quand il fallut faire ſceller ſes proviſions, l'Eminence chargea le Comte de Maurepas, Miniſtre de la Marine, âgé de vingt ans, de les préſenter. Bien inſtruit, ſes papiers à la main, le jeune Miniſtre entre chez le Garde des Sceaux : » *J'ai*, dit-il, *une grace* » *à vous demander de la part de M.* » *le Cardinal, & il vous prie de ne* » *le pas refuſer ; c'eſt de ſceller ces pa*

» *piers sans les lire* «. D'Armenonville, étonné d'une pareille proposition, proteſte qu'il ne les ſcellera pas, qu'auparavant il ne ſache ce qu'ils contiennent. Maurepas inſiſte, le Garde des Sceaux perſévere dans ſon refus. A bout de ſes raiſons & de ſes inſtances, le Comte ſort, tire la porte, & en l'entrebaillant auſſi-tôt : *Son-*» *gez y bien*, dit-il au Garde des » Sceaux, *car ſi vous continuez à re-*» *fuſer, il y en a un autre tout prêt* » *qui le ſera* «. Cette menace abat la fermeté d'Armenonville ; il rappelle l'envoyé du Cardinal, & ſcelle ſans y regarder (1).

1722.

2 conduite. *Villars, t. 3, p. 80.*

Excepté ſes fougues & ſes emportemens dont Dubois ne put ſe corriger, il ſemble qu'il montra d'aſſez bonnes diſpoſitions pour tout le reſte. Villars dit que » ſi-tôt qu'il n'eut plus

(1) Raconté à M. L. D. S. par M. de Maurepas lui-même.

» d'intérêt que celui de l'Etat, il y pa- 1722.
» rut entiérement dévoué, cherchant
» l'amitié & l'approbation des hon-
» nêtes gens, & voulant, disoit-il,
» punir les fripons «. Epithete remarquable dans la bouche d'un premier Ministre de France, Pensionnaire des Anglois.

Louis XV, qui avoit été sacré à Reims le 25 Octobre de l'année derniere, fut déclaré majeur au Parlement, le 2 Février, dans un Lit de Justice. Cérémonie, dit Saint-Pierre, fatigante pour les harangueurs. Il auroit pu ajouter, & pour ceux qui sont obligés de les entendre. A l'occasion de la majorité, nous remarquerons un mot du jeune Monarque. Lorsque le Duc d'Orléans vint le complimenter le matin de ce jour, il lui demanda ce qu'il lui plaisoit d'ordonner à l'égard de quelques exilés. *Moi*, dit le Roi, *je n'ai exilé personne.* Pareille réponse pourroit

1723.

Majorité du Roi.

Saint-Pierre, p. 681. Mém. Reg. t. 3, p. 211, 52.

1723. quelquefois être faite par des Rois même majeurs à leurs Miniſtres. Peu de jours après, les Princes légitimés furent rétablis dans leurs honneurs & prérogatives, excepté le droit de ſuccéder à la Couronne, ce qui ne les ſatisfit pas.

Mort du Cardinal Dubois. *Mém. Reg. t. 3, p. 305. Saint-Simon, t. 5, p. 284.*

Tout réuſſiſſoit à ſouhait au Cardinal ; les Réglemens qu'il faiſoit dans les différentes parties de l'Adminiſtration, méritoient même l'approbation du Public, & il pouvoit ſe flatter, s'il fut ſenſible à cette gloire, que ſon gouvernement ſeroit avantageux au Royaume, lorſqu'un ancien mal, long-temps caché, ſe déclara avec violence au commencement du mois d'Août. C'étoit un abcès dans les parties. Le danger fut bientôt ſi preſſant, qu'il fallut ſe déterminer à cette fâcheuſe alternative, de ſubir l'opération, ou de mourir. Encore les Médecins ne promettoient pas que l'opération ſauveroit la vie : c'eſt ce qui faiſoit héſiter le malade.

» Du moment que cette extrémité
» lui fut annoncée, il ne sortit pas 1723.
» de fureur ; néanmoins il envoya
» chercher un Récollet de Versailles,
» avec lequel il fut environ un quart
» d'heure. Un si honnête homme
» n'avoit pas besoin d'une plus lon-
» gue conversation. D'ailleurs la briè-
» veté est le privilége des confessions
» des premiers Ministres (1). On lui
» proposa ensuite le Saint-Viatique
» *Cela est bientôt dit*, s'écria-t-il ;
» *mais n'y a-t-il point un cérémonial*
» *pour les Cardinaux ? Je ne le sais pas.*
» *Il faut envoyer demander au Cardinal*
» *de Bissy*. En attendant, on le pressa
» pour l'opération. Il y avoit d'abord
» à peu près consenti, & il s'y refusa
» alors. Le Duc d'Orléans averti,
» vint exprès de Meudon, le décida,
» & elle fut faite avec beaucoup d'habi-
» leté ; mais il étoit trop tard, la

(1) Allusion à la confession de Mazarin.

» gangrene avoit gagné ; on lui ap-
1723. » porta l'Extrême-Onction, & il mou-
» rut vingt-quatre heures après, le 16
» Août, âgé de ſoixante-ſix ans. Ainſi
» la fortune l'avoit amené par tant
» de peines, de travaux, de ſoins,
» de projets & d'inquiétudes, à la
» place de Premier Miniſtre pour en
» jouir une année.

» On lui trouva des richeſſes im-
» menſes, une extrême quantité de
» vaiſſelle d'argent & de vermeil la
» plus admirablement travaillée, les
» meubles les plus précieux, les bi-
» joux les plus rares, des atelages
» parfaits de tout pays, & les plus
» ſomptueux équipages. Sa table étoit
» exquiſe & ſuperbe ; il en faiſoit
» fort bien les honneurs, quoiqu'ex-
» trêmement ſobre & par nature &
» par régime «. Il laiſſa onze cent mille livres d'argent comptant, c'étoit preſque une année de ſon revenu connu, que Saint-Simon fait monter à qua-

torze cent cinquante-quatre mille livres, & dont il donne le détail (1). Il ſe propoſoit de joindre à ſes Abbayes, celle de Prémontré, de Cîteaux, de Cluny & des autres Chefs d'Ordre, & de devenir par-là une eſpece de Patriarche en 1723.

(1) L'Archevêché de Cambrai. 120,000 #

Les Abbayes de
- Nogent-ſous-Coucy. 10,000
- Saint-Juſt..... 10,000
- Airvaux..... 12,000
- Bourgueil..... 12,000
- Berg-St-Vinox.... 60,000
- Cercamp..... 20,000

Penſion de Premier Miniſtre.... 150,000
Surintendance des Poſtes..... 100,000
La penſion d'Angleterre..... 960,000

1,454,000

Sans compter la penſion de Cardinal, de..... 20,000
Et ſur l'Hôtel de Ville, environ. 30,000

TOTAL..... 1,504,000

Et un brevet de retenu, de 300,000 livres ſur les Poſtes.

France ; projet renouvelé de Richelieu.

1723. Toutes ces richeſſes tomberent entre les mains de ſon frere, homme modeſte, qui n'avoit qu'un fils Chanoine de Saint-Honoré, qui ne voulut jamais d'autre bénéfice. Il employa une partie de l'argent comptant à faire élever un mauſolée à ſon oncle dans l'Egliſe de Saint-Honoré, où il eſt enterré (1). Le reſte, il le donnoit abondamment aux pauvres. Comme Archevêque, comme Cardinal, comme Premier Miniſtre, on lui fit beaucoup de Services ſolennels, mais nulle part on n'oſa haſarder une Oraiſon funebre.

Le Duc d'Orléans Premier Miniſtre.

Saint-Pierre, p. 671.

Si-tôt qu'il fut mort, le Duc d'Orléans prit la qualité de Miniſtre, & ſe reſſaiſit des rênes du Gouvernement. Peut-être s'étoit-il plus d'une fois repenti de les avoir abandonnées à un autre. On remarqua qu'il rap-

(1) Il eſt repréſenté à genoux avec l'habit de Cardinal.

pela avec empreſſement des Courtiſans que le Cardinal lui avoit fait exiler. » Il y a des gens qui croient » avec aſſez de vraiſemblance, que ſi » ſon Maître eut voulu le contredire » dans le gouvernement, lorſqu'il » fut Premier Miniſtre, il auroit bien » pu s'emparer de l'eſprit du jeune » Roi, par les craintes frivoles dont » il auroit infecté ſon eſprit, & » auroit enſuite fait chaſſer le Duc » d'Orléans lui-même «. 1723.

» Le nouveau Miniſtre trouva beau- Défauts de
» coup d'ouvrage en arriere, & beau- Dubois, Mi-
» coup de choſes à réformer. Dubois, niſtre.
» ſelon Saint-Simon, étoit plus hom- Saint-Simon, t. 5, p. 308.
» me d'intrigue que de travail. Il
» n'entroit jamais qu'une affaire dans
» ſa tête, & il n'en pouvoit mener
» qu'une à la fois. Il perdoit un temps
» infini à écouter les rapports des eſ-
» pions qu'il entretenoit chez tous
» les Grands, & ſur-tout autour du
» Duc d'Orléans. Tout languiſſoit

1723. » donc. Les Ministres étrangers se » plaignoient ouvertement. Excepté » les grandes audiences où on sait » que rien ne se termine, ceux qui » avoient à lui parler ne pouvoient » le saisir qu'à la dérobée. Il jeta » une fois au feu une quantité consi- » dérable de lettres toutes cachetées en » s'écriant d'aise. *Me voilà au courant* «.

Qualités aimables du Duc d'Orléans.

Lettres de Maintenon, T. 3, P. 91.

Comme si sa mort eût rompu le charme qui retenoit le Duc d'Orléans dans l'oisiveté, on le vit s'occuper des affaires, renoncer, sinon au libertinage, du moins aux éclats les plus scandaleux de la débauche, se borner à un seul attachement, espece de modération que la dépravation des mœurs fait regarder chez quelques Grands comme une vertu. Ce Prince étoit aimable, galant, généreux, plein d'attentions délicates, & pouvoit fixer un cœur. Madame de Maintenon connoissoit si bien l'ascendant que les charmes de son commerce lui donnoient sur celles qu'il séduisoit, qu'elle

ne voulut pas laiſſer recevoir dans un Couvent qu'elle protégeoit, une fille de qualité victime de ſa paſſion, » *Elle ſeroit arrivée chez vous*, dit-» elle aux Religieuſes, *déſeſpérée*, » *paſſionnée, fardée, magnifique, en* » *un mot toute mondaine & même toute* » *criminelle ; j'avoue qu'un tel ſpec-* » *tacle m'a paru dangereux pour une* » *Abbeſſe de trente ans, & pour neuf* » *demoiſelles de Saint-Cyr qui ſont* » *avec vous* «. Elle ne croyoit pas que les ſentimens imprimés par le Prince s'effaçaſſent aiſément. » *Bien* » *des gens*, ajoutoit-elle, *la regardent* » *comme mal convertie. Si, après une* » *véritable converſion, elle vouloit entrer* » *chez vous, je ne m'y oppoſerois pas ;* » *mais je voudrois, pour m'en aſſurer,* » *un plus grand nombre d'années que* » *vous ne me demanderiez de jours pour* » *la recevoir* «. Saint-Simon parle auſſi pour une femme de condition dont la famille, qui ſe piquoit de

1723.

Lettres de Caylus dans celles de Maintenon, t. 6, p. 308.

1723. mœurs, vantoit le matin la retraite ; & ceux qui allerent chez elle le ſoir pour la complimenter, la trouverent avec le Duc d'Orléans.

Ses qualités eſtimables. *Mém. Reg.* t. 3, p. 309. *Saint-Pierre*, p. 684. *Saint-Simon*, t. 2, p. 147 ; t. 5, p. 382.

On éprouva une grande différence entre les deux Miniſtres. Le Duc d'Orléans étoit patient, affable, complaiſant. Il écoutoit avec un air de bonté qui charmoit. Juſqu'aux refus, il avoit l'art de les faire ſupporter ſans peine. On voyoit qu'il ſouffroit quand il ne pouvoit pas renvoyer content. Son regard, quoique perçant, étoit doux & flatteur. Auſſi, malgré les malheurs cauſés par le ſyſtême qui avoit renverſé tant de fortunes, il étoit non pas aimé, mais adoré des Pariſiens. Quand il ſortoit du Palais Royal, quand il y rentroit, ils ſe jetoient en foule au devant de lui ; on couroit aux ſpectacles où on eſpéroit le voir (1). Les Miniſtres

(1) Raconté par des témoins de cet

étrangers ſe louoient de ſa politeſſe & de ſes égards. Ils admiroient la juſteſſe de ſon eſprit, ſa pénétration, la ſageſſe & l'adreſſe de ſa politique, ſon diſcernement exquis, ſa facilité à traiter, à tourner, à démêler les affaires, ſa netteté dans l'expoſition, ſa réſerve dans les interrogations, ſon aiſance & ſa fineſſe dans les réponſes. Le jeune Roi, touché de ſon reſpect inaltérable, de ſon attention à lui plaire, de ſa franchiſe, de la gaîté qu'il mêloit à l'inſtruction, n'en a jamais parlé (& il en parloit ſouvent) qu'avec eſtime & affection, & avec regret quand il l'eut perdu (1). 1723.

Une attaque d'apoplexie, qui lui Sa mort.

empreſſement, qui l'avoient éprouvé eux-mêmes.

(1) En toutes circonſtances, Louis XV a montré ſes égards pour la mémoire du Régent, par ceux qu'il a eus pour ſa veuve. Quand il vint paſſer quelques jours à Paris après ſa maladie de Metz, il eut ſoin d'al-

ôta tout d'un coup la connoiſſance ;
1723. l'emporta en ſix heures, le 2 Décembre, à l'âge de quarante-neuf ans ; trop tôt pour la France, qu'il commençoit à rendre heureuſe.

M. le Duc ſe fit nommer Premier Miniſtre. Les événemens qui ſuivirent pourroient être la matiere d'un Ouvrage curieux & intéreſſant. On y verroit ceux qui interrogeoient les priſonniers ſous la Régence, renfermés dans la Baſtille à leur tour : une famine que le Peuple au déſeſpoir crut provoquée par le Miniſtre pour s'enrichir, & auſſi déſaſtreuſe que le ſyſtême : la diſgrace & l'exil de M. le Duc, procurés par le parti des Princes légitimés qu'il avoit lui-même fait diſgracier & exiler. Ces révolutions conduiſent au ſage miniſtere du Cardinal de Fleury, auquel, à

---

ler au Palais Royal rendre viſite à la Ducheſſe d'Orléans.

meſure

meſure que les temps s'éloigneront, nos deſcendans rendront un hommage d'eſtime & de reconnoiſſance, que ſes injuſtes contemporains lui ont quelquefois refuſé. 1723.

ETIQUETTE DE LOUIS XIV.

Saint-Simon, t. 6, depuis la page 384 juſqu'à 409.

COMME nous nous ſommes principalement propoſé de peindre Louis XIV dans ſon intérieur, nous ne croyons pas hors de propos de faire connoître comment il partageoit ſon temps, ſon cérémonial, ſes occupations, ſes fonctions journalieres, ce que Saint-Simon appelle l'*écorce de la vie*. Il remarque qu'on regrette quelquefois que les Hiſtoriens ne ſe ſoient pas donné la peine de recueillir ces choſes, qui peuvent paroître peu importantes aux yeux des contemporains, mais que la Poſtérité curieuſe recherche, & qui ne laiſſent pas de caractériſer les Princes. Il pourroit arriver auſſi, ajoute-t-il, que ces ſortes de tableaux mis ſous leurs yeux, les fît ſouvenir de ſe reſpecter aſſez pour

ne ſe permettre jamais d'actions qui craignent la publicité.

Nous prendrons Louis XIV, non pas dans ſa jeuneſſe, lorſque l'égarement des paſſions l'empêchoit de ſuivre un plan de conduite égal & ſoutenu; mais dans l'âge mûr, dans ce période de la vie où l'on ſe fait, ſans s'en appercevoir, des habitudes permanentes. Nous copierons Saint-Simon, & employerons ſes propres paroles.

» Je rapporterai, dit-il, ce que j'ai vu pendant les vingt-deux dernieres années de Louis XIV, & ce qu'ont vu avant moi des perſonnes attentives & aſſidues à la Cour. A huit heures, le premier Valet de chambre en quartier, qui avoit couché ſeul dans la chambre du Roi, & qui s'étoit habillé, l'éveilloit. Le premier Médecin, le premier Chirurgien, & ſa Nourrice, qui a vécu fort âgée, entroient; celle-ci l'embraſ- Lever. P. 391.

ſoit, les autres examinoient ſa ſanté. A huit heures & un quart, on appeloit le Grand-Chambellan, & en ſon abſence le premier Gentilhomme de l'année, & en même temps les grandes entrées. L'un de ces deux ouvroit le rideau qui avoit été refermé, préſentoit l'eau bénite & le Livre de l'Office du Saint-Eſprit, & ils ſe retiroient tous dans le cabinet du Conſeil. Après cet Office, qui étoit très-court, le Roi les rappeloit; le même qui avoit préſenté l'eau bénite, donnoit la robe de chambre, & cependant les ſecondes entrées & les brevets d'affaire entroient; enſuite la chambre & ce qui ſe trouvoit de plus diſtingué, puis tout le monde connu.

Habillement. *P.* 437. Le Roi ſe chauſſoit & ſe faiſoit preſque tout lui-même, avec grace & adreſſe. Par bienſéance, jamais il ne ſe montroit, même au lit & incommodé, qu'avec une petite perruque courte. Point de table de toilette de-

vant lui ; on lui tenoit seulement un miroir. Il étoit toujours habillé de couleur plus ou moins brune, souvent de velours noir avec une légere broderie, mais point sur les tailles, & une veste de drap ou de satin, rouge ou blanche, fond brodé. Jamais de bagues & de pierreries qu'à ses boucles & au chapeau, qu'il portoit bordé d'un point d'Espagne d'or, avec un plumet blanc ; toujours le cordon bleu dessous, excepté les jours de noces & de *gala*, qu'il le portoit dessus, fort long, avec huit ou dix millions de pierreries. Il étoit le seul qui le portât habituellement dessous, en quoi les Princes du Sang & les autres Chevaliers ne l'imitoient pas.

Dès qu'il étoit habillé, il alloit prier Dieu à la ruelle de son lit. Tout le Clergé se mettoit à genoux, les Cardinaux comme les autres, sans carreau ; les Laïques demeuroient de-

L'ordre entier. *P.* 394.

1723. » donc. Les Ministres étrangers se » plaignoient ouvertement. Excepté » les grandes audiences où on sait » que rien ne se termine, ceux qui » avoient à lui parler ne pouvoient » le saisir qu'à la dérobée. Il jeta » une fois au feu une quantité consi- » dérable de lettres toutes cachetées en » s'écriant d'aise. *Me voilà au courant* «.

Qualités aimables du Duc d'Orléans.

Lettres de Maintenon, T. 3, p. 91.

Comme si sa mort eût rompu le charme qui retenoit le Duc d'Orléans dans l'oisiveté, on le vit s'occuper des affaires, renoncer, sinon au libertinage, du moins aux éclats les plus scandaleux de la débauche, se borner à un seul attachement, espece de modération que la dépravation des mœurs fait regarder chez quelques Grands comme une vertu. Ce Prince étoit aimable, galant, généreux, plein d'attentions délicates, & pouvoit fixer un cœur. Madame de Maintenon connoissoit si bien l'ascendant que les charmes de son commerce lui donnoient sur celles qu'il séduisoit, qu'elle

ne voulut pas laiſſer recevoir dans un Couvent qu'elle protégeoit, une fille de qualité victime de ſa paſſion. 1713.

» *Elle ſeroit arrivée chez vous*, dit-» elle aux Religieuſes, *déſeſpérée*, » *paſſionnée, fardée, magnifique, en* » *un mot toute mondaine & même toute* » *criminelle ; j'avoue qu'un tel ſpec-* » *tacle m'a paru dangereux pour une* » *Abbeſſe de trente ans, & pour neuf* » *demoiſelles de Saint-Cyr qui ſont* » *avec vous* «. Elle ne croyoit pas que les ſentimens imprimés par le Prince s'effaçaſſent aiſément. » *Bien* » *des gens*, ajoutoit-elle, *la regardent* » *comme mal convertie. Si, après une* » *véritable converſion, elle vouloit entrer* » *chez vous, je ne m'y oppoſerois pas ;* » *mais je voudrois, pour m'en aſſurer,* » *un plus grand nombre d'années que* » *vous ne me demanderiez de jours pour* » *la recevoir* «. Saint-Simon parle auſſi pour une femme de condition dont la famille, qui ſe piquoit de

Lettres de Caylus dans celles de Maintenon, t. 6, p. 308.

bout, & le Capitaine des Gardes ſe tenoit au baluſtre. Après la priere, il paſſoit dans ſon cabinet, où ſe trouvoient tous ceux qui avoient cette entrée par leurs charges, & qui étoient en grand nombre. Là, il donnoit l'ordre pour la journée, de ſorte qu'on ſavoit, à un demi quart d'heure près, ce que devoit faire le Roi, & ce qu'on avoit à faire ſoi-même. Tout le monde ſortoit; il ne reſtoit que ſes enfans, leurs Gouverneurs, & les plus familiers; enſuite entroient par les derrieres & non par la chambre, les Ordonnateurs des bâtimens, jardins, & d'autres choſes d'agrément. C'étoit le moment des graces pour toutes ces perſonnes. Quelquefois auſſi c'et entre-temps étoit celui des *audiences ſecretes*, qu'on appeloit ainſi pour les diſtinguer de celles qui ſe donnoient quelquefois dans la ruelle du lit, & qu'on nommoit *audiences particulieres*.

Pendant ces conversations ou audiences, toute la Cour, à Versailles, attendoit dans la galerie; à Marly, à Trianon, à Meudon, dans les pieces de devant; à Fontainebleau, dans la chambre & l'anti-chambre, jusqu'à ce que le Roi fît avertir qu'il vouloit aller à la Messe. Alors le Capitaine des Gardes, qui avoit attendu à la porte, entroit, & accompagnoit jusqu'à la Chapelle. Le Roi n'alloit en bas que pour les grandes Fêtes, ou pour des cérémonies. La Musique chantoit un Motet. Il se tenoit très-respectueusement à l'Eglise, & dans les derniers temps il lisoit peu & disoit son chapelet. Tout le monde étoit obligé de se mettre à genoux au *Sanctus*, & d'y demeurer jusqu'après la communion du Prêtre. Le moindre bruit excitoit son attention, & il en marquoit son déplaisir. En allant à la Messe & en revenant, chacun lui parloit, pourvu cependant qu'on eût averti

Messe, P. 396.

le Capitaine des Gardes, ſi on n'étoit pas d'un rang diſtingué.

Conſeils. *P.* 397. Les Miniſtres s'aſſembloient, pendant la Meſſe, dans la chambre du Conſeil, où on pouvoit aller les voir & cauſer; mais peu de temps, parce que le Roi ne s'arrêtoit guère en revenant de la Chapelle, & demandoit preſque auſſi-tôt le Conſeil. Alors la matinée étoit finie.

Il y avoit Conſeil d'Etat le Dimanche, ſouvent le Lundi; Mardi, Conſeil des Finances; Mercredi, Conſeil d'Etat; Samedi, Conſeil des Finances. Il étoit rare qu'il y en eût deux en un jour, & qu'il s'en tînt le Jeudi & le Vendredi. Une ou deux fois le mois, il y avoit le Lundi matin Conſeil des Dépêches. Les ordres que les Secrétaires d'Etat prenoient quelquefois le matin, entre le lever & la Meſſe, diminuoient, & abrégeoient fort les affaires propres à ce Conſeil. Tous les Miniſtres

étoient assis selon leur rang entre eux ; mais au Conseil des Dépêches, tous étoient debout tant qu'il duroit, excepté Monsieur, Monseigneur, & le Duc de Bourgogne, quand ils y venoient, ce qui n'arrivoit guere que pour des affaires évoquées & déjà vues dans les Bureaux des Conseillers d'Etat. Il y avoit quelquefois des Conseils des Dépêches & des Finances donnés exprès pour une affaire ; mais on n'y parloit que de celles-là. Les Conseillers Secrétaires d'Etat & le Contrôleur-Général y étoient assis. Un Maître des Requêtes rapportoit debout, lui & les Conseillers d'Etat toujours en robe (1).

Le Jeudi matin étoit presque toujours vide. C'étoit un jour d'audien- Confesseur & Maintenon.

P. 399.

(1) Plutôt que de manquer au Conseil, le Roi a fait mettre un lit dans la salle où il se tient, & se met dessus quand il est fatigué. *Dangeau*, 6 *Février* 1686.

ces ſecretes, de converſations de famille, & de détails domeſtiques. Le Vendredi, après la Meſſe, le temps du Confeſſeur, que rien ne bornoit, & qui pouvoit durer juſqu'au dîner. A Trianon & à Marly, le Roi paſſoit ordinairement de la Meſſe chez Madame de Maintenon, quand elle n'étoit pas allée le matin à Saint-Cyr. Il n'étoit pas permis d'interrompre ces tête-à-tête. Le Roi pouſſoit ordinairement le verrou, & venoit l'ouvrir lui-même, s'il arrivoit qu'il fallût lui parler. A Fontainebleau, il paſſoit avec elle juſqu'au dîner, qui étoit plus ou moins avancé par la chaſſe ou la promenade. L'heure ordinaire du dîner étoit une heure. Si le Conſeil ſe prolongeoit, le dîner attendoit: on n'avertiſſoit pas le Roi, qui ne vouloit pas être preſſé dans les affaires. Il lui arrivoit même quelquefois de travailler encore après le Conſeil avec l'un ou l'autre Miniſtre.

Le dîner étoit toujours un petit couvert, c'eſt-à-dire que le Roi dînoit ſeul dans ſa chambre. Il l'ordonnoit lui-même, & il étoit toujours compoſé de trois ſervices, ſans le fruit. La table étant apportée dans la chambre, les principaux Courtiſans entroient, & avec eux tout ce qui étoit connu. Le premier Gentilhomme en année ſervoit le Roi, quand le Grand-Chambellan n'y étoit pas. M. de Gêvres, Duc de Trêmes, prétendit un jour que le Grand-Chambellan arrivant après le dîner commencé, ne pouvoit lui ôter le ſervice, & il fut condamné. Le premier Gentilhomme a le commandement dans les chambres, & nul ſervice; le Grand-Chambellan le ſervice, & nul commandement. J'ai vu M. de Bouillon, Grand-Chambellan, arriver au milieu du dîner. Le Duc de Beauvilliers, premier Gentilhomme, voulut lui remettre le ſervice; il le refuſa

Dîner & ſervice. *P.* 386, 35 400, 401.

poliment, ſous prétexte d'un rhume; & M. de Beauvilliers continua, mais à ſon refus.

J'ai vu auſſi, mais fort rarement, Monſeigneur & Meſſeigneurs ſes fils au petit couvert debout, ſans que jamais le Roi leur ait propoſé un ſiége, non plus qu'aux Princes du Sang. J'ai vu enfin aſſez ſouvent Monſieur, ſortant du Conſeil des Dépêches, le ſeul où il entrât, donner la ſerviette & demeurer debout. Le Roi, voyant qu'il ne s'en alloit point, lui demandoit s'il ne vouloit pas s'aſſeoir; il faiſoit la révérence; & le Roi ordonnoit qu'on lui apportât un ſiége. On mettoit un tabouret derriere lui. Le Roi lui diſoit: Mon frere, aſſeyez-vous; ſeconde révérence, & il s'aſſeyoit juſqu'à la fin du dîner, qu'il préſentoit la ſerviette. D'autres fois, quand il venoit de Saint-Cloud, le Roi lui demandoit s'il ne vouloit pas dîner. S'il l'acceptoit,

on mettoit ſon couvert, non vis-à-vis, mais à un des bouts de la table, qui étoit carrée. Le premier Gentilhomme ou Grand-Chambellan qui ſervoit le Roi, ſervoit auſſi Monſieur, lui donnoit à boire, préſentoit & retiroit les aſſiettes, & Monſieur recevoit ce ſervice avec une politeſſe fort marquée. Quand il étoit au dîner, il égayoit la converſation. Le Roi y parloit d'ordinaire fort peu, à moins qu'il ne s'y trouvât quelques-uns des Seigneurs familiers, avec leſquels il cauſoit. Rarement il y avoit muſique à ce dîner, à moins de quelques grandes Fêtes, ou à Fontainebleau. Aucune Dame n'y venoit; j'y ai vu ſeulement, mais aſſez rarement, la Maréchale de la Motte, qui avoit conſervé cette habitude du temps où, étant Gouvernante des Enfans de France, elle les y amenoit. Dès qu'elle paroiſſoit, on lui apportoit un ſiége, & elle s'aſſeyoit.

Après-dîner. *P.* 406.

Au ſortir de table, le Roi rentroit tout de ſuite dans ſon cabinet. C'étoit pour les gens diſtingués un des momens de lui parler, il s'arrêtoit à la porte pour les écouter. Rarement le ſuivoit-on dans ſon cabinet, & quand il le permettoit, il vous tiroit dans l'embraſure de la fenêtre la plus proche de la porte, qui ſe fermoit auſſitôt. Le ſeul premier Médecin qui avoit aſſiſté au dîner, ſuivoit de plein droit dans les cabinets, où ſe trouvoient alors les familiers. Le Roi s'amuſoit quelques momens à donner à manger à ſa chienne couchante; cauſoit nonchalamment, comme quand on digere. Puis quand il alloit à la chaſſe, il demandoit ſa garde-robe, changeoit d'habit, & deſcendoit par le petit degré dans la cour de marbre, pour monter en carroſſe. Depuis ce degré juſqu'à ſon carroſſe, lui parloit qui vouloit, pourvu qu'on fût connu, & de même en revenant.

Louis XIV aimoit extrêmement l'air. Quand il en étoit privé, ſa ſanté en ſouffroit, & il éprouvoit des maux de tête & des vapeurs ; de ſorte que, comme il étoit peu ſenſible au chaud, au froid & à la pluie, il n'y avoit que des temps extrêmement mauvais qui puſſent l'empêcher de ſortir. Les Dimanches & Fêtes, & quand il ne vouloit pas de grandes chaſſes, il alloit tirer dans le Parc ; & nul homme en France ne le faiſoit ſi adroitement & de ſi bonne grace. Une fois la ſemaine au moins, & pluſieurs fois à Marly & à Fontainebleau, il couroit le cerf. L'uniforme étoit bleu, doublé de rouge, avec un galon d'argent entre deux d'or. Le Roi déſiroit y voir un certain nombre de perſonnes ; mais pas trop, parce que l'affluence troubloit la chaſſe. Il trouvoit ridicule qu'on y allât ſans l'aimer, & il ne ſavoit pas mauvais gré à ceux qui, n'en ayant pas le goût, n'y paroiſſoient

Chaſſe
P. 408. 4

A la

chaſſe & ailleurs, il ne vouloit pas qu'on écartât bruſquement le monde... Il ſaluoit toujours les Dames, regardoit la foule d'un air bon & gracieux, & ne diſoit jamais rien qui pût choquer ou déplaire.

Promenade. *P.* 409.

Il alloit ſouvent voir travailler ſes Ouvriers, & ſe promener dans ſes jardins. Il menoit quelquefois les Dames dans la forêt, & y faiſoit porter la collation. A Fontainebleau, ſes promenades autour du canal étoient un ſpectacle magnifique, ſur-tout pour ceux qui étoient de l'autre côté, & qui voyoient ce tableau ſe réfléchir dans l'eau. Là, il étoit accompagné de toute ſa Cour, à pied, à cheval & en caleche; dans les autres promenades, ſuivi ſeulement de ceux qui étoient en charge. Quand il n'alloit que promener à Trianon ou à Marly, & qu'il n'y couchoit pas, perſonne n'étoit couvert; mais quand il y couchoit & paſſoit quelques jours, en

ſortant du Château, il diſoit tout haut : *Meſſieurs, le chapeau*, & auſſitôt Courtiſans, Officiers, Gardes-du-Corps, Gens des bâtimens, ſe couvroient, devant, derriere, à côté, & il auroit trouvé mauvais que quelqu'un y eût manqué (1).

A Marly, il vouloit dans le ſallon gros jeu de lanſquenet & continuel, & beaucoup de tables d'autres jeux. Il paſſoit volontiers d'une table à l'autre pour voir, & jouoit peu lui-même, excepté dans les longues ſoirées, avec quelques Dames, & ſur la fin un ſimple jeu de commerce. Il avoit été autrefois très-adroit au mail & au billard ; il y faiſoit jouer de bons joueurs devant lui, & à la paume, où il avoit excellé.

Jeu. *P.* 411.

(1) Le 15 Avril 1699, à la promenade, le Roi dit : » *Mettez vos chapeaux, Meſſieurs, » Madame la Ducheſſe de Bourgogne le » trouve bon* «. Dangeau.

Autres amuſemens. P. 412, 417.

Les jours qu'il n'y avoit pas de Conſeil & qui n'étoient pas maigres, il alloit dîner à Marly ou à Trianon, avec Madame de Maintenon, la Ducheſſe de Bourgogne, & d'autres Dames. Au ſortir de table, le Miniſtre qui devoit travailler arrivoit, & quand le travail étoit fini, ſi on ne ſe promenoit pas, il converſoit, entendoit des muſiques, jouoit ou faiſoit tirer des loteries dont les billets ne coutoient rien & portoient tous (1). Elles étoient compoſées d'étoffes à l'uſage des Dames, de joyaux, de bijoux; mais jamais de tabatieres, parce qu'il ne pouvoit ſouffrir le tabac, ni même que les perſonnes qui

(1) Louis XIV ceſſa de bonne heure d'aller à la Comédie; mais il s'informoit exactement de ce qui s'y paſſoit. Le 2 Janvier 1703, il fit menacer les Comédiens de les interdire, parce qu'ils avoient joué une Piece licencieuſe. *Dangeau*.

en uſoient l'approcher. Dans ſa jeuneſſe il avoit beaucoup aimé les odeurs ; mais il ne lui restoit que très-peu de goût que pour celle de la fleur d'orange. Tout ce que Madame de Maintenon gagnoit à ces soins, c'est qu'il lui donnoit ſur le champ.

L'été le Roi mangeoit, en public, à son grand couvert, avec les Princes, tantôt à Marly, comme on vient de le dire. Dans les jours ordinaires, il travailloit aussi avec les Ministres chez Madame de Maintenon ; mais avant que d'aller chez elle, au retour de la promenade ou de la chasse, après avoir changé d'habit, il rentroit dans son cabinet, y demeuroit plus ou moins long-temps à écouter ses différentes affaires importantes, à écrire ses lettres & les notes qu'il vouloit faire lui-même, ou à lire des mémoires,

(1) « Mercredi 4 Juin 1698, le Roi, » enfermé avec l'Archevêque de Rou-

Rarement il faiſoit d'autres lectures. Il paſſoit de là chez Madame de Maintenon, où ſe trouvoit le Miniſtre qu'il avoit fait avertir, & qu'il gardoit ordinairement juſqu'à ſon ſouper; & il faut obſerver que, lorſqu'il rentroit de la promenade & de la chaſſe, qu'il alloit chez Madame de Maintenon ou qu'il en revenoit, lui parloit qui vouloit, non ſeulement en paſſant; mais il s'arrêtoit pour écouter.

Souper. *P.* 415.

A dix heures, le Maître d'Hôtel en quartier ayant ſon bâton, alloit avertir le Capitaine des Gardes qui étoit dans l'anti-chambre de Madame de Maintenon. Il ſe montroit à la porte de la chambre, diſoit au Roi qu'il étoit ſervi. Le Roi reſtoit environ un quart d'heure avec Madame

---

« mier Préſident, a travaillé long-temps « à des Réglemens pour les Hôpitaux ». *Dangeau.*

de Maintenon, fermoit ſon rideau, & venoit ſouper au grand couvert avec muſique. A Verſailles, il n'y avoit que les fils & filles de France. Ailleurs, il admettoit les Dames, & jamais d'hommes, excepté les Princes le jour de leurs noces, quand il en donnoit le repas. Le cercle autour de la table étoit toujours nombreux & bien paré, ſur-tout la ſurveille des voyages de Marly. Les femmes qui y prétendoient, s'efforçoient de ſe faire remarquer; cela s'appeloit ſe préſenter pour Marly. Les hommes le demandoient le matin en deux mots : Sire, Marly. Quelque courte que fût cette formule, elle importuna le Roi à la fin, & il y eut dans la grande galerie un garçon bleu chargé d'inſcrire ceux qui ſe préſentoient, & le matin on avertiſſoit les prédeſtinés. Après ſouper, le Roi entroit dans ſa chambre, ſe tenoit quelques momens debout, environné de toute ſa Cour, le dos

au baluſtre du pied de ſon lit, puis, avec des révérences aux Dames, paſſoit dans ſon cabinet.

Coucher. *P.* 419. Il y demeuroit environ une heure avec ſa famille, lui dans un fauteuil, Monſieur dans un autre, car en particulier il vivoit avec le Roi en frere. Monſeigneur debout ou ſur un tabouret, comme tous les autres. Les Dames d'honneur des Princeſſes & les Dames du Palais de jour attendoient avec les hommes dans une piece qui précédoit celle où étoit le Roi. A Fontainebleau, les Dames des Princeſſes & d'honneur entroient & formoient le cercle, debout & aſſiſes tant qu'il y avoit des ſiéges, ou par terre ſans carreaux; mais point d'hommes que les Princes. La converſation n'étoit guere que de choſes indifférentes. Le Roi, avant que de ſe retirer, alloit donner à manger à ſes chiens, rentroit, paſſoit dans ſa chambre à la ruelle de ſon lit, faiſoit

ſa priere, ſe remontroit, & ſouhaitoit le bon ſoir d'une inclination de tête. Pendant qu'on ſortoit, il ſe tenoit debout au coin de la cheminée, & donnoit l'ordre. Alors commençoit le petit coucher, où aſſiſtoient les grandes & petites entrées. On pouvoit lui parler de ſes affaires, ſi on en avoit d'importantes, pourvu qu'on fût court. Il ſe déshabilloit, & ſe mettoit au lit entre minuit & une heure. Dix ou douze ans avant que le Roi mourût, il n'y eut preſque plus de grand coucher, la Cour finiſſoit au ſortir du ſouper.

Les jours de médecine, qui revenoient tous les mois, il entendoit la Meſſe après l'avoir priſe. De ſa vie il n'y a manqué, à moins d'impoſſibilité, comme il eſt arrivé quelquefois à l'armée. Monſeigneur & la Famille Royale venoient le voir un moment, puis le Duc du Maine le Comte de Toulouſe. Ce

Jours d'it diſpoſition. *P.* 420.

demeuroit peu. Madame de Maintenon y paſſoit la matinée, aſſiſe dans un fauteuil au chevet du lit. Monſeigneur s'y mettoit quelquefois quand elle n'y étoit pas. On ſe tenoit debout, excepté le Duc du Maine, qui, étant incommodé d'une jambe, ſe mettoit ſur un tabouret au pied du lit. C'étoient-là ſes bons momens, où il faiſoit, diſoit & obtenoit ce qu'il vouloit. Le Roi dînoit dans ſon lit, ſur les trois heures, devant tout le monde, ſe levoit, paſſoit dans ſon cabinet, où il tenoit quelquefois Conſeil, alloit chez Madame de Maintenon comme à ſon ordinaire, & ſoupoit à dix heures au grand couvert.

Carême. *P.* 422. Quelques jours avant le Carême, le Roi témoignoit publiquement à ſon lever, qu'il trouveroit fort mauvais qu'on donnât à manger gras à perſonne, ſous quelque prétexte que ce fût, ordonnoit au Grand Prévôt d'y tenir la main, & de lui en rendre compte.

compte. Il ne vouloit pas non plus que ceux qui faiſoient gras mangeaſſent enſemble, ni autre choſe que bouilli & rôti fort court. Perſonne n'oſoit outre-paſſer ces défenſes, car on s'en ſeroit bien reſſenti. Elles s'étendoient juſqu'à Paris, où le Lieutenant de Police veilloit & lui rendoit compte. A meſure qu'il avança en âge, il réduiſoit le Carême, d'abord à quatre jours maigres, enſuite à trois avec les quatre derniers de la Semaine-Sainte. Son petit couvert étoit très-retranché les jours qu'il faiſoit gras (1). Le ſoir, au grand couvert, c'étoit toujours collation dans la ſemaine. Le Dimanche, on ne ſervoit au ſouper que du poiſſon, & cinq ou ſix plats gras tout au plus pour lui & ceux de ſa table qui en avoient un beſoin

(1) Le Roi, quoique malade, ne veut pas manger de la viande en public. *Dangeau*, 9 *Février* 1686.

reconnu par le Médecin. Le Vendredi Saint, grand couvert le matin & ſoir en légumes ſans poiſſons pour ſa table ni pour aucune autre.

Jours de dévotion. *P.* 424, 426.

Il manquoit peu de Sermons l'Avent & le Carême, & y montroit une attention très-édifiante pour l'auditoire, & très-encourageante pour le Prédicateur. Il ne manquoit auſſi à aucune dévotion de la Semaine-Sainte. Le Jeudi, il ſervoit les pauvres à dîner. Après la collation, il ne faiſoit que paſſer par ſon cabinet, pour aller adorer Dieu, & alloit de là ſe coucher ſans Cour. Il ne manquoit pas non plus l'Office des grandes Fêtes, les deux proceſſions du Saint-Sacrement, ni celles de l'Ordre du Saint-Eſprit & de l'Aſſomption; ni les Saluts du Dimanche, du Jeudi & de l'octave du Saint-Sacrement.

Le Roi communioit toujours en grand collier de l'Ordre, rabat & manteau, cinq fois l'année, le Sa-

medi-Saint à la Paroiſſe, à la Chapelle les jours de la Pentecôte, de l'Aſſomption, de la Touſſaint & de Noël, & entendoit une Meſſe baſſe après celle où il avoit communié. A ces Meſſes, il n'y avoit pas de muſique, & après il touchoit les malades. Il alloit ces jours-là à Vêpres, & après il travailloit dans ſon cabinet, avec ſon Confeſſeur, à la diſtribution des bénéfices. Il étoit rare de lui en voir donner dans un autre temps. Il alloit à Matines, & à la Meſſe de minuit en muſique, & le lendemain à la Grand'Meſſe du jour, à Vêpres & au Salut.

Aux grandes cérémonies de l'Ordre du Saint-Eſprit, les Chevaliers autrefois portoient le grand habit, alloient à l'offrande, & communioient. Louis XIV très-ſagement a retranché la Communion, qui étoit pour des Courtiſans une terrible & bien dangereuſe pratique introduite par Henri

Cérémonial de l'Ordre du Saint-Eſprit. *P.* 428.

III, pour éloigner les Huguenots; mais il auroit dû conſerver l'offrande générale, qui étoit une cérémonie très-majeſtueuſe, & ne la pas borner à lui ſeul, non plus que le grand habit de l'Ordre, qui eſt réſervé aux jours de réception, & ſouvent encore ſeulement pour ceux qui ſont reçus.

Étiquette à l'armée. *P.* 386.

Les heures, à l'armée, étoient déterminées par ce qui ſe préſentoit à faire. Il n'y avoit de régularité que pour la tenue des Conſeils, qui ne manquoient pas. Matin & ſoir, le Roi ne mangeoit qu'avec des gens de qualité à pouvoir prétendre cet honneur. On le faiſoit demander par le premier Gentilhomme. Il rendoit la réponſe, & dès le lendemain, ſi elle étoit favorable, on ſe préſentoit au Roi, lorſqu'il alloit dîner, & il vous diſoit : *Monſieur, mettez-vous à table.* Cela fait, c'étoit pour toujours, & on avoit après la permiſſion tant qu'on vouloit, pourvu qu'on n'en abu-

ſât pas en s'en ſervant trop fréquemment.

Les grades militaires, celui même d'ancien Lieutenant-Général, ne ſuffiſoient pas. M. de Vauban, Lieutenant-Général, ſi diſtingué depuis tant d'années, n'y mangea pour la premiere fois qu'à la fin du ſecond ſiége de Namur en 1692, & il fut comblé de cette diſtinction. Les Colonels de qualité diſtinguée y étoient admis ſans difficulté. Le Roi fit le même honneur à Namur, à l'Abbé de Grancey, qui s'expoſoit par-tout à confeſſer les bleſſés & à encourager les troupes. C'eſt l'unique Abbé qui ait eu cet honneur : du Clergé, il n'étoit admis que les Cardinaux, les Evêques Pairs, & les Eccléſiaſtiques ayant rang de Princes Etrangers. M. de Coiſlin, Evêque d'Orléans, premier Aumônier avant qu'il fût Cardinal, y voyoit manger ſes freres ſans y prétendre. L'Archevêque de Reims, le Tellier, qui

ſuivoit auſſi le Roi à l'armée, comme Maître de la Chapelle, n'a jamais été invité, non plus que les Officiers des Gardes du Corps, excepté le Capitaine, quelque préférence que le Roi eût pour eux en d'autres occaſions. Il accorda cependant une fois cet honneur au Marquis d'Urfé, ſans que j'en aie ſu la raiſon; du Régiment des Gardes aucun, ſinon le Colonel.

A ces repas perſonne n'étoit découvert, c'eût été un manque de reſpect dont on vous eût averti ſur le champ. Le Roi ſeul n'avoit point ſon chapeau. On l'ôtoit quand le Roi vous parloit, ou pour lui parler. On ſe contentoit d'y mettre la main pour ceux qui venoient faire leur cour, le repas commencé. On ſe découvroit auſſi pour parler à Monſeigneur & à Monſieur, & quand ils vous parloient. Pour les Princes du Sang, on mettoit ſeulement la main au chapeau. Quant aux places, celles qui

approchoient du Roi ſe laiſſoient aux perſonnes titrées. Quoiqu'à l'armée, les Maréchaux de France n'avoient pas de préférence ſur les Ducs, & ceux-ci & les Princes Etrangers ou ceux qui en avoient le rang, ſe plaçoient les uns avec les autres comme ils ſe rencontroient.

Le détail qu'on vient de lire, & qui plus ou moins convient à tous les Princes, fait voir qu'ils n'ont preſque pas de momens où le Public n'ait droit d'exiger d'eux des devoirs ou des bienſéances. Ils ſont nés & élevés dans ces aſſujettiſſemens qui faiſoient dire à Madame de Maintenon, qu'on leur *prépare leur ennui dès le berceau*, & ils ſeroient malheureux, s'ils ſe trouvoient de caractere à déſirer de vivre avec eux mêmes.

On remarquera auſſi en liſant cette Hiſtoire, la vérité des peintures de La Bruyere, qui avoit les originaux ſous les yeux quand il traçoit leurs por-

La Bruyere, chapitre des grands.

traits, & on reconnoîtra avec lui; » *qu'à la Cour & à la ville ce ſont* » *les mêmes paſſions, mêmes foibleſſes,* » *mêmes petiteſſes, mêmes travers* » *d'eſprit, mêmes brouilleries dans les* » *familles & entre les proches, mêmes* » *envies, mêmes antipathies : par-* » *tout des ruptures & des mauvais rac-* » *commodemens, des humeurs, des* » *coleres, des partialités, des rap-* » *ports, & des mauvais diſcours. A la* » *Cour, on croit ſe haïr avec plus de* » *fierté, de hauteur, & peut-être de di-* » *gnité; on ſe nuit réciproquement avec* » *plus d'habileté & de fineſſe; les co-* » *leres ſont plus éloquentes; on ſe dit* » *des injures en meilleurs termes; on* » *n'y bleſſe point la pureté de la lan-* » *gue, mais on n'y offenſe pas moins* » *les hommes & leur réputation. Les* » *dehors du vice y ſont ſpécieux,* » *& le fond eſt le même que dans* » *les conditions ordinaires. Il y a un* » *pays*, ajoute-t-il en continuant ſes

Id. chap. de la Cour.

» peintures, *où les joies ſont viſibles,*
» *mais fauſſes, les chagrins cachés,*
» *mais réels. Les ſpectacles, les repas,*
» *la chaſſe, les ballets, les carrouſels*
» *& les autres divertiſſemens, à quoi*
» *ſervent-ils le plus ſouvent, ſinon à*
» *cacher les intérêts, les paſſions, les*
» *ſoins, les craintes, les eſpérances*
» *& les inquiétudes?* D'où on conclura
» avec ce Philoſophe, *qu'à la vérité*
» *celui qui a vu la Cour, a vu du monde*
» *ce qui eſt le plus beau & le plus orné;*
» *mais qu'on peut ne s'en pas ſoucier*
» *après l'avoir vue, & qu'un eſprit*
» *ſain, loin de s'y attacher, y puiſe*
» *le goût de la retraite & de la ſo-*
» *litude «.*

NOTE ſur les Établiſſemens & les Impôts de LOUIS XIV, & ſon caractere politique.

Établiſſemens.

Annales politiques de l'Abbé de Saint-Pierre. *Pages.*

LES Établiſſemens de Louis XIV ſont dus preſque tous aux vingt-ſept premieres années de ſon regne, qui en a duré ſoixante & douze. On les a vus épars dans l'Hiſtoire; mais on ne ſera peut-être pas fâché de les trouver réunis ſous un ſeul point de vue, dans une liſte chronologique.

1663.

Savans étrangers penſionnés.

1664.

199. La Compagnie pour le commerce des Indes Orientales.

Pages.

Les Académies de Peinture & de Sculpture. 200.

Le canal de Languedoc qui joint les deux mers, & qui commença à être navigable en 1680. 207.

1665.

Les Manufactures des Gobelins pour les tapiſſeries, des draps fins à Elbeuf, de points de France à Paris, & des glaces d'abord à Cherbourg, enſuite à Saint-Gobin. 210. 219.

Le prix des charges de Judicature devenu exceſſif, fixé. 220.

Le Journal des Savans. 221.

1666.

L'Académie des Sciences. 231.

1667.

Réforme du Droit François, ou l'Ordonnance civile. 238.

L'Obſervatoire. 240.

1668.

Avantages procurés à la ville de Paris, mieux pavée, éclairée, tenue 245.

Pages.

propre par les ordres donnés pour l'enlévement des immondices, & rendue plus sûre par l'augmentation & la meilleure formation du Guet à pied & à cheval.

247. Chambres établies pour purger la Province des faux Nobles, dont les exemptions augmentoient la taille des autres.

1669.

253. L'Ordonnance des Eaux & Forêts pour la conservation des bois & l'utilité de la marine.

1670.

258. Code Criminel.

Déclaration en faveur des Enfans-trouvés.

1671.

271. Bâtiment pour les Invalides. L'Abbé de Saint-Pierre ajoute : « Ce projet a » plus d'éclat que de solidité ; car il » en coute à la Nation trois cents » livres par soldat pour les nourrir

» & entretenir à Paris ; au lieu qu'en Pages.
» donnant cent livres à chacun d'eux
» dans leurs villages, ils ſe trouve-
» roient beaucoup plus heureux, &
» on en entretiendroit beaucoup da-
» vantage «.

Académie d'Architecture.

Savans François envoyés en Aſie & 272.
en Afrique, pour acheter des livres, faire des recherches & des découvertes utiles.

Bibliotheque du Roi augmentée.

1673.

Ordonnance favorable au Com- 289.
merce.

Autre pour régler les frais de Juſtice.

Jardin du Roi, & leçons publiques 290.
de Botanique, d'Anatomie & de Chimie, établies. L'Abbé de Saint- 508.
Pierre, en rapportant un Réglement pour les Ecoles de Médecine de Paris, fait en 1707, dit » qu'il ſeroit à pro-

Page. » pos qu'il y eût dans la Capitale
» une Académie de Médecine, qui,
» pour les observations des maladies
» & des remedes, eût correspondance
» avec les Médecins de Province «.

1679.

319. Port de Rochefort. L'Abbé de Saint-Pierre remarque que ce fut une faute de Colbert, & qu'il auroit mieux valu en bâtir un à la Hogue, ou à tout autre endroit à l'entrée de la Manche.

320. Rétablissement des Ecoles de Droit.

1682.

324. Etablissement des Compagnies de Cadets, par Louvois.

1687.

966. Fondation de Saint-Cyr.

On observera que ces établissemens, excepté les deux derniers, ont été faits sous le ministere de Colbert, qui succéda à Fouquet en 1661, & mourut en 1683. Ils font autant d'honneur

au Prince qui s'eſt laiſſé perſuader, qu'au Miniſtre qui a ſu inventer ou ſimplement adopter & faire réuſſir, ſur-tout s'il eſt vrai, comme le dit le Préſident Hénault : » *Que la protection ſignalée que Colbert accorda aux Arts & aux Sciences, n'étoit pas en lui l'effet ſeul du goût & des connoiſſances ; ce n'étoit pas par ſentiment qu'il aimoit les Artiſtes & les Savans ; c'étoit comme homme d'Etat qu'il les protégeoit, parce qu'il avoit reconnu que les beaux Arts ſont ſeuls capables de former & d'immortaliſer les grands Empires* «. On remarquera qu'à la vérité pluſieurs de ces établiſſemens ont ſubi des changemens & des réformes néceſſaires à leur perfection ; mais on ne doit pas en avoir moins d'obligation au Roi & au Miniſtre qui les ont formés, & qui par-là ont fait prendre l'eſſor à la Nation.

Impôts, créations d'offices, augmentation de finances, & emprunts.

LES emprunts à rentes perpétuelles, les créations d'offices & de charges, les augmentations de finances ſur le premier prix des offices & charges déjà créées, ſont des impôts maſqués qui tôt ou tard ſe convertiſſent en impôts découverts & directs.

Quand le Roi emprunte, quand il crée de nouveaux offices, quand il exige une addition de finances aux anciens, c'eſt pour un beſoin, & l'argent qui provient de ce ſecours s'emploie tout de ſuite à ſatisfaire ce beſoin.

Mais quand les ſommes ont diſparu, emportées par le beſoin préſent, il n'en faut pas moins payer les intérêts de l'emprunt & les

gages augmentés des charges qu'on tire alors du revenu foncier, que ces capitaux dissipés n'ont point augmenté.

Ce qui augmente encore & précipite la ruine, c'est que, comme pour ces besoins présens il faut de l'argent comptant, & que les impôts & autres expédiens n'en fournissent que lentement, on s'adresse aux Traitans, qui avancent la somme moyennant de gros intérêts, & se rempliſſent ensuite de leur capital par la levée de l'impôt dont ils prennent la régie au grand détriment du peuple.

Ainsi se forment des dettes énormes, telles qu'on en a vu à la fin du regne de Louis XIV, & dont le détail suivant fera connoître la progression.

Le torrent des impôts commença, pendant la guerre contre la Hollande, à se répandre sur toute la France, & aucune possession, de quelque genre

Pages. qu'elle fût, ne put se soustraire à son impétuosité.

1672.

290. Création dans chaque Bailliage & Sénéchaussée, d'un Greffe pour l'enregistrement des titres portant hypotheque. Cet établissement utile en lui-même fut regardé comme un Edit bursal, à cause des frais qu'exigeoit le dépôt, & ne passa pas sans résistance.

1674.

295. Création de huit nouveaux Maîtres des Requêtes.

Offices des Jaugeurs.

Taxes sur les Officiers de Judicature.

Sur l'étain, la vaisselle d'or & d'argent, les contrats d'échange.

Plus de trois cents petits offices sur les ports & aux barrieres de Paris.

Nouvelles charges de Procureurs.

Taxes sur le tabac.

Sur les consignations.

Sur les bois de Normandie. Page.

Sur le *prétexte* du tiers & du dixieme denier.

Un million de rentes ſur la Ville. Ce dernier expédient de création de rentes ſur la Ville parut dans la ſuite le plus facile & le moins onéreux.

1675.

L'impôt du papier marqué, qui excita une révolte à Rennes & à Bordeaux. 299.

Taxes ſur ceux qui avoient acquis des terres du Clergé. 300.

Nouveau million de rentes ſur l'Hôtel de ville de Paris, au payement deſquelles eſt affecté le revenu des Fermes.

Création d'un million de gages annuels qu'on force les Officiers de Juſtice d'acquérir malgré eux.

1677.

Augmentation de la taxe du contrôle. 311.

Pages. Création d'un million de rentes sur la Ville.

1679.

320. Création de deux millions de rentes sur la Ville. L'Abbé de Saint-Pierre remarque que cet emprunt de quarante millions étoit fait principalement pour bâtir Versailles, & il ajoute : » *Pour juger si en cela le Roi* » *étoit juste envers ses sujets, il n'au-* » *roit eu qu'à se demander à lui-même :* » *Si j'étois sujet, serois-je bien aise* » *que le Roi fît de grandes dépenses* » *en bâtimens à mes dépens ? Est-il* » *juste qu'il emploie mon bien à satis-* » *faire des fantaisies si couteuses* « ?

1680.

328. Nouveau million sur la Ville pour Versailles & des fortifications.

1681.

333. Deux nouveaux millions sur la Ville & sur les gages des Officiers, pour le même emploi.

1683. Pages.

Taxes ſur les petites îles que forment les rivieres, Edit fort onéreux à beaucoup de particuliers. 342.

Cinquante mille livres de rentes ſur la Ville. On ne fit plus d'établiſſemens utiles; Colbert étoit mort. 343.

1684.

Sous Pelletier.

Cinq cent mille livres de rentes ſur les charges, dont on augmenta les gages d'autant. 352.

Un million de rentes ſur la Ville.

Douze cent mille livres ſur les Aides & Gabelles.

Capital de cinquante-quatre millions pour fortifications & bâtimens, qui grevoient l'Etat de deux millions cinq cent mille livres de rentes annuelles.

1688.

Un million ſur l'Hôtel de ville. 379.

Pages.

1689.

Sous Pontchartrain.

383. Dix-neuf Edits burſaux ſur le tabac, les conſignations, les amortiſſemens, les boiſſons, la monnoie, la vaiſſelle d'argent, les octrois, les cuirs.

Création de rentes perpétuelles & viageres, nouveaux gages d'Officiers, nouvelles charges de Finances, de Maîtres des Requêtes, de Greffiers & de Procureurs.

1690.

391. Vingt-deux Edits burſaux.

1691.

405. Plus de quatre-vingts Edits burſaux, » *dont plus de quatre-vingt mille familles furent affligées* «.

1692.

411. Cinquante-cinq Edits.

1693.

415. Plus de ſoixante Edits, » *dont les*

» *moins onéreux étoient des créations* Pages.
» *de rentes sur les Fermes* «.

1694.

Soixante-dix Déclarations pour différentes taxes. » *Pontchartrain étoit* 416.
» *plein d'expédiens & d'inventions* «.

1695.

La Capitation. » *On craignoit que* 423.
» *cette nouvelle taxe ne fût mal reçue*
» *du peuple ; mais comme on en con-*
» *noissoit la nécessité, je fus témoin*
» *qu'on la reçut avec joie* «, dit l'Abbé de Saint-Pierre. Elle monta à vingt-deux millions.

1696.

Encore quelques Edits burſaux, 432.
mais en petit nombre, parce que la Capitation ſuppléoit.

1697.

Quelques Edits burſaux pour ac- 438.
quitter les dettes de la guerre.

Pages.

1701.

Sous Chamillart.

466. La Capitation, qui avoit été ſupprimée en 1698, rétablie.

Augmentation de gages, rentes ſur les Fermes, refonte de monnoies.

1702.

474. Toutes les ſemaines, Edits burſaux, rentes viageres, création de Nobles, de Chevaliers en Flandre, nouvelles rentes ſur la Ville au denier ſeize, nouveaux gages.

Caiſſe d'emprunt.

Vente des emplois de Commiſſaires de Marine au plus offrant.

1703.

482. Création d'offices grands & petits.

1704.

488. Création de huit Inſpecteurs généraux de Marine, cent Commiſſaires aux claſſes, huit Commiſſaires aux vivres.

Ordre

Pages.

Ordre de recevoir pour comptant les billets de monnoie qui perdoient douze & quinze pour cent. 489.

1705.

Révocation des priviléges d'exemption de Taille. » *La révocation* » *étoit juſte ; mais il falloit rembourſer* » *ceux qui avoient acheté les priviléges ,* » *& n'en plus créer. Les priviléges ſont* » *autant de fentes par leſquelles s'é-* » *coulent les revenus de l'Etat. Il eſt* » *de la nature des fentes de s'agrandir* » *avec le temps ; par là les priviléges* » *deviennent des ſources de fraudes* «. 497.

Quantité d'Edits & d'Arrêts du Conſeil des Finances, qui donnent lieu à des vexations. 499.

1706.

Beaucoup d'Edits pour création d'offices. 503.

1707.

Sous Deſmarêts.

Contrat avec le Clergé. L'Abbé 510.

Pages. de Saint-Pierre vouloit ou qu'on n'en fît pas avec le Clergé, ou qu'on en fît de pareils avec la Nobleſſe.

Il ſe trouvoit des billets de monnoie pour cent ſoixante-treize millions. Ceux qui vouloient rembourſer leurs dettes furent autoriſés à le faire en donnant un tiers en billets, & les deux tiers en argent qui perdoit un tiers par la *hauſſe des eſpeces*; de ſorte que celui qui avoit prêté deux cent mille francs, étoit rembourſé par cent mille. Par-là la perte tomboit ſur les gens les plus économes.

111. » *Deſmarêts voulut ſe ſoutenir par* » *les Traitans en leur donnant plus à* » *gagner que ſes prédéceſſeurs, dans* » *l'eſpérance de leur faire rendre un* » *jour une partie de leurs brigandages.* » *Colbert leur donnoit auſſi à gagner,* » *parce qu'il faut que les gens qui trai-* » *tent avec le Roi gagnent, mais mo-* » *dérément; auſſi n'y eut-il pas de* » *Chambre de Juſtice après ſa mort.*

1708. Pages.

Nouveaux offices. Augmentation de gages ; créations de rentes. 514.

1710.

Le dixieme. Il produiſit d'abord, dix millions. 520.

1712.

Création de cinq cent mille livres de rentes au denier douze, conſtituées ſur les tailles, rembourſables par annuités. » *Bonne méthode, parce qu'ainſi, outre qu'on paye l'intérêt, on rembourſe tous les ans une partie du capital* «. 537.

1714.

Cinq cent mille livres de rentes conſtituées au denier ſeize, en Mai, ſur les contrôles. 548.

Autant au mois d'Août, rembourſables en dix-ſept ans.

Six-vingt mille livres de rentes au denier vingt, rembourſables en vingt ans par les Etats de Bretagne.

Page. Quand on connoîtroit le produit de ces impôts, il ſeroit très-difficile de le fixer relativement au produit actuel, parce qu'il faudroit ſuivre la valeur graduelle du marc d'argent, qui doit faire la baſe de ce calcul, & qui a varié ſous Louis XIV depuis vingt-ſept francs juſqu'à cinquante : de ſorte qu'un impôt qui auroit produit, en 1660, un million, en a produit à peu près deux en 1715. Par la même raiſon, les revenus de l'Etat ont augmenté progreſſivement de près du double dans ce période.

569. Malgré cela, ſelon le Mémoire préſenté au Régent, en 1716, par M. Defmarêts, lorſqu'il quitta le Contrôle général, la dette en billets viſés & reconnus montoit, le premier Septembre 1715, à quatre cent quatre-vingt-onze millions huit cent quatorze mille quatre cent quarante-deux livres. Il ne fait pas entrer dans ſon état les fonds des rentes conſtituées

ſur la Ville, ſur les charges & les offices, peut-être de forts arrérages, de groſſes avances priſes ſur des aſſignations non échues, &, comme il arrive dans une grande Adminiſtration, beaucoup d'articles dus & non encore arrêtés. D'où il s'enſuit que le capital de la dette, à la mort de Louis XIV, pouvoit bien approcher de la ſomme énoncée par Voltaire dans ſon Siecle de Louis XIV, *Chapitre des Finances* : ſomme effrayante de deux milliards ſix cent millions, à vingt-huit livres le marc.

GUERRES, ET CARACTERE POLITIQUE.

Pages.

530. DEPUIS 1667 juſqu'en 1715, eſpace de quarante-huit ans, il y a eu dix-neuf années de paix & vingt-neuf de guerre, qui ont couté à peu près douze cent mille hommes & quinze cents millions.

L'Abbé de Saint-Pierre, qui paroît avoir bien étudié & bien connu Louis XIV, fait naître ces guerres de ſon caractere politique, c'eſt-à-dire, de ſa maniere de penſer ſur les Princes voiſins, & de ſe conduire à leur égard.

532. A ne le conſidérer que comme un grand Seigneur dans ſa ſociété & avec les ſubalternes attachés à ſa fortune, Louis XIV étoit doux, poli, affable, généreux, bon Maître, & bon ami. » La morgue qu'on lui a reprochée » fut plutôt un ſérieux peut-être né-

» ceſſaire pour ſe faire reſpecter par Page
» une Nation qui ſe familiariſe trop
» aiſément. Pour gouverner de grands
» enfans, il faut une certaine auto-
» rité que le reſpect ſeul peut don-
» ner. S'il fut ſoupçonneux, méfiant, 558
» quelquefois mépriſant, c'eſt que les
» médiſances & les calomnies qu'il
» entendoit journellement, lui donne-
» rent mauvaiſe opinion des hommes;
» & quand il n'auroit pas eu du pen-
» chant à l'orgueil, les louanges per-
» pétuelles de ſes Courtiſans & de
» ſes Miniſtres l'auroient rendu pré-
» ſomptueux.

» Mazarin lui avoit dit qu'il pou- 171
» voit devenir l'arbitre de l'Europe,
» en ſe tenant armé & en ſe décla-
» rant contre ceux qui ne voudroient
» pas l'arbitrage, & en ſe contentant
» de ce qu'il avoit; mais ſes jeunes
» Courtiſans, déſireux de la gloire des
» armes, ſes Miniſtres intéreſſés à
» allumer la guerre, pour ſe rendre

Pages. » néceſſaires, firent tant par leurs diſ-
» cours, qu'ils lui inſpirerent l'envie
» d'étendre ſes frontieres aux dépens
» de ſes voiſins : déſir injuſte, qui a
» cauſé depuis toutes nos calamités.
» Car il eſt arrivé que nos conquêtes
» nous ont été dix fois plus à charge
» qu'elles ne valoient, par la perte
» des hommes, les ravages que nous
» avons ſoufferts, les dommages
» que nous ont cauſés les fréquentes
» interruptions de commerce, l'énor-
» mité des impôts qui nous ont épui-
» ſés, enfin la haine & l'exécration
» de nos voiſins, que nous ont atti-
» rées nos guerres offenſives «.

180. Ce caractere hautain & entrepre-
nant ſe fit remarquer dès la ſeconde
année du Gouvernement de Louis XIV,
en 1662. Il n'eut ſans doute pas tort
de demander réparation de l'inſulte
faite à ſon Ambaſſadeur à Londres
par celui d'Eſpagne. Il étoit peut-être
auſſi convenable, dans le commence-

ment d'un regne, de ne ſe pas laiſſer impunément attaquer par les Chigi, parens du Pape, & de les mortifier dans Rome même, où ils le bravoient; mais il mena ces deux affaires avec des airs impérieux & menaçans qui révolterent les autres Puiſſances. Page

L'invaſion de la Franche-Comté en 1668, & la guerre portée dans les Pays-Bas, pour faire valoir les droits de Marie-Thérese ſa femme, auxquels il avoit ſolennellement renoncé, jeterent l'alarme dans toute l'Europe. » Etourdi par le bruit de » ſes exploits, il n'entendoit pas ſes » voiſins, qui commençoient à dire : » *Voici un voiſin dangereux qui nous cau-* » *ſera un jour bien des peines, bien des* » *inquiétudes & bien des miſeres. Malheur* » *aux voiſins d'un tel Prince qui mépriſe* » *la bonne foi des traités, & qui ſe moque* » *de la maniere ſimple & naturelle de* » *les entendre, pour les interpréter* » *ſelon ſes intérêts ! Jamais nous ne*

227. 233. 236.

Page. » *ſerons en ſûreté avec lui ; ſi nous*
» *ſouffrons de pareilles interprétations.*
» Il n'entendoit pas non plus ſes ſu-
» jets, qui diſoient de leur côté : *N'eſt-*
» *il pas aſſez riche ? n'a-t-il pas aſſez*
» *de villes ? Faut-il qu'il en acquière*
» *à nos dépens ? Eſt-ce donc s'enrichir*
» *que de nous appauvrir ? En aura-t-il*
» *un carroſſe de plus, une meilleure*
» *table, & ſur-tout une bénédiction*
» *de plus de la part de ſes peuples* « ?

237. En effet, il vit éclater un mécontentement général qui engendra des alliances contre lui, & le détermina la même année à la paix d'Aix-la-Chapelle. Les Hollandois ſe vanterent de l'avoir forcé à déſarmer. Ils ſouffrirent qu'il ſortît de leurs preſſes des écrits moqueurs, & de leurs Monnoies deux médailles inſolentes. Alors Louis XIV ſe laiſſa emporter par la colere. » Il oublia qu'un Prince ſage
» doit agir indépendamment de la
» conduite bizarre & folle des Prin-

» ces ſes voiſins, & aller toujours d'un Pages.
» pas égal aux ſolides intérêts de ſa
» Nation, en faiſant ſemblant de ne
» pas s'appercevoir des extravagances
» des autres «. Pour punir quelques 314.
inſolences qu'il auroit dû mépriſer, il commença, en 1672, une guerre qui ne finit que ſix ans après par la paix de Nimegue, en 1678, qui couta à ſon Royaume plus de quatre-vingt mille hommes, près de quatre cent millions de notre monnoie actuelle, & ce qu'il acquit ne valoit pas vingt millions une fois payés.

Les Chambres de Metz & de Briſach établies en 1680, pour réunir au 328. 361.
domaine les fiefs qu'on prétendoit démembrés de l'Alſace & des trois Evêchés, inquiéterent les Allemands, & les procédures de ces Tribunaux furent regardées comme une infraction à la paix. Le bombardement de Gênes, & les excuſes humiliantes exigées de cette République; la réunion de Straſ-

Page. bourg à la France, plus forcée que volontaire ; le bombardement de Luxembourg sur de légers prétextes ; l'opiniâtreté à soutenir les franchises de l'Ambassadeur de France à Rome, pendant que les autres Nations les abandonnoient ; la morgue des Ministres François dans leur cabinet, celle des Ambassadeurs dans les Cours étrangeres ; le projet marqué de faire plier tous les Princes, le dépit qu'ils en concevoient & qu'ils se communiquoient l'un à l'autre, les disposerent à la ligue d'Augsbourg, qui éclata en 1687, & 314. causa une guerre de dix ans très-cruelle, très-opiniâtre, très-ruineuse pour la France, qui y perdit plus de cent mille hommes & plus de quatre cents millions de notre monnoie actuelle.

L'épuisement de tous les partis, & la nécessité de se reposer pour se préparer à une autre guerre qu'on prévoyoit, détermina les Princes à la paix de Risswick en 1697. Louis XIV y

fit des ſacrifices ; mais on ne lui en ſut Pages.
aucun gré, parce qu'on ne les crut
pas volontaires, & les anciennes pré-
tentions ne ſe détruiſirent pas.

» Si depuis la paix de Nimegue, 523.
» en 1678, il avoit donné juſqu'en
» 1700 des preuves de modération &
» de juſtice à ſes voiſins, il eſt vrai-
» ſemblable que, lorſqu'en mourant,
» Charles II appela le Duc d'Anjou
» au trône d'Eſpagne, les Hollandois,
» les Anglois, les Italiens, & les Al-
» lemands, excepté l'Empereur, ne
» ſe feroient pas réunis pour donner
» cette couronne à l'Archiduc, au pré-
» judice de la famille d'un Prince dont
» ils n'auroient pas redouté l'ambition.
» C'eſt donc encore à ce funeſte dé-
» faut de Louis XIV qu'on doit at-
» tribuer la guerre déſaſtreuſe de la
» ſucceſſion, dont on ne pourra jamais
» apprécier les dommages «.

» Je me ſuis tant arrêté, dit l'Abbé 546.
» de Saint-Pierre, à prouver que ce

Pag. » Monarque pécha toujours par ex-
» cès de vanité, qu'il étoit idolâtre
» de la fauſſe gloire, & qu'il ne con-
» nut jamais la véritable, qui conſiſte
» à être modéré, juſte & prudent;
» j'ai inſiſté ſur ce point, parce que
» cette fauſſe gloire a été ſon prin-
» cipal défaut, le principe de preſque
» toutes ſes entrepriſes, qu'elle a cauſé
» les plus grands malheurs de ſa vie,
» les plus grands malheurs de l'Eu-
» rope, & les plus grands malheurs de
» ſes ſujets «.

Si on croit Louis XIV jugé ici trop rigoureuſement, qu'on s'en rapporte à lui-même, à ce qu'il penſoit de ſa conduite dans un moment où les actions ſe montrent telles qu'elles ſont, & où la vérité perce tous les nuages de l'illuſion & de l'amour propre.

550. » Prêt à mourir, il fit appeler le
» Dauphin, qui devoit lui ſuccéder. Ce
» Prince n'avoit que quatre ans & demi;
» ainſi le diſcours que ſon aïeul lui

» tint, étoit plutôt une déclaration de
» ſes ſentimens adreſſée à ceux qui
» l'environnoient, qu'une inſtruction
» pour cet enfant, qui ne devoit être
» de long-temps en état de l'entendre
» & d'en profiter. *Mon fils*, lui dit-il,
» *je vous laiſſe un grand Royaume à gou-*
» *verner; je vous recommande ſur-tout*
» *de travailler autant que vous pourrez*
» *à diminuer les maux & à augmenter les*
» *biens de vos ſujets; & pour cet effet,*
» *je vous demande avec inſtance de con-*
» *ſerver toujours précieuſement la paix*
» *avec vos voiſins, comme la ſource*
» *des plus grands biens, & d'éviter*
» *ſoigneuſement la guerre, comme la*
» *ſource des plus grands maux. Ne*
» *faites donc jamais la guerre que pour*
» *vous défendre, ou pour défendre vos*
» *alliés. Je vous avoue que de ce côté-*
» *là je ne vous ai pas donné de bons*
» *exemples. Ne m'imitez pas. C'eſt la*
» *partie de ma vie & de mon gouver-*

» *nement dont je me repens davan-*
» *tage.* «.

Quels remords cuiſans, ſi ces guerres ſe préſenterent au Monarque mourant, avec le carnage, les incendies & les dévaſtations qui les ont accompagnées !

F I N.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A.

AGIO, t. IV, p. 117.
ALBERONI (le Cardinal d'). Son commencement, t. III, p. 136. — Contribue au mariage d'Eliſabeth Farneſe, t. IV, p. 5. — Son Miniſtere, p. 153. — Forme une conſpiration contre le Régent, p. 173. — Forcé de ſortir d'Eſpagne, p. 223.
ALBRET (le Maréchal), amoureux de Madame Scaron, t. I, p. 286. — Exemple d'une répugnance naturelle, p. 287.
ANNE D'AUTRICHE (Reine-Mere). Ses qualités & ſa mort, t. I, p. 122.
ANQUETIL, Auteur de la Vie de Villars, t. I, p. xxvij.
ARGENCOUR (de la Motte d'), aimée du Roi, lui eſt enlevée, t. I, p. 6.
ARGENSON (M. d'), Lieutenant de Police, t. III, p. 64. — Services qu'il rend dans

» *nement dont je me repens davan-*
» *tage.* «.

Quels remords cuiſans, ſi ces guerres ſe préſenterent au Monarque mourant, avec le carnage, les incendies & les dévaſtations qui les ont accompagnées !

F I N.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A.

AGIO, t. IV, p. 117.
ALBERONI (le Cardinal d'). Son commencement, t. III, p. 136. — Contribue au mariage d'Eliſabeth Farneſe, t. IV, p. 5. — Son Miniſtere, p. 153. — Forme une conſpiration contre le Régent, p. 173. — Forcé de ſortir d'Eſpagne, p. 223.
ALBRET (le Maréchal), amoureux de Madame Scaron, t. I, p. 286. — Exemple d'une répugnance naturelle, p. 287.
ANNE D'AUTRICHE (Reine-Mere). Ses qualités & ſa mort, t. I, p. 122.
ANQUETIL, Auteur de la Vie de Villars, t. I, p. xxvij.
ARGENCOUR (de la Motte d'), aimée du Roi, lui eſt enlevée, t. I, p. 6.
ARGENSON (M. d'), Lieutenant de Police, t. III, p. 64. — Services qu'il rend dans

cette place, t. IV, p. 5. — Garde des Sceaux, p. 159. — Se retire; p. 237.

ARPAJON (Ducheſſe d'), déſirée à la Cour, t. III, p. 31.

ARNAUD DE POMPONNE fait Miniſtre; ſon caractere, t. I, p. 207 & 210. — Bonne réception que le Roi fait à ſon pere, p. 208. — Eſt diſgracié, t. II, p. 42. — Rappelé, p. 328.

ARNAUD ou ARNOUX, femme intrigante. La part qu'on lui donne dans l'aventure du Maréchal de Salon, t. II, p. 287.

AUBIGNÉ (le Comte d'), frere de Madame de Maintenon. Son hiſtoire & ſa vie, t. II, p. 31. — Avis que ſa ſœur lui donne, p. 33 & 179.

AUBIGNÉ (Mademoiſelle d'), mariée au Comte de Noailles, t. III, p. 67.

AVON (gens d'). Leur naïveté, t. III, p. 319.

AVRIGNY (le Pere d'), Auteur de Mémoires, t. I, p. xxxiv.

B.

BARBESIEUX, fils de Louvois, Miniſtre de la Guerre, t. II, p. 322. — Trahiſon qu'il fait au Maréchal de Noailles, p. 395. — Sa mort, t. III, p. 117.

BEAUVAIS (la), Femme de chambre de la Reine-Mere, familiere avec le Roi, t. I, p. 9. — Crédit de ſon fils le Baron de Beauvais, p. 197.

BEAUVILLIERS (le Duc de), Gouverneur du Duc de Bourgogne, t. III, p. 8. — Son crédit, p. 339.

BELLEFONDS (le Maréchal de). Son embarras à la cérémonie des Cordons bleus, t. II, p. 268.

BERRI (Duc de). Son caractere & ſon mariage, t. III, p. 291. — Sa mort, t. IV, p. 18.

BERRI (Ducheſſe de). Son caractere, t. III, p. 293. — Ses déſordres, t. IV, p. 17. — S'attache au Comte de Riom, p. 143. — Si elle a été mariée, p. 149. — Sa mort, p. 211.

BERWICK. Ses Mémoires, t. I, p. xxvij. — Comparé à Villars, t. III, p. 426.

BLANZAC (Madame de) donne de l'ombrage à Madame de Maintenon, t. III, p. 28.

BLOIS (Mademoiſelle de). Voyez Conti & Orléans.

BOSSUET, conſulté par Louis XIV ſur ſon mariage, t. II, p. 152.

BOUFFLERS. Son caractere, t. III, p. 18. — Sa conduite à Lille, p. 185. — Sert en

Flandre ſous Villars, p. 259. — Sa mort, p. 317.

BOUILLON (le Cardinal de), imprudent dans ſes Lettres, eſt exilé, t. II, p. 200. — Ses autres fautes, t. III, p. 88.

BOURDALOUE (le Pere). Son apoſtrophe au Roi, t. I, p. 297.

BOURGOGNE (le Duc de). Sa naiſſance, t. II, p. 108. — Son caractere & ſon éducation, t. III, p. 8. — Son mariage, p. 55. — Mal avec le Grand Dauphin ſon pere, p. 177. — Reproche public qu'il eſſuie, p. 181. — Ses belles qualités, p. 321. Sa réputation, p. 325. — Eſt appelé au Gouvernement, p. 353. — Sa conduite avec les Miniſtres, p. 356. — Avec le Roi, p. 358. — Comment il étudioit les hommes, p. 361. — Ses maximes & ſes projets, p. 362. — Son portrait & ſon caractere, devenu Dauphin, p. 374. — Sa maladie & ſa mort, p. 385. — Qu'il n'a pas été empoiſonné, p. 390.

BOURGOGNE (Ducheſſe de) arrivée en France, t. III, p. 43. — Elevée par Madame de Maintenon, p. 46. — Son mariage, p. 53. — Si elle a trahi la France, p. 149. — Déſagremens de la part de ſon beau-pere, p. 137. — Sa conduite, devenue Dauphi-

tie, p. 368. — Son caractere, p. 372. — Reproches qu'on lui fait, p. 376. — Journal de ſa maladie, p. 382. — Sa mort, p. 385. — Qui fut naturelle, p. 390. — Regrets de la France, p. 408.

Brinvilliers (la Marquiſe de), empoiſonneuſe, t. II, p. 68.

Brissac, Major des Gardes, fâche les Dames de la Cour, t. II, p. 13.

Buas, Archevêque de Cambrai. Ses bonnes qualités, t. III, p. 16.

Bussi. Ses Mémoires, t. I, p. xxxiij. — Autres Ouvrages, p. xlvj.

C.

Catinat (le Maréchal de) accuſé d'irréligion, t. III, p. 19 & 131.

Cavois. Sa fortune, t. II, p. 191.

Cellamare (le Prince de), Ambaſſadeur d'Eſpagne, conſpire contre le Régent, t. IV, p. 184. — Eſt découvert & arrêté, p. 191.

Chaise (le Pere de la). Comment il devient Confeſſeur du Roi, t. II, p. 97. — Sa mort, t. III, p. 262.

Chambre ardente, t. II, p. 68. — De Juſtice, t. IV, p. 115.

CHAMILLART. Comment il eſt admis à la Cour, t. II, p. 376. — Sa fortune & ſa liaiſon avec M. de Dreux, p. 381. — Fait Contrôleur-Général, t. III, p. 61. — Sa famille, p. 63. — Quitte les Finances, p. 234. — Eſt remercié, p. 252.

CHAMLAI. Son portrait, ſes talens, & ſa reconnoiſſance pour Louvois, t. II, p. 204.

CHANDENIER. Dureté de ſa diſgrace, t. I, p. 112.

CHARLES II, Roi d'Angleterre, bravé par le Grand-Prieur, t. II, p. 162. — Sa mort, p. 164.

CHARNACÉ déplace une maiſon, t. II, p. 239.

CHAROST. Leur attachement à Fouquet qui ne nuit pas à leur fortune, t. I, p. 91. — L'un d'eux calomnié par Lauzun, t. II, p. 273. — Contraſtes de ſon caractere, t. III, p. 333.

CHATELET (Madame du) appelée à la Cour pour ſon mérite, t. III, p. 33.

CHATILLON (la Ducheſſe de) trop liée avec l'Abbé Fouquet, t. I, p. 70, & t. II, p. 74.

CHAUSSERAYE (Mademoiſelle de la). Son commerce ſecret avec Louis XIV, t. IV, p. 47.

CHEVALIER DE LORRAINE, très en crédit auprès de Monsieur, & mal avec Madame, t. I, p. 104. — Sa maniere peu gênante d'aimer, p. 252.

CHEVREUSE (Duc de) a la confiance du Duc de Bourgogne, t. III, p. 329.

CHOIN (Mademoiselle) recherchée par Monseigneur, t. II, p. 108. — Sa liaison avec Clermont, p. 249. — Envoyée au Couvent, p. 251. — Si elle fut mariée avec le Grand Dauphin, t. III, p. 19. — Son sort après la mort de ce Prince, p. 310.

CHOISY (l'Abbé de). Ses Mémoires, t. I, p. xxj.

CLERMONT-CHATTE s'attache à Mademoiselle Choin, t. II, p. 251. — Est exilé, p. 256.

COETLOGON (Mademoiselle de) amoureuse de Cavois, l'épouse, t. I, p. 192.

COETLOGON, Vice-Amiral. Sa fermeté, t. IV, p. 257.

COIFFURES, t. I, p. 264; t. II, p. 102.

COISLIN, Evêque d'Orléans, protege les Protestans après la révocation de l'Edit de Nantes. Ses belles qualités, t. II, p. 187. — Fait Cardinal, p. 190.

COLBERT consulté par Louis XIV sur Fouquet, t. I, p. 76. — Fait Surinten-

dant, p. 102. — Sa mort, t. II, p. 140.
Compiegne (Camp de), t. III, p. 104.
Condé (le Grand). Sa retraite, t. II, p. 266. — Sa mort, p. 269.
Condé (Henri-Jules, fils du Grand). Ses bizarreries, t. II, p. 228. — Ses amours, p. 233. — Est mortifié par Roze, p. 235. — Ses singularités, & sa mort, t. III, p. 271.
Condé, fils d'Henri-Jules, épouse Mademoiselle de Nantes, fille de Madame de Montespan, t. II, p. 198. — Son talent pour les fêtes, t. III, p. 54. — Son caractere & sa mort, p. 289.
Condé (Madame la Ducheſſe, épouſe de), à la tête des intrigues de Meudon, t. III, p. 176. — Sa conduite après la mort du Grand Dauphin, p. 271.
Conſeils établis ſous la Régence, t. IV, p. 77.
Conti (le Prince de) déplaît au Roi par ſes lettres, t. II, p. 199. — Son caractere, p. 245. — Univerſellement aimé, p. 249. — Meurt à la veille de voir ſes déſirs ſatisfaits, t. III, p. 277.
Conti (Mademoiſelle de Blois, fille de la Valliere, Princeſſe de). Sa beauté & ſon mariage avec l'aîné du précédent, t. II,

p. 41. — Devient, pendant ſon veuvage, la ſociété de ſon beau-frere & de Monſeigneur, p. 108. — Mal avec le Roi, p. 204. — Jaſée par Mademoiſelle Choin, & réprimandée par ſon pere, p. 251. — Mal avec ſes ſœurs, p. 257. — Sa retraite, t. III, p. 316.

CORDONS BLEUS (cérémonie des), où il ſe paſſe une choſe plaiſante, t. II, p. 267.

COSNAC (l'Abbé de) arrive à la Cour, t. I, p. 30. — Fait Evêque, p. 31. — Service qu'il rend à Madame, p. 148. — Et à Monſieur, p. 154. — Eſt exilé, p. 156. — Mis en priſon, p. 158. — Fait Archevêque d'Aix, p. 162.

COUR (peinture de la), en 1681, t. II, p. 300. — Et des Courtiſans, p. 398.

COURTENAI, protégé par Mazarin, t. I, p. 29. — Mis à la Baſtille & relâché, p. 201. — Fin malheureuſe de ſon fils & de toute cette Maiſon, p. 203.

CREQUI (le Maréchal de). Son caractere franc, t. I, p. 117.

CYR (établiſſement de Saint-), t. II, p. 210.

D.

D'Agueſſeau (le Chancelier). Son caractere, t. IV, p. 128. — Ses préventions en faveur de la Robe, p. 151.

Dangeau, Auteur des Mémoires, t. I, p. xliij. — M. & Madame de Dangeau; leur hiſtoire & leur portrait, t. III, p. 59.

D'Antin (le Duc). Son caractere, t. III, p. 174.

D'Argenson. Ses Eſſais, t. I, p. xxxij.

Dauphin (le Grand), Monſeigneur. Son portrait & caractere, t. II, p. 90. — Peur libre avec le Roi, p. 92. — Commande en Allemagne, p. 227. — On veut le détacher de Mademoiſelle Choin, p. 251. — Il a envie de régner, t. III, p. 176. — Entre au Conſeil, p. 251. — Sa mort, p. 309.

Dauphine (la Grande). Son portrait & ſon eſprit, t. II, p. 88. — Sa mort, p. 297.

De la Fare (Marquis), Auteur des Mémoires, t. I, p. xxiv.

De la Fayette (Madame), Mémoires, t. I, p. xxxvj. — Son opinion ſur Saint-Cyr, p. 212.

Desmarêts, Archevêque d'Auch, pauvre

au milieu des richeſſes, t. II, p. 127.
DESMARÊTS, Contrôleur-Général. Son caractere, t. III, p. 235.
DESMARÊTS, Evêque de Chartres. *Voyez* GODET.
DIXIEME ÉTABLI, t. III, p. 264.
DIXME ROYALE, t. III, p. 223. *Voyez* VAUBAN.
DOUBLET, raillé par de Harlay, t. II, p. 5.
DREUX, ami de Chamillart, t. II, p. 381.
DUBOIS (l'Abbé). Commencement de ſa fortune, t. II, p. 334. — Son portrait & ſon caractere, p. 344. — Comment ſa fortune s'établit, t. IV, p. 87. — Son mariage, p. 163. — Archevêque de Cambrai, p. 230. — Cardinal, p. 250 & 259. — Ses indécences, p. 260. — Tend au Miniſtere, & qu'il dut y parvenir, p. 269. — Son entrée au Conſeil fait déſerter les anciens, p. 276. — Scene avec le Maréchal de Villeroi, p. 279. — Premier Miniſtre, p. 293. — Sa mort, p. 302. — Ses richeſſes, p. 305. — Ses défauts comme Miniſtre, p. 307.
DU LUDE. Son caractere plaît à Louis XIV, t. II, p. 119.

E.

ELFZ (Princeſſe d'). Son ridicule, t. III, p. 57.
ESPAGNE (Affaires d'), t. III, p. 108. — Mécontentemens, p. 126. — Revivifiée par Alberoni, t. IV, p. 153. — Efforts de cette Monarchie, p. 157. — Guerre avec la France, p. 208. — La paix, p. 216.
ESTRÉES (le Maréchal d'). Fait Maréchal malgré Louvois. Bon Marin, t. II, p. 122.
ESTRÉES (le Cardinal d'). Se moque de ſes Gens d'affaire, t. II, p. 125. — Envoyé en Eſpagne, t. III, p. 112.

F.

FABERT (le Maréchal de). Son hiſtoire, t. I, p. 13.
FARNESE (Eliſabeth de), Reine d'Eſpagne, chaſſe la Princeſſe des Urſins, t. IV, p. 1. — Gouverne ſon mari, p. 153. — N'aime point les Eſpagnols, & n'en eſt point aimée, p. 156.
FÉNELON, conſulté par le Roi ſur ſon mariage, t. II, p. 152. — Il s'avance à la Cour, t. III, p. 1. — Ses liaiſons avec

Madame Guyon, p. 10. — Archevêque de Cambrai, p. 14. — Combattu par l'Evêque de Chartres; p. 74. — Rélegué dans ſon Dioceſe, p. 79. — Recherché par les Courtiſans, p. 337. — Sa conduite dans ſon Dioceſe; ſes eſpérances & ſa mort, p. 410.

Feuquieres. Son caractere, t. III, p. 131.

Filles (la Chambre des) de la Reine épouvante Madame de Monteſpan, & eſt détruite, t. II, p. 256.

Finances. Leur mauvais état, t. II, p. 300. — Plus mauvais encore, t. III, p. 235.

Fleuri (le Cardinal de), peu aimé de Louis XIV, a de la peine à s'élever, t. III, p. 157. — Précepteur de Louis XV, t. IV, p. 41. — Se déclare contre les Janſéniſtes. Pourquoi, p. 43. — Quitte la Cour & y revient, p. 291. — Sa lettre au Maréchal de Villeroi, p. 291.

Fontanges (Mademoiſelle de) paroît à la Cour, t. II, p. 95. — Embarras qu'elle donne au Roi, p. 99. — Sa coiffure, p. 102. — Sa mort, p. 104.

Fouquet. Ses ſervices & ſes talens, t. I, p. 52. — Sa diſgrace, p. 71. — Il eſt arrêté, p. 85. — Son procès, p. 89. — Con-

damné & renfermé à Pignerol, p. 99. — Il y voit Lauzun, p. 188.
Foux, utiles à la Cour, t. II, p. 195.

G.

Gamache (le Comte de) reprend aigrement le Duc de Bourgogne, t. III, p. 181.
Gertruydemberg (conférences de), t. III, p. 284.
Godet des Marêts, Evêque de Chartres. Son caractere, t. III, p. 73. — L'emporte ſur Fénelon, p. 74.
Grammont (le Maréchal de), Ses Mémoires, t. I, p. xxv. — Envoyé en Eſpagne pour faire la demande de la Reine, p. 38. — Deux repas qui contraſtent, p. 40.
Guiche (le Comte de) mêlé dans l'intrigue des fauſſes lettres, t. I, p. 106. — Exilé, p. 111.
Guyon (Madame) s'introduit à Saint-Cyr, t. III, p. 10 & 76.

H.

Hanovre (Princeſſe d') en France, t. II, p. 364.
Harlay (le Préſident de). Divers jugemens portés ſur ſon caractere, t. II, p. 2...

HEINSIUS, ennemi de Louis XIV, t. III, p. 283.

HENRIETTE D'ANGLETERRE. Madame épouse Monsieur, & le Roi se plaît en sa compagnie, t. I, p. 64. — Compromise dans l'affaire des fausses lettres, p. 104. — Service que lui rend l'Evêque de Valence pour un libelle, p. 151. — Mal reconnu, p. 158. — Sa négociation en Angleterre, p. 163. — Sa mort, p. 168. — Si elle a été empoisonnée, p. 169.

HEUDICOURT (Mademoiselle de Pons, Dame d'). Enlevée de la Cour par sa tante, t. I, p. 56. — Paroît avoir des vues sur le Roi, p. 243.

HOCQUINCOURT (le Maréchal d'). Embarrassé dans la cérémonie des Cordons bleus, t. II, p. 269.

HOUDANCOURT (Mademoiselle de la Motte). Trahie par Mazarin, se retire à Chaillot, t. I, p. 55.

HUMIERES (Maréchal d'), très-considéré & aimé, t. II, p. 167.

HUXELLES (le Maréchal d') oublie Mademoiselle Choin, t. III, p. 312.

Hypocrisie des Dames de la Cour, démasquée par Brissac, t. II, p. 131.

J.

JACQUES II, Roi d'Angleterre, se réfugie en France, t. II, p. 270. — Belle & noble réception que Louis XIV fait à lui & à la Reine, p. 275.

JANSÉNISTES. Louis XIV prévenu contre eux dès l'enfance, t. III, p. 87.

JÉSUITES (les) contribuent à la révocation de l'Edit de Nantes, t. II, p. 172. — Peu amis de Madame de Maintenon & des Evêques, t. III, p. 66. — Leur chocolat d'or, p. 243. — Trompés par Condé, p. 275. — Patins des Jésuites, t. IV, p. 30. — Si Louis XIV a été Jésuite, p. 58.

JUAN (Don) d'Autriche, vient en France, t. I, p. 27. — Sa folie, p. 28.

K.

KONIGSMARCK (le Comte de), brûlé vif pour galanterie, t. II, p. 365.

L.

LA BEAUMELLE. Ses Mémoires, t. I, p. xxvij.

LA VAUGUYON. Ses talens & ſes ſervices, t. I, p. 196. — Son aventure avec Madame Pelot, p. 200. — Eſt mis à la Baſtille, p. 201. — Sa mort malheureuſe, p. 203.

LAUZUN paroît à la Cour. Son caractere, t. I, p. 117. — Rival du Roi, maltraite Madame de Monaco, p. 119. — Mis à la Baſtille, p. 141. — En ſort récompenſé, p. 146. — Nommé à un commandement d'honneur; plaît à Mademoiſelle, p. 164. — Son mariage avec elle manque, p. 175. — S'il a jamais eu lieu, p. 180. — Enfermé dans la citadelle de Pignerol, p. 284. — Son entrevue avec Fouquet, p. 298. — Eſt mis en liberté, t. II, p. 11. — Montre peu de reconnoiſſance à Mademoiſelle, p. 21. — Amene en France la Reine d'Angleterre, & reparoît à la Cour, p. 271. — Sa malice, & ſa mort, t. III, p. 91.

LAW (Jean), Auteur du Syſtême, t. IV, p. 137. — Ses richeſſes, p. 178. — Son abjuration, p. 230. — Dépouillé de la charge de Contrôleur-Général, & rétabli, p. 255. — Obligé de fuir, meurt pauvre, p. 249.

LETTRES fauſſes; cauſent bien du chagrin au Roi, t. I, p. 101.
LETTRES interceptées & ouvertes. Réflexions ſur cet abus de confiance, t. II, p. 202.
LIONNE, homme de plaiſir, & bon Miniſtre, t. I, p. 51.
LORGES (Durfort, Maréchal de), conclut contre Louvois à la bataille ſous Valenciennes, t. I, p. 222.
LORRAINE. *Voyez* le Chevalier de Lorraine.
LOUIS XIV, t. I. — Ses lettres manuſcrites, p. xlvij. — Son adoleſcence, p. 3. — Ses premieres armes, p. 10. — Plaiſirs de ſa jeuneſſe, p. 14. — Tombe malade à Calais, p. 17. — Ses habitudes, p. 20. — Amoureux de Marie Mancini; la quitte, p. 27 & 37. — Son mariage, p. 41. — Sa capacité, p. 45. — Sa ſociété, p. 46. — Comment il gouverne, p. 47. — Ses journées, p. 53. — Très-galant, p. 54. — S'attache à Mademoiſelle de la Valliere, p. 62. — Eſt défiant, p. 115. — S'attache à Madame de Monteſpan, p. 128. — Prend Lille, p. 134. — Se montre jaloux de ſon frere, p. 154 & 232. — Il manque de combattre ſous Valenciennes, p. 221. — Différens attachemens, p. 243. —

Sa répugnance pour la veuve Scaron, p. 297. — Ses ſcrupules, p. 298. — Eſt ſurnommé le *Grand*, p. 315. — Son caractere, quand il fut formé, p. 318. — Maniere de rendre ſa Cour nombreuſe, p. 324. — Il étoit ſujet à prévention, p. 328.

Tome II.

Il tient ſes Généraux en ſujétion, p. 60. — Se dégoûte de Madame de Monteſpan, & laiſſe prendre de l'empire à Madame de Maintenon, p. 82. — Il gêne le Dauphin ſon fils, p. 92. — Aime Mademoiſelle de Fontanges, p. 95. — Embarras qu'elle lui donne, p. 99. — Ses regrets à ſa mort, p. 106. — S'il a épouſé Madame de Maintenon, p. 136 & 147. — Héſite à déclarer ſon mariage, p. 149. — Conſulte Boſſuet & Fénelon, p. 152. — Tombe malade, p. 162. — Comment il eſt amené à révoquer l'Edit de Nantes, p. 172. — Il ſe tient en garde contre ſes Miniſtres, p. 176. — Devient plus ſérieux, p. 196. — Fonde Saint-Cyr, p. 200. — Réprimande Louvois à Trianon, p. 223. — Et la Princeſſe de Conti ſa fille, p. 252. — Noble réception qu'il fait au Roi & à la Reine

d'Angleterre, p. 275. — Son averſion pour les cruautés, p. 293. — Ses inquiétudes ſur la guerre, p. 299. — Il ſe laſſe de Louvois, p. 308. — Eſt très-ſoulagé par ſa mort, p. 318. — Baſſement flatté par Manſard; s'en apperçoit, p. 326. — Sa vie laborieuſe, p. 328. — Son emportement contre un domeſtique, & ſa vraie cauſe, p. 360. — Rapporte tout à lui, p. 383. — Ses égards pour Madame de Maintenon, p. 391.

Tome III.

Aime ſes peuples, p. 59. — Son embarras ſur les matieres de Religion, p. 83. — Se juſtifie ſur ſon goût pour les bâtimens, p. 106. — Ne veut point d'Eccléſiaſtiques au Conſeil, p. 114. — Rétablit la Capitation, p. 120. — Son gouvernement devient foible, p. 128. — Se conduit d'après ſes préventions, p. 131. — Condeſcendance pour Villeroi, p. 142. — Devient chagrin, p. 220. — Augmente les dépenſes de la guerre, p. 221. — Se laiſſe prévenir contre Vauban, p. 231. — Flatte Samuel Bernard, p. 246. — Murmures contre ſes plaiſirs, p. 249. — Dur avec ſes Miniſtres, p. 257. — Epouvanté du diſcr-

me, p. 269. — Embarrassé pour donner un rang à ses enfans illégitimes, p. 297. — Sur son déclin, donne trop d'autorité à ses Ministres, p. 354. — Sa noble fermeté dans l'adversité, p. 420.

Tome IV.

Forcé d'accorder des droits à ses enfans illégitimes, p. 25. — Son testament; comment on l'oblige à le faire, p. 54 & 56. — Ce qu'il en pensoit lui-même, p. 56. — S'il a été Jésuite, p. 58. — Sa mort, p. 60. — Son éloge, p. 66. — Son testament cassé, p. 68. — Etiquette de Louis XIV, p. 314. — Lever, p. 315. — Habillement, 316. — Ordre & entrées, p. 317. — Conseils, p. 320. — Confesseur & Maintenon, p. 321. — Dîner & service, p. 323. — Après-dîner, p. 326. — Chasse, p. 327. — Promenade, p. 328. — Jeu, p. 329. — Autres amusemens, p. 330. — Travail, p. 331. — Souper, p. 332. — Jours d'indisposition, p. 335. — Carême, p. 336. — Jours de dévotion, p. 338. — Cérémonial de l'Ordre du Saint-Esprit, p. 339. — Etiquette à l'armée, p. 340. — Etablissemens de Louis XIV, p. 346. — Impôts, créations d'offices, augmentations de fi-

nances & emprunts, p. 352. — Guerres, & caractere politique, p. 366.

Louis XV, malade, t. IV, p. 258. — Ne veut pas avoir fait de mal, p. 301.

Louvois (le Marquis de) eſt mal avec Lauzun, t. I, p. 144. — Comment il s'inſtruiſoit, p. 218. — Introduit l'ordre du tableau, p. 233. — Sa fermeté pour le ſervice, t. II, p. 48. — Les moyens qu'il emploie pour ſe rendre ſouverain dans ſon départrement, p. 59. — Etablit un dépôt des papiers d'Etat, p. 147. — Fait changer d'idée à Louis XIV ſur la déclaration de ſon mariage, p. 149. — Contribue à la révocation de l'Edit de Nantes, p. 172. — Choque le Roi à Trianon, p. 222. — Provoque la guerre, p. 225. — Cruauté de ſa politique, p. 293. — Prévoit ſa diſgrace, p. 308. — Ses alarmes, p. 314. — Sa mort, p. 315. — S'il a été empoiſonné, p. 316.

Lude (Ducheſſe du). Comment elle devient Dame d'honneur de la Ducheſſe de Bourgogne, t. III, p. 23.

Luxembourg (le Maréchal de) envoyé à la Baſtille, t. II, p. 72. — Se prête à un déguiſement ridicule, p. 229. — Sa mort, t. III, p. 17.

M.

MADAME, seconde femme du Duc d'Orléans. Fragmens de ses Lettres, t. I, p. xlix. Pour le reste, *voyez* PALATINE.

MADAME. *Voyez* HENRIETTE.

MADEMOISELLE. Ses Mémoires, t. I, p. xxxv. — Ses remarques sur quelques Coutumes, p. 38. — Sa passion pour Lauzun, p. 173. — Son mariage manque, p. 177. — S'il a été fait ensuite, p. 180; & t. II, p. 28. — Abandonne la plus grande partie de son bien pour la délivrance de Lauzun, t. II, p. 11. — En est mal récompensée, & sa mort, p. 363.

MAINE (Duc du); lui, ses freres & sœurs, légitimés, t. II, p. 10. — Son mariage avec une Princesse de la Maison de Condé, p. 350. — Caractere de l'un & de l'autre, p. 352. — Rang donné à ses enfans, t. III, p. 297. — Mal avec le Duc d'Orléans, sur lequel on l'accuse de jeter des soupçons de poison, p. 397. — Droits qui lui *sont accordés*, t. IV, p. 25. — Faute à l'occasion du testament de Louis XIV, p. 68. — Privé du rang de Prince, p. 107. — Du pas sur les autres Pairs, p. 367. — Arrêté, p. 372. — Innocent, & élargi, p. 405.

MAINE (Ducheſſe du). Sa vie à Sceaux, t. IV, p. 111. — Outrée de l'affront fait à ſon mari, p. 173. — Entre dans la conſpiration contre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, p. 174 & 180. — Découverte, p. 185. — Arrêtée, p. 192. — Relâchée, p. 206.

MAINTENON (Madame de). Ses Lettres, t. I, p. xxviij. — Ses réflexions ſur l'entrée du Roi à Paris après ſon mariage, p. 41. — Son hiſtoire depuis l'enfance, p. 271. — Sa premiere ſociété, p. 280. — Sa ſeconde, p. 284. — Soupçonnée de quelques attachemens, p. 286. — Chargée d'élever les enfans du Roi & de Madame de Monteſpan; vient à la Cour, p. 276 & 293. — Acquiert Maintenon, p. 305.

Tome II.

Voyage dans ſa famille, p. 29. — Prend de l'empire ſur le Roi, p. 83. — Ses graces & ſa converſation, p. 85. — Ses remontrances à Mademoiſelle de Fontanges, p. 99. — Cabale contre elle, p. 110. — Conſidération que la Reine lui marque, p. 114 & 116. — Son embarras après la mort de la Reine, p. 130. — Se fait Dame de charité, p. 135. — Si elle a été mariée à Louis XIV, p. 136 & 147. — Si elle a tenté

tenté de faire déclarer ſon mariage, p. 149, 152 & 154. — Si elle a contribué à la révocation de l'Edit de Nantes, p. 172 & 181. — Comment elle amenoit le Roi à ſa volonté, p. 188. — Procure la fondation de Saint-Cyr, p. 210. — Peu ſenſible aux injures, p. 274. — Fort gênée par le Roi, p. 289. — Amuſemens qu'elle procure à Saint-Cyr, p. 291. — Sa puiſſance, p. 381. — Sa vie à la Cour, p. 385. — Plaintes qu'elle en fait, p. 388. — Traitée par le Roi avec de grands égards, p. 391.

Tome III.

Ses repas chez le Duc de Beauvilliers, p. 6. — Surpriſe par Madame Guyon, p. 12. — Se charge de l'éducation de la Ducheſſe de Bourgogne, p. 46. — Séduite par le Quiétiſme, p. 72. — Si elle a importuné pour faire déclarer ſon mariage, p. 80. — Peu amie des Jéſuites qu'elle n'aimoit pas, p. 86. — Se croit ſuſpecte de Janſéniſme, p. 87.

Tome IV.

Comment elle force le Roi d'accorder de plus grands droits au Duc du Maine, & de faire un teſtament, p. 55. — Se retire

à Saint-Cyr à la mort de Louis XIV, p. 63. — Visitée par le Czar, p. 139. — Sa vie à Saint-Cyr, p. 140. — Sa mort, p. 214.

MALPLAQUET. Un Officier qui s'étoit montré foible dans cette bataille, s'en punit, t. III, p. 261.

MANSARD. Ses adulations, t. II, p. 326.

MARÉCHAUX DE FRANCE. Leur Tribunal, t. III, p. 307.

MARIE MANCINI, aimée du Roi, t. I, p. 5. — En est séparée, p. 27. — Le revoit, p. 37. — Mariée au Connétable Colone, p. 43. — Ses courses, p. 254.

MARIE-THÉRESE D'AUTRICHE. *Voy.* REINE.

MARLY. Dans quelle intention économique il a été bâti, t. I, p. 312. — Sauvé par Saint-Simon, t. IV, p. 123.

MASQUE aux quatre visages, t. III, p. 55.

MASQUE (l'homme au) de fer, t. I, p. 241; & t. II, p. 297.

MAZARIN (le Cardinal). Ses Lettres, t. I, p. xlviij. — Fait venir sa famille en France, p. 4. — Ses profusions, p. 15. — Ses inquiétudes pendant la maladie du Roi, p. 17. — Sévere pour son neveu, p. 25. — Sa mort, p. 42. — Ses richesses, p. 45. — Sort de ses nieces, t. II, p. 80.

MAZARIN (le Duc de). Ses bizarreries, t. I, p. 136.
MENIL (le Chevalier de) loué par le Régent, t. IV, p. 200.
MINISTRES (les). Comment ils amenent le Roi à leur ſentiment, t. II, p. 176. — Egalés aux gens de la premiere qualité, p. 320. — Bien récompenſés, p. 332.
MONACO (Madame de). Maltraitée par Lauzun, t. I, p. 119.
MONSEIGNEUR. *Voy.* le GRAND DAUPHIN.
MONSIEUR, frere de Louis XIV. Son adoleſcence, t. I, p. 3. — Son caractere, p. 64. — Epouſe Henriette d'Angleterre, p. 65. — Sa conduite applaudie à l'armée, p. 154. — Son ſecond mariage, p. 204. — Gagne la bataille de Caſſel, p. 222. — Sa maniere d'aimer, p. 252. — Sa mort, t. III, p. 118.
MONTAUSIER (M. & Madame de). Flexibilité de Madame de Montauſier, p. 106. — Leur caractere, t. I, p. 126 & 259.
MONTCHEVREUIL, Gouvernante des filles de la Reine, t. II, p. 93.
MONTESPAN (Madame de) plaît au Roi, t. I, p. 128. — Inſultée par Lauzun, p. 184. — Triomphe de la Valliere, p. 237. — Son caractere & celui de ſes ſes

p. 254. — Ses ſcrupules, p. 297. — Sa beauté, p. 300. — Ses enfans ſont légitimés, t. II, p. 19. — Comment elle leur fait donner le bien de Mademoiſelle, p. 11. — Elle eſt éloignée du Roi, p. 112. — Sa vie après ſa retraite, & ſa mort, t. III, p. 164.

MONTREVEL (le Maréchal de), Sa mort ſinguliere, t. II, p. 18.

MORESSE (la), t. II, p. 116; t. III, p. 429.

MOTTEVILLE (Mémoires de Madame de), t. I, p. xxxiv.

N.

NANON. Mademoiſelle Balbien. Son crédit auprès de Madame de Maintenon, t. III, p. 75.

NANTES (révocation de l'Edit de), t. II, p. 172. — Ses effets, p. 217.

NANTES (Mademoiſelle de), fille de Madame de Montespan, épouſe le petit-fils du grand Condé, t. II, p. 198. — Son caractere, p. 262.

NAVAILLES (Mémoires du Maréchal de), t. I, p. xxv. — Madame de Navailles, Dame d'honneur & Gouvernante des filles de la Reine, p. 54. — Réſiſte au Roi, &

eſt diſgraciée avec ſon mari, p. 107. — Ils ſont récompenſés, p. 212.

NEVERS (Madame de) a des vûes ſur le Roi, t. II, p. 96. — Son commerce avec le Prince de Condé, p. 112.

NOAILLES. Ses Mémoires, t. I, p. xxvj. — Le Maréchal deſſervi par Barbeſieux, t. II, p. 395. — Caractere du Maréchal & de la Maréchale, p. 401.

NOAILLES (le Cardinal de) nommé à l'Archevêché de Paris, t. II, p. 405.

NOAILLES (le Duc de) calomnié, t. III, p. 209. — Son portrait, p. 216.

NOGARET, repris durement par Louvois, t. II, p. 50.

NOGARET (Madame de) placée à la Cour par ſa vertu, t. III, p. 34.

NOTRE (le) conſulté par le Roi, t. II, p. 223.

NOVION (le Premier Préſident de) forcé d'abdiquer, t. II, p. 243.

O.

O (M. & Madame d'). Leur hiſtoire & leur portrait, t. III, p. 34.

ORANGE (le Prince d') blâme la conduite de Louis XIV ſous Valenciennes, t. I, p. 226. — Sa haine contre le Roi, p. 228.

— Mort de la Princeſſe d'Orange. Le deuil en eſt défendu en France, t. III, p. 18.
Orléans (Mademoiſelle d'), fille de Monſieur & d'Henriette, mariée au Roi d'Eſpagne, t. II, p. 39. — Sa mort qui ne paroît pas naturelle, p. 78.
Orléans (Duc d'). *Voyez* Régent.
Orléans. Mademoiſelle de Blois, fille de Madame de Monteſpan, mariée au Duc d'Orléans, t. II, p. 349. — Son portrait & ſon caractere, p. 350.

P.

Palatinat (incendie du), t. II, p. 295.
Palatine (Madame la), ſeconde épouſe de Monſieur. — Son caractere & ſon portrait, t. I, p. 204
Pannache (Madame), eſpece de folle, jouet de la Cour, cauſe de la diſgrace de la famille de Roye en Danemarck, t. II, p. 191.
Papiers (dépôt des) d'Etat, formé par Louvois, t. II, p. 147.
Parlement. Séance pour la Régence, t. IV, p. 74. — Exilé, p. 336. — Rappelé, p. 350.
Pelisson. Ses Mémoires, t. I, p. xxxvij. — A la Baſtille avec Fouquet, lui rend un grand ſervice, p. 89.

PELLETIER LESPORTES, Miniſtre des Finances, t. II, p. 241.

PELLETIER DE LA HOUSSAIE. Contrôleur-Général, t. IV, p. 252.

PHILIPPE V, Roi d'Eſpagne, t. III, p. 105. — Sait bien s'ennuyer, p. 169. — Son ſecond mariage, p. 112. — Sa vie ſinguliere, t. IV, p. 153. — Ses ſcrupules ſur la Couronne, p. 222.

PHILIPPIQUES (les), t. I, p. 4.

PLAISIRS DE LA COUR, t. I, p. 14.

POLIGNAC (le Cardinal de), Plenipotentiaire aux Conférences de Gertruydemberg, t. III, p. 282. — Ce qu'en penſoit Louis XIV, & ſon caractere, p. 286. — Exilé, t. IV, p. 193.

POMPONNE. *Voyez* ARNAUD.

PONTCHARTRAIN (Phelippeaux de) le pere, Commiſſaire de Fouquet, déplaît aux Miniſtres, t. I, p. 100. — Fortune de ſon fils, Contrôleur-Général des Finances, &c. & ſon caractere, t. II, p. 301. — Celui de ſa femme, p. 306. — Repris par Louis XIV, pour avoir voulu s'allier à une branche bâtarde de la Maiſon de Bourbon, p. 130. — Chancelier, t. III, 59. — Son [illegible], & ſon petit-

fils le Comte de Maurepas mis à ſa place, t. IV, p. 80. — Son portrait, p. 82.
PORTSMOUTH (la Ducheſſe de) moquée par une Comédienne, t. I, p. 165.
PRIEUR (le Grand), rival redouté de Charles II, Roi d'Angleterre, t. II, p. 165.

Q.

QUIÉTISME à Saint-Cyr. Ses effets, t. III, p. 72.
QUINCY. Ses Mémoires, t. I, p. xlvj.

R.

RACINE. Sa mort, t. III, p. 68.
RAVIGNAN. Son courage & celui d'un Eſpagnol, t. III, p. 344.
REBOULET, Hiſtorien, t. I, p. xxiij.
RÉGENT (le) épouſe Mademoiſelle de Blois, fille de Madame de Monteſpan, t. II, p. 332. — Son caractere, p. 341.

Tome III.

Commande en Eſpagne, p. 192. — Déſagrémens qu'il y eſſuie, p. 194. — Et en France, p. 197. — Soupçons élevés contre lui à la mort du Duc de Bourgogne, p. 382. — Détruits, p. 394.

Tome IV.

Fait caſſer le teſtament de Louis XIV, p. 68. — Etablit des Conſeils, p. 77. — Se lie avec les Anglois, p. 84 & 100. — Change les ſyſtêmes de Louis XIV, p. 94. — Sa vie intérieure, p. 101. — Son peu d'ambition, p. 106. — Etablit une Chambre de Juſtice contre les Financiers, p. 115. — Emploie mal les deniers qui en viennent, p. 119. — Achete le beau Diamant nommé *le Régent*, p. 159. — Ses inquiétudes cauſées par la conjuration de Cellamare, p. 173, 180, 185. — Déclare la guerre à l'Eſpagne, p. 208. — Fait la paix, p. 206. — Marie ſa fille au Prince des Aſturies, p. 265. — Penſe à faire Dubois premier Miniſtre, p. 272. — Ses complaiſances pour lui, p. 276. — Fait ſortir de la Cour le Maréchal de Villeroi, p. 278. — Se dégoûte tout-à-fait du Gouvernement, p. 294. — Fait Dubois premier Miniſtre, p. 298. — Reprend le Miniſtere après ſa mort, p. 306. — Ses qualités aimables, p. 308. — Eſtimables, p. 310. — Sa mort, p. 371.

REINE (la) Marie-Thérese d'Autriche. Son

mariage, t. I, p. 38. — Ses chagrins, p. 104. — Sa mort, t. II, p. 114.

RICHELIEU (Mademoiſelle de), coquette & cruelle, t. II, p. 234.

RIOM (le Comte de), aimé de la Ducheſſe de Berri, t. IV, p. 143. — Renvoyé de la Cour, p. 214.

ROCHE-FOUCAULT (le Duc de), aimé du Roi, t. I, p. 117. — Très-courtiſan, t. III, p. 238.

ROQUETTE (l'Abbé de), adulateur du Prince de Conti, t. I, p. 149.

ROUCY (Comte & Comteſſe de). Leur portrait, t. III, p. 32.

ROYE (le Comte de), obligé avec ſa famille de quitter la France & enſuite le Danemarck, t. II, p. 191.

ROZE, Secrétaire du Cabinet; ce que c'eſt, t. II, p. 236. — Se venge du Prince de Condé, p. 257.

S.

SAINT-SIMON (le Duc de). Ses Mémoires, t. I, p. xv. — Ferme dans ſon attachement au Duc d'Orléans, t. III, p. 204. — Va féliciter le Duc du Maine, p. 303. — Eſtimé à la Cour du Duc de Bourgo-

gne, p. 337. — Bons conſeils qu'il donne au Duc d'Orléans à l'occaſion de la mort du Duc de Bourgogne, p. 394. — Fait acheter le beau Diamant, & ſauve Marly, t. IV, p. 123. — Chargé de mener la Princeſſe des Aſturies en Eſpagne, & de l'échanger avec l'Infante, p. 266. — Ses remontrances très vives au Duc d'Orléans au ſujet de Dubois, p. 294.

SAINT-PIERRE (l'Abbé de). Ses Mémoires, t. I, p. xlij.

SALA (Cardinal), intrigant, t. IV, p. 226.

SALON (le Maréchal de). Son voyage à la Cour inexplicable, t. II, p. 280.

SAMUEL BERNARD, flatté par Louis XIV, t. III, p. 246.

SANTEUIL. Sa mort, t. II, p. 207.

SEIGNELAY, fils de Colbert, Miniſtre de la Marine, t. II, p. 128.

SÉVIGNÉ. Ses Lettres, t. I, p. xxix.

SOISSONS (la Comteſſe de), dans la haute faveur, t. I, p. 20. — Surintendante de la Maiſon de la Reine, p. 44. — Diſgraciée, p. 111. — Accuſée de poiſon, ſe ſauve, t. II, p. 72. — Soupçonnée en Eſpagne, p. 78.

SOUBISE (Madame de) ſoupçonnée d'intrigue avec le Roi, t. I, p. 246.
STAAL (Madame de). Ses Mémoires, t. I, p. xxxix.
SYSTÊME. Ce qu'on en doit penſer, t. IV, p. 240. — Ses effets, p. 242.

T.

TABLEAU (ordre du), t. I, p. 233; t. II, p. 52 & 55.
TELLIER (le), Miniſtre. Son caractere, t. I, p. 50. — Réprimande Louvois, ſon fils, au ſujet de Pomponne, t. II, p. 46. — Ses ruſes pour amener le Roi à ſes fins, p. 179.
TELLIER (le Pere), Confeſſeur du Roi, t. III, p. 264. — Sa haine contre le Cardinal de Noailles, t. IV, p. 46.
TEMPLE (Mémoires de), t. I, p. xlvij.
TESSÉ (le Comte de). Tour que lui joue Lauzun, t. III, p. 93.
TOULOUSE (le Comte de). Son caractere, t. III, p. 164. — Peu ambitieux, p. 304. — Privé du rang de Prince, t. IV, p. 107.
TRIANON (fenêtre de), t. II, p. 222.

V.

VAISSELLE portée à la Monnoie, t. III, p. 336.

VALLIERE (la Ducheſſe de la) plaît au Roi qu'elle aime, t. I, p. 62. — Leur liaiſon, p. 66. — Se retire à Saint-Cloud, p. 102. — Ne rougit plus d'être Maîtreſſe du Roi, p. 126. — Se retire à Chaillot, & revient, p. 132. — Sacrifiée à Madame de Monteſpan, ſe fait Carmélite, p. 137.

VALLIERE (le Marquis de la) s'allie à Madame de Noailles, t. II, p. 403.

VARDES (le Marquis de) abuſe de la confiance de Louis XIV, p. 106 & 109.

VAUBAN (le Maréchal de) s'inſtruit & inſtruit Louvois, t. I, p. 218. — Son zele pour le bien public, t. III, p. 225. — Mal reconnu, & ſa mort, p. 231.

VAUDEMONT (les Princeſſes de), de la cabale de Meudon, t. III, p. 114.

VENDÔME. *Voyez* GRAND-PRIEUR.

VENDÔME (le Duc de). Son caractere & ſa capacité, t. III, p. 133. — Maltraite le Duc de Bourgogne, p. 183. — Campagne de Lille, p. 189. — Sa mort, p. 428.

VERMANDOIS (le Comte de), fils de la Valliere. Incertitudes ſur ſon ſort, t. I, p. 241.
VERSAILLES. Ses magnificences très-coûteuſes, t. I, p. 304.
VERUE (la Comteſſe de), t. II, p. 366.
VICTOIRES (Place des), t. I, p. 160.
VIGOUREUX (la) & la Voiſin, Empoiſonneuſes, t. II, p. 69.
VILLARCEAU (le Marquis de), bien avec Madame de Maintenon, t. I, p. 286.
VILLARS (le Maréchal de) mal jugé, t. III, p. 339. — Ses torts, p. 348. — Comparé avec Berwick, p. 423.
VILLARS (la Marquiſe de). Ses Lettres, t. I, p. xlvij.
VILLEROI (le Maréchal de), ſe pique mal à propos, t. III, p. 139. — Se retire de la Cour, p. 145. — Caractere de ſa femme, & ſa mort extraordinaire, p. 146. — Revient à la Cour, t. IV, p. 23. — Sa ſcene avec le Cardinal Dubois, p. 279. — Relégué à Villeroi, p. 290.
VISA (le), t. IV, p. 255.
VIVONNE. Son caractere, t. I, p. 117. — Fait Maréchal de France, t. II, p. 38.
VOISIN (Madame). Comment elle gagne

les bonnes graces de Madame de Maintenon & commence la fortune de ſon mari, t. II, p. 371.
VOISIN (M.) fait Miniſtre de la Guerre, t. III. p. 255. — Son caractere, p. 256. — Chancelier, t. IV, p. 34.
VOL ſingulier fait à Verſailles, t. II, p. 276.
VOLTAIRE, t. I, p. xxiv & xlv.
URSINS (la Princeſſe des) en Eſpagne, t. III, p. 112. — Fait bâtir Chanteloup, & ſes vûes ambitieuſes, t. IV, p. 1. — Son portrait & ſa diſgrace, p. 4.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé : *Louis XIV, ſa Cour, & le Régent*, par M. Anquetil : je penſe que les perſonnes qui aiment à lire des Hiſtoires intéreſſantes recevront cette nouvelle production avec le même plaiſir qu'on a vu les productions antérieures de l'eſtimable Auteur de celle-ci. A Paris, ce 30 Septembre 1788. Dudin, *Cenſeur Royal.*

Privilége du Roi.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : Salut. Notre amé le Sieur Moutard, Imprimeur-Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé, *Louis XIV, ſa Cour, & le Régent*, par M. Anquetil ; s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par

ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de dix années conſécutives, à compter de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ſes hoirs ou ayans cauſes, à peine de ſaiſie & de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois; de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil, du 30. Août 1777, concernant les contrefaçons: à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui